This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

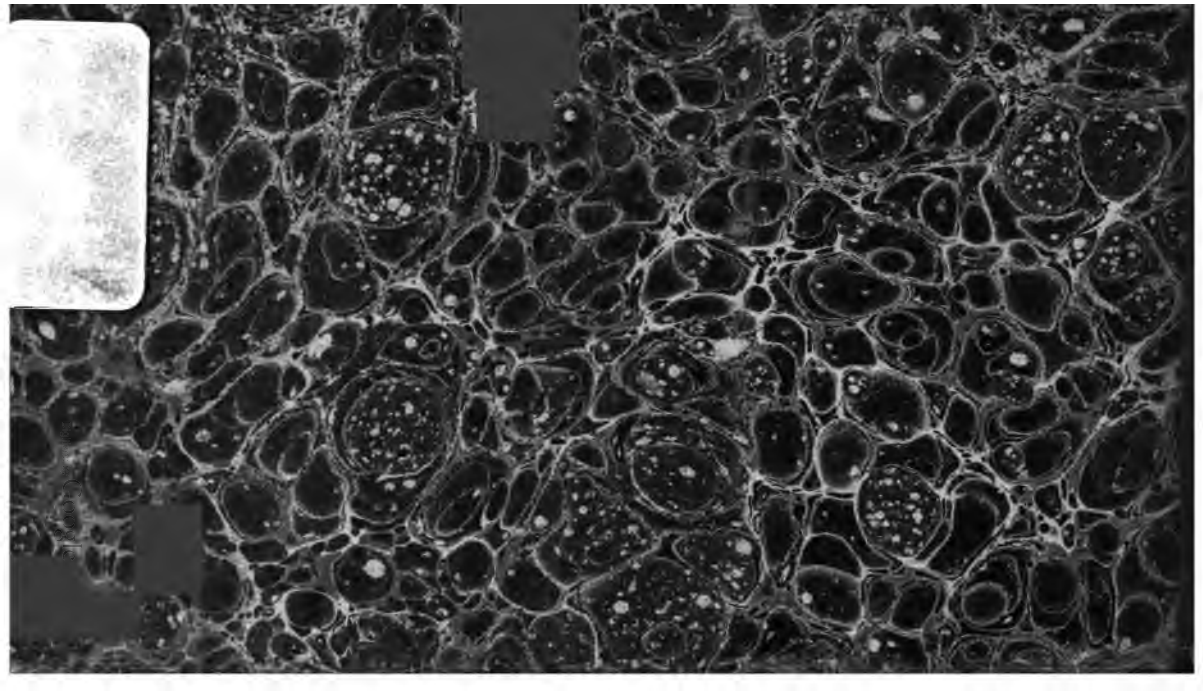

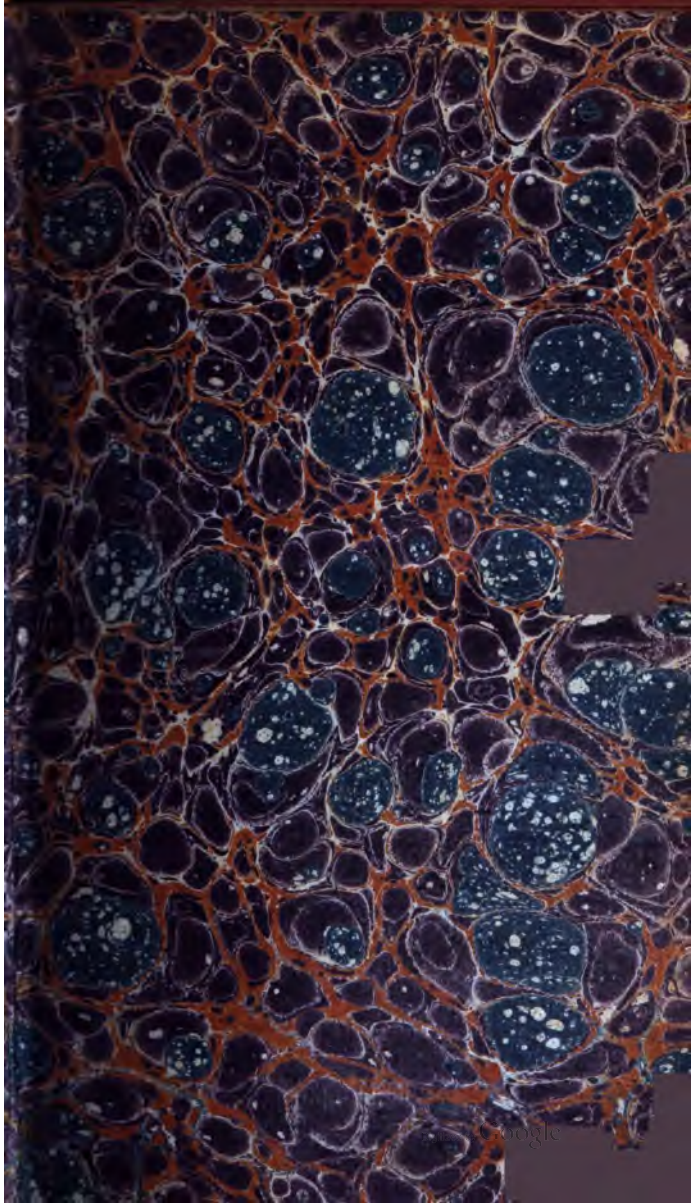

1202.

Per. 2755 f. 111
1766-7

Digitized by Google

RECUEIL

DES

OUVRAGES DE POÉSIE

ET

D'ÉLOQUENCE,

PRÉSENTÉS

A L'ACADEMIE

DES JEUX FLORAUX,

EN L'ANNÉE M. DCC. LXVI.

Avec les Discours prononcés dans les Assemblées publiques de l'Académie.

A TOULOUSE,

Chez JOSEPH DALLES, Imprimeur de l'Académie des Jeux Floraux, rue des Changes, aux Arts & aux Sciences, 1766.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

L'Académie des Jeux Floraux a fait, selon l'usage, la Distribution des Prix le 3 de Mai 1766. L'Épître ayant pour Titre : Les Charmes de l'Illusion, & pour Devise : *Pol me occidistis amici*, a remporté le Prix de ce genre.

L'Hymne ayant pour Devise : *A la Reine des Cieux, &c.* par M. l'Abbé Taverne, a remporté celui du Sonnet.

L'Académie a tous les ans cinq Prix à distribuer ; une Amaranthe d'or de la valeur de quatre cens l. destinée à une Ode.

Une Églantine d'or de la valeur de quatre cens cinquante livres, destinée à un Discours d'environ une petite demi-heure de lecture, dont le sujet pour l'année prochaine consiste en ces paroles : DÉTERMINER QUELS AVANTAGES IL Y A POUR UN ÉTAT D'ETRE ÉCLAIRÉ SUR LES OBJETS DE SA POLITIQUE.

Les Auteurs sont avertis de ne point s'écarter, en traitant ce Sujet, de la sa-

geſſe des Statuts de l'Académie, par rapport au gouvernement. Un bon Ouvrage, qui lui a été préſenté cette année, a malheureuſement échoué contre cet écueil.

Une Violette d'argent de la valeur de deux cens cinquante livres, pour un Poème de ſoixante Vers au moins, ou de cent Vers au plus, qui doivent être Alexandrins, ſur un Sujet héroïque ou dans le genre noble.

L'Académie admet au concours pour le même Prix une Épître philoſophique, ou ſur un Sujet littéraire, de cent cinquante Vers au plus, Alexandrins ou de dix ſyllabes, à rimes ſuivies ou croiſées, au choix des Auteurs, en obſervant, comme dans les autres genres, de s'y abſtenir de tout ce qui peut bleſſer la Religion, les bonnes mœurs ou l'État.

Un Souci d'argent de la valeur de deux cens livres, deſtiné à une Élégie, à une Idylle ou à une Égloguë, dont les Vers doivent être auſſi Alexandrins, ſans mêlange de Vers d'autre meſure.

Un Lys d'argent de la valeur de ſoixante livres, pour un Sonnet ou pour un Hymne à l'honneur de la Vierge.

La façon, le contrôle, & autres frais ſont compris dans la ſomme qui énonce la valeur de ces Prix.

Digitized by Google

Les Sujets de tous les Ouvrages de Poëſie ſont au choix des Auteurs, qui ſont avertis de ne pas ſe négliger ſur les rimes & ſur les règles de la Verſification.

Les Ouvrages qui ne ſont que des Traductions ou des Imitations, ceux qui traitent des Sujets donnés par d'autres Académies; ceux qui ont quelque choſe de burleſque, de ſatyrique, d'indécent, de contraire à la Religion, au Gouvernement ou aux bonnes mœurs ſont exclus des Prix.

Les Ouvrages qui auront déja été préſentés aux Jeux Floraux, ceux qui auront paru dans le Public, ceux dont les Auteurs ſe ſeront fait connoître avant le Jugement, ou pour leſquels ils auront ſollicité ou fait ſolliciter, en ſeront auſſi exclus.

Les Auteurs qui traitent des matières Théologiques, doivent mettre au bas de leurs Ouvrages l'Approbation de deux Docteurs en Théologie, ſans quoi ces Ouvrages ne ſeront pas mis au concours. Les Auteurs ne devroient jamais traiter des matières délicates & controverſées.

Les Auteurs feront remettre, pendant les quinze premiers jours du mois de Février de l'année 1767, par des Perſonnes domiciliées à Toulouſe, trois copies liſibles de chaque Ouvrage à M. Delpy,

Écuyer, Secretaire perpétuel de l'Académie, logé rue Vinaigre. Il recevra les Ouvrages depuis les huit heures du matin juſqu'à onze, & depuis deux heures de l'après-midi juſqu'à quatre. Son Regiſtre devant être barré le ſeizième jour de Février, on ne ſera plus à temps à lui remettre des Ouvrages dès que ce jour ſera expiré. Cette Loi ſera exécutée à la rigueur, à cauſe des divers inconvéniens qui arrivent quand on s'en écarte. Les Ouvrages qui ſeront adreſſés par la Poſte en droiture à M. le Secretaire, ne ſeront pas préſentés à l'Académie.

Les Ouvrages ſeront déſignés, non-ſeulement par leur Titre, mais encore par une Deviſe ou Sentence, que M. le Secretaire écrira dans ſon Regiſtre, auſſi-bien que le nom, la qualité ou la Profeſſion & la démeure des perſonnes qui les lui auront remis, leſquelles ſigneront la Réception que M. le Secretaire en aura écrit dans ſon Regiſtre, après quoi il leur en expédiera le Récépiſſé.

M. le Secretaire avertira les perſonnes qui auront remis les Ouvrages que l'Académie aura couronnés, afin que les Auteurs viennent eux-mêmes préſenter le Récépiſſé de leurs Ouvrages, l'après-midi du troiſième jour de Mai, à l'Aſſem-

blée publique que l'Académie tient dans le grand Conſiſtoire de l'Hôtel de Ville, où elle fait la diſtribuion des Prix. Si les Auteurs ſont hors de portée de ſe préſenter, ils doivent envoyer à une perſonne domiciliée à Toulouſe une Procuration en bonne forme, où ils ſe déclarent Auteurs de l'Ouvrage couronné, & cette perſonne retirera le Prix des mains de M. le Secretaire, ſur la Procuration de l'Auteur, & ſur le Récépiſſé de l'Ouvrage. Le jour d'après la diſtribution, les Auteurs ou les Procureurs fondés ſe rendront dans la maiſon de M. le Secretaire, qui leur remettra les Prix.

On ne peut remporter que trois fois chacun des Prix que l'Académie diſtribue. Les Auteurs des Ouvrages qu'elle découvrira avoir enfreint cette loi, ſeront privés du Prix.

Une perſonne qui ſe préſentera elle-même, ou par Procureur, pour recevoir le Prix adjugé à un Ouvrage dont elle ſe dira l'Auteur, ſera privée du Prix lorſque l'Académie préſumera & aura des raiſons pour croire que cette perſonne eſt un Auteur ſuppoſé, & qu'elle n'a pas fait l'Ouvrage dont il s'agit; & ſi le cas le requiert, on pourra obſerver, ſuivant l'ancien uſage, l'épreuve de l'eſſai.

Ceux qui auront remporté trois Prix, l'un desquels soit celui de l'Ode, pourront obtenir, selon l'ancien usage, des Lettres de Maître des Jeux Floraux, qui leur donneront le droit d'opiner, comme Juges & comme étant du Corps des Jeux, dans les Assemblées générales & particulières des Jeux Floraux, & d'assister aux Séances publiques.

Depuis les dernières Lettres Patentes du Roi, qui autorisent l'augmentation du Prix du Discours, les Auteurs qui auront remporté trois fois ce prix, pourront aussi obtenir des Lettres de Maître des Jeux Floraux, sans qu'il soit nécessaire qu'ils aient remporté des Prix de Poèsie.

Après que les Auteurs se seront fait connoître, M. le Secretaire leur donnera des attestations portant qu'un tel, une telle année, pour tel Ouvrage par lui composé, a remporté un tel Prix, & l'Ouvrage en original sera attaché à ces attestations, sous le contre-scel des Jeux.

Mr. l'Abbé Taverne est l'Auteur de l'Hymne ayant pour Devise : *Les Vertus de Marie, &c.* qui a concouru, avec celle du même Auteur, qui a été couronnée.

Il s'est aussi déclaré l'Auteur du Sonnet, ayant pour Devise : *Ecce vicit Leo, &c.* imprimé au Recueil de 1764.

Digitized by Google

LA

LA POÉSIE ANACRÉONTIQUE, OU LE BERGER AMOLLI PAR L'AMOUR.

ODE.

Barbiton unos mihi ſonat amores. Anacr.

AMANT de la ſimple nature,
Je coulois doucement mes jours,
Loin du règne de l'impoſture,
Et du commerce des Amours.

Un ſoir, au bord d'une fontaine,
Qui baigne ce riant côteau,
Je rediſois, ſous un vieux chêne,
Des chanſons faites au hameau.

Elles rouloient ſur l'innocence
Des Bergères de l'âge d'or:
Leur parure étoit la décence,
La vertu leur plus cher tréſor.

Digitized by Google

L'Amour, vers mon réduit champêtre,
S'abaiſſa du milieu des airs :
Berger, je t'ai choiſi pour maître,
Daigne m'apprendre quelques airs.

Je voulus d'abord m'en défendre,
Craignant tout de ſon air malin ;
L'Amour me preſſa de me rendre :
Jamais l'Amour ne prie envain.

Il poſe, en voyant mes alarmes,
Son arc, ſes traits, ſon carquois d'or.
Hélas ! il avoit d'autres armes :
Sa beauté lui reſtoit encor.

Il s'approche avec confiance,
Il me charme par ſa candeur ;
Pourquoi faut-il que la licence
Imite ſi bien la pudeur ?

Dans cette paiſible retraite,
L'Amour attendoit ſa leçon ;
Inſenſé ! Je prends ma muſette,
Et je commence une chanſon.

» Que j'aime cette jeune roſe
» Qui dans un coin de ce jardin
» De ſa tunique demi-cloſe
» Dégage lentement ſon ſein.

Digitized by Google

»Du front aimable de l'aurore,
»Son teint imite la rougeur ;
»Et chaque feuille se colore ;
»De l'incarnat de la pudeur.

»Dans cette plaine retirée,
»Ses charmes ne sont profanés,
»Ni par le souffle de Borée,
»Ni par les Autans déchaînés.

»Au sein paisible d'un boccage
»Impénétrable aux indiscrets,
»Zéphire seul fidèle & sage
»Contemple ses appas secrets.

»Par ses caresses embellie
»Elle voit arriver le jour,
»Auquel elle sera cueillie,
»Pour parer l'autel de l'Amour.

»Fleurs de nos champs, Nymphes timides,
»Dont vingt amans suivent les pas,
»Fuyez les caresses perfides
»Qu'ils prodiguent à vos appas.

»On perd bientôt son innocence,
»Au sein d'un monde séducteur :
»La solitude & le silence
»Sont les gardiens de la pudeur.

by Google

Vingt Bergers, du fonds de la plaine,
Accouroient au bruit de mes chants :
L'amour diſtrait daignoit à peine
Prêter l'oreille à mes accens.

Comment, avec ſon air novice,
Lui ſoupçonner un cœur pervers ?
Il me ſourit avec malice,
Et renverſe ainſi tous mes vers.

» Voyez cette roſe adorée,
» Nymphes, l'ornement de ces bords,
» Aux yeux de toute la contrée,
» Étaler ſes riches tréſors.

» Mille papillons infidèles,
» Et mille zéphirs inconſtans,
» Du doux battement de leurs ailes,
» Careſſent ſes appas naiſſans.

» Son ſein développé ſans ceſſe
» Laiſſe voir à l'œil enchanté,
» Et la fraîcheur de la jeuneſſe,
» Et les charmes de la beauté.

» Tous la contemplent avec joie,
» Tous deſirent de la cueillir ;
» Et chaque feuille ſe déploie,
» Peinte des couleurs du plaiſir.

Digitized by Google

»Hélas ! Tout ſon éclat s'efface :
»Son règne ne dure qu'un jour :
»Mais la jeune roſe le paſſe
»Dans les careſſes de l'Amour.

»Nymphes, votre beauté s'envole,
»Sur l'aîle rapide du temps :
»Que la volupté vous conſole,
»De la fuite de vos beaux ans.

»Les jours ſombres de la vieilleſſe
»Seront faits pour le repentir :
»Les jours brillans de la jeuneſſe
»Vous ſont accordés pour jouir.

Dieux ! Qu'une morale pareille
Cachoit un piège ſéducteur ;
Elle plaiſoit à mon oreille,
Elle pénétra dans mon cœur.

Ces maximes voluptueuſes
Révoltoient en vain ma raiſon :
Des cadences mélodieuſes
M'en firent goûter le poiſon.

Ainſi le mal prit ſa naiſſance :
Comment arrêter ſes progrès ?
Quand on a perdu l'innocence,
On ne la recouvre jamais.

Digitized by Google

Je ne chantois ſur ma muſette,
Que les vertus de ce ſéjour :
Maintenant elle ne répète,
Que les cantiques de l'Amour..

Ce Dieu m'avoit pris pour ſon maître,
Et je devins ſon écolier.
Ah ! Mon cœur me faiſoit connoître
Que je devois m'en défier.

Telle, la jeuneſſe volage
Eſt ſéduite par ſes appas ;
En un ſeul jour elle s'engage ;
Un jour ne la dégage pas.

Les roſes du teint ſe flétriſſent :
Mais le cœur ne vieillit jamais. Ben.

Digitized by Google

L'AMOUR DES LOIX,
ODE.

LE temps eſt une mer immenſe
Où les hommes vont s'engloutir,
Fortune, dignité, naiſſance,
C'eſt là que tout vient aboutir.
Tôt ou tard les fléaux du monde
Dans une obſcurité profonde
Verront leur nom enſeveli,
L'ami des Loix, le ſeul vrai ſage
Porté par ſa vertu ſurnage
Dans les abymes de l'oubli.

Loin de moi Tyrans politiques;
Et vous Conquérans dangereux,
Vos lauriers les plus magnifiques
Sont teints du ſang des malheureux;
Élevés par un ſort propice,
Vous ne devez qu'à ſon caprice
Un nom qui remplit l'Univers,
Songez que votre deſtinée
Tient au haſard d'une journée,
Qu'êtes-vous après un revers?

Dépoſitaires de la gloire,

Digitized by Google

Et des exploits de nos aïeux ;
Ouvrez-vous faſtes de mémoire ;
Mettez leurs vertus ſous nos yeux ;
Quelle ſageſſe ! Quels grands hommes !
Rougiſſons de ce que nous ſommes,
En voyant ce qu'ils ont été :
Ce n'eſt qu'à de pareils exemples,
Qu'il appartient d'avoir pour temples
Les cœurs de la poſtérité.

L'amour des Loix fit leur puiſſance ;
Leur vertu les rendit heureux,
Pour partager leur récompenſe ;
Il faut la mériter comme eux :
Suivons cette noble carrière,
Et ſans regarder en arrière ;
Bravons les caprices du ſort :
Malgré les fureurs de l'envie,
Soyons Héros pendant la vie ;
Nous le ſerons après la mort.

Peuple, de ces Loix ſecourables
Adore le ſage pouvoir ;
Princes, leurs conſeils reſpectables
Vous apprennent votre devoir ;
Que jamais dans leur ſanctuaire
La violence téméraire
N'alarme leur autorité,

Digitized by Google

C'eſt

C'eſt abuſer de leur foibleſſe,
C'eſt inſulter à leur ſageſſe,
Que de gêner leur liberté.

Heureux le Roi dont la prudence
S'attache à maintenir les Loix,
S'il peut augmenter ſa puiſſance
Ce n'eſt qu'en ſoutenant leurs droits;
En vain pour lui faire la guerre
Je vois les Peuples de la terre
Tramer d'audacieux complots,
Il a pour venger ſa querelle,
Des ſujets conduits par le zèle,
L'amour en fera des Héros.

De ſa bienfaiſance propice
Son Peuple reſſent les douceurs;
D'une main il punit le vice,
De l'autre il répand ſes faveurs;
Sa gloire n'eſt jamais ternie,
Il voit au gré de ſon envie
Succéder ſes plus hauts projets,
Il ſuit la voix de la ſageſſe,
Il eſt heureux, & ſa richeſſe
Eſt dans le cœur de ſes ſujets.

De nos Loix ſoutiens intrépides;
Vengeurs de la gloire des Lis,
Contre des publicains avides,

Digitized by Google

Armez le glaive de Themis ;
Des Traitans l'infame avarice ;
Peut des Rois tromper la juſtice ;
Bravez cet indigne pouvoir :
Faut-il pour ſervir la Patrie
Vous expoſer à leur furie ?
Périſſez, c'eſt votre devoir.

Quand un Magiſtrat délibère
Il obéit en Magiſtrat,
Souvent ſa fermeté ſévère
Sauva le Monarque & l'État.
Vivez à jamais d'âge en âge,
Héros, dont le mâle courage,
N'écoutant que le cri des Loix,
Confondit un parti coupable ; [1]
Et prépara l'empire aimable,
Du plus chéri de tous les Rois.

Que me préſentent vos Hiſtoires,
Sultans, eſclaves couronnés ?
Mille trahiſons les plus noires,
Mille Tyrans aſſaſſinés,
Des Sujets accablés de chaînes,
Reſpectant les Loix inhumaines,

[1] Tout le monde connoît le célèbre Arrêt de 1593, qui aſſura le Sceptre à la Maiſon de Bourbon, malgré les intrigues & la puiſſance des ligueurs.

Où les caprices du plus fort ;
La crainte, arrachant des hommages,
Que dans des climats moins sauvages,
L'amour accorde sans effort.

Mais cette puissance arbitraire,
N'est funeste qu'à vos États,
Cette autorité sanguinaire,
N'épouvante que vos soldats,
Vils esclaves, brigands perfides,
Que pourroient leurs armes timides,
Contre un Monarque redouté ?
La foiblesse, l'ignominie,
Suivent par-tout la tyrannie,
La gloire suit la liberté.

Ex legibus libertas.

Digitized by Google

LES VENDANGES.

ODE.

SOLEIL, dont la courſe funeſte,
Embraſoit la voûte des Cieux,
Au ſein de la Vierge Céleſte,
Tempère l'ardeur de tes feux.
Forêts, redoublez vos ombrages;
Vignes, ranimez vos feuillages;
Terre, reprends tes tapis verds;
Que l'air embaumé s'adouciſſe;
Que l'onde s'épure & jailliſſe;
C'eſt la fête de l'univers.

Vils eſclaves de la fortune,
Qui rampés aux genoux des grands,
Secouez la chaîne importune
Que vous impoſent vos tyrans.
Dans cette pompeuſe journée,
L'Automne de fruits couronnée,
Se pare de tous ſes attraits;
Des pieds de ces Créſus ſtupides,
Arrachez-vous hommes avides,
Pour profiter de ſes bienfaits.

Digitized by Google

Sortez du sein de l'opulence,
Mortels usés par le plaisir :
Dans le néant de l'indolence,
Le cœur se lasse de jouir.
Sur la pourpre, l'or & la soie,
Du dégoût devenus la proie,
Vous détestés votre grandeur :
Nos maisons simples & rustiques,
N'offrent ni lambris, ni portiques,
Mais on y trouve le bonheur.

Vous qui traînés des corps débiles,
Des corps sans vie & sans ressort,
Fuyez l'air corrompu des villes ;
Il exale un germe de mort.
Venez à l'ombre de nos treilles,
De vos travaux & de vos veilles,
Vous délasser en liberté :
La douce fraîcheur de nos plaines,
Fera circuler dans vos veines,
Et la vigueur & la santé.

De retour des rives du Gange,
Le front orné de pampres verds,
Bacchus annonce la vendange,
Et l'allégresse à l'univers.
A l'aspect des grappes vermeilles,

Digitized by Google

Prenez à l'envi vos corbeilles ;
Nymphes, Bergers, Faunes, Sylvains ;
Allez recevoir de l'Automne,
Les tréfors dont elle couronne
L'eſpoir & les vœux des humains.

Parcourez ces plaines riantes,
Montez ſur ces côteaux chéris,
Où mille ſouches verdoyantes
Se courbent ſous le poids des fruits.
Entr'ouvrez ces treilles épaiſſes,
Leur ſein eſt chargé de richeſſes ;
Comblez vos avides deſirs :
Epargnez leur feuillage aimable,
Qui, de ſon ombre ſecourable,
Peut couvrir encor vos plaiſirs.

Que parmi le bruit & le faſte,
Couché ſur de pompeux carreaux,
Dans l'enceinte d'un palais vaſte,
L'ennui répande ſes pavots ;
Que la fière cérémonie,
Et que la froide ſymétrie,
Règnent dans les fêtes des grands :
D'une contrainte puérile,
Secouons le joug inutile,
Bacchus égale tous les rangs.

Digitized by Google

Dépouillé de ſon air farouche ;
Mars tend la main à la beauté ;
Thémis, à l'ombre d'une ſouche,
Quitte ſon ton de dignité ;
Sans fard, ſans atours, ſans parure,
Venus danſe ſur la verdure,
Avec les Bergers du hameau ;
Et déridant ſon front auſtère,
Pallas, en robe de Bergère,
Folâtre au pied de ce côteau.

D'une timide Vendangeuſe ;
Sylvain amant reſpectueux,
En ce jour de folie heureuſe,
Suit ſes tranſports impétueux.
La belle, d'un regard ſévère,
Contient le jeune téméraire,
Qui promet tout pour l'appaiſer :
Elle n'eſt point inexorable :
L'amour l'avoit rendu coupable,
L'amour prend ſoin de l'excuſer.

A cet aſpect, le bon Silene
Renaît aux ardeurs du plaiſir ;
Il accourt du fond de la plaine ;
L'amour ſemble le rajeunir.
Le front tout barbouillé de lie

Digitized by Google

Il veut à la jeune Sylvie,
Ravir de légères faveurs :
Sa main le pouſſe avec rudeſſe ;
Le vieillard tombant de de foibleſſe ;
Sert de jouet aux Vendangeurs.

Courez, volez Nymphes agiles,
Travaillez, folâtrez toujours :
Humiliez l'orgueil des villes,
Par le tableau de vos amours.
J'aime mieux votre retenue
Que la conduite diſſolue,
De nos Phrynés, de nos Venus ;
Et vos innocentes careſſes,
Que la fierté de nos Lucreces,
Que nos équivoques vertus.

Déja la vendange entaſſée,
Au fonds d'un antre ſouterrein,
Sous les pieds des Faunes preſſée,
Nous promet des fleuves de vin.
Tandis qu'il fermente & bouillonne,
Faiſons en l'honneur de l'Automne,
Un repas frugal, mais exquis :
Armés de cent coupes vermeilles,
Noyons dans le jus de nos treilles,
Et les regrets & les ſoucis.

Digitized by Google

Pour mettre fin à cette orgie ;
Au bruit de nos syſtres aigus,
En danſant ſur l'herbe fleurie,
Chantons des hymnes à Bacchus.
Et vous, Vendangeuſes volages,
Fuyez l'ombre de ces boccages,
Fatale à des cœurs ſans détour ;
Dans ces grottes & ſous ces tonnes,
Craignez la rencontre des Faunes,
Enivrés de vin & d'amour.

Quo me Bacche, rapis tui plenum. Hor.

Digitized by Google

LES FRANÇAIS, (a)

ODE

AU ROI.

C'EN eſt fait, j'oſe enfin diſputer la victoire,
Je chante les Français, ſur le char de la gloire
Je les vois triomphans :
Quels ſpectacles pompeux !... Seroit-ce des preſtiges ?
France, réjouis-toi.... Quels exploits, quels prodiges !
Signalent tes enfans !

Le More eſt terraſſé, le Sorabe ſuccombe ;
Le Saxon abattu ſe relève & retombe,
Tout cède à leur valeur :
Le Tibre, l'Eridan, la célèbre Auſonie,
Le Danube, le Rhin, la fière Germanie
Admirent leur Vainqueur [b].

(a) Dériſion & ridicule à ceux qui s'impoſent la néceſſité d'épuiſer un ſujet dans une Ode. Voyez Mr. Reganhac dans ſa Semonce ſur l'Ode.

(b Charlemagne ; les Français ſous ce Prince étendirent leur empire depuis l'Ébre, en Eſpagne, où ils dompterent les Mores, juſqu'à l'Elbe à l'ex-

Rome, ne vante plus tes Héros magnanimes,
Ceſſe de répéter les faits, les noms ſublimes
Des Coclés, des Céſars:
La France a des Condés, la France a des Turennes,
Et faut-il repouſſer & vaincre les Eugènes?
La France a des Villars.

Quels foudres mugiſſans éclatent ſur les ondes?
Du Quêne & Du Gay-Troin font trembler les deux mondes,
Ils ſont Rois ſur les mers;
Vauban, l'équerre en main, Miniſtre de la Guerre
Élève des remparts, & brave le Tonnerre
Élancé dans les airs.

Paroiſſez, Dieu des Arts qui règnez ſur la France,
Faites briller vos feux, & par votre préſence
Secondez mes tranſports:

trémité de l'Allemagne, où ils ſoumirent les Sorabes, qui habitoient entre l'Elbe & le Saal; les Saxons après trente ans de guerre furent entièrement ſubjugués; l'Italie fut conquiſe, & le Royaume des Lombards détruit.

Digitized by Google

Ah ! Que ne puis-je ici, brillante Polymnie ;
Peindre, rival des Dieux, de la douce harmonie,
Les ſublimes accords ?

Les monts ſont ébranlés, leurs flancs briſés, s'entr'ouvrent,
Des informes métaux ſous mes pieds ſe découvrent,
Le ciſeau les polit.
Le bronze eſt animé, l'or, le marbre reſpirent,
Le fer, le bois, la toile attendriſſent, ſoupirent [a].
Tout plaît, tout s'embellit....

Pourſuis, pourſuis encor, ô ma chère patrie ;
Débrouille aux Nations, de la Philoſophie
Le cahos ténébreux ;
Dompte les préjugés, obſerve la nature,
Pénètre dans les airs, & fixe la figure
De la Terre & des Cieux.

Mes vœux ſont exaucés ; René [b] vient de paroître

(a) Ces deux mots riment très-bien, voyez Voltaire dans Zaïre, Acte II, Détouches dans une Ode à la Patrie, & pluſieurs autres.
(b) Décartes.

Digitized by Google

Le Licée en frémit.... Je le vois ce grand Maître
Renverser ses Autels ;
Je le vois déployer sa sagesse féconde,
Combiner, s'enhardir, créer un nouveau monde,
Subjuguer les mortels.

Par sa voix animés, que de sages [a] célèbres
De l'univers entier dissipant les ténèbres
Sondent ses profondeurs !
Restaurateurs fameux de toutes les sciences,
Ces modernes Neutons par leurs expériences
Ont banni les erreurs.

Viens siéger sur ton trône [b] ô superbe Uranie,
Lacaille & Maupertuis remplis de ton génie
Te consacrent leurs jours :
Clairaut & Dalembert, sublimes Zoroastres
Embrassent l'infini, rapprochent tous les Astres,
Déterminent leurs cours....

Que dis-je ? Des beaux Arts sacrés dépositaires

(a) L'Accadémie Royale des Sciences.
(b) L'Observatoire.

Digitized by Google

Mille Amphions [a] nouveaux, nos maîtres
& nos pères
Font fleurir les talens ;
Tel brille le Soleil, & par ses influences
Echauffe, fait germer, éclore les semences,
Ramène le Printemps.

Déja règne par-tout l'éloquence Romaine ;
Le bon goût fait la Loi, Ciceron, Démosthène
Enflamment les esprits
Lemaître, Daguesseau brillent, tonnent, frémissent,
Pascal, Flechier, Patru m'attachent, m'asservissent
J'adore leurs écrits.

A de nouveaux transports mon ame est toute
en proie ;
Fénélon m'a charmé, Bossuet me foudroie,
Ils instruisent les Rois :
Labruyère me peint ; Massillon me maîtrise ;
Montesquieu prend l'essor, & l'Europe surprise
A vu l'esprit des Loix.

Qu'entends-je ? Quels concerts ! Quelle
troupe brillante !

(a) Les différentes Académies qui concernent les beaux Arts.

Digitized by Google

Des cignes immortels, d'une aile triomphante
Planent au haut des Cieux :
Loin d'ici vil troupeau des Poëtes vulgaires,
Leur effor vous irrite, & leurs vives lumières
Éblouissent vos yeux.

Corneille le premier franchit tous les obstacles,
Ranime son génie, opère des miracles :
Dieux ! quel bruit ! quels éclairs !
Ainsi l'aigle se joue au milieu des orages,
S'élance impatient, foule aux pieds les nuages,
Et règne dans les airs.

Racine près de lui vient briller sur la scène,
Couronné par l'amour, chéri de Melpomène,
Il pleure, il m'attendrit :
Crébillon furieux se plaît dans les alarmes ;
Voltaire me surprend, me fait verser des larmes,
La terreur me saisit.

A cet effroi succède une aimable folie,
Molière triomphant sous les yeux de Thalie
Captive tous mes sens ;
Protée ingénieux, il réforme la France,
Tendre, aisé, plein de feu, de Plaute, de Térence
Il reçut les Talens.

Digitized by Google

Ses brillans nourriſſons, Regnard, Piron, Détouches,
Lachauſſée & Favard par leurs ſavantes touches
Peignent, rendent nos mœurs;
Et toi crédule enfant! ô naïf Lafontaine,
La douceur de tes ſons flatte, ſéduit, enchaîne
Nos eſprits & nos cœurs.

Quel eſt près de Momus ce mortel [a] ſatyrique?
Tantôt nouvel Horace, ingénieux critique
Il reprime les ſots:
Tantôt chantre badin il ſaiſit la trompette,
Ou ſublime Apollon, il forme le Poète
A chanter les Héros.

Ici les chalumeaux, les muſettes ruſtiques,
Les Faunes, les Sylvains, & leurs accords magiques
Me rendent amoureux:
Fontenelle, Racan, Segrais & Deshoulières
Des fidèles Bergers, des timides Bergères
Me retracent les jeux.

Où ſuis-je? Quel ſpectacle! Ah! Dieux quelles merveilles!

[a] Boileau.

Digitized by Google

Lambert, Lully, Quinault enchantent mes oreilles,
Quels sublimes transports!
Leclair, Rameau, Campra, Lalande me raviſſent,
Couperin & Marchand m'enflamment, m'attendriſſent
Au gré de leurs accords.

Eſt-ce vous que je vois, Rouſſeau, peintre admirable?
Pathétique Sapho, David incomparable,
Quels accens gracieux!
Philoſophe hardi, téméraire Pindare,
Il éclate, il frémit, il s'élance, il s'égare;
Il ſe perd dans les Cieux.

Tendres Anacréons que la volupté guide,
Houdard, Vergier, Chaulieu d'un eſſor moins rapide
Devancent les zéphirs;
Saint-Aulaire, Lafare & Chapelle s'uniſſent,
Des ſons mélodieux les feſtins rétentiſſent,
Ils chantent les plaiſirs.

Ciel! quelle majeſté! Calliope elle-même
Célèbre de Henri l'héroïſme ſuprême,
Ses exploits, ſa bonté;

Digitized by Google

Je la vois, elle inſpire, elle enflamme Voltaire;
Et porte le Héros ſur les aîles d'Homère
A l'immortalité.

Triomphe heureuſe France, aimable enchantereſſe,
L'Europe t'applaudit, ton goût, ta politeſſe
Captivent l'univers
Les Rois même, les Rois à tes divins Orphées
Prodiguent les honneurs, érigent des trophées,
Répétent leurs concerts....

Le peuple eſt un grand corps que le Monarque anime,
J'admire ſes talens ſous un Roi magnanime
Qui protège les Arts:
Sous un Roi bienfaiſant la tendreſſe le guide;
Le Prince eſt-il guerrier? Le peuple eſt intrépide,
C'eſt le peuple de Mars.

Grand Roi, par ces vertus, magnifique appanage
Que tu tiens du Très-Haut, tu retraces l'image
Des Trajans, des Titus:
Le bonheur de ton peuple a pour toi mille charmes,

Digitized by Google

Modèle des Héros, ta main ſeche les larmes
Des peuples abattus [a].

Pour vous brillans Sujets de ce Roi qu'on adore,
Miniſtres immortels de la célèbre Iſaure,
Oracles de ſa Loi,
Je vous offre mes vers, que votre ame attendrie
Approuve mes tranſports, l'amour de ma patrie,
Le zèle pour mon Roi.

[a] Louis XV a été le principal auteur de la dernière paix.

L'Etat & le Monarque à nos yeux confondus
N'ont jamais diviſé nos vœux & nos tributs.

Dubelloi, ſiège de Calais, Tragédie.

Digitized by Google

LES MOUVEMENS D'UN CŒUR PATERNEL, ODE.

SÉJOUR ſacré que je révère
Humble réduit de mes aïeux,
De la vertu témoin auſtère,
De la paix ſanctuaire heureux!
O ma cabane, toit ruſtique,
Je préfère ton chaume antique
A la vaine pompe des cours;
Tu fus l'aſyle de mes pères,
Tu vois leurs ombres tutélaires
Veiller encore ſur mes jours.

Tels dans ton enceinte honorable,
Des enfans dans mon ſein nourris,
Goûteront un repos durable
Loin de la honte & du mépris.
De mes cendres dépoſitaires,
Mes volontés leur ſeront chères,
Et mes exemples précieux;
Remplis de ma douce mémoire,

Google

Mes actions feront l'hiſtoire
Qu'ils conteront à leurs neveux.

Ils diront, c'était ſous ce hêtre
Que ſa voix inſtruiſoit nos cœurs,
Avec nous d'un repas champêtre,
Il goûtoit ici les douceurs;
Les fruits que cet arbre préſente,
De ſa tendreſſe prévoyante,
Sont les bienfaits toujours nouveaux;
Il embellit ces doux aſyles,
Et ſous ces feuillages mobiles
Il forma ces rians berceaux.

Qu'avec tranſport mon cœur ſe livre
A contempler cet avenir,
Par qui je dois un jour revivre
Dans un ſi tendre ſouvenir:
Cédant aux charmes invincibles;
Que produit dans les ames ſenſibles
Un amour tendre & mutuel,
Il ſuit ces images flatteuſes;
Et des larmes délicieuſes
Inondent mon ſein paternel.

Touchés de mon humble prière,
Les Dieux enfin compatiſſans,
Daignèrent du doux nom de père,

Google

Combler mes vœux impatiens.
Iris, ô ma vivante image !
C'eſt toi qui fus le premier gage,
Les prémices de mon bonheur :
Aimable Auteur de la nature,
Tu vis ſeul la volupté pure
Dont ce jour enivra mon cœur.

Oui, j'ai trouvé mon bien ſuprême
Dans ces enfans nés ſous mes yeux ;
Je ne vivois que pour moi-même,
Qu'il m'eſt plus doux de vivre en eux !
Je ſens multiplier mon être,
En eux j'aime à me reconnoître,
A voir l'image de mon ſort ;
Par eux ma fragile exiſtence
Se ſoutient, s'étend & s'élance
Au delà du jour de ma mort.

L'inſtant où mon heure dernière
Dont chaque jour hâte les pas,
Pour toujours fermant ma paupière
M'ouvrira la nuit du trépas ;
Cet inſtant d'horreur & d'alarmes,
Fatal objet de tant de larmes,
Je l'enviſage ſans effroi ;
Chère portion de mon être,

Digitized by Google

Pour vous ne vois-je pas renaître
Le jour qui s'éclipſe pour moi.

Aſſis au bord de ces fontaines,
Entouré de frêles roſeaux,
Je dis en contemplant ces chênes
Riche ornement de ces côteaux;
Courbés ſous le poids des années
Vous vîtes naître mes journées,
Vous voyez décliner leur cours;
Vos feuillages épais & ſombres
Sauront reproduire leurs ombres
Pour les héritiers de mes jours.

Et vous mes champs, ma douce joie,
Champs arroſés de ma ſueur;
Non, vous ne ſerez point la proie
D'un étranger uſurpateur:
Héritage de mes ancêtres,
Le nom antique de vos maîtres
Ranimant vos germes féconds
Embellira vos deſtinées,
Et dans ces plaines fortunées
Sera le Dieu de vos moiſſons!

O mes brebis ſi ſur ces rives
La voix des Paſteurs inconnus
Frappoit vos oreilles craintives;

Digitized by Google

Fuyez & n'obéiſſez plus :
C'eſt l'héritier de ma muſette ;
Le poſſeſſeur de ma houlette,
Que pour vous ma main a formé :
Son cœur imite ma tendreſſe,
Sur vous il veillera ſans ceſſe,
Il ſait combien je vous aimai.

Comme on voit d'une tige heureuſe
Multiplier les rejettons,
Une poſtérité nombreuſe,
Du Ciel a couronné les dons :
Autour de moi j'entends ſans ceſſe
Ce nom ſi cher à ma tendreſſe,
Que je crois ſentir toujours mieux,
Dans l'âge où le cœur s'évapore,
Chaque inſtant renouvelle encore
Ses ſentimens délicieux.

De mon bonheur tout eſt l'image
Au ſein de ces paiſibles lieux,
Il n'eſt rien ſur ce doux rivage
Qui ne le retrace à mes yeux ;
Tantôt d'une ſource féconde,
Je vois jaillir & croître l'onde,
Qui va former mille ruiſſeaux ;
Tantôt de ces arbres fertilles

Digitized by Google

Je compte les rameaux utiles
Qui deviendront des arbriſſeaux.

Oiſeaux qui peuplés ces rivages
Charmé de vos ſoins généreux,
Mon cœur s'émeut pour les doux gages ;
Dont l'hymen couronna vos feux :
Hélas ! inconſtante & légère
Votre tendreſſe paſſagère,
Ne ſurvit pas à leurs beſoins ;
Elle s'envole ſur leurs aîles,
Et mes amours toujours nouvelles
Semblent renaître avec mes ſoins.

Chers enfans par qui je reſpire,
Vous éprouvez à votre tour
L'amour que la nature inſpire
Pour ceux qui nous doivent le jour :
Au ſein d'une heureuſe abondance,
J'ai vu s'accroître votre enfance,
Pareils aux jeunes arbriſſeaux
Que défend l'ombre maternelle ;
Et qui de leur ombre nouvelle
Couvrent bientôt le bord des eaux.

Et dulces circum oſcula natos. Virg. Géorg.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉPÎTRE

QUI A REMPORTÉ LE PRIX,

PAR LE JUGEMENT

DE L'ACADÉMIE

DES JEUX FLORAUX,

Digitized by Google

Digitized by Google

LES CHARMES DE L'ILLUSION, ÉPÎTRE AU SOMMEIL.

LORSQUE la nuit, de sa prison obscure,
Vient, sur un trône éclatant de saphirs,
A ses travaux arracher la nature,
Pour la livrer au règne des plaisirs ;
En ces momens, où la terre altérée
Reçoit des Cieux mille douces vapeurs ;
Où, du zéphir l'haleine tempérée
Embaume l'air du pur esprit des fleurs ;
Sous cette tonne, & sombre & retirée,
Loin des grandeurs, de la pompe & du bruit,
Descends, Sommeil, de la voûte azurée,
Viens visiter mon paisible réduit :
Les noirs chagrins n'en ferment pas l'entrée.
Ne pense point trouver en ce séjour,
Ni ces sophas dressés par la molleſſe,

Google

Ni ces coussins où repose l'Amour,
Ni ces tapis où brille la richesse;
Un myrthe seul en pare le contour.
J'ai pour lambris l'épaisseur d'une treille,
Un vert gazon est mon lit de repos;
Sur le duvet la cupidité veille,
Le plaisir dort sur de simples roseaux.

Quitte, Sommeil, ta couche parfumée,
Où retenu par des chaînes de fleurs,
Tu vois errer la troupe bien-aimée
Des songes vains & des ris enchanteurs.
Amène-les, viens, accours au murmure
De ce ruisseau, si touchant, si flatteur,
Qui, sur ces prés émaillés de verdure,
Avec son eau promène sa fraîcheur.
O mon espoir! mon soutien dans mes peines?
Dieu bienfaisant! ô le plus grand des Dieux!
Exauce-moi, fais couler dans mes veines,
De tes pavots le suc délicieux.
Fais que mon toit devienne impénétrable
Aux passions, aux craintes, aux desirs;
Et que j'y passe une nuit délectable,
Sans regretter le monde & ses plaisirs.

J'ai parcouru cette mer orageuse,
Ce monde faux, brillant, tumultueux,
des grandeurs l'écorce fastueuse

Digitized by Google

Couvre souvent d'illustres malheureux.
J'ai vu tomber le Temple de Cithère,
L'art de tromper remplacer l'art de plaire,
L'Amour sans voile alarmer les vertus,
La pétulence outrager la sagesse,
La jeune Hébé destinée à Plutus,
Une Laïs préférée à Lucrece,
Mars s'amollir aux genoux de Venus,
La volupté, qui jamais ne repose,
Jouir, changer & se lasser de tout,
Et se blesser sur des feuilles de rose,
Périr enfin dans les bras du dégoût.
Monde trompeur! abyme de folie!
O que de maux tu caches dans ton sein!
Nous jouissons; mais le soir de la vie
Fait payer cher les faveurs du matin.
Des noirs cyprès les palmes sont voisines;
La rose naît au milieu des épines,
Et le bonheur à côté du chagrin.

J'aime bien mieux ces nuits délicieuses,
Où le Sommeil, au bruit flatteur des eaux,
Vient visiter ces retraites heureuses,
Et secouant ses ailes paresseuses,
Fait sous mon toit distiller ses pavots.
Prolongez-vous, heures voluptueuses!
Sous cet abri respecté du Soleil,

Digitized by Google

L'esprit perdu dans l'ivresse des songes ;
Ah ! qu'il est doux d'éloigner un réveil,
Qui banniroit leurs aimables mensonges.

Sophiste vain ! me dit d'un front altier ;
Ce gros MONTAN, ce pourceau d'Épicure ;
Dont le cœur vil se livre sans mesure
Aux mouvemens d'un appétit grossier ;
» Par quel secret me feras tu connoître,
» Qu'entre les bras d'un songe séducteur,
» Je suis heureux. . . » Tu l'es si tu crois l'être,
L'illusion est mère du bonheur.
Dans l'univers tout n'est que rêverie ;
Et la moitié des plaisirs de la vie,
Nous les puisons aux sources de l'erreur.

Voyez l'oiseau, ministre du tonnerre ;
Quand, promenant ses regards sous les Cieux ;
Il apperçoit un serpent sur la terre ;
Il fend les airs, le dévore des yeux ;
Il le saisit, il le tient dans sa serre,
Et sous cent coups l'écrase avec fureur.
L'Aigle superbe est à peine vainqueur,
Que, dédaignant la source de sa joie,
Il jette au loin le reptile odieux,
Reprend son vol vers la voûte des Cieux ;
Et va chercher une nouvelle proie.
Tel paroît l'homme : à l'aspect du plaisir ;

Il se réveille ; il s'anime, il s'enflamme ;
L'instant d'après, maître de le saisir,
Il s'en dégoûte ; & promène son ame
Dans le lointain d'un plus bel avenir.
Ainsi sans cesse échappés à nous-même ;
Pour nous livrer au torrent du desir,
Nous nous traînons de système en système ;
Nous aimons mieux espérer que jouir.
Foibles mortels ! vieux enfans que nous sommes !
En cheveux gris nous formons des châteaux !
Quel voyons-nous le plus heureux des hommes ?
Celui qui fait les rêves les plus beaux.

De cent beautés, tyrans impitoyables,
Monstres d'Asie, audacieux Sultans,
En vos serrails profonds, impénétrables,
Abymez-vous dans les plaisirs des sens ;
Dans vos transports & vos raviſſemens,
Vous enviez cette volupté pure,
Des doux élans d'un Berger amoureux,
Qui, sous ce toit couronné de verdure,
Se croit chéri de l'objet de ses feux.
On aime en vous l'éclat du diadême,
Et l'appareil d'une vaine grandeur :
Il est aimé pour l'amour de lui-même ;
On le lui jure : & dans son jeune cœur,
Un sentiment est une jouissance.

Digitized by Google

Vous, que je vois nager dans l'opulence,
Qui décorés de titres fastueux,
Coulez vos ans dans le sein de la joie,
Riches Crésus, êtes-vous plus heureux,
Couchez sur l'or, le duvet & la soie,
Qu'un villageois qui ne desire rien,
Ni dignités, ni trésor, ni couronne?
Dans son hameau, maître d'un petit bien,
Il croit les Rois malheureux sur le trône,
Et leur destin plus triste que le sien.

Chaque mortel a son grain de folie:
Heureux celui qui borne sa manie
A s'étourdir sur les rigueurs du sort!
Le désespoir est pire que la mort;
Trop de bon sens dégoûte de la vie.

Illusion! Reine de l'univers,
Qui, sur un char traîné par des chimères,
Parcours les Cieux, & la terre & les mers,
Versant tes dons sur les deux hémisphères,
Fantôme vain! simulacre trompeur!
Dont la beauté nous promène sans cesse,
De songe en songe, & d'erreur en erreur;
Oui, du plaisir la coupe enchantéresse,
Par l'Éternel remise dans tes mains,
Fait circuler des fleuves d'allégresse,
Quand tu le veux, dans l'ame des humains.

Digitized by Google

Ma Déïté ! la ſource de ma joie ;
Enivre-moi de ce nectar chéri :
Que ſur mes maux ton bandeau ſe déploie ;
Mais en amour garde-le pour autrui,
Pour ces Amans, de qui l'ame groſſière
Se prêteroit elle-même à l'erreur,
Dans ſes plaiſirs bornée à la matière.
Pour moi j'envie un amour plus flatteur :
Sous ces berceaux, quand Zirphé me le jure,
Si ce n'eſt point ſon cœur qui m'en aſſure,
Je ne veux pas de ce foible bonheur.

Mais, quoi ! la nuit avance ſa carrière.
Viens donc, Sommeil, viens fermer ma paupière ;
Viens m'arracher à ma triſte raiſon,
Amuſe-là par de riants Fantômes.
En nous trompant, l'imagination
Fait, ici bas, tous les plaiſirs des hommes ;
Empoiſonnés par la réflexion.

Pol me occidiſtis amici
Cui ſubito demptus per vim blandiſſimus error.
Horat.

Digitized by Google

LA ROSE,

IDYLLE.

AUX bords de ce ruiſſeau, ſur ces lits de verdure,
Naiſſez, charmantes fleurs, filles de la nature.
Puiſſent vos agrémens, étalés à mes yeux,
Diſſiper la langueur qui m'amène en ces lieux.
Le Dieu qui ſut troubler le repos de ma vie,
Eſt peut-être caché ſous cette herbe fleurie;
Mais la tranquillité règne dans ce ſéjour,
Loin de tous les Bergers doit-on craindre l'amour?

Belle Roſe, ornement de l'empire de Flore;
Près de toi le plaiſir peut me toucher encore;
Tu charmes mes ennuis dans cet heureux moment;
Tel eſt de tes appas le doux enchantement.
Rien ne peut réſiſter aux graces du bel âge,
De la jeune beauté je vois en toi l'image;
Toujours elle s'unit à l'aimable fraîcheur,
Et nos jours les plus beaux ſont les jours d'une fleur.

Digitized by Google

Mais, tendre Roſe, hélas ! ces rapides années,
Bien ſouvent aux plaiſirs ne ſont pas deſtinées :
De notre liberté, compagne du bonheur,
L'injuſte préjugé, toujours eſt l'oppreſſeur.
Tranquille en ces Forêts, ſans ſoins & ſans alarmes,
L'intérêt & l'orgueil n'enchaînent point tes charmes ;
On ne s'informe pas ſi ces petits ruiſſeaux,
Roulent ici pour toi le criſtal de leurs eaux.
Les folâtres zéphirs agitent ton feuillage,
L'amour en ton honneur deſcend dans ce bocage,
Jeune Roſe, ſans crainte écoute leurs ſoupirs ;
Tu n'inſpiras jamais que d'innocens deſirs.

Plus heureuſe que nous, de l'objet qui t'enchante
Jamais tu n'exigeas une flamme conſtante,
Trop ſéduiſant eſpoir ! à la ville, en ce bois,
De la fidélité tout méconnoît les Loix.
L'amant que tu chéris, ce zéphire volage,
Il te voit, il te plaît, il t'adore, il t'engage,
Et vole au même inſtant flatter d'autres appas.
De ces vœux partagés tu ne t'offenſes pas ;
Il ne te promit point en te trouvant ſi belle,
Qu'il verroit ſans deſirs une fleur plus nouvelle

Jamais tu n'entendis ce discours imposteur,
Pour toi, l'amant léger n'est pas amant trompeur.
Ah ! si tu connoissois les amours de la ville,
Que tu t'applaudirois d'aimer dans cet asyle,
La crainte, le dépit, la noire trahison
N'habiterent jamais tes tapis de gazon.
A ces naissantes fleurs, étroitement unie
Rien ne peut altérer le charme qui vous lie ;
L'amitié dans le monde est un nom révéré,
Hélas ! presque toujours c'est un bien ignoré.
Contentes des attraits reçus de la nature,
On n'a point parmi vous recours à l'imposture ;
Sans chercher dans le fard, le blanc & l'incarnat,
Vous plaisez à nos yeux par votre propre éclat,
Rose qui m'as charmé, brillante souveraine,
Sais-tu, si de tes sœurs, on te nomme la Reine ?
Non, tu ne connois pas l'altière vanité,
Monstre, qui, trop souvent, s'attache à la beauté.

Tandis que je gémis sur notre destinée,
Jouis de ton bonheur, ô Rose fortunée ;
Borne toute ta gloire à parer ces climats,
Ici sur l'innocence il n'est point d'attentats.

Digitized by Google

Si trompant mon espoir, dans ce lieu solitaire
Il est, pour te cueillir, une main téméraire,
Ta tige opposera la pointe de ses dards ;
Mais, Dieux ! contre l'audace est-il quelques remparts ?
Apprends que parmi nous, sur leurs brillantes traces,
L'honneur & la vertu guident les jeunes graces ;
Mais, ô crime ! ô fureur ! les coupables mortels
De ces Divinités, profanent les Autels.

Loin des vœux indiscrets, loin de la perfidie,
Dans ces lieux écartés, je veux passer ma vie.
Mon cœur, d'un soin cruel, cessant d'être agité,
Recouvre en ce séjour l'heureuse liberté.

Toi, qui m'as fait chérir cette belle campagne,
Aimable Rose, ici, tu seras ma compagne,
Je vais, sous ces tilleuls, goûter un doux sommeil :
Le desir de te voir hâtera mon réveil ;
Demain.... mais, tendre fleur, en verras-l'Aurore ?

Digitized by Google

A mon lever, hélas ! te trouverai-je encore ?
Dieux ! tes feuilles.... que vois-je éparſes
ſous mes pas,
A mon cœur alarmé préſagent ton trépas.
Que tu jettes de trouble en mon ame égarée :
Ne puis-je, de tes jours, prolonger la durée ?
Mais inutiles ſoins ! ah ! malgré mes ſouhaits,
Une froide pâleur a flétri tes attraits.

Tandis que je m'amuſe aux douceurs d'un
menſonge,
La vie & mes plaiſirs, s'envolent comme un
ſonge.

Telle aimable en ſon air ;
Mais humble dans ſon ſtyle.
Boileau, art. Poet.

Digitized by Google

HYMNE

QUI A REMPORTÉ LE PRIX,

PAR LE JUGEMENT

DE L'ACADÉMIE

DES JEUX FLORAUX,

PAR Mr. L'ABBÉ TAVERNE.

Digitized by Google

gelle des Statuts de l
port au gouvernement
qui lui a été préfer
heureusement échou
Une Violette d'ar
deux cens cinquant
Poëme de soixante V
de cent Vers au plus
Alexandrins, sur u
dans le genre noble.
L'Académie adme
le même Prix une Ép
ou sur un Sujet litte
quante Vers au plus
dix syllabes, à rime
au choix des Aut
comme dans les a
obtenir de tout c
religion, les bon
Un Souci d'arg
ux cens livres,
e Idylle ou à u
doivent être
élange de V
lys d'argen
res, pour
l'honne
, le co
dans
es P

Digitized by Google

GE.

N E

LE PRIX,

MENT

ÉMIE

RAUX,

AVERNE.

Digitized by Google

Digitized by Google

HYMNE

EN L'HONNEUR

DE LA SAINTE VIERGE.

LES bords de Juda retentiſſent
Du bruit des céleſtes concerts,
La paix deſcend du haut des airs,
Les chœurs des Anges applaudiſſent
Au Rédempteur de l'univers.

Sion recommence tes fêtes,
Mets fin à tes gémiſſemens;
Le Ciel reçoit tes vœux ardents;
Le jour prédit par les Prophètes
Se lève enfin ſur tes enfans.

Le Fils du Maître du tonnerre,
Touché de leur ſort rigoureux,
Quitte ſon Trône radieux,
Et vient habiter ſur la terre
Pour les rendre à jamais heureux.

Digitized by Google

Une humble & chaſte Créature
Le chef-d'œuvre du Créateur,
A l'Eſprit-Saint ouvrant ſon cœur
Conçoit le Roi de la nature
Et donne l'être à ſon Auteur.

A la Reine des Cieux je conſacre mes vers.

Digitized by Google

HYMNE
EN L'HONNEUR DE LA Ste. VIERGE.

DESCENDS des voûtes éternelles
Législateur de l'univers,
Protecteur des Tribus fidèles,
Hâte-toi, viens briser leurs fers.

Israël par ma voix t'implore,
Tu peux seul calmer ses douleurs,
Voudrois-tu lui laisser encore
Compter ses jours par ses malheurs?

Les décrets divins s'accomplissent,
Le fier Satan est enchaîné,
Les Cieux s'ouvrent..... nos maux finissent
Le Rédempteur nous est donné.

Dans le sein d'une Vierge aimable,
Trône immortel de son amour,
Le Sauveur, le Verbe adorable
Daigne habiter en ce grand jour.

Il n'est plus armé du tonnerre,
Il vient nous apporter la paix,
Et ne veut enchaîner la terre
Que par le lien des bienfaits.

Les vertus de Marie échauffent mes acc

SONNET
EN L'HONNEUR
DE LA SAINTE VIERGE.

SEIGNEUR, tu créas l'homme & ta voix adorable
Appella du néant ce Roi de l'univers ;
Mais, par un lâche orgueil, il se rendit coupable,
Et bientôt il devint l'esclave des Enfers.

Enfans infortunés d'un père misérable,
Hélas ! pour nous frapper, la foudre fend les airs:
O Ciel ! nous périssons : quelle main secourable
Prendra soin de combler ces abymes ouverts... ?

Je la vois... O prodige ! ... Une Vierge féconde
Enfante un Dieu Sauveur, donne le jour au monde,
Et terrasse Satan par son humilité.

Tendre Médiatrice, achève ton ouvrage :
Si par toi Jesus-Christ a lavé notre outrage,
Guide-nous par ton Fils à l'immortalité.

O concessa tibi quanta potestas !

HYMNE

EN L'HONNEUR

DE LA SAINTE VIERGE.

LES temps ſont accomplis : je vois enfin paroître
L'aurore de ce jour ſi long-temps attendu ;
Conſole-toi, Juda, ton Sauveur vient de naître :
A l'ardeur de tes vœux le Ciel a répondu.

Quitte à jamais, Sion, tes vêtemens funèbres ;
Ton Dieu moins irrité, ſenſible à tes malheurs,
Vient enfin diſſiper ces épaiſſes ténèbres,
Dont le Démon jadis obſcurcit tes grandeurs.

Vierge, flambeau des Cieux, ſecourable immortelle,
Fille du Tout-Puiſſant, mère de mon Sauveur,
Du coupable mortel protectrice fidèle,
Tes ſublimes vertus aſſurent ſon bonheur.

Le Dieu des Dieux, ton Fils, vient effacer
nos crimes :...
Jaloux de tes grandeurs, jaloux de tes bien-
faits,
En vain le fier Satan réclame ses victimes :
Nous ne redoutons plus sa fureur ni ses traits.

Esclave audacieux, auteur du premier crime,
Tu peux contre toi-même exercer ta fureur ;
Va, tyran infernal, va frémir dans l'abyme....
Dans le fils de Marie adore ton vainqueur.

Célébrons à l'envi cette auguste mortelle
Qui porta dans ses flancs le Dieu de l'univers :
Réunissons nos voix, sans ses vertus, sans
elle,
Le Ciel eût-il jamais daigné briser nos fers.

Redeat ad tartara Satan.

L'Auteur de cette Hymne n'a que treize ans ; la faveur de cet âge lui a mérité l'impression.

Digitized by Google

ÉLOGE
DE
CLÉMENCE ISAURE,

PRONONCÉ le jour de la distribution des Prix en 1765.

PAR M. LE PRÉSIDENT DAGUIN.

TECTOSAGUM immortale decus, præclaram humanitatis gubernatricem, inclitam Academiarum parentem ISAURAM, dum annuâ grati & nunquam immemoris animi significatione prosequimur: non tam in egregium laudationis argumentum incumbere, quam acerrimo splendidi triumphi incitamento, optima ingenia ad summum Poësis & eloquentiæ principatum reportandum inflammare studemus. Athletas undique alliciat LUDORUM FLORALIUM celebritas; altos animos ac spiritus alumnis Musarum injiciant & certaminis honos & victoriæ dignitas. Athenarum & Romæ splendorem superet Tolosani Palladii gloria: ex almæ nostræ civitatis sinu, ceu ex bonarum artium domicilio, procreari non desinat eximia sapientum artificum soboles

quæ politioris eruditionis lumen in orbem inferat universum : multa hæc & magna litterarum incrementa sunt perenne beneficium quod patriæ præstat doctæ & ingeniosæ virginis institutum, quid plura ? Nihil sanctius posset ISAURÆ *memoriam posteritati commendare : tanti enim beneficii constans & perpetua propagatio est insigne honoris genus, quo maximè colitur augustum* ISAURÆ *nomen.*

MESSIEURS,

C'EN est assez pour la gloire de Clémence Isaure, des recherches historiques & des éloges que ceux d'entre vous qui m'ont précédé dans la fonction que je remplis aujourd'hui ont consacrés à sa mémoire. Qui désormais osera douter de l'existence de cette illustre Fondatrice de nos Jeux, de son amour pour les Lettres, de ses talens & de ses vertus ? Qu'il me soit donc permis, au lieu d'anecdotes de sa vie privée, arrachées par une sagacité laborieuse & éclairée, aux ravages du temps & de l'oubli, au lieu d'encens & de louanges, d'offrir à Clémence, l'hommage d'un travail dont les Arts qu'elle a chéris & cultivés pendant sa vie & qu'elle a soutenus par ses bienfaits après sa mort, sont le seul objet. Puissent les réflexions que je vais lire éclairer le goût & le génie ; puissent-elles obtenir vos suffrages & seconder les vues que se proposa la savante Isaure, lorsqu'elle institua les Prix que nous distribuons en ce jour.

Digitized by Google

Si Toulouſe occupe un rang honorable parmi les Villes les plus célèbres du monde, elle en eſt redevable à ſon amour conſtant pour les Lettres & aux moyens qu'elle a pris dans tous les temps pour découvrir & encourager le génie qui réſiſte rarement à l'éguillon de l'émulation & à l'appas des récompenſes.

Le reſte de la France étoit encore enveloppé dans les langes de l'ignorance, lorſque la lumière des Arts brilloit déja ſur nos contrées. Toulouſe en recueillit les premiers rayons : elle fut appellée PALLADIENNE, l'école & le berceau des Sciences & des Talens. Quel malheur ſi nous laiſſions flétrir ſur nos têtes les lauriers de nos peres ! Jamais ſiècle n'a vu éclore des préjugés plus contraires aux progrès des Lettres & des Arts. Ce n'eſt point la barbarie des temps antiques qui les menace de nouveau. On ne fut jamais ni plus éclairé ni plus avide de le devenir : mais, ſoit que les chefs-d'œuvre dont le ſiècle dernier a enrichi la Littérature Françaiſe aient fait naître une eſpèce de ſatiété dédaigneuſe, ſoit que le goût des Sciences abſtraites & du raiſonnement ait prévalu ſur celui de la Poëſie & des Lettres, il n'eſt que trop commun aujourd'hui de les entendre qualifier de talens frivoles.

Je n'ai garde, MM., de mettre en comparaiſon les Sciences utiles avec les talens purement agréables : mais la connoiſſance des Lettres n'a-t-elle que de l'agrément en partage ? Et la Poëſie & l'éloquence, ſous le coloris ſéduiſant des images & du ſtyle, ne peuvent-elles pas préſenter les traits fiers & hardis des vérités les plus importantes ? Perſonne n'eſt

plus pénétré que moi d'admiration & de respect pour ces ouvrages immortels qui honorent & notre siècle & la raison humaine, & qui ont porté au degré le plus sublime l'art de penser & de convaincre : mais je crois que l'éloquence & des Lettres aident infiniment à leurs progrès. La Philosophie emprunte d'elles l'art d'intéresser, d'émouvoir & de plaire ; l'art de présenter la vérité avec tous les avantages qui peuvent la rendre victorieuse de nos préjugés les plus chers : c'est à l'école d'Homère que se forma le divin Platon. L'Orateur le plus éloquent de Rome étoit aussi le meilleur Philosophe. Les systêmes absurdes d'Epicure ne se sont sauvés de l'oubli qu'à l'aide de la Poësie de Lucrece. Pascal, Malebranche, Montesquieu, ont été les Écrivains à la fois les plus profonds & les plus éloquens de leur siècle.

Ce n'est point à la Philosophie seule que le secours des Lettres est nécessaire. Il n'est presque point de Science dans laquelle on puisse espérer d'avancer jusqu'à un certain point, si l'on n'est éclairé de leur flambeau ; & pour me renfermer dans la Science qui devroit m'être plus connue que les autres, je demande quel est le Jurisconsulte qui sans le secours de l'Histoire, qui fait une partie essentielle des belles Lettres, pourra débrouiller le ténébreux cahos des Loix Romaines ? Quel autre fil peut le guider dans ce dédale obscur, que l'étude approfondie qu'il aura faite dans les Historiens de Rome, des mœurs, des usages, du gouvernement des Romains ? Leur législation n'a pas toujours été la même : elle a dû suivre les révolutions arrivées dans le gouvernement,

Digitized by Google

Quel homme, pour si laborieux qu'on le suppose, pourra réussir à se former un tableau exact de la Jurisprudence Romaine, si la critique & l'histoire ne le menent par la main dans des routes où il est si facile de s'égarer ?

Ainsi le Magistrat, à ne le considérer que comme Juge, ne peut se passer du secours des Lettres ; ou bien il s'expose à confondre des Loix abrogées avec des Loix suivies ; à adopter des décisions inconciliables avec nos mœurs, pour n'avoir pas assez connu les mœurs des Romains : mais si on le considère comme Magistrat, où prendra-t-il la connoissance du droit public de la Nation, si ce n'est dans l'Histoire de la Monarchie, & dans le premier Code des Germains ?

Ce que je dis du Magistrat est bien plus nécessaire encore aux Législateurs. Dans quelles bévues ne risqueroient-ils pas de tomber, s'ils vouloient transporter indistinctement les Loix d'une Nation à l'autre, sans égard pour les rapports différens de la religion, du climat & des mœurs ? La Législation Romaine présente des exemples sans nombre des effets bizarres qu'a produit cette négligence. Les Loix des Républiques Grecques ne pouvoient point convenir à la République de Rome, qui se gouvernoit par des principes différens (*a*).

Que n'aurois-je pas à dire, MM., sur la nécessité de l'étude des Lettres, pour cette classe de citoyens destinée à nous éclairer sur des devoirs d'un autre ordre ? Je ne parle point de ceux dont le ministère suppose nécessairement

(*a*) *Vid.* L'Esprit des Loix, liv. 29, chap. 13.

Digitized by Google

le talent de toucher & d'instruire, talent qui appartient essentiellement aux Lettres & à l'éloquence : mais quel secours ne prêteront-elles pas à ceux qui voudront approfondir les droits de l'Eglise, la nature de son gouvernement, le rapport de ses loix avec les lois civiles & politiques des États qui ont le bonheur de vivre dans son sein, son ancienne discipline, ses privilèges, ceux de ses ministres, les véritables bornes des deux Puissances ?

Si les Lettres sont nécessaires à l'homme public, elles sont utiles à l'homme privé. C'est par elles qu'il apprend à connoître ses vrais devoirs, à marcher d'un pas ferme dans le sentier de la sagesse. Accoutumé à admirer les vertus des grands hommes, il donne l'essor à son ame, & la prépare pour l'occasion à ces efforts sublimes qui la transportent hors de la sphère des devoirs communs.

Est-il un homme assez stupide pour avoir passé une partie de sa jeunesse dans le commerce des Historiens & des Poètes, soit anciens soit modernes, sans avoir retiré pour son cœur aucun profit de leurs leçons ? Il n'est pas possible de se dérober à l'impression de la vertu, lorsqu'elle s'appuye sur des faits éclatans & authentiques, ou qu'elle se montre à nos regards parée des charmes de la Poésie & de l'éloquence.

C'est beaucoup, sans doute, de devenir meilleur ; mais ce n'est pas peu de devenir plus aimable. Un de nos devoirs, & il n'est pas le dernier, est de faire le bonheur de tout ce qui nous environne. Si les Lettres corrigent l'âpreté des mœurs ; si elles rendent plus sociable ; si

elles changent en vertus pratiques des vertus de ſpéculation ; enfin ſi elles arrachent l'homme aux fers de l'égoïſme, pour le rendre l'homme d'autrui ; il faudra convenir que l'étude des Lettres n'eſt pas une étude frivole, & qu'il en eſt peu qui intéreſſent autant l'humanité : or qui a jamais douté que le charme des Lettres n'adouciſſe les mœurs, ne corrige la rudeſſe du caractère, & ne contribue plus que toute autre choſe à former l'homme ſocial ?

Je ſai qu'un Auteur célèbre a déployé toutes les reſſources de ſa mâle éloquence, pour établir que les Lettres étoient funeſtes aux mœurs. Gardons-nous de penſer qu'un homme qui fait tant d'honneur à la Littérature, & qui occupe un rang ſi diſtingué parmi les Écrivains de ſon ſiècle, ait voulu ſérieuſément imprimer une flétriſſure auſſi honteuſe, aux talens même qui ſeuls porteront ſon nom à la poſtérité. J'aime mieux croire qu'il a voulu prouver aux hommes combien l'art de raiſonner peut donner de vraiſemblance aux plus abſurdes paradoxes.

Ne confondons point l'abus des talens avec les talens même. S'il eſt des Écrivains aſſez malheureux pour oublier que le but de leur art eſt d'inſpirer l'amour de la vertu ; s'ils perdent de vue que le Ciel ne les élève au-deſſus du vulgaire que pour donner aux hommes d'utiles leçons, il ne faut point imputer à l'art l'égarement de l'artiſte. Le véritable homme de Lettres ſera chérir la vertu, la raiſon, la bienfaiſance, l'humanité, l'honneur, l'amour des loix & du Souverain.

Quelle époque mémorable pour les Lettres, que ce qui vient de ſe paſſer tout récemment

dans la capitale du Royaume, à l'occasion d'un Drame célèbre consacré à la gloire d'un peuple idolâtre de ses Rois, & à celle d'un Prince adoré de ses peuples ! *(a)* Est-il quelque détracteur des talens littéraires qui n'ait été pénétré d'admiration & de reconnoissance pour l'art des Corneilles & des Racines, lorsqu'au milieu des acclamations du théatre, il a vu la nation & le Souverain ratifier ce pacte auguste & attendrissant d'un amour reciproque ; pacte commencé avec la Monarchie & scellé de nouveau par les larmes du Monarque & des Sujets ? Quels momens pour des coeurs patriotiques ! Et quelle ame assez farouche pourroit dépréciер des talens qui inspirent l'amour de devoirs aussi saints ?

C'est à vous, MM., c'est aux corps Littéraires à ranimer autant qu'il est en eux, le goût des Lettres, le goût de la Poèsie & de l'éloquence, dont la culture peut devenir si utile à la patrie & si honorable à la nation. Il est permis aux esprits médiocres de regarder comme frivoles des connoissances dont ils n'apperçoivent ni l'objet ni les moyens : mais ceux qui connoissent le rapport de Lettres avec la gloire des États, le bonheur de l'humanité & le goût de toutes les vertus, applaudiront toujours aux efforts que vous ferez pour encourager les jeunes Littérateurs par une juste distribution de vos couronnes.

Ne faisons point cette injure à l'illustre Fondatrice de nos Jeux, de penser que l'amour d'une fausse gloire ou un vain desir de célébrité

(a) Le Siège de Calais, Tragédie par M. de Beloy, représentée en 1765.

Digitized by Google

lui

lui ait fait naître l'idée d'une institution qui honore son sexe & sa patrie. Une ambition plus noble & plus digne de son esprit & de son cœur tourna les vues de Clémence à l'encouragement des Lettres. La barbarie de son siècle & les maux que l'ignorance traîne à sa suite lui inspirèrent le desir d'éclairer ses contemporains & la postérité. Elle sentit que travailler à l'instruction des hommes, c'étoit les ramener aux vraies sources du bonheur & de la vertu. L'immortele Isaure sut appercevoir, du sein des ténèbres, les avantages qui pourroient revenir à sa patrie, de la lumière qu'elle vouloit y faire naître.

O vous! dont la vertueuse & savante Isaure est à la fois la gloire & le modèle, sexe aimable, dont les charmes tournent à leur gré nos esprits & nos cœurs; vous êtes à la société, ce que le printemps est à la nature: il l'anime & l'embellit; tout cède au desir de vous plaire, & les arts n'ont plus de bornes dès que les artistes sont échauffés du feu de vos regards. Si une sorte de préjugé vous éloigne des Sciences abstraites, le Sanctuaire des Muses vous est ouvert. La Poèsie & l'éloquence recevront de vous en les cultivant cette naïveté touchante, cette délicatesse & cette finesse d'expression & de sentiment où il n'est pas permis à notre sexe d'atteindre. Venez cueillir les Fleurs d'Isaure, venez prendre place dans nos Jeux; venez distribuer nos couronnes: elles acquerront un nouveau prix en les recevant des mains des Graces & de la beauté.

Il est temps d'ouvrir la carrière & d'offrir aux yeux des combattans les lauriers destinés

orner le front des vainqueurs. Ce n'eſt jamais qu'à regret que nous voyons demeurer dans nos mains des couronnes que nous ne demandons qu'à répandre : c'eſt avec plus de regret encore que nous nous voyons quelquefois réduits à ne pouvoir couronner tous ceux qui méritent de l'être. Nous éprouvons aujourd'hui ce double déſagrément : car ſi d'un côté il ne s'eſt préſenté aucun athlete digne de la palme lirique ; nous avons trouvé dans d'autres genres des lutteurs d'une force preſque égale, qui nous ont fait gémir de n'avoir pu multiplier les Prix.

Ne laiſſez point abattre votre courage, vous qui n'avez pu atteindre le but où tendoient vos vœux. Si les armes ſont journalieres dans les combats ſanglans, elles le ſont auſſi dans les combats littéraires. Feuilletez nuit & jour les grands modèles, étudiez leurs écrits : vous verrez que tout leur art conſiſte à imiter la nature. C'eſt elle ſeule qu'il vous faut chercher à leur exemple. L'Académie a voulu vous aider dans cette découverte, lorſqu'elle a propoſé aux Orateurs de *déterminer ce qu'il y a de fixe & d'arbitraire dans le goût*. Ecoutez attentivement les leçons que vous donne celui de vos rivaux qui a mérité nos ſuffrages : il ne vous propoſe que la nature pour regle & la vertu pour objet.

Digitized by Google

ÉLOGE
DE Mr. CARQUET,

Tréſorier de France au Bureau des Finances de Toulouſe, Maître des Jeux Floraux, & l'un des Quarante de l'Académie des mêmes Jeux.

PAR Mr. l'Abbé Prades, Maître auſſi des Jeux Floraux, & Membre de l'Académie.

MESSIEURS,

LA vertu eſt faite pour être honorée : tout lui doit & lui rend hommage. Quelquefois méconnue, ſouvent traverſée, elle s'affermit par les épreuves : elle ſe ſuffit à elle-même, & c'eſt le ſûr aſyle où elle ſe cache & s'enveloppe : quelque violence qu'on lui faſſe, toujours ſemblable à elle-même elle ſurmonte tout. * Rien de moins étranger à une Société telle que la nôtre, & au ſujet dont j'ai à vous

Digitized by Google

* *Virtuti omnia parent.* Saluſt.

entretenir que cet hommage rendu à la vérité ; par où j'ai commencé. On ne peut nier que la vertu ornée des talens de l'esprit, accompagnée des avantages que donnent les Belles Lettres à ceux qui les cultivent avec goût & avec succès, qu'une telle vertu n'ait un double droit à l'estime & aux louanges des hommes. Je le dis hardiment : le court, mais juste éloge que je vais faire, ne démentira pas le titre légitime sur lequel est fondé l'usage de presque tous les Corps Littéraires de louer, comme il se pratique dans cette Compagnie, les Confrères que la mort leur ravit. Que n'est l'Orateur digne du sujet ! Rien ne confirmeroit mieux la possession où nous sommes de ne louer ici que la vertu & les talens.

On ne nous fera pas le tort de penser, que ce n'est que de sublimes génies, de talens rares & d'un ordre supérieur que nous entendons parler, & que nous nous approprions. Un Corps Littéraire tel que celui devant qui, & au nom duquel j'ai l'honneur de parler, supporteroit-il un discours où se décéleroit la vanité, & où la flatterie se feroit sentir ? Il n'aime que ce qui est vrai & modeste : il sait, & nous l'avons appris de lui, qu'il y a diversité de talens, & une grande différence à faire dans la République des Lettres des génies du premier ordre à ceux d'un rang inférieur ; de la gloire acquise aux grands Maîtres en éloquence & en Poèsie par les plus brillans succès, à celle que méritent dans la culture des mêmes Arts des Ecrivains qui les suivent, mais qui ne les égalent pas, & ne sauroient les atteindre. Le public, tôt ou tard juge incorrup-

tible ; apprécie les uns & les autres, & ne les confond point. C'eſt lui, c'eſt la Renommée, le concours de tant d'eſprits ſi différens, lorſqu'ils s'accordent à approuver & à admirer les chefs-d'œuvre de la Littérature, qui fixent leur rang, & couronnent d'immortalité ceux qui les ont produits. Sans déroger à leur gloire, à celle de ces grands hommes & de leurs ouvrages, on peut eſtimer & louer des hommes qui n'ont pas acquis cette célébrité, des talens moins heureux, toujours bons, quoique moins ſupérieurs & moins éclatans. La gloire en effet eſt un tréſor immenſe, ouvert à tout le monde, où chacun eſt en droit de puiſer la meſure qui lui convient. S'il n'y avoit de louanges que pour ceux qui priment dans l'empire des Lettres, qui s'y diſtinguent avec le plus d'éclat, quel refroidiſſement dans les eſprits, quel découragement ! moyen ſûr d'arrêter l'émulation & de l'éteindre : ce qui n'iroit à rien moins qu'à la ſubverſion & à l'anéantiſſement des Arts & des Sciences. Je loue donc avec confiance un homme qui a eu de la vertu, une vertu aimable, qui l'a fait eſtimer, & qui, avec un ſi précieux avantage s'eſt fait honneur dans la République des Lettres des qualités de ſon eſprit par l'utile agrément qu'il y a apporté. & par les ſages & heureuſes productions qui l'ont diſtingué.

Etienne Carquet, Tréſorier de France, étoit fils de Jean Carquet, Capitoul de cette Ville en 1706, & de Catherine de Charron. Il tenoit par ſa mère à pluſieurs familles diſtinguées par l'honneur & par leur rang.

Son père fixa ſon ſéjour à Caſtelſarrazy,

ville de cette Province, patrie de la famille de ſon beau-père, où elle avoit des biens conſidérables. Il y a vêcu juſqu'à l'extrême vieilleſſe dans la pratique des vertus chrétiennes, & de tous les devoirs de la vie civile, chéri & honoré de ſes concitoyens.

Il ne négligea, il n'oublia rien pour donner à ſon fils la meilleure éducation, la plus propre à lui former l'eſprit & le cœur. Elle eut tout le ſuccès qu'il en devoit attendre & qu'il pouvoit deſirer. Quel fond plus heureux que celui que fournit l'éleve ! facilité à tout apprendre, fidélité à retenir avec ordre & avec intelligence, & à rendre de même ce qu'il avoit appris comme en ſe jouant : de la grace & du naturel à tous les exercices où il donnoit une partie de ſon temps. Ce qui étoit d'un prix au-deſſus de tout, un eſprit droit, & un cœur bien fait. Jamais fils qui ait plus honoré ſes parens, qui ait mieux mérité, & qui ait cultivé avec plus d'attention & d'attachement la tendreſſe de ſes proches, & en particulier de ſes oncles, tous gens de mérite & connus. *

Né avec un goût décidé pour l'étude, il ſe diſtingua dans tous les temps par la ſupériorité de ſon eſprit & de ſes progrès. Avide de connoître & d'étendre ſes lumières, un tempérament délicat, une ſanté foible furent le ſeul frein qui retint ſon eſprit, que les diffi-

* Mr. de Charron, Tréſorier de France, dont il a été l'héritier. Mr de Charron, Officier diſtingué, Brigadier des Armées du Roi, Commandant de Verdun. Deux Chanoines de St. Sernin de cette Ville, & un Chanoine de St. Etienne, qui vit encore.

Digitized by Google

cultés & la profondeur des Sciences ne faiſoient qu'enflammer. Jamais il ne ſe permit une application forte, un travail continu qu'il ne fût contraint de s'arrêter, & qu'il ne payât par un long accablement & une interruption douloureuſe, l'effort qu'il avoit fait, l'honorable débauche d'eſprit & d'étude qui n'étoit que trop de ſon goût. Les belles Lettres furent ſa reſſource, le délaſſement de ſes langueurs, la conſolation de ſes infirmités. Rien n'étoit mieux dans ſon caractère que l'urbanité qu'elles donnent, la douceur qu'elles inſpirent, la politeſſe & la modeſtie dont elles s'honorent & qui les accompagnent. Les heureux ſuccès qu'eurent ſes premiers eſſais étoient bien capables de les lui faire aimer. Il préſenta un Poème à l'Académie, Ariſtomène, il fut couronné : une Élégie intitulée Adam, elle eut le prix. Le détail ſeroit long ſi je faiſois l'énumération de toutes les Pièces qui ont emporté nos ſuffrages en différentes années, ou qui les ont balancés ; qui ſous ſon nom, ou ſans nom d'Auteur ſe ſont lire avec plaiſir dans nos Recueils. Je n'oublierai pas celle qui lui fit tant d'honneur. L'Ode qu'il conſacra à la mémoire immortelle d'une de nos Muſes, ſi digne de nos louanges & de nos regrets, Madame de Montegut. Cette Ode, & celle qu'il avoit donnée auparavant, intitulée la Providence, & pluſieurs autres ouvrages de différens genres qui ont remporté le prix dans cette Académie & dans d'autres, ſont des preuves authentiques de ſon eſprit, de ſon génie, & du rang qu'il tenoit parmi nos bons Auteurs. Je ne parle pas d'un nombre infini de Poëſies en tout genre reſtées dans ſon cabinet

dont au jugement de quelques amis de ceux qui les ont vues & fort approuvées, on pourroit faire un Recueil utile & agréable au public.

Eſtimable par ces beaux endroits, Mr. Carquet l'étoit davantage, & plus précieux au monde par les qualités du cœur que par les agrémens & la fécondité de ſon eſprit. Jamais plus de probité, plus d'honneur, de bienfaiſance & d'humanité qu'il y en eut en lui. Une douceur naturelle, une candeur aimable, un deſir & une maniere d'obliger que l'art ne donne point, & où l'affectation n'arrive jamais: tel fut ſon caractère. Jamais il ne perdit une occaſion de faire du bien & un plaiſir à quelquelqu'un dès qu'elle s'offrit. Il la cherchoit, & ſouvent il la faiſoit naître. Homme d'un commerce le plus aiſé, le plus prévenant, toujours, & à la fin comme au commencement le plus plein de ſatisfaction, & plus engageant. Nulle humeur, nulle ſingularité, une parfaite égalité d'ame, dans le temps même où ſon corps étoit accablé de ſouffrance. Je ne crains pas que ceux qui ont particulièrement connu Mr. Carquet, ne trouvent pas reſſemblant le portrait que j'en ai fait.

Avouons-le, MESSIEURS, quelque bon naturel que l'on ait reçu en naiſſant, quelque ſage que l'on ſoit par Philoſophie & par tempéramment, on n'a point toutes ces précieuſes qualités dans le degré de perfection, avec cet accord & cette belle harmonie, que les avoit notre Confrère, ſans un don ſpécial, & une grace particulière du Ciel. Oſons-le dire; s'il a été un ſi parfait honnête-homme, c'eſt

Digitized by Google

qu'il

qu'il étoit parfaitement chrétien. Tout étoit marqué chez lui au coin de la Religion, & portoit l'empreinte de la piété dont il étoit pénétré. C'eſt le plus bel endroit du tableau, & ce qui me reſteroit à vous peindre. Quoi de plus digne d'eſtime & d'admiration qu'une vie régulière juſqu'à ſervir d'exemple & à donner de l'édification ! Une vie qui ne reſpiroit que l'honneur, la décence, le devoir ; mais par un principe ſupérieur à tout ce qui porte le nom de vertu dans le monde, par ce qui conſtitue l'homme de bien, digne de plaire à Dieu & aux hommes ! J'entends par là ce qui eſt l'ouvrage de la Grace, la Foi, la Charité, toutes les vertus, ſingulièrement le courage & la fermeté dans les plus fortes épreuves, la réſignation & la patience dans les douleurs les plus vives & preſque continuelles, qui dans les dernières années de ſa vie ont achevé de perfectionner en lui le chrétien. Ainſi enlevé de bonne heure, &, pour ainſi dire, au milieu de ſa courſe, Mr. Carquet emporte avec l'eſtime & les louanges de l'Académie & de tout le monde, les juſtes & tendres regrets de ſes parens, de ſes amis, de ſes concitoyens, & généralement de quiconque l'a connu.

Digitized by Google

Digitized by Google

ODES

PRISES

D'HORACE,

LUES DANS LES ASSEMBLÉES PUBLIQUES
DE L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX.

PAR M. DE REGANHAC, *Maître des Jeux de la même Académie.*

Digitized by Google

Digitized by Google

ODE PREMIERE,

PRISE DE LA TROISIEME

DU PREMIER LIVRE,

SUR LE DÉPART

DE VIRGILE

POUR ATHENES.

Sic te diva potens, &c.

AINSI la Reine de Cithère
Et les Fils de Léda, ces aſtres éclatans,
Soient tes guides ſur l'onde amère !
Des aquilons & des autans
Qu'Éole en ta faveur enchaîne la colère !

Puiſſes-tu, Vaiſſeau précieux,
Heureuſement pouſſé par un ſouffle tranquille,
Aborder bientôt en ces lieux
Où naquit l'olivier fertile,
Où fleuriſſent les Arts cultivés par les Dieux !

Digitized by Google

Virgile, que je te confie,
Et le rival d'Homère, & l'espoir des neuf Sœurs,
De la tendresse qui nous lie
N'anéantis point les douceurs,
Et sauve des écueils la moitié de ma vie !

Ce fut sans doute un cœur d'airain
Qui le premier quitta Cibèle pour Neptune,
Et sur un fragile sapin,
Poursuivant l'aveugle fortune,
Au caprice des flots asservit son destin.

D'une mort prochaine & terrible
Il brava les horreurs & défia les coups,
Quand de l'Océan inflexible
Il affronta le noir courroux,
Et mépriſa des vents le ſifflement horrible.

Quand d'un œil ſec il vit de près
Des gouffres mugiſſans, des rochers formidables,
Des Syrtes, . . . mille écueils ſecrets,
Et des monſtres épouvantables
Fendant le ſein des mers auſſi prompts que des traits.

En vain ta ſageſſe profonde,
Magnifique artiſan de l'immenſe univers,
Voulut que l'empire de l'onde
Séparât les Peuples divers,
Et ſervît à borner les Régions du monde.

Ardens aux plus hardis travaux,
Les mortels ont franchi ces barrières ſacrées,
Et de téméraires Vaiſſeaux
Couvrant les plaines azurées,
Prochent les climats que ſéparoient les flots.

Digitized by Google

De Japet le fils sacrilège
Nous apporta le feu réservé pour les Dieux ;
Mais cet auguste privilège
Que nous partageons avec eux,
Devint pour notre orgueil le plus funeste piège.

Dès-lors, un ferment destructeur,
Versé dans notre sang, en altéra la course ;
Livra nos sens à la douleur ;
Et de cette fatale source,
Tous les maux à la fois sortirent en fureur.

La mort, ce fléau nécessaire,
Par de secrets détours s'approchoit lentement
De l'homme resserré dans sa sphère ;
Mais elle fond rapidement
Sur un être aveuglé par sa propre lumière.

Dédale agite dans les airs
Des ailes aux mortels sagement refusées,
Hercule force les Enfers,
Menace les Champs Élisées,
Et de l'affreux Cerbère ose rompre les fers.

Nous faisons une folle guerre,
Émules des Titans, à l'empire des Dieux ;
Et l'injustice de la terre
Dérobe au Monarque des Cieux
Le plaisir, le moment de poser son tonnerre.

Digitized by Google

ODE SECONDE,

PRISE DE LA CINQUIEME

DU PREMIER LIVRE,

A AGRIPPA.

Scriberis vario fortis.

L'HOMERE des Latins, cet aigle de notre âge,
Varius peut chanter les Dieux & les Héros :
Qu'il montre nos guerriers guidés par ton courage,
Triomphant sur la terre ainsi que sur les flots.

Moi ! je célébrerois tes batailles terribles,
Du fier vainqueur d'Hector le courroux indompté,
La sagesse d'Ulisse & ses courses pénibles,
Ou des fils de Pelops l'horrible cruauté.

Non, je cède aux frayeurs de ma Muse tremblante,
Je respecte ta gloire & celle des Césars,
D'un enfant de Paphos l'haleine languissante
Pourroit-elle animer les trompettes de Mars ?

Qui le peindra ce Dieu sur son char sanguinaire,
Courant de rang en rang dans les champs Phrigiens ;
Ou ce Héros fougueux dont le fer téméraire
Fit rejaillir son sang sur les murs des Troyens.

Agrippa, je dirai d'une voix plus légère,
Les combats des Amans, leurs caprices, leurs jeux :
Tibule est indiscret, & la vive Glicère
L'écarte de la main, & l'attire des yeux.

Digitized by Google

ODE TROISIEME,

PRISE DE LA SIXIEME

DU PREMIER LIVRE,

A PLANCUS.

Laudabunt alii, &c.

OUI, la ſuperbe Rhode, Ephèſe, Mitilène,
Corinthe ſur deux mers aſſiſe en ſouveraine,
Thèbe du fier Bacchus le berceau glorieux,
Delphes, où d'Apollon les oracles mugiſſent;
Le vallon de Tempé, que tous les Dieux chériſſent,
Sont dignes d'inſpirer des chants mélodieux.

Aux ramparts dont Minerve a mérité l'empire,
Des Chantres immortels ont conſacré leur Lyre;
Quel arbre eſt à leurs yeux égal à l'olivier?
Honneur des végétaux qui couronnent la terre,
Symbole de la paix où doit tendre la guerre,
Sage préſent d'un cœur équitable & guerrier.

En l'honneur de Junon, les Nymphes d'Hipocrène
Célèbrent à l'envi l'opulente Micène,
Et forment pour Argos des ſons non moins flatteurs:
Sur ſes côteaux heureux, la fertile Argolide
Élève les courſiers, qui, dans les jeux d'Élide,
Placent au rang des Dieux leurs ſavans conducteurs.

Mais à ces lieux charmans où ſe plaît la Nature,
A ces fières Cités qu'orne l'Architecture,
Que protegent les Dieux, que décorent les Arts,

Digitized by Google

Plancus, je l'avouerai, soit raison, soit caprice,
Joignît-on Sparthe même, & les champs de Lariſſe,
Tibur ſait mieux flatter mon cœur & mes regards.

Rien n'égale à mes yeux votre maiſon riante,
Quel aſpect, quel dehors ! l'Albula gémiſſante
Verſe au pied de ſes murs le criſtal de ſes eaux ;
L'Anio devant vous fuit & ſe précipite,
Ici, c'eſt un boſquet que le ſilence habite,
Là, de riches vergers qu'arroſent vingt canaux.

Le ſouffle du midi qui forme les nuages,
Diſſipe quelquefois la pluie & les orages ;
Ainſi, ſage Plancus, banniſſez le chagrin :
Et ſoit ſous les drapeaux & les aigles terribles,
Soit à l'ombre des bois ſur vos rives paiſibles,
Noyez les froids ſoucis dans des torrens de vin.

Teucer contraint de fuir ſon pere & ſa patrie,
Sur ſon front, qu'échauffoit cette liqueur chérie,
Saiſi d'un doux tranſport, mit un tiſſu de fleurs ;
Et de ſes compagnons ranimant le courage,
Chers amis, leur dit-il, la fortune volage
Va d'un père inhumain réparer les rigueurs.

Oſons tout eſpérer de ſes heureux caprices,
Teucer eſt avec vous, volez ſous ſes auſpices,
Cœurs inſtruits à braver le ſort injurieux ;
Apollon remplira ſa promeſſe divine ;
Nous allons recouvrer une autre Salamine,
Et couler dans ſes murs des jours délicieux.

Fidèles compagnons, banniſſez la triſteſſe,
Inſultez aux revers par des chants d'allégreſſe,
L'exil ſera pour nous le terme de nos maux :
Les Dieux vont nous combler de plaiſir & de gloire ;
Diſciples de Bacchus, paſſons ce jour à boire,
Demain nous voguerons ſur l'empire des eaux.

Digitized by Google

ODE QUATRIEME,

PRISE DE LA DIX-HUITIEME

DU DEUXIEME LIVRE.

Bacchum in remotis.

SIECLES futurs, il faut m'en croire ;
J'ai vu sur des rochers déserts,
J'ai vu Bacchus chanter sa gloire,
Les Nymphes apprenoient ses vers :
Les Faunes, les Silvains dociles
Dressant leurs oreilles mobiles,
Admiroient ses doctes chansons ;
Mais les Driades plus habiles
Y puisoient d'utiles leçons.

Dieu ! cette vue encor récente
Livre mon ame à la terreur,
Quel trouble m'agite & m'enchante !
O Bacchus, tu remplis mon cœur !
Appaise-toi, Dieu redoutable ;
Le hazard seul a fait coupable
Un zélateur de tes autels :
Pose ce Tyrse formidable
Dont tu frappes des coups mortels.

Doué d'une veine célèbre,
Je puis t'adresser mes accords ;
Peindre sur les rives de l'Hèbre,
Les Bacchantes dans leurs transports ;

Digitized by Google

Le vin ruiſſelant dans les plaines ;
Et d'intariſſables fontaines
D'un lait pur & délicieux ;
Le miel tombant du creux des chênes,
Comparable au nectar des Dieux.

Dans mes vers ton heureuſe Amante,
Cette Épouſe que tu chéris,
Verra ſa couronne éclatante
Orner le céleſte lambris :
Je dirai l'affreuſe diſgrace
Et de Penthée & de ſa race,
Dignes objets de ton courroux :
Et ce fier Monarque de Thrace
Terraſſé par ſes propres coups.

Tu domptes les fleuves rapides,
La mer eſt ſoumiſe à ta loi :
Tu viens ſur des ſommets arides,
Aux jeux qu'on célèbre pour toi.
Des Ménades qui te ſont chères,
Tu treſſes avec des vipères,
Les cheveux flottans ſur leur ſein ;
Sont-ils choiſis pour tes Myſtères,
Les ſerpens n'ont plus de venin.

Lorſque la troupe ſacrilège
Des Géans armés de cent bras
Juſqu'au trône où ton père ſiège,
Oſa porter ſes attentats,
Caché ſous la forme effrayante
D'un Lion à la gueule ardente,
Tu briſas les os de Rhécus ;
Et de ſa dépouille ſanglante
Tu ſouillas ſes frères vaincus.

Digitized by Google

A ton enjoument plein de charmes,
On t'avoit cru, Dieu des raiſins,
Moins propre à ſemer les alarmes,
Qu'à triompher dans les feſtins.
Mais dans l'olympe & ſur la terre,
Digne fils du Dieu du tonnerre,
Tu t'es montré par tes hauts faits,
Non moins terrible dans la guerre,
Que bienfaiſant pendant la paix.

Sur les bords affreux du Cocite,
Cerbère te connut encor,
Et ſa rage fut interdite
A l'aſpect de tes cornes d'or :
Frappé d'une terreur puiſſante
Sa fureur devint careſſante,
Et ce monſtre à tes pieds rampant,
De ſa langue triple & fumante,
Lécha tes genoux en tremblant.

Digitized by Google

ODE CINQUIEME,

PRISE DE LA TROISIEME DU TROISIEME LIVRE.

Horace veut détourner Auguſte de transférer à Troye le Siège de l'Empire.

Juſtum & tenacem.

LA gloire & la vertu dans un cœur magnanime
Ont-elles affermi quelque projet ſublime,
Rien ne peut retarder ſon eſſor courageux;
D'un Peuple mutiné la fureur téméraire,
Les regards menaçans d'un Tyran ſanguinaire,
Ni des vents déchaînés le courroux orageux.

Des Dieux & des Mortels le Monarque ſuprême,
Armé de ſes carreaux, s'avançât-il lui-même,
Le devoir parle au ſage, il n'a point d'autre loi.
Vît-il crouler les Cieux briſés par la tempête,
L'univers en éclats fondît-il ſur ſa tête,
Frappé de ſes débris il ſeroit ſans effroi.

C'eſt par cette fierté que d'un vol intrépide,
Le généreux Pollux & le vaillant Alcide
Ont atteint & franchi les barrières des Cieux;
Et que le front orné par les mains de la gloire,
Auguſte qu'en tous lieux précède la victoire,
Entre ces deux Héros boit le nectar des Dieux.

O Bacchus, c'eſt ainſi que ton bras redoutable
Mérita de dompter la fureur implacable
Des tigres attelés à ton char triomphal !
Ainſi ſur les courſiers du Démon de la guerre,
Le Fondateur de Rome abandonnant la terre,
A ſu ſe dérober au marais infernal.

Mais tandis que des airs franchiſſant la carrière,
Il étoit loin encor du char de la lumière,
Aux immortels charmés Junon tint ce diſcours :
»C'en eſt fait, Ilion a péri dans les flammes,
»Un Juge maîtriſé par des amours infames,
»Une épouſe infidèle en ont briſé les tours.

»Déja Laomédon avoit de ſa Patrie
»Dégradé les deſtins par ſa lâche induſtrie,
»Lorſqu'il fruſtra les Dieux du prix de leurs trávaux :
»Il mérita dès-lors que par elle inſultées,
»Et la chaſte Pallas, & Junon irritées
»De la Grèce contre elle armaſſent les Héros.

»Il ne brille donc plus avec ſon étrangère
»Ce fameux Raviſſeur d'une Reine adultère,
»Et Priam dans Hector a perdu ſon appui :
»Hector ne défend plus cette maiſon coupable ;
»Des vaillans Argiens l'élite redoutable
»En voyant ce lion, ne fuit plus devant lui.

»Par nos diviſions long-temps entretenue,
»Cette guerre à ſon terme eſt enfin parvenue,
»Je puis donc à mon ſang faire grace en ce jour :
»C'eſt en faveur de Mars que j'éteindrai ma haine,
»Et quoique Romulus ſoit né d'une Troyenne,
»C'eſt mon fils, déſormais il aura mon amour.

Digitized by Google

»Je consens que du Ciel la voûte inaccessible
»S'ouvre pour recevoir ce Guerrier invincible,
»Qu'abreuvé du nectar il devienne immortel;
»Et qu'au conseil suprême, où le Dieu du tonnerre
»Détermine à son gré les destins de la terre,
»Il siège comme nous sur un trône éternel.

»Mais je veux qu'une mer en nauffrages féconde
»Entre Ilion & Rome étende au loin son onde;
»Qu'en tous lieux à ce prix les Romains soient heureux;
»Tandis que de Priam la tombe violée,
»Que celle de Pâris sur sa cendre écroulée
»Seront des loups cruels les repaires affreux.

»Qu'ainsi le Capitole, à jamais redoutable,
»Élève jusqu'aux Cieux sa tête inébranlable,
»Aux Parthes subjugés qu'il impose des loix:
»Que le nom seul de Rome inspire les alarmes;
»Et que l'activité du progrès de ses armes
»Au delà du Bosphore épouvante les Rois.

»Un travail indomptable, une pauvreté fière
»Seront le ferme appui de sa vertu guerrière;
»L'or doit perdre à ses yeux ses charmes séducteurs:
»Cet or qui découvert par des mains sacrilèges,
»Tend aux cœurs amollis les plus funestes pièges,
»Inspire les forfaits en corrompant les mœurs.

»Quelque Peuple insolent de l'un à l'autre Pole
»Osera-t-il braver les loix du Capitole,
»Rome fera courir d'intrépides soldats.
»Ils soumettront ces lieux que dessèche & que brûle
»Par des torrens de feu l'ardente canicule,
»Et ceux où l'hiver règne entouré de frimats.

Digitized by Google

»Des Romains belliqueux tel doit être l'empire,
»A leur sort éclatant Junon daigne souscrire,
»Mais d'un zèle trompeur qu'ils étouffent les cris :
»Soigneux de m'obéir au sein de la victoire,
»Qu'ils n'aspirent jamais à relever la gloire
»Des remparts habités par leurs aïeux proscrits.

»Sous un astre fatal Pergame renaissante
»Verroit renouveller sa défaite sanglante ;
»Contre elle j'armerois des vainqueurs furieux ;
»Moi-même j'aurois soin d'assurer leur conquête ;
»Je guiderois leurs coups, je serois à leur tête,
»Moi, la femme & la sœur du plus puissant des Dieux.

»Que trois fois Apollon fit du sein de la terre
»Sortir un mur d'airain pour repousser la guerre,
»Trois fois il tomberoit sous leurs coups redoublés ;
»Et trois fois des Troyens les veuves enchaînées
»Plaindroient en soupirant leurs tristes destinées,
»Leurs époux, leurs enfans à ma haine immolés.

Mais des Sujets si grands sont-ils faits pour ta Lyre ?
O ma Muse, reprime un orgueilleux délire ;
Cesse de répéter les entretiens des Dieux :
Tes chants dégraderoient leur sublime langage,
Réduite à l'agrément d'un léger badinage,
Tu ne dois t'occuper que des ris & des jeux.

Digitized by Google

ODE SIXIEME,

PRISE DE LA DEUXIEME DU QUATRIEME LIVRE.

Pindarum quisquis, &c.

L'ÉMULE ambitieux du ſublime Pindare
Sur des aîles de cire, à l'exemple d'Icare,
S'élève dans les airs :
Il éternisera ſa mémoire orgueilleuſe,
En impoſant ſon nom par ſa chûte fameuſe,
A l'empire des mers.

Tel qu'un fleuve pompeux, groſſi par les orages,
Roule du haut des monts, inonde ſes rivages,
Et fait gronder ſes eaux ;
Tel Pindare ſaiſi d'une fureur ſavante,
Dans ſes chants immortels, d'une ſource abondante
Précipite les flots.

Il a droit au laurier du Dieu de l'Hipocrène,
Soit que leur cours bruyant dans ſes hymnes entraîne
Des termes inconnus ;
Et que l'ame livrée aux feux dithyrambiques,
Il n'impoſe aucun joug à ſes concerts lyriques
A l'honneur de Bacchus.

Soit qu'il chante les Dieux & leurs enfans auguſtes,
Ces Rois dont la valeur, par les coups les plus juſtes
Protegea l'univers ;
Aux Centaures cruels fit mordre la pouſſière,
Et replongea les feux de la triple chimère
Dans la nuit des enfers.

Digitized by Google

Sa voix ramène-t-elle au sein de leur Patrie
Les Athletes couverts des palmes d'Olimpie ;
Ce sont des Dieux mortels :
De l'éclat qui les suit les Villes sont émues,
Il assure à leur nom mieux que mille statues
Des honneurs éternels.

Dans ses accens plaintifs la doulent a des charmes ;
Quand d'une tendre épouse il partage les larmes,
Et lui rend sa beauté :
Lorsqu'il peint son époux jeune & plein de courage ;
Et dérobe ses mœurs dignes du premier âge
Aux ombres du Léthé.

Que le Cigne Thébain abandonne la terre ;
Un souffle impétueux au dessus du tonnerre
Emporte son essor.
Mais ma Muse timide est semblable à l'abeille
Qui va de fleur en fleur, dès l'aurore vermeille ;
Butiner son trésor.

Du paisible Tibur je parcours les rivages ;
J'halete, en poursuivant les diverses images
Qui fascinent mes yeux ;
Je tâche de saisir les tons de la nature ;
Et c'est avec lenteur que je range & mesure
Mes vers industrieux.

C'est vous qui de César pouvez chanter la gloire ;
Vous représenterez sur un char de victoire
Ce Héros fortuné ;
L'éclat de ses exploits jusqu'aux astres s'envole ;
Couronné de lauriers, il traîne au Capitole
Le Sicambre enchaîné.

Digitized by Google

Non, l'univers jamais n'obtint des Dieux propices
Un Monarque auſſi propre à faire les délices
De tout le genre humain.
Il n'en obtiendra plus de leur bonté féconde,
Duſſent-ils ramener de l'enfance du monde
L'âge pur & ſerein.

Que vos chants immortels plairont à ſa tendreſſe,
Quand ſon retour brillant comblera d'allégreſſe
Tout un Peuple charmé,
Qui briguant à l'envi ſon auguſte préſence,
Laiſſera de Thémis repoſer la balance
Dans ſon Temple fermé.

Alors, ſi mon ardeur me tient lieu de génie,
Ma voix ſecondera votre noble harmonie :
O le beau, l'heureux jour !
Le grand jour, m'écrierai-je, où le Ciel favorable
A nos vœux empreſſés rend un maître adorable,
L'objet de notre amour.

Tandis que s'étendra cette marche pompeuſe,
De tous les Citoyens la joie impétueuſe
Répétera ces cris :
Vivez & triomphez, Monarque magnanime !
Et nous ferons monter un encens légitime
Au céleſte lambris.

Il y a encore deux ſtrophes dans l'Ode Latine d'Horace, mais il a été impoſſible à mes foibles talens de les tranſmettre élégamment en notre langue, heureuſement mon imitation offre un ſens complet.

Digitized by Google

ODE SEPTIEME,

PRISE DE LA QUATRIEME

DU QUATRIEME LIVRE.

Qualem miniſtrum.

TEL que le Miniſtre intrépide
Du tonnerre effrayant des Dieux,
Sur un peuple d'oiſeaux timide
S'élance des voûtes des Cieux ;
Bientôt la ſplendeur de ſa race
Impoſe à ſon heureuſe audace
Des triomphes plus ſignalés :
Il cherche des périls terribles,
Épargne les troupeaux paiſibles,
Et combat les dragons aîlés.

Ou tel que ſur l'herbe nouvelle,
Où bondit un riant troupeau,
Paroît, chaſſé de la mamelle,
Un impétueux lionceau :
Tremblante, glacée, éperdue,
La jeune brébis à ſa vue
De ſon ſort pénètre l'horreur,
Et croit ſentir la dent naiſſante
Qui va ſur ſa chair palpitante
Faire l'eſſai de ſa fureur.

Tel Druſus formé pour la gloire,
Aux Alpes ſe laiſſe-t-il voir,
D'un Peuple fait à la victoire,
L'orgueil ſe change en déſeſpoir :

Digitized by Google

Il eſt dompté par la préſence
De ce Héros qui prit naiſſance
Au ſein d'un Palais éternel :
Il ſent ce que peuvent les flammes
Que verſe dans de grandes ames
D'Auguſte l'amour paternel.

Le germe des vertus ſublimes
Paſſe des pères aux enfans :
L'ardeur des courſiers magnanimes
Se tranſmet à leurs deſcendans ;
Jamais la colombe amoureuſe
Ne dut à l'aigle généreuſe
Et ſon être & ſa lâcheté ;
Mais ſans une exacte culture,
Des dons heureux de la nature
Le vice efface la beauté.

O Rome ! le Métaure annonce
Tout ce que tu dois aux Nérons ;
Aſdrubal encor le prononce,
Écraſé par leurs eſcadrons :
Rappelle ce jour de lumière
Où fut r'ouverte la carrière
De ta gloire & de tes exploits :
Ce fut alors que l'abondance,
Après la cruelle indigence,
Revint pour la première fois.

Souviens-toi du nuage horrible
Où ton aſtre fut éclipſé,
Depuis que l'Africain terrible
Vers nos murs s'étoit avancé ;
Sa marche brûloit l'Auſonie,
Comme un dévorant incendie

Digitized by Google

S'étend & parcourt les forêts ;
Ou comme sur l'onde orageuse
Des vents la fougue impétueuse
Seme la crainte & les regrets.

Mais cette éclatante journée
A peine a rassuré les cœurs,
De la plus haute destinée
Rome recueille les honneurs.
Tous ses guerriers sont indomptables ;
Les Dieux désormais favorables
Sur leurs Autels sont revenus :
Annibal frémit, & sa rage
Déplorant le sort de Carthage,
Loue & déteste nos vertus.

»Eh quoi donc, cerfs pusillanimes,
»Nous provoquons des loups ardents !
»Nos triomphes les plus sublimes
»Seroient d'échapper à leurs dents.
»Des feux d'Ilion préservée,
»Cette race s'est conservée
»Malgré les vents & les hasards,
»Et bornant ses courses illustres,
»Sur ces bords, a mis en deux lustres,
»Ses Dieux, ses enfans, ses vieillards.

»Semblable à l'Yeuse immobile
»Qu'ébranche la hache en fureur,
»Le fer même qui la mutile
»Sert à redoubler sa vigueur.
»Par moins de têtes renaissantes,
»L'Hidre exerçoit les mains puissantes
»D'Hercule prêt à se lasser :
»Jamais Thèbe ni la Colchide
»Ne virent de monstre homicide
»Plus difficile à terrasser.

Digitized by Google

»Plongez le Romain dans l'abyme,
»Il en ſort avec plus d'éclat;
»Qu'on le terraſſe, il ſe ranime,
»Saiſit ſon vainqueur & l'abat.
»Tôt ou tard ſa force indomptable
»Et ſon ardeur infatigable
»Lui ſoumettent ſes envieux;
»Et toujours ſa fière conſtance
»Fournit une matière immenſe
»Aux faſtes les plus glorieux.

»C'en eſt fait, malgré mon courage,
»Tout eſpoir s'éteint dans mon cœur.
»Tu n'entendras plus, ô Carthage!
»De mes ſuccès le bruit flatteur:
»Je vois tes remparts qui chancellent,
»Aſdrubal mort, eux-même appellent
»Les Romains à les démolir:
»Et quelle entrepriſe étonnante
»Des Nérons l'ardeur triomphante
»Ne peut-elle pas accomplir?

Digitized by Google

EXAMEN
DE L'ODE HISTORIQUE,

SUR le départ des quatre cens Nobles Toulousains, qui en 1366 accompagnerent BERTRAND DUGUESCLIN *à la Guerre d'Espagne.*

L'AUTHENTICITÉ de cette Pièce ne sauroit être plus évidente ; il suffit de la lire pour y reconnoître un caractère de vérité si frappant qu'on ne peut se dispenser de la regarder comme très-authentique ; ce n'est pas sans raison qu'elle porte pour titre LA VÉRITÉ.

Les Historiens qui en ont fait usage l'ont employée avec une entière confiance : Dom Lobinau & Dom Vaissete s'en sont servis ; le premier dans l'Histoire de Bretagne, & le second dans celle de Languedoc ; ils s'appuyent sur cette Pièce, comme sur un monument des plus dignes de la foi publique ; tous les Historiens Français en auroient sans doute fait usage s'ils l'avoient connue ; mais elle n'a été donnée au public qu'en 1694 ; jusqu'alors ce précieux Poëme a resté caché dans les cabinets de Gens

de Lettres qui conſervent avec ſoin les Pièces dont ils connoiſſent le prix.

Notre Annaliſte Lafaille, rapporte une partie de ce que j'ai raconté ſur le départ des quatre cens Toulouſains ; il dit que le *Poëte adreſſe ſon Ode à Madame Clémence, ce qui donne lieu de croire qu'elle fut récitée.* Tout ce que Lafaille avance ſur cette Ode eſt de quelque importance quoique aſſez court ; je ne puis me diſpenſer de l'examiner, & d'en réfuter pluſieurs articles, ce qui m'engage à rapporter le paſſage en entier. Voici comment il s'explique dans la ſeconde partie des Annales au chapitre des Additions, page 15.

Sous l'an 1366 j'ai touché par occaſion, dit-il, *le voyage que firent en Eſpagne Jean de Bourbon, Comte de Beaujeu, & Bertrand Dugueſclin, qui fut depuis Connétable de France, pour faire la guerre à Pierre, Roi de Caſtille, ſurnommé le CRUEL.*

Ce fut l'année d'auparavant que ces Seigneurs partirent du Languedoc, & marcherent à cette expédition. C'eſt pourquoi je mets ſous cette année par addition le fait ſuivant, qui eſt digne de remarque pour l'honneur de ceux de Toulouſe.

Dugueſclin ayant donné à ſes Troupes le rendez-vous général à Carcaſſonne, quatre cens braves Toulouſains y allerent joindre l'Armée qui étoit de trente mille hommes. Ils partirent en troupe & marcherent le long de la grande rue, après avoir oui la Meſſe & reçu la Bénédiction de l'Officiant dans l'Egliſe de Saint Sernin. Ce fait réſulte d'une Ode hiſtorique en vieux langage de ce Pays.

Il n'eſt pas marqué par qui, ni en quelle manière, ni en quelle année elle fut compoſée : mais on peut aſſurer que c'eſt le langage qu'on parloit dans Toulouſe, vers le quatorzième ſiècle. Le Poète adreſſe ſon Ode à Madame Clémence, qu'on croit avoir été la Fondatrice des Jeux Floraux de cette Ville, comme je l'ai dit ailleurs, ce qui donne lieu de croire qu'elle fut récitée : & c'eſt peut-être un des titres les plus anciens que puſſent employer LES ASSERTEURS *de Clémence Iſaure.*

Dans cette Ode le Poète a mis les noms des familles de la plupart de ces quatre cens aventuriers, de ceux qui ſe ſignalerent davantage dans cette expédition, & de ceux auſſi qui y furent tués. Cette Ode me fut communiquée par feu Monſieur de Joſſé, Conſeiller au Parlement de Toulouſe, qui me permit d'en tirer un extrait. Je l'euſſe inſérée ici, ſi je ne l'avois donnée au Sieur Pech, Marchand Libraire & Imprimeur de cette Ville. Il me la demanda pour l'inſérer dans la troiſième édition des Œuvres de Pierre Godelin, qu'il vient de donner au public, où je renvoie ceux qui auront la curioſité de la voir. J'avoue que ſi l'on examine cette Pièce avec attention, on y trouvera quelques négligences contre l'Hiſtoire : mais cela ne fait pas que le gros ne ſoit très-véritable.

Les négligences dont parle Lafaille ſont de peu de conſéquence ; il a peut-être remarqué qu'il eſt dit en deux endroits qu'Henri, Comte de Tranſtamarre, étoit Roi d'Aragon, ce qui n'eſt pas conforme à l'Hiſtoire ; il faut pour-

tant observer qu'on lit dans une relation de cette guerre d'Espagne, que ce Comte de Transtamarre prétendoit avoir des droits sur le Royaume d'Aragon, ce qui pourroit avoir paru suffisant à l'Auteur de cette Ode pour parler de ce Comte, comme étant Roi d'Aragon. Ce fait est assez indifférent, il n'intéresse en rien les Toulousains qui allerent joindre Dugueſclin, ni Dame Clémence, à qui cette Ode est adressée. Lafaille, qui n'a rien négligé pour combattre l'existance de cette Dame dit, *que c'est un des titres les plus anciens que puissent employer LES ASSERTEURS de Clémence Isaure.* Il a forgé le mot d'*ASSERTEURS* pour désigner ceux qui assuroient l'existance d'Isaure ; peut-être a-t-il cru diminuer par cette expression singuliere le poids de leurs assertions, & y attacher une espèce de raillerie. Cependant la manière dont il s'explique sur cette Ode fait voir qu'il n'étoit guère ferme dans son assertion contre l'existance de Clémence ; il paroît que cette Pièce l'a fait entrer en doute, & qu'il l'a regardée comme très-considérable contre son sentiment. Ses préventions, & des intérêts mal entendus n'ont pu l'empêcher de s'appercevoir que ce Poème respectable met dans la derniere évidence, & qu'Isaure a existé, & qu'elle a toujours été reconnue pour la Fondatrice des Jeux Floraux.

Notre Annaliste a rapporté le fait qui regarde les quatre cens Nobles Toulousains, qui accompagnerent Dugueſclin en Espagne, à cause, dit-il, *que ce fait est digne de remarque pour l'honneur de ceux de Toulouse ;* il n'a pas osé se dispenser de faire mention dans

les Annales d'un événement qui eſt certainement très-honorable pour les Toulouſains, bien fâché ſans doute que ce fait remarquable ſe trouvât lié d'une manière étroite & authentique avec ce qui regarde la Dame Clémence Iſaure.

Il n'eſt pas marqué, dit Lafaille, *par qui, ni en quelle maniere, ni en quelle année cette Ode fut compoſée.* On ne comprend pas que ſignifient ces mots, *en quelle maniere*, quant au nom de l'Auteur de l'Ode & à l'année qu'elle fut compoſée; il eſt vrai que les Mémoires de feu M. de Joſſé, que Lafaille a eu en communication, comme on le verra ci-après, ne diſent rien ſur ces deux articles. L'Annaliſte ajoute *que ce Poème a été écrit dans le langage qu'on parloit à Toulouſe vers le quatorzième ſiècle*: il pouvoit également dire vers le quinzième; car ce langage eſt le Provençal corrompu, qui eſt devenu la langue vulgaire de Toulouſe & qui diffère bien peu de celui de Godolin.

Lafaille, après avoir dit que *le Poète adreſſe ſon Ode à Madame Clémence*, ſe contente d'ajouter que *cela donne lieu de croire qu'elle fut récitée.* Cette manière de s'expliquer eſt bien foible pour annoncer un fait indubitable & très-important. Il y a, ſans doute, lieu de croire que cette Ode fut récitée: par le premier mot le Poète adreſſe la parole à MADAME CLÉMENCE; les termes des deux premières ſtrophes & ceux de la huitième & de la dernière, font bien voir qu'il y a certainement lieu de croire & d'affirmer que le Poète parle à MADAME CLÉMENCE elle-même

comme on le verra dans l'examen de ce Poème.

C'eſt peut-être, dit Lafaille, *un des titres les plus anciens que puiſſent employer les Aſſerteurs de Clémence Iſaure.*

Lafaille ne devoit pas mettre un PEUT-ETRE dans cette phraſe, & par là donner comme douteuſe une choſe évidemment indubitable. Il n'étoit pas poſſible que les *Aſſerteurs de Clémence Iſaure* puſſent employer un titre plus ancien que ce Poème hiſtorique ; l'Auteur y adreſſe la parole à CLÉMENCE ISAURE préſente, & faiſant elle-même la diſtribution des Prix qu'elle avoit fondés, comme on le verra dans l'examen de ce Poème.

Lafaille convient à la fin de cet article que *le gros de ce que contient cette pièce eſt très-véritable.* Cependant il n'a pu s'empêcher de préſenter avec quelque doute le fait qui regarde la récitation de cette Ode en adreſſant la parole à Madame Clémence.

Je pourrois ajouter que Lafaille n'a pris aucun ſoin pour fixer le temps auquel cette Ode fut récitée ; il a toujours confondu les Jeux Floraux avec le Collège de la Gaye Science ; pour éclaircir tous ces faits il faut obſerver que le Poème, dont il s'agit, fut remis par feu M. de Joſſé à notre Annaliſte ſur la fin du ſiècle paſſé ; il travailloit alors à la ſeconde partie de ſes Annales. Dans la première partie, page 63, il avoit avancé *que la tradition qui attribue l'établiſſement des Jeux Floraux à Clémence Iſaure n'a pour fondement qu'une tradition, laquelle n'a commencé qu'environ l'an* 1540. On fera voir la fauſſeté de cette aſſertion dans l'examen particulier de tout ce

que Lafaille a dit sur les Jeux Floraux. Il suffit de remarquer quant à présent, sans sortir de ce qui résulte de l'Ode historique, que la tradition qui attribue l'établissement des Jeux Floraux à Clémence Isaure avoit commencé plus d'un siècle avant 1540, & que dans les premières années du quinzième siècle les Poètes adressoient leurs ouvrages à cette Illustre Dame & la prenoient pour leur Mecène. Cette Ode le justifie ; puisque, comme on le verra, elle fut récitée au commencement du quinzième siècle.

Il faut observer que cette Ode fut imprimée pour la première fois dans l'édition de Godolin de 1694, comme on l'a dit ci-devant. Elle fut imprimée une seconde fois dans l'édition de Godolin que donna Caranove, Libraire, en 1713. Dans ces deux éditions ce Poème est daté du mois d'Avril 1367. On a copié mot à mot dans l'édition de Caranove ce qui est dans celle de Pech, où cette date a été mise au hasard. Pech aura remarqué qu'il est dit à la troisième strophe de cette Ode que les Toulousains allerent joindre Dugueſclin en 1365, & cela lui aura suffi pour croire que cette Ode avoit été faite peu de temps après, & qu'il pouvoit lui donner telle date qu'il lui plaisoit, pourvu qu'elle fût postérieure à l'année 1365, sans faire attention que cette pièce même démontre évidemment la fausseté de cette date, comme on le fera voir.

Je dirai seulement ici que Lafaille, qui avoit eu en main tous les Mémoires de M. de Joffé, assure *qu'il n'est pas marqué en quelle année cette Ode fut composée* : je dois ajouter que j'ai examiné avec beaucoup de soin tous

Digitized by Google

les Mémoires de feu M. de Joffé, & que je n'ai rien trouvé qui puiſſe autoriſer à donner une date à cette Ode.

M. de Joſſé, Conſeiller au Parlement, qui eſt toujours diſpoſé à faire plaiſir, m'a communiqué toutes les curieuſes recherches de ſon aïeul, où j'ai trouvé par qui & en quel temps l'Ode, dont il s'agit, lui étoit parvenue; j'ai extrait de ſes Mémoires un écrit en latin qui contient pluſieurs faits curieux ſur ce qui regarde cette Ode, & l'ancienneté de la famille de Joſſé-Lauvreins. Avant de rapporter cet écrit intéreſſant, il faut parler du ſavant Magiſtrat qui nous a conſervé ce précieux Poëme & diverſes particularités ſur ce ſujet.

On ne ſauroit marquer trop de reconnoiſſance à celui auquel nous ſommes redevables de la conſervation d'une pièce authentique qui démontre l'exiſtence de Clémence Iſaure & fait voir qu'elle eſt la fondatrice des Jeux Floraux. Cette pièce nous fournit auſſi l'avantage de fixer le temps de cette Fondation.

M. Jean de Joſſé-Lauvreins, Conſeiller au Parlement de Toulouſe, étoit fils de M. Urbain de Joſſé-Lauvreins, Conſeiller au même Parlement, & de Dame Anne de Comere. Je pourrois aiſément m'étendre ſur la naiſſance de cet illuſtre Magiſtrat; j'ai ſous mes yeux une Généalogie imprimée de ſa famille, qui fut faite il y a quelques années par M. Gaſtelier de la Tour, Écuyer, qui a travaillé à dreſſer le Nobiliaire du Languedoc; pluſieurs Généalogies furent alors données au public. Celles des familles de Goth, de Joſſé & Darmagnac ſont

Digitized by Google

imprimées

imprimées en trois colonnes sur une grande feuille, avec ce titre.

Généalogie des illustres Maisons de Goth, de Joffé Lauvreins & Darmagnac; on les a, sans doute, unies ensemble à cause qu'elles le sont par plusieurs alliances.

Le dénombrement des ancètres de la Maison de Joffé-Lauvreins remonte jusqu'au règne de Saint Louis. Jean de Joffé-Lauvreins fut envoyé en Angleterre par ce grand Roi en qualité d'Ambassadeur. Cette Généalogie fait voir par des descendances bien justifiées, qu'il y a eu dans cette famille un grand nombre d'Officiers qui se sont distingués dans les Armées & neuf Conseillers au Parlement de père en fils.

Je n'en dirai pas davantage sur la naissance, en supprimant tout ce que je pourrois ajouter sur cet article, j'en userai à l'égard du Magistrat dont je parle, comme il vouloit que tout le monde en usât pendant sa vie; on n'auroit pu alors, sans lui déplaire, parler de sa naissance distinguée, personne ne fut moins sensible que lui à cet avantage, il ne lui inspira jamais ni vanité ni présomption. Ses descendans marchent aujourd'hui sur ses traces, & suivent parfaitement les beaux exemples de leur respectable aïeul.

M. de Joffé avoit vingt-sept ans lorsqu'il perdit son pere; peu de temps après il se maria, il épousa Louise de Saint-Latgé, d'une famille noble & ancienne dont elle fut héritière. Il en eut cinq enfans, trois garçons & deux filles. L'ainé fut élevé à Paris, & il y fit plusieurs voyages pendant que son pere

vécut ; les deux cadets passèrent leurs premières années dans les pensions ou les Académies, & ils entrerent fort jeunes dans le Service ; les deux filles resterent dans le Couvent jusqu'à leur mariage, par là le père n'eut jamais le plaisir de vivre avec ses enfans, & de les avoir auprès de lui.

Madame de Saint-Latgé de Joffé, étoit une femme de mérite & de vertu, elle n'aimoit pas le monde, sa santé délicate demandoit des ménagemens qui l'obligeoient à vivre d'une manière fort rétirée, elle ne quittoit guère son appartement.

M. de Joffé étoit presque toujours ou au Palais, ou dans son cabinet, il voyoit chez lui très-peu de personnes ; mais les Plaideurs étoient reçus à toutes les heures, & toujours fort honêtement ; ses mœurs douces & faciles lui conciliioient l'affection de tout le monde. Dès que les affaires lui donnoient quelque loisir il l'employoit à cultiver les Belles Lettres, qu'il aimoit & entendoit. Son cabinet de livres étoit nombreux & bien composé. Il avoit rassemblé dans ses Recueils un grand nombre de Pièces fugitives très-curieuses, parmi lesquelles il y en a plusieurs à lui en vers Latins ; on y trouve son Épitaphe, dans laquelle il a peint sa situation pendant sa vie, & la manière dont il a vêcu ; ce que je viens de dire là-dessus fera comprendre le sens dans lequel cette Épitaphe doit être entendue, & justifiera la traduction que j'en ai donnée.

Cette Épitaphe, telle qu'on va la rapporter, est écrite de la main de l'Auteur dans un de ses Recueils avec ce titre :

Digitized by Google

EPITAPHIUM IPSO AUTORE.

Uxorem duxi juvenis, ſine conjuge vixi,
Multa prole parens nec filius adfuit ullus,
Affines inter ſolus ſervoſque ſodaleſque
Inter opes ut egens, inglorius inter honores
Quæ vivo defuere lubens in morte reliqui.

TRADUCTION DE CETTE ÉPITAPHE.

Je me ſuis marié jeune, & j'ai eu peu de ſociété avec mon épouſe.

J'ai eu pluſieurs enfans, & aucun n'a reſté auprès de moi.

J'étois entouré de parens, d'alliés, de confrères, & j'ai paſſé mes jours aſſez ſeul.

J'avois des domeſtiques, & je m'en ſervois peu.

J'étois riche, & j'ai vêcu comme ne l'étant pas.

J'ai été dans les honneurs, & j'ai acquis peu de gloire.

J'ai quitté ſans regret à ma mort des biens dont j'avois peu joui pendant ma vie.

Cette Épitaphe fait voir que M. de Joſſé a vêcu d'une manière fort retirée, il n'aimoit point le luxe ni les commodités de la vie. Il a rempli avec diſtinction pendant près de cinquante années les fonctions de la Juſtice. On pourroit ajouter, avec grande raiſon, que ſa vie & ſes mœurs étoient irréprochables ; mais ces qualités ne doivent pas entrer dans l'éloge d'un Magiſtrat, elles y ſont compriſes, & en font toujours partie ſans qu'on en parle.

M. de Joſſé a été pendant toute ſa vie obſervateur exact des devoirs de la Religion, &

eſt mort en Philoſophe chrétien, dans le mois d'Avril de l'année 1691, âgé de ſoixante-neuf ans.

Je ne dois plus différer de rapporter l'Écrit dont j'ai parlé, il nous apprendra pluſieurs particularités, & nous donnera divers éclairciſſemens pour l'intelligence de l'Ode hiſtorique dont je dois faire l'examen. Voici en quels termes s'explique M. de Joſſé dans cet Écrit Latin.

Ne quis dubitet quadringentos nobiles Toloſanos huic memorandæ expeditioni interfuiſſe, & unà cum ipſis Arnaldum & Matheum Joſſe-Lauvreins adfuiſſe, ibique illum Matheum occubuiſſe. Ego Joannes Joſſe-Lauvreins, Conſiliarius in Parlamento Toloſæ adſcribam verbo ad verbum Hiſtoriam belli in Hiſpania facti ab generoſo Gueſclino nobilibus Toloſanis illi adſtantibus, vernacula lingua verſibus ſenariis compoſitam, & in Ludis Floralibus Toloſæ à J. B. Juris Baccalaureo recitatum anno..... hæc cantio mihi conceſſa fuit cum aliis quibuſdam ſcriptis à nobili Joanne Boiſſeto Canonico Carcaſſonenſi, viro litteris & virtute ſingulari prædito, & amico meo obſequentiſſimo, anno domini milleſimo ſexcenteſimo quinquageſimo..... menſis Auguſti horâ quartâ poſt meridiem, in clauſtro Cartuſianorum Toloſæ eadem forma qua acceperat ab heredibus Joannis de Cazaveteri Advocati clariſſimi qui fuit commentator conſuetudinum Toloſæ, illius Advocati hæredes invenerant iſtud Poema Hiſtoricum inter ſingularia ſcripta quos ipſe collegerat & accuratè ſervabat, eamdem Hiſtoriam verſibus editam

ypis dare in mente habeo ; ut in honorem Toloſanorum, & urbis Toloſanæ præglorioſi facti memoria ſervetur.

Arnaldus Joſſe-Lauvreins & Matheus frater ejus fuerunt ex numero nobilium Toloſanorum qui grato animo in Hiſpania Bertrando Gueſclino adfuerunt anno milleſimo trecenteſimo ſexageſimo quinto. Matheus in prælio Nadrenſi occiſus fuit, & Arnaldus in eodem fuit captus, ejuſdem ſortis cum Bertrando Gueſclino particeps ; ambo ducti fuere Burdigalam Principis Wallenſis juſſu, qui poſtea certo redemptionis pretio liberos dimiſit.

Paulò poſt Arnaldus Joſſe-Lauvreins uxorem duxit Agatam de Quino ex aulâ Philippi Burgundiæ Ducis gallicè dicti LE HARDI qui hanc illi dedit in matrimonium, ortam ex claro Hiſpaniæ genere cujus bonis illa ſucceſſerat. Natus eſt ex hoc matrimonio Philippus de Joſſe-Lauvreins, cui nomen dedit in ſacro Baptiſmatis fonte Philippus ille LE HARDI, ex illo ortum eſt genus noſtrum. Poema iſtud Hiſtoricum à longo tempore in manibus teneo accuratè pro monumento familiæ noſtræ memorabili. Hujus participem feci Dominum de Lafaille, cum aliis quibuſdam ſcriptis quæ inſeret haud dubiè in ſecunda parte Annalium, cui dat operam.

TRADUCTION DE CET ÉCRIT.

Afin que perſonne ne puiſſe douter que quatre cens Nobles Toulouſains allerent à cette mémorable expédition, que Arnaud & Mathieu Joſſé-Lauvreins étoient de ce nombre,

& que Mathieu y fut tué, moi Jean de Joffé Lauvreins, Conſeiller au Parlement de Toulouſe, je veux faire une copie fidèle de l'Hiſtoire de cette guerre qui fut faite en Eſpagne par le généreux Dugueſclin, aſſiſté des Nobles Toulouſains.

Cette Ode en ſixains fut compoſée en langage Toulouſain, & récitée aux Jeux Floraux de Toulouſe l'année..... par J. B.... Bachelier en Droit. Ce Poème me fut donné par M. noble Jean de Boiſſet, Chanoine de Carcaſſonne, homme de beaucoup de mérite, qui entendoit parfaitement les belles Lettres, & avec lequel je vivois depuis long-temps dans une amitié très-étroite.

Il me fit ce préſent au mois d'Août de l'année 1650, à quatre heures de l'après dînée, dans le cloître des Chartreux de Toulouſe; il me donna cette Ode Hiſtorique dans la même forme qu'il l'avoit reçue des héritiers de Jean de Cazaveteri, célèbre Avocat, qui fut Commentateur des Coutumes de Toulouſe. Les héritiers de cet Avocat avoit trouvé ce Poème Hiſtorique parmi les Pièces rares & curieuſes dont il avoit fait un Recueil conſidérable qu'il conſervoit avec grand ſoin. Je me propoſe de faire imprimer cette Hiſtoire en vers, pour conſerver la mémoire d'un fait glorieux à la ville de Toulouſe, & fort honorable pour les Toulouſains.

Arnaud Joſſé-Lauvreins, & Mathieu, ſon frere, furent du nombre des Nobles Toulouſains, qui en l'année 1365 accompagnerent Dugueſclin en Eſpagne. Mathieu fut tué à la bataille de Nadres, & Arnaud y fut pris; il eut

le même sort que Bertrand Dugueſclin, qui y fut fait priſonnier; ils furent conduits l'un & l'autre à Bordeaux par ordre du Prince de Galles, qui enſuite leur rendit la liberté en payant rançon. Quelque temps après Philippe, Duc de Bourgogne, dit le Hardi, maria Arnaud Joſſé-Lauvreins avec Agate d'Aquin, qui étoit une Dame de ſa Cour, héritière d'une grande Maiſon d'Eſpagne. Philippe de Joſſé-Lauvreins naquit de ce mariage, il fut tenu ſur les Fonts par Philippe le Hardi, qui lui donna ſon nom. C'eſt de cet Arnaud de Joſſé-Lauvreins que notre race deſcend. Je conſerve depuis long-temps avec grand ſoin ce Poème Hiſtorique, comme un monument qui fait honneur à notre famille; je l'ai communiqué à M. de Lafaille avec quelques autres Mémoires, qu'il fera ſans doute imprimer dans la ſeconde partie des Annales à laquelle il travaille préſentement.

Il faut néceſſairement faire quelques obſervations ſur cet Ecrit. J'obſerve d'abord que toutes les particularités qui regardent l'Ode hiſtorique ont paru dignes de remarque à M. de Joſſé; ce ſavant Magiſtrat n'ignoroit pas que tout eſt important pour la juſtification des faits, les plus petites choſes tirent quelquefois à de grandes conſéquences.

Cette Ode, dit-il, me fut remiſe par M. Noble Jean de Boiſſet, Chanoine de Carcaſſonne, mon intime ami; il me donna cette Ode, ajoute-t-il, dans la même forme qu'il l'avoit reçue des héritiers de Jean de Cazaveteri, célèbre Avocat, Commentateur des Coutumes de Toulouſe. Ce qu'il entend par

ces mots, *dans la même forme*, c'eſt que cette Ode étoit écrite d'un bout à l'autre en lettres majuſcules, comme je l'ai vérifié. Les héritiers de Cazaveteri l'avoient trouvée ainſi copiée dans le cabinet de leur bienfaiteur.

Cette Ode, dit M. de Joſſé, *fut récitée aux Jeux Floraux par J. B. Bachelier en Droit l'année....* Il a pu dire que cette Ode fut récitée aux Jeux Floraux ſans autre preuve que celle qui réſulte de l'Ode même, comme on le verra. Si M. de Joſſé avoit pu expliquer ces deux lettres initiales J. & B. & nommer l'Auteur de cette Ode, il n'y auroit pas, ſans doute, manqué, & ſi cela lui eût été poſſible, il auroit marqué l'année en laquelle cette Ode fut récitée aux Jeux Floraux.

Lafaille, qui a eu communication de tous les Mémoires de M. de Joſſé, comme ſon Écrit le juſtifie, a dit dans ce que j'ai rapporté ci-devant de lui, qu'il n'y eſt pas marqué par qui, ni en quelle année cette Ode fut compoſée.

Il faut ajouter que j'ai examiné avec grand ſoin tous les Manuſcrits & les Mémoires de M. de Joſſé, & que cela me met en droit d'aſſurer que ces deux faits ne s'y trouvent énoncés en aucun endroit. On doit donc tenir pour certain qu'il n'eſt pas poſſible de donner une explication à ces deux lettres initiales, ni de fixer l'année que cette Ode fut récitée, en s'appuyant ſur les Manuſcrits & les Mémoires de M. de Joſſé.

Ce Magiſtrat qui connoiſſoit le prix des particularités relatives aux faits dont on parle, ne s'eſt pas contenté de dire qu'il tenoit cette Ode de M. Noble Jean de Boiſſet, Chanoine de

Carcaſſonne,

Carcaſſonne, ſon ami; il a cru encore important de nous apprendre que ce Chanoine avoit eu cette pièce des héritiers de Jean de Cazaveteri, Commentateur des Coutumes de Toulouſe, & que ce Poème s'étoit trouvé parmi les pièces rares & curieuſes dont cet Avocat avoit fait un Recueil conſidérable.

M. de Joſſé nous apprend par-là que nous ſommes redevables de la conſervation de cette pièce curieuſe & importante à Cazaveteri. Il eſt juſte de rappeller ici la mémoire de celui qui a rendu ce ſervice à la Patrie.

Ce célèbre Commentateur des Coutumes de Toulouſe fut Capitoul en 1521. Il devoit avoir alors environ trente-cinq ou quarante années; on ne rempliſſoit guère cet office avant cet âge. On voit par-là que Cazaveteri étoit né vers l'an 1480; c'eſt-à-dire, environ ſoixante années après la mort de la Dame Clémence Iſaure, qui décéda vers l'an 1415 ou vingt, comme on le juſtifiera. Ces Obſervations démontrent que Cazaveteri avoit pu voir des contemporains de Clémence, & en homme de lettres curieux de pièces rares, il avoit eu ſoin d'avoir une copie fidèle d'un Poème qui conſervoit la mémoire d'un fait honorable pour Toulouſe, & qui intéreſſoit toutes les familles de cette grande Ville.

Cet illuſtre Avocat s'appelloit Cazevieille, il avoit latiniſé ſon nom ſuivant l'uſage de ce temps-là, & en avoit compoſé celui de Cazaveteri; ce fait eſt juſtifié dans la ſeconde partie des Annales. A la liſte des huit Capitouls qui ſe trouve à la tête de l'année 1521, on lit JEAN DE CAZEVIEILLE, & dans le

Digitized by Google

C

table des noms des anciens Capitouls, qui eſt à la fin de la ſeconde partie des Annales, on lit JEAN DE CAZAVETERI.

On voit par-là qu'il n'avoit pas encore pris ce nom lorſqu'il fut Capitoul ; il dut le prendre lorſqu'en 1544 il fit imprimer ſon Commentaire ſur les Coutumes de Toulouſe, où il ſe nomme JEAN DE CAZAVETERI.

Il a été un temps où les Auteurs ſembloient vouloir donner à la poſtérité des énigmes à déviner en défigurant leurs noms. Il y en a qui l'ont changé à un tel point qu'il a été impoſſible de ſavoir comment ils s'appelloient. Mais ce qui étoit pis, on ne marquoit pas la date des faits qu'on rapportoit ; il a fallu faire de grandes recherches pour fixer ces dates, cela eſt devenu quelquefois impoſſible & a engagé dans des diſcuſſions infinies.

Les Hiſtoriens contemporains, c'eſt-à-dire ceux qui ont écrit les choſes qui ſe ſont paſſées dans leur temps, n'ont pas ſouvent fait réflexion que ce qui étoit connu de tout le monde quand ils l'écrivoient ne le ſeroit pas toujours de même ; ils n'ont pas fait attention que rien ne s'efface plus promptement de la mémoire que les dates des faits. Après quelques années on ne peut fixer ces dates que par ce qu'en ont dit les Auteurs qui en ont parlé. Cela devroit engager à énoncer toujours avec beaucoup d'exactitude le temps auquel les choſes qu'on rapporte ſe ſont paſſées.

Cazevieille, qui vivoit vers l'an 1480, avoit ſans doute appris des contemporains de Clémence Iſaure, qui étoit l'Auteur de l'Ode hiſtorique dont nous parlons, & en quel temps

Digitized by Google

elle fut récitée aux Jeux Floraux. Il auroit dû mettre ces deux faits importans sur la copie de cette Ode précieuse qu'il conservoit avec grand soin, écrite d'un bout à l'autre en lettres majuscules, au lieu que M. de Joffé n'y a trouvé le nom du Poète énoncé que par ces deux lettres initiales J. B. & quant à la date du Poème historique, il y est dit seulement qu'il fut récité aux Jeux Floraux l'année.... Ces lettres initiales & ces points ne nous apprennent rien sur ces deux articles importans.

M. de Joffé a cru, avec raison, que les petites choses, les particularités qui paroissent peu importantes impriment la vérité aux faits historiques & les rendent indubitables; c'est, sans doute, ce qui l'a obligé de dire que M. Noble Jean de Boisset, son ami, Chanoine de Carcassonne, lui avoit fait présent du Poème historique dans le mois d'Août de l'année 1650, & à quatre heures de l'après dînée, dans le Cloître des Chartreux de Toulouse.

On ne sauroit énoncer ce fait d'une manière plus exacte & plus circonstanciée. M. de Joffé a peut-être voulu par cet excès d'exactitude donner une leçon aux Historiens, & faire un espèce de reproche à Cazaveteri des deux omissions dont nous avons parlé.

Pour ne pas suivre cet exemple, M. de Joffé a cru devoir nous informer de quelques faits particuliers qui regardent Arnaud de Joffé-Lauvreins, un de ses illustres aïeux dont il est fait une mention honorable dans la douzième strophe de l'Ode historique; il est compris dans le nombre des Chevaliers Toulousains qui se distinguèrent le plus dans cette guerre d'Espagne.

Ce valeureux Chevalier fut Lieutenant Général, grand Ecuyer & Capitaine des Gardes de la Compagnie des Lanciers de Philippe le Hardi Duc de Bourgogne. Ce grand Prince qui l'eſtimoit & l'aimoit, le maria avec AGATHE D'AQUIN, qui étoit une Dame de ſa Cour, héritière d'une grande Maiſon d'Eſpagne.

De ce mariage naquit Philippe de Joſſé-Lauvreins; il fut tenu ſur les Fonts par Philippe le Hardi qui lui donna ſon nom. *C'eſt de cet Arnaud de Joſſé-Lauvreins*, dit M. de Joſſé, *que notre race eſt deſcendue.*

Il me reſte à parler d'un article important de l'Écrit latin de M. de Joſſé. *Je conſerve*, dit-il, *depuis long-temps avec grand ſoin ce Poème hiſtorique comme un monument honorable à notre famille, ce préſent me fut fait en 1650.*

M. de Joſſé mourut en 1691, âgé de ſoixante-neuf ans, il avoit donc conſervé ce Poème avec grand ſoin pendant plus de quarante années. *Je me propoſe*, ajoute M. de Joſſé, *de faire une copie fidèle de cette hiſtoire en vers, & de la faire imprimer pour conſerver la mémoire d'un fait glorieux à la ville de Toulouſe & fort honorable pour les Toulouſains.*

Cependant ce deſſein ne fut jamais exécuté, & voici apparemment ce qui l'empêcha. *J'ai communiqué*, dit M. de Joſſé, *ce Poème hiſtorique à M. de Lafaille avec quelques Mémoires; il fera, ſans doute, imprimer ce Poème & ces Mémoires dans la ſeconde partie des Annales à laquelle il travaille préſentement.*

Ce que dit ici M. de Joſſé eſt parfaitement

elatif à ce que dit Lafaille ſur cette Ode hiſtorique dans l'article que j'ai ci-devant rapporté en entier ; voici en quels termes il s'explique.

Cette Ode, dit-il, *me fut communiquée par feu M. de Joſſé, Conſeiller au Parlement de Toulouſe, qui me permit d'en tirer un extrait : je l'euſſe inſérée ici ſi je ne l'avois donnée au Sieur Pech, Imprimeur de cette Ville. Il me la demanda pour l'inſérer dans la troiſième édition des Œuvres de Pierre Godelin qu'il vient de donner au public, où je renvoie ceux qui auront la curioſité de la voir :* ſur ces deux textes de M. de Joſſé & de Lafaille, il faut néceſſairement faire quelques obſervations.

Je remarque d'abord que quand M. de Joſſé dit qu'il a conſervé pendant long-temps ce Poème hiſtorique, il ajoute qu'il l'a regardé comme un monument honorable à ſa famille ; & quand il parle de ſon deſſein de le faire imprimer, il dit que c'eſt pour conſerver la mémoire d'un fait glorieux à la ville de Toulouſe & aux Toulouſains. M. de Joſſé a cru avec raiſon qu'il devoit conſerver cette pièce pour l'intérêt de ſa famille, & qu'il devoit la faire imprimer pour l'intérêt de la Ville & des Toulouſains. Cependant M. de Joſſé, qui conſervoit depuis plus de quarante années cette Ode hiſtorique, n'a jamais exécuté le deſſein où il étoit de la faire imprimer.

L'inexécution de ce deſſein n'a pu avoir d'autre cauſe que la modeſtie de M. de Joſſé, vertu qu'il poſſédoit au plus haut degré. Il craignoit qu'en donnant lui-même au public un

Poème qui contenoit des choſes très-honorables à ſa famille, & qui en faiſoit connoître l'ancienneté, on ne crût que la vanité avoit eu quelque part à cette publication ; ce fut, ſans doute, ce qui l'empêcha de faire imprimer cette Ode ; mais voulant la conſerver & la faire connoître pour l'honneur de Toulouſe & l'intérêt de ſa famille, qu'il ne devoit pas négliger, il imagina un moyen très-propre à remplir toutes ſes vues ſans que cela l'intéreſſât en rien ; il communiqua cette pièce à Lafaille avec quelques Mémoires inſtructifs, & il dit *que M. Lafaille feroit, ſans doute, imprimer ce Poème & ces Mémoires dans la ſeconde partie des Annales à laquelle il travaille préſentement.*

M. de Joſſé n'a pu s'expliquer en ces termes, que parce que Lafaille lui avoit aſſuré qu'il feroit imprimer dans les Annales cette Ode hiſtorique & ces Mémoires ; cependant il n'en a rien fait, & dans le chapitre des Titres & Actes pour ſervir de preuves à la ſeconde partie des Annales, il a donné au public pluſieurs pièces bien moins curieuſes & moins importantes que ce Poème hiſtorique.

Lafaille au lieu d'imprimer dans les Annales, comme il le devoit, l'Ode & les Mémoires que M. de Joſſé lui avoit communiqué, donna l'Ode à Pech pour l'inſérer dans une édition de Godolin, & il n'a fait aucun uſage des Mémoires.

Lafaille eſt inexcuſable d'avoir donné cette Ode à Pech pour l'imprimer dans les Œuvres de Godolin, où elle eſt très-déplacée.

Le langage de ce Poème, approchant de

celui de Godolin, n'étoit pas une raison pour regarder un ouvrage sérieux & historique comme une appartenance, un accessoire des Poèsies du Poète Toulousain, presque toujours badines. Cette Ode imprimée dans un endroit si peu convenable a resté long-temps inconnue & le seroit encore, si Dom Lobinau & Dom Vaissete ne l'avoient tirée de l'oubli, l'un dans l'Histoire de Bretagne & l'autre dans l'Histoire de Languedoc, où ils en ont fait usage comme d'une pièce très-curieuse & très-authentique.

Dom Guy-Alexis Lobinau, Prêtre Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur, dans l'Histoire de Bretagne, tome premier, livre 11, page 385, année 1367, s'explique en ces termes :

Quatre cens Aventuriers de Toulouse entreprirent le voyage d'Espagne comme une croisade, fortement persuadés que c'étoit marcher dans le chemin de la gloire que de suivre Bertrand Dugueſclin : les plus distingués furent .... il en nomme trente-un des soixante-dix-huit qui sont nommés dans l'Ode & on lit à la marge :

Chanson de la Bertat, ancienne pièce imprimée à la fin de Goudouli : il finit l'article, en disant, *voyez le supplément.* Dom Lobinau parle encore de cette Chanson DITE LA VÉRITÉ dans le supplément de l'Histoire de Bretagne, je ne puis pas rapporter ce qu'il en dit n'ayant pu voir ce supplément.

Dom Joseph Vaissete, Prêtre & Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur, s'explique en

Digitized by Google

ces termes au tome quatrième de l'Hiſtoire de Languedoc, année 1365, page 330. *Bertrand Dugueſclin*, dit-il, *arriva à Montpellier le* 20 *de Novembre de l'an* 1365, *il alla enſuite à Toulouſe, d'où il amena avec lui pour la guerre d'Eſpagne quatre cens des principaux habitans : ce corps fut reçu à Carcaſſonne par Louis, Duc d'Anjou, Lieutenant du Roi dans la Province, qui leur fit un très-bon accueil, de même qu'à Bertrand Dugueſclin, & qui eut ſoin de les pourvoir abondamment de munitions & de vivres.*

On lit à la marge, *appendix des Œuvres de Goudouli, pag.* 21.

Dom Vaiſſete parle encore de cette Chanſon, *dite la Vérité*, dans la note 27, *page* 578. Il examine ſi le Duc d'Anjou ſe trouva à Toulouſe, lorſque Bertrand Dugueſclin y paſſa vers la mi-Décembre de l'année 1365 ; après une diſcuſſion conſidérable, il décide que le Duc d'Anjou ne peut pas s'être trouvé à Toulouſe en ce temps-là, & pour dernière & plus forte preuve de ce fait, Dom Vaiſſete ajoute :

D'ailleurs l'ancien Auteur de l'Ode ou de la Chanſon, dite LA BERTAT, compoſée dans le pays quelque temps après au ſujet de l'expédition de Bertrand Dugueſclin en Eſpagne, dit bien à la vérité que ce Général vint à Toulouſe avant que de paſſer au-delà des Pirenées, & qu'il emmena avec lui pour cette expédition quatre cens des principaux habitans de cette Ville : mais il ne dit pas qu'il y ait vu ou rencontré le Duc d'Anjou, CIRCONSTANCE QU'IL N'AUROIT

Digitized by Google

PAS

PAS OMISE : il prétend au contraire que les quatre cens Toulousains qui suivirent Dugueſclin étant allés coucher le premier ſoir à Auſeville & le lendemain à Caſtelnaudary, rencontrerent à Carcaſſonne le ſur-lendemain le Duc d'Anjou, qui leur fit un accueil favorable & fournit l'armée de Dugueſclin d'argent & de vivres. On lit ici à la marge appendix des Œuvres de Goudouli, édition de 1694, *pag.* 21.

La manière dont s'expliquent les Hiſtoriens de deux grandes Provinces, fait bien voir qu'ils regardent cette Ode comme une pièce ſur laquelle on pouvoit prendre une entière confiance pour fixer la vérité des faits hiſtoriques.

Dom Vaiſſete, pour achever de prouver que le Duc d'Anjou n'étoit pas à Toulouſe lorſque Dugueſclin y paſſa, ſe fonde principalement ſur ce que *l'Ode ne dit pas que Dugueſclin y ait vu alors, ou rencontré le Duc d'Anjou : circonſtance*, ajoute-t-il, *que l'Auteur n'auroit pas omiſe.*

On voit par ces mots que ce Bénédictin ſe repoſoit entièrement ſur l'exactitude d'un Auteur qui avoit donné à ſa Chanſon hiſtorique le beau titre de LA BERTAT.

Revenons à M. de Joſſé & continuons d'examiner la conduite de Lafaille à ſon égard. Il eſt certain que malgré ſes engagemens il ne voulut pas faire imprimer l'Ode hiſtorique dans ſes Annales, & qu'il la donna très-mal-à-propos à Pech pour l'imprimer dans les Œuvres de Godolin, où elle étoit certainement très-déplacée ; voici qu'elles furent les raiſons de ce procédé irrégulier. L'Ode & les Mémoi-

res, dont il s'agit, furent communiqués à Lafaille peu de temps avant la mort de M. de Joſſé décédé en 1691. Après ſon décès Lafaille ne ſe crut plus obligé de remplir des engagemens qu'apparemment il n'avoit jamais eu envie d'exécuter, comme ſa conduite le fait connoître.

Il donna cette Ode à Pech qui l'imprima dans l'édition de Godolin de 1694. Par là M. de Joſſé décédé trois ans auparavant n'eut jamais la ſatisfaction de voir cette Ode imprimée; il eſt vrai qu'il eût été très-peu ſatisfait de voir ce Poème reſpectable qui porte pour titre *la Vérité* devenir, ſuivant l'expreſſion de Dom Vaiſſete, un *Appendix* des Œuvres de Godolin; c'eſt-à-dire, une appartenance des Poëſies d'un Auteur qui a rarement traité des ſujets ſérieux. On pourroit croire que ſi M. de Joſſé eût vêcu, notre Annaliſte n'auroit pas manqué aux engagemens qu'il avoit pris avec lui; mais on ne ſauroit douter que s'il les avoit remplis il ſe ſeroit fait une grande violence. On peut même croire qu'il ne s'y ſeroit jamais déterminé, & certes avec beaucoup de raiſon, pouvoit-il donner place dans ſes Annales à une pièce qui démontroit la vérité de la Fondation de Clémence, & qui par là détruiſoit victorieuſement tout ce qu'il avoit avancé & certifié contre un fait indubitable.

Crainte qu'on ne me blâme d'oſer accuſer notre Annaliſte d'erreur, je rapporterai pour ma juſtification un ſeul de ſes traits.

Pour démontrer que la fondation des Jeux Floraux qu'on attribue à Clémence Iſaure ne peut ſubſiſter, Lafaille dit qu'elle n'a pour

Digitized by Google

fondement qu'une tradition, laquelle n'a commencé qu'environ l'an 1540, ſans qu'avant cette date il en ſoit fait la moindre mention dans aucun titre de l'Hôtel de Ville ni ailleurs. C'eſt ainſi qu'il s'explique dans la premiere partie des Annales, pag. 63.

Je pourrois détruire par mille endroits les faits atteſtés dans cet article; mais je me borne à oppoſer à Lafaille l'Auteur célèbre des Mémoires du Languedoc; il a nié comme lui que Clémence Iſaure fût la Fondatrice des Jeux Floraux, il lui a même refuſé l'exiſtence, ce qui doit rendre ſon témoignage plus recevable contre l'Annaliſte. Catel qui écrivoit au commencement du ſiècle paſſé, s'explique en ces termes, page 396 de ſes Mémoires.

C'eſt une ancienne tradition, tant dans Toulouſe qu'ailleurs, que Dame Clémence Iſaure a inſtitué les Jeux Floraux qui ſe font tous les ans au mois de Mai dans Toulouſe: à la page ſuivante Catel ajoute, *cette ancienne tradition ſemble être ſuffiſamment vérifiée, tant par les Regiſtres qui ſont dans la Maiſon de Ville, que par ceux qui ont parlé d'elle. Le Regiſtre des Délibérations tenues par les Mainteneurs deſdits Jeux eſt conçu en ces termes. Regiſtre des Délibérations faites au Collège, intitulé de la Science de Rhétorique, autrement de la Gaie Science, fondé en Toulouſe par Dame Clémence, LEQUEL REGISTRE COMMENCE EN L'AN 1513.*

Selon Lafaille, *la tradition qui attribue à Clémence Iſaure la fondation des Jeux Floraux n'a commencé qu'environ l'an 1540, & avant cette date il n'en eſt pas fait la moin-*

dre mention dans aucun titre de l'Hôtel de Ville ni ailleurs.

Selon Catel, *cette tradition eſt ancienne, elle eſt vérifiée par les Regiſtres de la Maiſon de Ville, & celui des Délibérations des Jeux Floraux commencé en l'an* 1513.

N'eſt-il pas inoui que Lafaille ait oſé dire, *que cette tradition n'a commencé qu'en* 1540, *& qu'il ait ajouté, qu'il n'en eſt pas fait la moindre mention dans aucun titre de l'Hôtel de Ville ni ailleurs*? Le travail des Annales obligeoit néceſſairement l'Annaliſte d'examiner ſouvent les Mémoires de Catel, & les Regiſtres de l'Hôtel de Ville : on ne peut donc pas croire qu'il ait été de bonne foi quand il a certifié des faits qui ſont entièrement contraires à ce que nous atteſtent ces Mémoires & ces Regiſtres. Par toutes ces obſervations il paroît certain que Lafaille malgré ſes engagemens avec M. de Joſſé n'a pas voulu donner place dans les Annales à l'Ode Hiſtorique, & qu'il n'en a jamais eu l'intention. Ne voulant pas ſe rétracter ſur tout ce qu'il avoit haſardé en qualité d'*Aſſerteur contre Clémence Iſaure*, il a pris le parti de ne rien approfondir ſur ce qui regarde cette Ode, & d'en parler le plus ſuccinctement qu'il lui a été poſſible.

La Chanſon qui porte ce beau titre LA VÉRITÉ, va nous fournir de quoi convaincre de plus en plus Lafaille de peu de bonne foi à l'égard de Clémence, commençons par fixer le temps auquel cette véridique Chanſon fut récitée.

Cazaveteri ne nous a rien appris là-deſſus ; il négligea de mettre la date à cette Pièce

qu'il conſervoit avec tant de ſoin ; M. de Joſſé en fut extrêmement fâché. Pour ſuppléer à ce qui nous manque ſur cet article on fera voir que cette Ode n'a pas été récitée dans le quatorzième ſiècle ni guère avant dans le quinzième. Il réſultera de là avec l'évidence la plus parfaite que ce Poème fut récité dans les premieres années du quinzième ſiècle.

L'Hiſtorien du Languedoc rapporte dans le quatrième tome de ſon Hiſtoire, page 567, un article des Réglemens que Colard Deſtouteville, Sénéchal de Toulouſe, publia le 6 de Juin de l'an 1399 en préſence des Capitouls, & de cent des plus notables habitans : cet article qui eſt le vingt-neuvième regarde les frais communs, en vioci les termes.

Item foc avis que d'el fait de la Violeta, & de la Englantina, & d'el Gauch, que ſe faſſa coma acoſtumat es : ſo és aſſaber, que peſen totas tres hun marc d'argen, & per la Violeta otra le marc hun franc per la Flor ſobiran.

Dom Vaiſſete a traduit cet article en ces termes.

On fut d'avis que pour le fait de la Violette, de l'Eglantine & de la Joye on faſſe comme il eſt accoutumé ; ſavoir, qu'elles peſent toutes trois un marc d'argent, & que la Violette, outre le marc, peſe un franc de plus, à cauſe que c'eſt la Fleur ſouveraine.

Cet article prouve, dit Dom Vaiſſete, *que le prix des Fleurs qu'on diſtribuoit aux Jeux Floraux à la fin du quatorzième ſiècle entroit dans les frais communs auſquels par le articles 55 & 56 des mêmes Réglemens*

tous les Habitans, même les Nobles de la Ville & du Gardiage, étoient tenus de contribuer, & qu'ainſi Dame Clémence n'avoit pas encore alors fait ſa Fondation.

Dom Vaiſſete eſt très-bien fondé à dire que l'article qu'il a rapporté prouve que la Ville faiſoit les frais des Fleurs qu'on diſtribuoit en 1399, & qu'ainſi Dame Clémence n'avoit pas encore alors fait ſa Fondation.

On va faire voir que par les mêmes raiſons l'Ode Hiſtorique n'a pas été récitée dans le quatorzième ſiècle.

L'Auteur de cette Ode adreſſe d'abord la parole à Dame Clémence, comme Fondatrice des Fleurs qu'on diſtribuoit en ſa préſence ; il ne pouvoit pas s'expliquer ainſi avant que cette Fondation fût faite ; il eſt prouvé par l'article des Réglemens ci-devant rapporté, que cette Fondation n'étoit pas faite à la fin du quatorzième ſiècle ; il eſt donc parfaitement démontré que *la Canſou ditta la Bertat*, n'a pas été récitée pendant le quatorzième ſiècle. Cette preuve eſt ſi claire & ſi authentique, qu'il ſeroit bien inutile d'en chercher d'autre pour conſtater ce fait ; on peut cependant ajouter qu'il n'eſt fait aucune mention de Clémence Iſaure dans le quatorzième ſiècle ni auparavant, & qu'il n'eſt nulle part parlé d'elle avant le quinzième ſiècle. Cela confirme toujours que l'Ode Hiſtorique n'a pas été récitée aux Jeux Floraux pendant le quatorzième ſiècle.

Dom Vaiſſete, en parlant des Fleurs qu'on diſtribuoit à la fin du quatorzième ſiècle dit, *qu'on diſtribuoit ces Fleurs aux Jeux Floraux.* Il étoit dans l'erreur générale ſur l'origine de

ce nom ; il le croyoit auſſi ancien que celui *de Collège de la Gaie Science* ; il ignoroit que Clémence Iſaure en faiſant ſa Fondation lui avoit donné le nom de Jeux Floraux, & qu'ainſi ce nom ne pouvoit pas être plus ancien que cette Fondation.

Si Dom Vaiſſete avoit connu cette origine, il n'auroit pas dit *qu'on diſtribuoit les Fleurs aux Jeux Floraux*, dans un temps auquel ce nom & la Fondation qui le portoit n'exiſtoient pas encore.

L'article des Réglemens de 1399 fournira une note très-inſtructive ſur le temps auquel la Ville ſe chargea de faire la dépenſe des trois Fleurs, ſur leur valeur, & ſur quelques autres points ; mais on renvoie ces éclairciſſemens à la fin de l'examen de l'Ode Hiſtorique qu'on ne doit pas différer.

On a démontré que cette Ode n'a pas pu être récitée aux Jeux Floraux pendant le quatorzième ſiècle ; il reſte à faire voir qu'elle y fut récitée dans les premières années du quinzième.

Catel nous fournira de quoi faire cette preuve ; il a nié l'exiſtence d'Iſaure & de ſa Fondation ; ſon témoignage en eſt par là d'autant plus recevable, lorſqu'il ſert à combattre ſon ſentiment. Voici comment il s'explique au milieu de la page 396 des Mémoires du Languedoc.

C'eſt, dit-il, *une ancienne tradition, tant dans Toulouſe qu'ailleurs, que Dame Clémence Iſaure a inſtitué les Jeux Floraux qui ſe font tous les ans le mois de Mai dans Toulouſe, & que pour ſubvenir aux frais & dépens qu'il*

Digitized by Google

convient à ces fins faire, elle a légué par son Testament plusieurs biens à ladite Ville.

Catel s'expliquoit en ces termes dans les premières années du siècle passé ; il certifioit par là qu'il y avoit alors une tradition généralement établie, que Clémence Isaure étoit l'Institutrice des Jeux Floraux, & que cette tradition étoit ancienne. Personne en ce temps là n'gnoroit ce fait, & personne jusqu'alors, c'est-à-dire jusqu'à Catel, ne l'avoit jamais mis en doute. Cependant pour jetter des ombrages sur une tradition qu'il ne pouvoit pas nier, il s'explique en ces termes au milieu de la page 398 de ses Mémoires.

Ce qui me fait penser, dit-il, *qu'il ne se parle pas de Dame Clémence depuis long-temps, c'est que j'ai chez moi un grand tome écrit à la main de lettre fort antique, contenant les Poèmes de cent vingt Poètes, qui ont écrit en langage Provençal, ou de ce pays de Languedoc depuis l'an 1200, jusqu'en l'an 1300, entre lesquels il y en a plusieurs qui se disent être de Toulouse, comme Foulques, Evêque de Toulouse, & plusieurs autres qui n'eussent pas oublié dans leurs Poèmes de parler de cette belle institution faite par Dame Clémence, ou bien de Dame Clémence même, si elle eût vécu avant qu'il eussent écrit leurs Poèmes.*

Catel a grande raison de croire que ces Poètes auroient chanté la Fondation de Clémence, & Clémence même, si elle eût vécu de leur temps ; ils n'auroient pas sans doute oublié de traiter ce beau sujet.

Mais comment Catel a-t-il pu imaginer de donner des raisons pour faire voir que Clémence

mence n'a pas vêcu dans le treizième siècle. Le silence des cent vingt Poètes lui a fait penser, dit-il, qu'il ne se parloit pas depuis long-temps de Dame Clémence ; il entend par là qu'il ne s'en parloit pas dans le treizième siècle.

Le silence des cent vingt Poètes ne lui étoit pas nécessaire pour faire cette preuve ; il savoit, comme tout le monde, qu'il n'est fait aucune mention de Clémence, ni des Jeux Floraux, dans tout le cours des deux siècles qui ont précédé le quinzième. Il avoit vu que le nom de Clémence Isaure & celui de ses Jeux ne se trouvoient pas dans l'ancien Regiſtre, ni dans aucun Auteur du treizième & du quatorzième siècle.

Ne suivons pas Catel dans ses égaremens sur cette matière, mais donnons à cette ancienne tradition toute l'ancienneté qu'elle peut avoir. Il est démontré qu'on ne peut pas la porter dans le quatorzième siècle ; il faut donc nécessairement s'arrêter aux premières années du quinzième.

Par cette fixation, lorsque Catel disoit, *que cette tradition étoit ancienne, tant dans Toulouse que ailleurs*, elle avoit environ deux siècles d'ancienneté ; ce qui étoit suffisant pour dire qu'elle étoit ancienne, sans la porter à deux siècles antérieurs. On diroit que Catel a cru détruire toute tradition sur ce qui regarde Dame Clémence, en faisant entendre qu'il ne se parloit pas d'elle dans le treizième siècle, comme si la réelle existence de cette illustre Dame dans le quatorzième & quinzième siècle devoit être annullée & comptée pour rien, parce qu'on n'a pas parlé d'elle dans le treizième siè-

ele. C'eſt ici le cas de remarquer qu'on eſt quelquefois obligé de répondre à certaines objections uniquement par les égards qu'on croit devoir à ceux qui les ont formées.

Pluſieurs Auteurs célèbres ont parlé de la Dame Clémence d'Iſaure & de ſes Jeux Floraux, mais aucun n'a fixé la date de cette inſtitution ; on voit ſeulement par la manière dont ils s'expliquent, qu'ils l'ont tous regardée comme conſidérablement antérieure au temps auquel ils écrivoient.

C'eſt dans le ſeizième ſiècle que ces Auteurs ont écrit, & la plupart vers la fin ; il faut donc que cette inſtitution ait de beaucoux précédé ce temps-là ; mais attendu qu'on a démontré qu'elle n'a pas été faite dans le quatorzième ſiècle, on doit donc néceſſairement la fixer au commencement du quinzième.

Il faut remarquer que le temps de l'établiſſement des Jeux Floraux, & celui auquel l'Ode Hiſtorique y fut récitée ne peuvent être que peu éloignés l'un de l'autre. Ces deux faits appartiennent à Clémence Iſaure : dans le premier elle eſt inſtitutrice ; dans le ſecond, c'eſt à elle préſente que le Poète adreſſe la parole en la nommant par le premier mot de ſon Poème.

Ce qu'on a dit ci-devant ſur le temps de l'inſtitution des Jeux Floraux pourroit ſuffire pour la regarder comme ayant été faite au commencement du quinzième ſiècle ; cela paroît indubitable, & les occaſions de le confirmer ſe préſenteront ſouvent. La certitude de ce fait entraîne néceſſairement la fixation de deux articles importans ; ces deux articles ſont le temps

de la naiſſance de Clémence Iſaure, & celui de ſa mort, qui ne peuvent être fort éloignés du temps de la Fondation.

Quant à ſa naiſſance, après avoir tout examiné avec beaucoup de ſoin & d'attention, on croit pouvoir dire que la Dame Clémence d'Iſaure étoit fille de Louis Iſaure, qui deſcendoit d'Iſaure ou Iſauret-Torſin, un des premiers Comtes de Toulouſe. Je rapporterai pluſieurs autorités qui le juſtifient, en examinant ce que Catel a dit ſur cette matière. Quant à préſent il me ſuffit de dire que la Dame Clémence Iſaure naquit à Toulouſe vers l'an 1365, & qu'elle y mourut environ l'an 1415 ou 20, âgée de 50 ans, comme ſon Épitaphe le certifie.

Il eſt néceſſaire de fixer ici d'une manière plus préciſe qu'on n'a fait juſqu'a préſent le temps de l'inſtitution des Jeux Floraux. Ce temps doit être conſidéré de deux manières, c'eſt-à-dire, relativement à ce que Clémence fit pendant ſa vie, & relativement à ce qu'elle ordonna par ſon Teſtament, & qui fut exécuté après ſa mort.

On verra dans l'examen de l'Épitaphe de Clémence, qu'il eſt certain qu'elle fit l'inſtitution des Jeux Floraux pendant ſa vie, & il paroît que ce fut à peu de choſe près en 1405.

Toutes les diſpoſitions qui ſe trouvent dans l'Épitaphe de Clémence, & qui ont pu être exécutées pendant ſa vie, le furent ſans doute depuis 1405 ; les autres l'ont été après ſa mort, comme contenues dans ſon Teſtament, dont l'Épitaphe eſt le précis.

Pour ce qui regarde l'Ode Hiſtorique, on

peut assurer qu'elle fut récitée aux Jeux Floraux, en présence de leur Fondatrice en 1410 ou 12.

On comprend bien que ces fixations ne doivent pas être prises à la rigueur, & qu'il faudroit les regarder comme exactes, quoiqu'on y découvrît quelque leger mécompte. Des dates que l'on fixe sur divers faits dont on tire des conséquences, ne sauroient être parfaitement exactes ; cependant par l'exclusion du temps nécessairement antérieur, & du temps nécessairement postérieur à cette institution, les années dans lesquelles elle a pû avoir été faite, se trouvent réduites & bornées à un nombre peu considérable. On l'a fixée à l'année 1405 ; mais on ne peut pas s'assurer d'avoir rencontré la vérité ; il faudroit pour cela pouvoir se fonder sur quelque Pièce ou quelque Auteur, qui eût parlé là-dessus d'une maniere précise : on peut seulement assurer que tout ce qui regarde la Dame Clémence d'Isaure, dans l'institution des Jeux Floraux, s'est passé à Toulouse dans les quinze ou vingt premières années du quinzième siècle, c'est le sentiment de l'Historien du Languedoc.

Il dit nommément *que Clémence Isaure vivoit vers la fin du quatorzième siècle, ou vers le commencement du quinzième, & qu'il paroît que le Poème sur la guerre d'Espagne n'a été composé au plutôt que vers le commencement du quinzième siècle, note 19, page 566 du quatrième volume.*

Toutes ces époques doivent être tenues pour certaines ; on peut assurer que personne ne fournira des preuves pour les combattre. Dom

Vaiſſete auroit pu s'expliquer d'une manière plus exacte ſur le temps auquel vivoit Clémence Iſaure ; il ne devoit pas laiſſer en doute ſi elle vivoit à la fin du quatorzième ſiècle ou au commencement du quinzième ; il pouvoit dire qu'elle vivoit à la fin de l'un de ces ſiècles & au commencement de l'autre. ; puiſque l'Ode fut récitée à peu près en 1505, en préſence de Clémence Iſaure, faiſant la diſtribution des Prix ; elle avoit donc alors fait ſa Fondation, & on ne peut ſe diſpenſer de conclurre de là qu'elle devoit avoir en ce temps-là environt de trente cinq ou quarante années : cet âge eſt tout au moins néceſſaire pour avoir le courage de prendre la réſolution de paſſer ſa vie dans le célibat, & pour former le glorieux projet de diſpoſer de ſon bien en faiſant un établiſſement auſſi utile à ſa Patrie que celui de l'inſtitution des Jeux Floraux. Ces conſidérations m'ont obligé de fixer le temps de la naiſſance de Clémence Iſaure à l'année 1365 ; la fixation de ces dates ſera très-utile dans l'examen de l'Ode Hiſtorique, qu'aucune raiſon n'empêche de commencer après avoir fait les obſervations qu'exigeoit l'Écrit de M. de Joſſé, & ce que Lafaille a dit là-deſſus.

Ce ne fut pas ſans raiſon qu'on différa l'année dernière de donner cet examen ; il falloit attendre de pouvoir faire uſage de l'Écrit latin de feu M. de Joſſé. Les obſervations que cette Pièce a fourni, font voir qu'il étoit néceſſaire de la rapporter. Elle donne l'intelligence de pluſieurs faits importants, & fait connoître le peu de bonne foi de Lafaille ſur tout ce qui ſe rapporte à la Dame Clémence d'Iſaure,

ſon inſtitution des Jeux Floraux. On peut pourtant employer l'autorité de notre Annaliſte, ſur ce qui regarde le langage du Poème Hiſtorique, dont il convient de dire un mot en commençant cet examen. Il dit, *qu'on peut aſſurer que c'eſt le langage qu'on parloit dans Toulouſe vers le quatorzième ſiècle.*

Il pouvoit également dire vers le quinzième; on a fait voir que ce Poème fut récité aux Jeux Floraux en 1405 ou ſix, cela diſpenſe de chercher des preuves pour juſtifier que le langage de ce Poème eſt le même qu'on parloit alors à Toulouſe. Je pourrois pourtant ajouter que j'ai lu un grand nombre de Poètes du quatorzième & du quinzième ſiècle, dont pluſieurs étoient de Toulouſe, & il eſt certain que leur langage, a peu de choſe près, eſt ſemblable à celui de cette Ode, dont je commence par rapporter le Titre.

Digitized by Google

CANSOU
A DONA CLEMENÇA,
DITTA LA BERTAT,

Sur la Guerra d'Eſpainia, fatta pel generoſo Gueſclin, aciſtat des Noblés Mondis.

ODE
A DAME CLÉMENCE;
CETTE ODE PORTE POUR TITRE:
LA VÉRITÉ,

Son ſujet eſt la Guerre d'Eſpagne, entrepriſe en 1365 par le généreux Dugueſclin, aſſiſté des Nobles Toulouſains.

ENVIRON un ſiècle avant que cette Ode fût compoſée on diſoit *Canſo* au lieu de *Canſou* : l'Ouvrage qui eut le Prix de la Violette en 1325, portoit pour titre : *Canſo à noſtra Dona* ; c'eſt-à-dire, Chanſon à notre Dame ; c'étoient des Stances à l'honneur de la Vierge ; en ſuivant cet uſage notre Poète a dit *Canſou à Dona Clemença* ; c'eſt ainſi que depuis long-temps s'expliquent nos Poètes, ils mettent à la tête de leurs Ouvrages : ODE AU ROI, ODE A LA REINE.

Cet Auteur a dit, *Canſou ditta la Bertat*

pour marquer que la vérité étoit la qualité dominante de son Poème, & qu'il se proposoit de rapporter avec beaucoup d'exactitude & de fidélité tout ce qui regardoit cette guerre d'Espagne & les Nobles Toulousains qui accompagnèrent Dugueſclin ; c'eſt comme s'il diſoit *Ode ſurnommée la Vérité* ; on a dit dans ce ſens Jean I, dit le Bon, Charles V, dit le Sage, pour marquer les qualités dominantes de ces Princes.

Cette Ode eſt compoſée de quarante-huit ſtrophes ou ſixains. L'Hiſtorien de Languedoc dit dans la note dix-neuvième du quatrième volume de ſon Hiſtoire, pag. 566, *que ce Poème eſt de quarante-neuf ſtrophes de ſix vers chacune.* Dom Vaiſſete s'eſt mépris, il eſt certain que ce Poème ne contient que quarante-huit ſtrophes ; il étoit important de le remarquer pour qu'on ne pût pas croire dans la ſuite que j'euſſe ſupprimé une ſtrophe par mépriſe.

L'authenticité de cette Ode hiſtorique & ſon titre LA BERTAT, doivent faire regarder comme certains & indubitables tous les faits qu'elle rapporte ; par conſéquent il faut croire que cette Ode eſt adreſſée à la Dame Clémence d'Iſaure, préſente & faiſant elle-même la diſtribution des Prix qu'elle avoit fondés : pour s'en convaincre il ſuffira de lire les deux premieres ſtrophes qu'on va rapporter.

Dona Clemença, ſe bous plats,
Jou bous dirè pla las bertats
De la Guerra que ſes paſſada

Digitized by Google

Entre

Entré Pey lou Rey de Leon ;
Henryc ſon fray Rey d'Aragoun ;
Et dab Gueſclin ſon camarada.

E lous Mondis qu'eron anads,
E lous que nou tournen jamas
Ses qu'eu demandé recompenſa,
Perſo qu'eu nou meriti pas
D'abé de Flous de boſtos mas,
Sufis d'abé boſtamiſtença.

Il eſt néceſſaire de répéter ici la traduction qu'on a donnée de ces deux ſtrophes.

Dame Clémence, ſi vous voulez bien l'agréer, je vais vous raconter fidélement tous les faits de la guerre qu'il y a eu entre Pierre Roi de Léon, & Henri ſon frère Roi d'Aragon, ſecondé par Dugueſclin.

Je vous parlerai des Toulouſains qui allèrent à cette guerre, & de ceux qui n'en revinrent jamais, ſans que je vous demande aucune récompenſe ; je ne mérite pas de recevoir des Fleurs de vos mains, il me ſuffit que vous m'honoriez de votre bienveillance.

Dom Vaiſſete a rapporté dans ſa note dix-neuvième du quatrième volume, pag. 566, les trois premiers vers du commencement de cette Ode & deux vers de la fin de la ſeconde ſtrophe.

On voit par là, dit-il, *que Dame Clémence à laquelle l'Ode eſt adreſſée, vivoit alors, & comme il paroît d'ailleurs que cette Ode a été compoſée au plutôt que vers le commen-*

cement du quinzième siècle, nous avons ainſi à peu près l'époque où elle vivoit. Dom Vaiſſete ajoute qu'il n'eſt pas douteux que cette Dame Clémence ne ſoit nôtre Clémence Iſaure, & qu'elle n'eût fondé alors à Toulouſe les Prix des Fleurs qu'on diſtribuoit tous les ans aux Jeux Floraux.

Le dernier vers de la ſeconde ſtrophe, duquel Dom Vaiſſete n'a pas fait uſage, doit être bien remarqué : l'Auteur dit à Clémence qu'il ne mérite pas d'avoir des Fleurs de ſes mains, & qu'il lui ſuffit d'obtenir ſa bienveillance, *Sufis d'abé boſtamiſtença* ; une pareille expreſſion n'a jamais été employée & ne peut jamais l'être qu'en adreſſant la parole à une perſonne préſente. Il eſt donc certain que l'Auteur de cette Ode n'a pu s'énoncer en ces termes qu'en parlant à Clémence même, faiſant la diſtribution de ſes riches Fleurs.

Par les deux premiers vers de la ſeconde ſtrophe,

E lous Mondis qu'eron anads,
E lous que noun tournen jamas.

le Poète annonce qu'il va raconter exactement tout ce qui regarde les Toulouſains qui allèrent à cette guerre, *& ceux qui n'en revinrent jamais* ; c'eſt-à-dire ceux qui y furent tués, dont on verra que le nombre alloit à plus de deux cens.

La troiſième ſtrophe nous aſſure que ce fut l'année 1365, qu'en exécution des ordres de Charles V, Bertrand Dugueſclin paſſa dans cette Province à la tête d'une grande armée a

étoit la ſeconde année du règne de Charles V.

La ſtrophe ſuivante explique les raiſons qui engageoient d'entreprendre cette guerre contre les Sarraſins. C'étoit uniquement l'honneur, la foi & l'amour de Dieu ; ces motifs parurent très-juſtes & très-louables à la Nobleſſe Toulouſaine, c'eſt ce qui l'obligea de ſe ranger ſous les Drapeaux de Dugueſclin.

Dans les trois ſtrophes qui viennent après, le Poète s'attache à faire connoître l'ardeur avec laquelle on s'empreſſoit de ſuivre Dugueſclin ; on quittoit tout pour marcher ſous ſes étendards. Les femmes enceintes auroient ſouhaité d'être accouchées, & que leurs enfans euſſent été en âge de porter les armes ; ceux qui l'avoient atteint quittoient leurs peres, abandonnoient leurs femmes & s'échappoient du Collège pour prendre l'arc & le carquois ; il ne faut pas être ſurpris qu'on marquât tant de courage, c'étoit la foi qui les animoit ; n'a-t-on pas vu dans d'autres temps tout le monde, juſqu'aux enfans ſe ſacrifier pour elle ?

La premiere de ces trois ſtrophes commence par ces mots. *Deu ! queraque en aquet temps.* Le temps dont on parle étoit celui du paſſage de Dugueſclin dans cette Province & du départ des Toulouſains pour l'Eſpagne. Ces termes, *en aquet temps*, font voir que le Poète parloit d'un temps qui avoit précédé de pluſieurs années celui auquel il écrivoit. Cette guerre commença en 1365, & les Toulouſains partirent alors. Depuis ce temps-là juſqu'au commencement du quinzième ſiècle, il y a environ quarante années. Cet intervalle ſe

concilie parfaitement avec ces mots, *Deu! que-raquo en aquet temps*, & s'accorde avec ce qu'on a dit sur le temps auquel cette Ode fut composée & récitée, qu'on a cru être en mille quatre cens dix ou douze.

Dans la huitième strophe le Poète dit que tout le monde partit content, c'est-à-dire, les quatre cens Toulousains. Ils croyoient d'aller se divertir & conquérir l'Espagne d'emblée. Les deux derniers vers de ce sixain font voir qu'ils se trompoient, en voici les termes.

Mas bé niaura de mal contens
Apres que bous m'aurets ausida.

L'Auteur continue d'adresser la parole A DAME CLEMENCE, ce qui confirme toujours qu'elle étoit présente; ces mots *bé niaura de mal contens* nous font voir que cette Ode fut récitée devant une Assemblée considérable; le Poète annonce par là qu'un grand nombre de ceux qui l'écoutoient ne seroient pas contens de ce qu'il alloit raconter.

Il devoit dire que plus de deux cens Toulousains avoient péri dans cette guerre; ce récit ne pouvoit être que fort triste pour les citoyens de cette Ville qui formoient cette assemblée; cela renouvelloit en eux le souvenir de la perte de leurs parens & de leurs amis.

Il faut remarquer que le Poète n'adresse la parole qu'à Dame Clémence; *après*, lui dit-il, *que bous m'aurets ausida*; ce mot, *bous*, ne peut se rapporter qu'à Clémence, puisque c'est la seule personne nommée dans cette Ode. Cela nous fait voir que toutes les honneurs la regar-

Digitized by Google

doient dans la Séance publique de la diſtribution des Prix & à cauſe de l'élévation de ſon rang, & comme Fondatrice des Jeux Floraux, dont on célébroit la Fête en ſa préſence : elle-même diſtribuoit ſes Prix, puiſque le Poète lui dit qu'il ne mérite pas de recevoir des Fleurs de ſes mains.

Le mot *auſida*, qui finit cette ſtrophe, a fait penſer que l'Auteur de cette Ode étoit peut-être une femme ; pour moi je crois que ce mot, *auſida*, ſe rapporte à Clémence & non à l'Auteur de l'Ode ; c'eſt une licence poëtique qu'il a priſe pour la commodité de la rime : ce Poème me paroît d'ailleurs d'une trop grande étendue pour être l'ouvrage d'une femme.

Il faut ajouter que M. de Joſſé dans ſon Écrit latin, dit que cette Ode fut récitée aux Jeux Floraux par J. B. Il ne nomme l'Auteur que par ces deux lettres initiales, mais il lui donne la qualité de Bachelier en Droit, ce qui paroît ſuffiſant pour détruire toute idée que ce Poème fût l'ouvrage d'une femme.

M. de Joſſé avoit apparemment trouvé dans les Mêmoires de Cazaveteri, qu'on lui avoit communiqués, que l'Auteur de cette Ode étoit qualifié de Bachelier en Droit.

Par la neuvième ſtrophe & le premier vers de la ſuivante nous apprenons que les Toulouſains, après avoir entendu une grand'Meſſe à Saint Sernin, partirent pour l'Eſpagne ; ils étoient en tout quatre cens. L'Auteur emploie ici ſept ſtrophes à nommer par nom & ſurnom ſoixante-dix-huit de ces Chevaliers Toulouſains, qu'il dit être les plus valeureux & les plus eſtimés dans les Joutes & dans les Tournoi

Les deux frères *Mathieu & Arnaud Joffe-Lauvreins, ne sont pas oubliés*, ils sont nommés ensemble dans la douzième strophe.

On a imprimé leurs noms en lettres Majuscules, de même que ceux *de Lourdat, de Goirans, de Dubourg, de Nogaret & de Barravi*, à cause que ces Chevaliers sont au nombre de ceux qui se distinguèrent dans cette guerre, & que leurs anciennes maisons se soutiennent avec honneur.

Ces Chevaliers Toulousains, qui comme on l'a vu dans la dixième strophe étoient au nombre de quatre cens, traversèrent ensemble la Ville, & allèrent coucher à Auseville. De là en passant à Castelnaudary ils arrivèrent à Cacassonne où le Duc d'Anjou, Gouverneur du Languedoc, qui étoit un Seigneur d'une grande réputation, les reçut en personne & leur donna de grands éloges. Il assista de tout ce qu'il peut l'armée que conduisoit Dugueselin.

Nos braves Toulousains arrivèrent gaiement à Perpignan, mais leur troupe avoit grossi; ils se trouvèrent au Camp plus de mille, Français, Navarrois, ou Bretons, Normans, Aragonois, ou Gascons.

Henri, Comte de Transtamarre, marchoit avec eux, il étoit frère de Pierre, Roi de Castille, surnommé le Cruel, qui avoit fait périr la Reine Blanche, fille du Duc de Bourbon; il épousa une Sarrasine, fille du Roi Bellamarine & abandonna la loi de Dieu. Il attira par là les Français sur ses terres & rien ne put resister à la Noblesse Française.

Dugueselin couronna Henri, Comte de Transtamarre, Roi d'Espagne. Il chassa les

Sarrasins, mais Pierre le Cruel s'enfuit à Bordeaux pour demander du secours au Prince de Galles.

Ce Prince lui promit de faire monts & merveilles pour lui, & plein d'envie contre les Français, ses ennemis, il marcha droit à Fontarabie à la tête d'une grande armée; il gagna trois batailles contre eux; à celle de Nadres qui fut la dernière, il les battit à plate coûture; Dugueſclin fut fait priſonnier avec beaucoup de belle Nobleſſe qu'on conduiſit à Bordeaux.

Le Comte de Tranſtamarre s'échappa, il alla trouver le Pape à Avignon & ſe rendit enſuite à Narbonne pour voir le Duc de Bourbon, qui le reçut comme un bon ami.

S'étant enſuite déguiſé en Pélerin, il alla à Bordeaux pour voir Dugueſclin & lui ayant parlé dans la priſon; il faut abſolument, lui dit-il, que vous & vos gens ſoyez mis à rançon, je ne ſuis pas en peine de la payer, ma bague me ſuffira pour cela. Dugueſclin le remercia fort & jura que dans peu de temps lui & tous ſes gens ſeroient morts ou hors de priſon. Il s'en alla fort animé trouver le Prince de Galles, & le preſſa beaucoup de les mettre à rançon, lui aſſurant qu'il la payeroit de bon cœur quand bien il demanderoit cent mille francs & même un million. * Je vois bien, ajouta-t-il que je ne dois eſpérer aucune grace de vous, vous m'avez trop maltraité & tenu captif pour avoir battu le Juif, ce Roi Pierre, dont la phiſionomie eſt ſi mauvaiſe.

* Ce vers a été mal imprimé, il faut lire, *Cent milo frans mai un millou.*

Digitized by Google

Digitized by Google

plus avec lui à cause qu'il
le parole, & qu'après la
uittés par orgueil sans leur
romis.

étonnés de leur déroute,
e Dieu leur feroit la grace
mis & de conquérir tout
rances furent accomplies ;
ueſclin prit Brugues, Ma-
le, il gagna ſix batailles
uite le Roi priſonnier,
Séville.

là comment les méchans
quelle eſt la récompenſe
; ils ſont à jamais mau-
qu'ils avoient pour amis,
ve d'eux aucun ſouvenir ;
craignent Dieu & qui vi-
le bien leur arrive lorſ-
ins. Quand il ſemble que
eux, c'eſt alors que Dieu
enſe.

lin avoit été fait priſon-
e de Tranſtamarre, étoit
qui lui appartenoit, & les
ien différent ; Dugueſclin
mment pourvu de vivres &
belle & nombreuſe armée
Roi d'Eſpagne.

ncore bien glorieux pour
e France, Charles V, ſur-
ppella auprès de lui & le
de Connétable, le regar-
ier de ſes meilleurs Capi-

Digitized by Google

Le Prince de Galles fut fort ſurpris du langage & de la fermeté de Dugueſclin, mais touché de ſes raiſons il fixa ſa rançon & celle de ſa ſuite à ſoixante mille doublons d'or.

Alors Dugueſclin tout tranſporté jura qu'Henri mourroit Roi d'Eſpagne. Le ſerment qu'il en fit eſt ſingulier.

Jurec que PER LA MALAGAINIA, Henric mouririo Rey d'Eſpainia.*

Pour parvenir à mettre ce ſerment à exécution il falloit commencer par payer la rançon; pour ſe la procurer Dugueſclin vint en France ſur ſa parole. Le Roi lui donna cent florins, le Pape quatre-vingts & le Duc d'Anjou mille targues.

Avec cette grande ſomme d'argent il racheta ſes priſonniers, parmi leſquels il y avoit, ſans doute, pluſieurs de Nobles Toulouſains, & il marcha droit en Eſpagne; Henri, Comte de Tranſtamarre y fut auſſi-tôt, leurs gens ne ſe firent pas attendre & tous enſemble ils attaquèrent Pierre le Vilain.

Il les attendit avec beaucoup de courage à la tête de ſes Caſtillans & de quatre-vingts mille Sarraſins; il ſe fioit au grand nombre de ſes combattans, & il ſe flattoit de nous battre comme à Nadres où nos troupes furent ſi maltraitées. Mais l'avengle ne voyoit pas que

* M. Reſtaut dans ſon excellent Traité de l'orthographe Françaiſe, dit ſur le mot *parbieu* ou *parbleu* que c'eſt une ſorte de ſerment burleſque. On peut dire de même que ce jurement ſingulier *per la malagainia*, eſt une ſorte de ſerment burleſque.

les

Les Anglais n'étoient plus avec lui à cause qu'il leur avoit manqué de parole, & qu'après la victoire il les avoit quittés par orgueil sans leur payer ce qu'il avoit promis.

Les nôtres étoient étonnés de leur déroute, mais ils espéroient que Dieu leur feroit la grace de vaincre leurs ennemis & de conquérir tout leur pays : leurs espérances furent accomplies ; car dans six mois Dugueſclin prit Brugues, Madrid & toute la Castille, il gagna six batailles contre eux, il prit ensuite le Roi prisonnier, on lui coupa la tête à Séville.

Nous voyons par là comment les méchans finissent leurs jours & quelle est la récompense que Dieu leur destine ; ils sont à jamais maudits, sur-tout de ceux qu'ils avoient pour amis, & personne ne conserve d'eux aucun souvenir ; au lieu que ceux qui craignent Dieu & qui vivent chrétiennement, le bien leur arrive lorsqu'ils y pensent le moins. Quand il semble que tout est perdu pour eux, c'est alors que Dieu leur donne sa récompense.

Bertrand Dugueſclin avoit été fait prisonnier, Henri, Comte de Transtamarre, étoit dépouillé de tout ce qui lui appartenoit, & les voilà dans un état bien différent ; Dugueſclin en liberté est abondamment pourvu de vivres & d'argent, & avec une belle & nombreuse armée il couronna Henri, Roi d'Espagne.

Mais ce qui fut encore bien glorieux pour Dugueſclin ; le Roi de France, Charles V, surnommé le Sage, l'appella auprès de lui & le nomma à la charge de Connétable, le regardant comme le premier de ses meilleurs Capi-

Digitized by Google

taines & le plus expérimenté sur ce qui regardoit la guerre. *

C'est ainsi que finit dans peu de temps la guerre contre les Mécréans, ce qui ne se fit pas sans perdre un grand nombre de nos braves Chevaliers, il en périt quantité dans les combats & dans les scarmouches.

Les plus renommés par le courage, la valeur & la capacité dans l'Art Militaire, étoient Mathieu Josse-Lauvreins, qui périt à la bataille de Nadres. C'étoit un habile Arbalêtrier, *que jamas n'era des darrés :* c'est-à-dire, qui étoit toujours des premiers dans toutes les occasions qui se présentoient, aussi fut-il bientôt envoyé *ad patres*. Jean d'Ambres, le meilleur Lancier, mourut le premier à Brugues. On fit à Madrid les honneurs funèbres de Seisses, de Monluc, de Léon & de Brefel; ils furent fort pleurés de leurs compagnons, mais sans raison, puisque leur ame est au Ciel.

Bernard Castelnau, Jean Martin, Jean Caraboude, Mondousil étoient les plus renommés entre tous nos Chevaliers pour aller poser les Beliers, mais à la fin ils y furent tués.

Le Poète nomme ici dix Chevaliers morts, qui sont du nombre des soixante dix-huit, dont les noms sont rapportés au commencement de

* C'est dans la strophe quarante-deuxième qu'il est parlé de la nomination de Bertrand Dugueselin à la charge de Connétable de France, ce qui fut fait au mois d'Octobre de l'an 1370; cela détruit la date de 1367 que Pech a donnée à l'Ode historique dans son édition de Godolin de 1694; l'Auteur de cette Ode ne pouvoit pas parler en 1367 d'un fait qui n'arriva que trois ans après.

Digitized by Google

l'Ode ; il a voulu les distinguer par quelque éloge personnel.

Mais il a donné une marque de distinction particulière *au Chevalier Mathieu de Josse-Lauvreins* ; il le nomme le premier des dix, il loue sa valeur & sa capacité, & c'est le seul auquel il a dédié une strophe entière. Son nom est uni dans la douzième strophe avec celui de son frère, *Arnaud de Josse-Lauvreins ;* ils sont tous deux compris des premiers dans le nombre des nobles Toulousains, qui allerent joindre Dugueselin à Carcassonne, & dont les noms sont rapportés, comme étant *lous pus balens*, c'est-à-dire, les plus valeureux.

Après avoir raconté les divers événemens de cette guerre qui ne fut pas toujours heureuse, mais qui finit à l'honneur de la France, le Poète adresse la parole *à Dame Clémence* en finissant son Ode, comme il a fait en la commençant : voici de quelle manière il s'explique dans les deux dernières strophes. Après avoir nommé dix Toulousains, qui périrent dans cette guerre, il poursuit en ces termes :

Dous cens autres brabes Mondis
Demoureguen per lous camis,
Ses parla de tant de noubleſſa,
De Nourmans, Navarres, Gaſcous,
Francés, Aragoués ou Bretous,
Qu'aco fa beni gran triſteſſa.

Perque jou non diré pas mas,
Jou beſi qu'aco bous deſplats

Digitized by Google

D'auſi dire, DAMA CLEMENÇA
La mort de tant de brabos gens,
Que Néran mas que ſuficiens
De Creiſel terradou de França.

Traduction de ces deux Strophes.

Deux cens autres braves Toulouſains périrent dans cette expédition, ſans parler de tant de nobleſſe, de Normands, Navarrois, ou Gaſcons, Français, Aragonois ou Bretons, qu'on ne peut en écouter le récit ſans être pénétré de triſteſſe.

C'eſt pourquoi je n'en dirai pas davantage; je m'apperçois, DAME CLÉMENCE, que vous ſouffrez d'entendre raconter la mort de tant de braves gens, dont une partie auroit ſuffi pour reculer les frontières de la France.

Par ces deux vers,

Dous cens autres brabes Mondis
Demoureguen per lous camis.

nous apprenons que ſans compter les dix *balens* Toulouſains qui ſont nommés dans les trois ſtrophes précédentes, & qui furent tués dans cette guerre, il y en périt encore deux cens. On voit par là que des quatre cens nobles Toulouſains qui avoient accompagné Dugueſclin en Eſpagne, il n'en revint pas la moitié; c'eſt pourquoi le Poète dit, en finiſſant, je vois, DAME CLÉMENCE, que vous entendez

Digitized by Google

avec peine raconter la mort de tant de braves gens.

Pour que le Poète pût s'expliquer en ces termes, il falloit nécessairement que Clémence fût présente : sans cela il n'auroit pas pu dire, je m'arrête parce que je m'apperçois, DAME CLÉMENCE, que ce que je dis vous fait de la peine. Ce n'étoit qu'en la regardant que le Poète pouvoit juger de l'impression que ce triste récit faisoit sur elle.

Les deux premières strophes de cette Ode, la fin de la huitième, & les deux dernières avec les explications qui les accompagnent forment une preuve complette, que l'Auteur de ce Poème Historique le récita lui-même dans le Consistoire de l'Hôtel de Ville le jour de la distribution des Prix en présence de la Dame Clémence d'Isaure, & en lui adressant la parole, comme Fondatrice des riches Fleurs qu'elle même distribuoit.

On a fait voir que cette institution fut faite dans les premières années du quinzième siècle : on peut donc assurer qu'il n'y a rien à ajouter pour démontrer, avec l'évidence la plus parfaite, que Clémence Isaure vivoit au commencement du quinzième siècle, & que ce fut alors qu'elle institua les Jeux Floraux.

Ces vérités qui ont toujours été indubitables ne seront plus révoquées en doute. Pour les nier il faudroit combattre l'authenticité du Poème Historique, ce que personne n'osera sans doute entreprendre.

On voit bien que l'Auteur de cette Pièce n'a eu en vue que de célébrer & d'immortaliser la mémoire de la noblesse Toulousaine qui a-

Digitized by Google

compagna Dugueſclin en Eſpagne ; voulant publier cette Ode, il crut ne pouvoir prendre une occaſion plus convenable & plus favorable que de la réciter aux Jeux Floraux un jour de la diſtribution des Prix. L'uſage d'y prononcer des vers par cœur qui s'obſervoit pendant le ſiècle paſſé, & même auparavant devoit être établi en ce temps-là, & ſans doute que les Poëtes ne manquoient jamais alors d'adreſſer la parole à Dame Clémence, comme inſtitutrice des Jeux Floraux ; l'Ode que j'examine en fournit pluſieurs exemples ; ils font tous connoître la conſidération & le reſpect qu'on avoit pour elle, aucune raiſon (autre que la vérité) ne pouvoit engager alors à rendre à Iſaure tous les honneurs qui étoient dûs à ſa qualité de Fondatrice des Jeux Floraux ; il n'étoit pas poſſible qu'on eût en vûe de combattre les doutes ridicules qui ſe ſont formés ſur cette matière plus de deux ſiècles après.

Nous ſommes redevables, rien n'eſt plus certain, aux libéralités de cette généreuſe Dame de tous les Prix qu'on diſtribue depuis ſa Fondation ; mais il eſt également certain que pendant le quatorzième ſiècle depuis 1324, le Collège du Gai Savoir diſtribua d'abord tous les ans le Prix de la Violette d'or, & dans la ſuite une Églantine & un Souci d'argent aux Poëtes qui remettoient les meilleurs Ouvrages de Poëſie.

Perſonne ne s'eſt jamais attaché à rechercher qui a fait le fonds de ces Fleurs d'or & d'argent, pendant l'intervalle qu'il y a depuis 1324 juſqu'à l'inſtitution des Jeux Floraux ;

Digitized by Google

ce qui comprend environ quatre-vingts années. On va expliquer en peu de mots cet article important de l'Hiſtoire du Collège de Rhétorique ou de la Gaie Science.

On a démontré au long dans la première partie, page 24 & les ſuivantes, que les ſept Trobadors fournirent à leurs frais & dépens la Violette d'or qui fut diſtribuée l'année 1324, & que la Ville ſe chargea alors de faire le fonds de cette Fleur dans les années ſuivantes, ce qu'elle commença d'exécuter l'année 1325, & a toujours continué juſqu'au temps de la Fondation de Clémence.

Pour ce qui regarde les Fleurs de l'Églantine & du Souci d'argent, on peut dire en conciliant divers faits, que ces deux Prix furent fondés en 1330 ou trente-cinq, par les francs & libéraux Seigneurs Patrons de la Fête dont on a parlé ; ils en firent le fonds juſqu'en 1356, ce qui comprend une vingtaine d'années. La Ville fut obligée alors de détruire les Fauxbourgs à cauſe de la guerre des Anglais, le Palais & le verger des Mainteneurs qui étoit dans un des Fauxbourgs fut compris dans cette deſtruction.

Cet événement jetta dans de grands embarras le Gai Conſiſtoire. Il n'y a aucune preuve qu'il ait continué ſes exercices académiques depuis ce temps là, & il paroît certain qu'on ne nomma plus des Patrons de la Fête.

M. de Laloubere a cru, *que les Capitouls reçurent alors le Collège de la Gaie Science dans l'Hôtel de Ville, ou pour le dédommager de ſa maiſon & de ſon jardin, ou juſqu'à ce qu'ils puſſent l'en dédommager.*

Digitized by Google

On a convenu, ci-devant, qu'il y avoit lieu de croire que les Capitouls avoient reçu en 1356 le Collège de Rhétorique dans l'Hôtel de Ville, pour tenir les Assemblées publiques de la distribution des Prix ; mais non pour y tenir des Assemblées particulières & journalières.

On peut regarder comme une chose indubitable que depuis la destruction du Palais des Mainteneurs jusqu'à la Fondation de Clémence, ce qui comprend environ cinquante années, la Ville se chargea de faire la dépense de l'Églantine & du Souci d'argent, comme elle faisoit la dépense de la Violette d'or depuis l'année 1325. Les Capitouls voulurent bien prendre la place des francs & libéraux Seigneurs Patrons de la Fête, du moins quant aux frais de l'Églantine & du Souci ; *mais en même temps*, dit M. de Laloubere, page 50 de son Traité des Jeux Floraux, *ils devinrent plus ménagers sur les Prix, la Violette qui étoit d'or ne fut plus que d'argent, & il y a apparence que la valeur de l'Églantine & du Souci diminua à proportion.*

Pour ne pas parler de tous ces faits par conjecture, il faut employer une Pièce des plus authentiques, dont l'Historien du Languedoc s'est servi pour faire voir que Dame Clémence n'avoit pas fait sa Fondation dans le quatorzième siècle. On peut la lire dans le quatrième tome de l'Histoire de Languedoc, à la fin de la note dix-neuvième, page 567. On va la rapporter ici pour la commodité du Lecteur.

Nous ajouterons, dit Dom Vaissete, à cette

note

note l'extrait d'un article des Ordonnances ou Réglemens que Colard d'Estouteville, Sénéchal de Toulouse, publia le 6 de Juin de l'an 1399, touchant les robes des Capitouls, le salaire des Officiers, les frais communs & la Police de l'Hôtel de Ville. Ces Réglemens qui sont en langage du pays & qui contiennent soixante-huit articles, avoient été dressés par Pierre de Campredon, Juge d'Albigeois, député par les Officiers de la Sénéchaussée, Bernard Tornier, Lieutenant du Viguier, & vingt-trois Avocats ou Bourgeois, élus par le Corps de Ville. Le Sénéchal les publia, assisté du Juge-Mage, de ses Lieutenans, de Guilhem Folcaut, Viguier de Toulouse, des Juges de Lauraguais, Ville-longue, Albigeois & autres Officiers de la Sénéchaussée, en présence des Capitouls, appellés *les Senhors del Capitol*, & de cent des plus notables habitans. L'article, dont il s'agit, est le vingt-neuvième & il regarde les frais communs.

Item foc avis, est-il dit dans cet article, *que del fait de la Violeta & de la Englantina, & del Gauch, que se fassa coma acoustumat, es, so ès assaber, que pesen totas tres bun marc d'argen, & per la Violeta otra le marc, bun franc per la Flor sobirana;*

C'est-à-dire, on fut d'avis que pour le fait de la Violette, de l'Eglantine & de la Joie, on fasse comme il est accoutumé: savoir qu'elles pesent toutes trois un marc d'argent, & que la Violette, outre le marc, pese un franc de plus, à cause que c'est la Fleur souveraine.

Cet article 29 des Réglemens nous apprend qu'on fut d'avis le 6 de Juin 1399 de ne rien

Digitized by Google

que chacune de ſes Fleurs
& la Violette un franc de
toit la Fleur ſouveraine :
e fut fort maltraitée, on
nt en or, ſa valeur fut
uiſqu'elle fut réduite preſ-
deux autres. C'eſt tout ce
t à préſent ſur ce qui re-
expliquera dans la ſuite
s qu'elles éprouverent en
ions portées par l'inſtitu-
de l'illuſtre Dame Clé-

de l'Ode hiſtorique.

Digitized by Google

changer au prix des trois Fleurs & de faire la-dessus comme on avoit accoutumé. On ne dit pas depuis quel temps la coutume dont on parle étoit établie, mais la manière dont on s'explique ne laisse aucun doute qu'elle s'observoit il y avoit long-temps; c'étoit, sans doute, depuis que les Capitouls se chargerent de faire la dépense de l'Eglantine & du Souci, c'est-à-dire, depuis 1356, ou peu de temps après. M. de Laloubere a eu raison de dire *que les Capitouls en se chargeant de fournir ces deux Fleurs devinrent plus ménagers sur les Prix :* cela est vrai, du moins à l'égard de la Violette, que les Capitouls avoit fournie en or pendant trente années & qui ne fut plus que d'argent, comme l'article des Réglemens le justifie.

La lettre de publication des Loix d'Amors de 1356, annonce aux Poëtes la Violette d'or fin. Ce fut bientôt après que les Capitouls se chargèrent de fournir les autres deux Fleurs, le changement sur la valeur de la Violette dut se faire alors.

Quant à l'Eglantine & au Souci les Capitouls étoient les maîtres, en se chargeant de fournir ces deux Fleurs, de leur donner la valeur qu'ils trouvoient à propos; on ne peut pas savoir s'ils diminuèrent le prix que leur avoient donné les Patrons de la Fête, puisqu'on ignore quel il étoit. M. de Laloubere a cru que le prix de la Violette ayant été diminué les autres deux Fleurs durent souffrir quelque diminution. Cet article 29 des Réglemens est la seule pièce qui nous apprenne que depuis que les Capitouls se chargerent de la dépense de l'Eglantine & du Souci le prix des trois Fleurs fut fixé à un marc d'ar-

gent ; il faut entendre que chacune de ſes Fleurs devoit peſer un marc & la Violette un franc de plus, à cauſe que c'étoit la Fleur ſouveraine ; cette Fleur ſouveraine fut fort maltraitée, on la transforma d'argent en or, ſa valeur fut beaucoup diminuée, puiſqu'elle fut réduite preſque au même prix des deux autres. C'eſt tout ce qu'on peut dire quant à préſent ſur ce qui regarde ces Fleurs : on expliquera dans la ſuite les divers changemens qu'elles éprouverent en exécution des diſpoſitions portées par l'inſtitution des Jeux Floraux de l'illuſtre Dame Clémence d'Iſaure.

Fin de l'examen de l'Ode hiſtorique.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

Des Ouvrages contenus en ce Volume.

LA Poèsie Anacréontique, Ode, Page 1
L'Amour des Loix, Ode, 7
Les Vendanges, Ode, 12
Les Français, Ode, 18
Les mouvemens d'un Cœur paternel, Ode, 28
Les Charmes de l'Illusion, Épître au Sommeil, qui a remporté le Prix, 37
La Rose, Idylle, 44
Hymne en l'honneur de la Sainte Vierge, qui a remporté le Prix, 51
Hymne sur le même Sujet, 53
Sonnet sur le même Sujet, 54
Hymne sur le même Sujet, 55
Éloge de Clémence Isaure, 57
Éloge de M. Carquet, 67
Odes prises d'Horace, &c.
Examen de l'Ode historique, &c.

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL

DES

OUVRAGES DE POÈSIE

ET

D'ÉLOQUENCE,

PRÉSENTÉS

A L'ACADÉMIE

DES JEUX FLORAUX,

EN L'ANNÉE M. DCC. LXVII.

Avec les Discours prononcés dans les Assemblées publiques de l'Académie.

A TOULOUSE,

Chez JOSEPH DALLES, Imprimeur de l'Académie des Jeux Floraux, rue des Changes, aux Arts & aux Sciences, 1767.

Digitized by Google

AVEC PRIVILEGE DU ROI.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

L'Académie des Jeux Floraux a fait, selon l'usage, la Distribution des Prix le 3 Mai 1767.

M. l'Abbé de Mourlens est l'Auteur du Discours ayant pour Devise : *La corruption de chaque Gouvernement commence toujours par celle des principes*, qui a remporté le Prix de ce genre.

L'Ode ayant pour Titre : La grandeur de l'homme, & pour Devise : *Nosce dignitatem tuam*, a remporté le Prix de ce genre.

Le Poème ayant pour Titre : Le rétablissement de la Foi dans le Mexique, & pour Devise : *Portæ inferi non prævalebunt adversùs eam*, par le P. Boscus de la Doctrine Chrétienne, Professeur de Rhétorique au College de l'Esquille, à remporté le Prix de ce genre.

Le Poème ayant pour Titre : La Peinture, & pour Devise : *Cepimus & teneræ primos, &c.* par M. Michel, d'Avignon, Écolier de Rhétorique & Pensionnaire au Collège de l'Oratoire de Lyon, a remporté un Prix d'Églogue réservé.

L'Eglogue ayant pour Titre : L'Hymen

Digitized by Google

vengé, & pour Devise : *Io Hymen Hymenæe*, par le P. Fises de la Doctrine Chrétienne, a remporté le Prix de ce genre.

Le Sonnet ayant pour Devise : *Virgo potens*, par M. l'Abbé de Souvignargues, a remporté le Prix de ce genre.

L'Hymne ayant pour Devise : *Quidni & ego puer, &c.* a remporté le Prix réservé de ce genre ; cet Ouvrage est de M. Pech, de Toulouse, Etudiant au College Royal ; il s'est déclaré l'Auteur de l'Hymne imprimé dans le Recueil de l'année derniere, qui a pour Devise : *redeat ad tartara Satan.*

L'Académie a tous les ans cinq Prix à distribuer ; une Amaranthe d'or de la valeur de quatre cens liv. destinée à une Ode.

Une Églantine d'or de la valeur de quatre cens cinquante livres, destinée à un Discours d'environ une petite demi-heure de lecture ; dont le sujet pour l'année prochaine consiste en ces paroles : LE MAGISTRAT N'EST PAS MOINS NÉCESSAIRE A L'ÉTAT QUE L'HOMME DE GUERRE.

Une Violette d'argent de la valeur de deux cens cinquante livres, pour un Poème de soixante Vers aux moins, ou de cent Vers au plus, qui doivent être Alexandrins, sur un sujet héroïque ou dans le genre noble.

L'Académie admet au concours pour le même Prix, une Épître philosophique, ou sur un Sujet littéraire, de cent cinquante Vers au plus, Alexandrins ou de dix syllabes, à rimes suivies ou croisées, au choix des Auteurs, en observant, comme dans les autres genres,

Digitized by Google

de s'y abſtenir de tout ce qui peut bleſſer la Religion, les bonnes mœurs ou l'État.

Un Souci d'argent de la valeur de deux cens livres, deſtiné à une Élégie, à une Idylle ou à une Églogue, dont les Vers doivent être auſſi Alexandrins, ſans mêlanges de Vers d'autre meſure.

Un Lys d'argent de la valeur de ſoixante livres, pour un Sonnet ou pour un Hymne à l'honneur de la Vierge.

La façon, le contrôle, & autres frais ſont compris dans la ſomme qui énonce la valeur de ces Prix.

Les Sujets de tous les Ouvrages de Poëſie ſont aux choix des Auteurs, qui ſont avertis de ne pas ſe négliger ſur les rimes & ſur les règles de la Verſification.

Les Ouvrages qui ne ſont que des Traductions ou des Imitations, ceux qui traitent des Sujets donnés par d'autres Académies, ceux qui ont quelque choſe de burleſque, de ſatyrique, d'indécent, de contraire à la Religion, au Gouvernement ou aux bonnes mœurs, ſont exclus des Prix.

Les Ouvrages qui auront déja été préſentés aux Jeux Floraux, ceux qui auront paru dans le Public, ceux dont les Auteurs ſe ſeront fait connoître avant le Jugement, ou pour leſquels ils auront ſollité ou fait ſolliciter, en ſeront auſſi exclus.

Les Auteurs qui traitent des Matières Théologiques, doivent mettre au bas de leurs Ouvrages l'Approbation de deux Docteurs en Théologie, ſans quoi ces Ouvrages ne ſeront

Digitized by Google

pas mis au concours. Les Auteurs ne devroient jamais traiter des matières délicates & controverſées.

Les Auteurs feront remettre, pendant les quinze premiers jours du mois de Février de l'année 1768, par des Perſonnes domiciliées à Toulouſe, trois copies liſibles de chaque Ouvrage à M. Delpy, Ecuyer, Secretaire perpétuel de l'Académie, logé rue Vinaigre. Il recevra les Ouvrages depuis les huit heures du matin juſqu'à onze, & depuis deux heures de l'après-midi juſqu'à quatre. Son Regiſtre devant être barré le ſeizième jour de Février, on ne ſera plus à temps à lui remettre des Ouvrages dès que ce jour ſera expiré. Cette Loi ſera exécutée à la rigueur, à cauſe des divers inconvéniens qui arrivent quand on s'en écarte. Les Ouvrages qui ſeront adreſſés par la Poſte en droiture à M. le Secretaire, ne ſeront pas préſentés à l'Académie.

Les Ouvrages ſeront déſignés, non-ſeulement par leur Titre, mais encore par une Deviſe ou Sentence, que M. le Secretaire écrira dans ſon Regiſtre, auſſi-bien que le nom, la qualité ou la Profeſſion & la demeure des perſonnes qui les lui auront remis, leſquelles ſigneront la Réception que M. le Secretaire en aura écrit dans ſon Regiſtre, après quoi il leur en expédiera le Récépiſſé.

M. le Secretaire avertira les perſonnes qui auront remis les Ouvrages que l'Académie aura couronnés, afin que les Auteurs viennent eux-mêmes préſenter le Récépiſſé de leurs Ouvrages, l'après-midi du troiſième jour de Mai à

Digitized by Google

L'Assemblée publique que l'Académie tient dans le grand Consistoire de l'Hôtel de Ville, où elle fait la distribution des Prix. Si les Auteurs sont hors de portée de se présenter, ils doivent envoyer à une personne domiciliée à Toulouse une Procuration en bonne forme, où ils se déclarent Auteurs de l'Ouvrage couronné, & cette personne retirera le Prix des mains de M. le Secretaire, sur la Procuration de l'Auteur, & sur le Récépissé de l'Ouvrage. Le jour d'après la distribution, les Auteurs ou les Procureurs fondés se rendront dans la maison de M. le Secretaire, qui leur remettra les Prix.

On ne peut remporter que trois fois chacun des Prix que l'Académie distribue. Les Auteurs des Ouvrages qu'elle découvrira avoir enfreint cette loi, seront privés du Prix.

Une personne qui se présentera elle-même, ou par Procureur, pour recevoir le Prix adjugé à un Ouvrage dont elle se dira l'Auteur, sera privée du Prix lorsque l'Académie présumera & aura des raisons pour croire que cette personne est un Auteur supposé, & qu'elle n'a pas fait l'Ouvrage dont il s'agit ; & si le cas le requiert, on pourra observer, suivant l'ancien usage, l'épreuve de l'essai.

Ceux qui auront remporté trois Prix, l'un desquels soit celui de l'Ode, pourront obtenir, selon l'ancien usage, des Lettres de Maître des Jeux Floraux, qui leur donneront le droit d'opiner, comme Juges & comme étant du Corps des Jeux, dans les Assemblées générales & particulières des Jeux Floraux, & d'assister aux Séances publiques.

Depuis les dernières Lettres Patentes du Roi, qui autorisent l'augmentation du Prix du Discours, les Auteurs qui auront remporté trois fois ce Prix, pourront aussi obtenir des Lettres de Maître des Jeux Floraux, sans qu'il soit nécessaire qu'ils aient remporté des Prix de Poèsie.

Après que les Auteurs se seront fait connoître, M. le Secretaire leur donnera des attestations portant qu'un tel, une telle année, pour tel Ouvrage par lui composé, a remporté un tel Prix, & l'Ouvrage en original sera attaché à ces attestations, sous le contre-scel des Jeux.

M. Espic, Avocat au Parlement, qu'une mort prématurée enleva dans le mois de Janvier dernier, aux vrais amis du goût, des talens & de la vertu, a été reconnu pour l'Auteur du second Discours imprimé au Recueil de la présente année, de l'Épître au Sommeil, qui fut couronnée l'année dernière, de l'Ode Anacréontique, & de celle qui a pour Titre : Les Vandanges, imprimées dans le Recueil de la même année.

Digitized by Google

ODE

QUI A REMPORTÉ LE PRIX,

PAR LE JUGEMENT

DE L'ACADÉMIE

DES JEUX FLORAUX.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA GRANDEUR DE L'HOMME.

ODE.

QUAND Dieu du haut du Ciel a promené
sa vue
Sur ces mondes divers semés dans l'étendue,
Sur ces nombreux soleils brillans de sa splendeur;
Il arrête ses yeux sur le globe où nous sommes;
Il contemple les hommes
Et dans notre ame enfin va chercher sa grandeur.

Apprends de lui, mortel, à respecter ton être:
Cet orgueil généreux, n'offense point ton maître;
Sentir ta dignité, c'est bénir ses faveurs.
Tu dois ce juste hommage à sa bonté suprême,
C'est l'oubli de toi-même

Digitized by Google

Qui du ſein des forfaits fit naître tes malheurs.

Mon ame ſe tranſporte aux premiers jours
du monde...
Eſt-ce là cette Terre aujourd'hui ſi féconde?
Qu'ai-je vu? des déſerts, des ronces, des fo-
rêts.
Ta faim demande au chêne une vile pâture:
Une caverne obſcure
Du Roi de l'univers eſt le premier Palais.

Tout naît: tout s'embellit ſous ta main for-
tunée,
Ces déſerts ne ſont plus, & la terre étonnée
Voit ſon fertile ſein ombragé de moiſſons.
Sous ces vaſtes remparts quel pouvoir invin-
cible
Dans un calme paiſible
Des humains réunis endort les paſſions?

Le commerce t'appelle au bout de l'hémiſ-
phère;
L'océan ſous tes pas abaiſſe ſa barrière.
L'aiman, fidèle au Nord, te conduit ſur les
eaux.
Tu ſais l'art d'enchaîner l'aquilon dans tes
voiles;
Tu lis ſur les étoiles

Digitized by Google

La route que le Ciel prescrit à tes vaisseaux.

Séparés par les mers, deux continens s'unissent,
L'un de l'autre étonnés, l'un de l'autre ils jouissent,
Tu forces la nature à trahir ses secrets ;
De la Terre au Soleil tu marques la distance
Et des feux qu'il te lance
Le Prisme audacieux a divisé les traits.

Tes yeux ont mesuré ce Ciel qui te couronne.
Ta main pese les airs qu'un long tube emprisonne,
La foudre menaçante obéit à tes loix,
Un charme impérieux, une force inconnue
Arrache de la nue
Le Tonnerre indigné de descendre à ta voix.

O Prodige plus grand, ô vertu que j'adore!
C'est par toi que nos cœurs s'ennoblissent encore.
Quoi! ma voix chante l'Homme & j'ai pu t'oublier!
Je célèbre avant toi.... Pardonne, beauté pure,
Pardonne cette injure,

Digitized by Google

Inſpire-moi des ſons dignes de l'expier.

Mes vœux ſont entendus. Ta main m'ouvre
ton temple....
Je tombe à vos genoux, Héros que je con-
temple,
Amis, Pères, Époux, Citoyens vertueux;
Votre exemple, vos noms, ornement de l'Hiſ-
toire,
Conſacrés par la gloire
Élèvent juſqu'à vous les mortels généreux.

Là, tranquille au milieu d'une troupe abattue,
Tu me fais, ô Socrate envier ta ciguë.
Là, c'eſt ce fier Romain, plus grand que ſon
Vainqueur,
C'eſt Caton ſans courroux déchirant ſa bleſ-
ſure,
Son ame libre & pure
S'enfuit, loin des Tyrans, au ſein de ſon auteur.

Quelle femme deſcend ſous cette voûte obſ-
cure ?
Son père dans les fers languit ſans nourriture.
Elle approche... ô tendreſſe ! amour ingé-
nieux !
De ſon lait... ſe peut-il ?.. oui, de ſon pro-
pre père

Digitized by Google

Elle devient la mère ;
La nature trompée applaudit à tous deux.

Une autre mère, hélas ! près d'un lit de triſteſſe
Pleure un fils expirant, ſoutien de ſa vieilleſſe.
Il lègue à ſon ami le droit de la nourrir :
L'ami tombe à ſes pieds & fier de ſon partage
Bénit ſon héritage,
Et rend grace à la main qui vient de l'enrichir.

Eh ! ſi je célèbrois, d'une voix éloquente,
La Vertu couronnée & la Vertu mourante,
Et du Monde attendri les bienfaiteurs fameux,
Et Titus qu'à genoux tout un Peuple environne,
Pleurant aux pieds du Trône
Le jour qu'il a perdu ſans faire des heureux !

Oui, j'oſe le penſer, ces mortels magnanimes
Sont honorés, grand Dieu, de tes regards ſublimes.
Quand ces grandes vertus illuſtrent leurs deſtins,
Tu daignes t'applaudir d'avoir formé leur être,
Et ta bonté peut-être
Fait grace en leur faveur au reſte des humains !

Digitized by Google

Digitized by Google

POÈME

QUI A REMPORTÉ LE PRIX,

PAR LE JUGEMENT

DE L'ACADÉMIE

DES JEUX FLORAUX.

Par le P. Boscus ; Doctrinaire, Professeur de Rhetorique au College de Toulouse.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE RÉTABLISSEMENT DE LA FOI DANS LE MEXIQUE.

POÈME. *

L'INVINCIBLE Cortés, sur les bords Mexicains,
De cent Peuples nouveaux enchaînoit les destins :
Et déja, respectant sa puissance suprême,
Le Cassique, à ses pieds, posoit le Diadême ;
Déja dans ces climats, la foi du Rédempteur
Perçoit, de ses rayons, le voile de l'erreur.

* Peu de temps après que les Mexicains eurent embrassé la Religion chrétienne, une grande sécheresse ravagea leur pays. Ils alloient rétablir le culte de leurs Dieux & prendre les armes contre les Espagnols, lorsque Cortés s'étant mis en priere obtint une pluie des plus abondantes : ce qui remit toutes choses dans leur premier état.

Hist. de Dom Antoine de Solis.

Quand, suivi de la rage, & guidé par le crime,
Le Tyran des Enfers s'élance de l'abyme.
Quel spectacle d'horreur a frappé ses regards ?
Sa Statue en éclats croule de toutes parts :
Mille peuples divers, soustraits à sa furie,
Élevent des Autels au Dieu de l'Ibérie.

» A ce revers funeste, à ces coups odieux,
» Je te connois, dit-il, ô Monarque des Cieux.
» Tu voudrois me bannir de cet autre hémis-
» phère ;
» Ah ! l'Enfer peut encore affronter ta colère.
» Superbes Castillans redoutés mon pouvoir ;
» Vous, foibles Mexicains, rentrés dans le devoir.
Il dit, & tel qu'un trait qui s'échappe à la vue
D'un vol audacieux, il se perd dans la nue.

Sur un Trône éclatant, balancé dans les
airs,
Où se peignent la pourpre & le feu des Eclairs,
Un Démon, sous ses pieds, enchaîne les Ora-
ges :
Son front est surmonté d'un groupe de Nuages ;
Un Sceptre de cristal, d'où partent mille feux,
Tient soumis à ses Loix les Vents impétueux.

» O toi, dont l'Univers redoute la ven-
» geance,

Digitized by Google

» Prince, lui dit Satan, raffermis ma puiſſance.
» Nos Prêtres, enchaînés par la foi des ſermens,
» De ma Religion ſappent les fondemens :
» Et l'Ibère orgueilleux, dans l'excès de ſa rage,
» Renverſe mon Autel, foule aux pieds mon image.
» Ah ! quand le Ciel devroit m'écraſer de ſon » poids,
» De l'Enfer outragé je défendrai les droits.
» Mais toi, qui peux encor t'égaler à moi-» même,
» Toi dont jadis le bras, dans ton ardeur ex-» trême,
» De mes fiers ennemis réprimant la fureur,
» Sur ſon Trône ébranlé fit trembler mon vain-» queur,
» Signale ſur ces bors ta colère funeſte :
» Brûle, embraſe, détruis : mon bras fera le reſte.

Il s'envole à ces mots : le Souverain des vents
Raſſemble autour de lui les Nuages flottans.
Des Autans furieux il a briſé les chaînes ;
Déja du Mexicain ils ravagent les Plaines.
De brûlantes vapeurs ils rempliſſent les Cieux ;
L'épouvante & la mort les ſuivent en tous lieux

Digitized by Google

Tout périt, tout s'éteint; la féconde nature
Dans les Champs désolés a perdu sa parure;
Et ces bords fortunés, où l'aimable Printemps
Étaloit autrefois ses plus riches présens,
N'offrent que des Déserts arides & sauvages
Où les Vents & la Mort ont porté leurs ravages.

Dans le Gouffre infernal est le monstre cruel,
Que Satan mit au jour dans les Plaines du Ciel,
Quand des Anges pervers la cohorte orgueilleuse
Éleva contre Dieu sa tête audacieuse;
La Révolte est son nom; teinte de sang humain,
Elle aiguise l'acier, de sa fatale main.
A la voix de Satan elle vole, elle arrive;
Tranquille Mexico (1), tu la vois sur ta Rive
Déployer dans les airs ses cruels étendards.
Les Peuples soulevés viennent de toutes parts;
Contre les Castillans quel orage s'apprête?
Je t'implore, grand Dieu, détourne la Tempête.

Le Cassique irrité, les Incas furieux
Viennent, en frémissant, s'unir aux Factieux.
» Loin de nous, disent-ils, le Dieu de l'Ibérie.

(1) Lac auprès duquel est bâtie la capitale du Mexique.

Digitized by Google

» Immolons les chrétiens aux dieux de la patrie:
» Nos mépris criminels ont attiré leurs coups
» Par des ruisseaux de sang appaisons leur courroux.

Cependant le Héros, au milieu des alarmes,
Embrassoit les Autels, les baignoit de ses larmes.
O Ciel! de mille cris le Temple retentit.
On s'avance en tumulte, on accourt à grand bruit;
Mais le vaillant Cortés vient braver la tempête,
Une flamme céleste environne sa tête;
Un seul de ses regards appaise les Mutins,
Le glaive étincelant échappe de leurs mains.
Telles, devant leur Chef parurent consternées
Des enfans de Juda les Troupes étonnées,
Quand, le front rayonnant d'un éclat immortel,
Il portoit de Sina les volontés du Ciel.

» Ah! s'écria Cortés, quel transport téméraire
» Vous fait insulter Dieu jusqu'en son Sanctuaire?
» Parjures, osez-vous pénétrer dans ces lieux?
» Et vous coupables chefs de ces séditieux...

»Mais je vous vois saisis & d'horreur & de crainte :
»Vos fronts du repentir portent déja l'empreinte.
»Sainte Religion, ô foi de mon Sauveur
»C'est toi qui du rebelle a dompté la fureur :
»A ces augustes traits je connois ta puissance ;
»Répands sur ces climats ta Divine influence.
»Que de son bras vengeur Dieu suspende les »coups ;
»Que nos pleurs & nos cris désarment son »courroux.

Comme il parloit encor ; du haut de l'atmosphère,
Tombe à flots redoublés, une onde salutaire.
La Terre ouvre son sein, & ses fruits abreuvés
Sur leur tige à l'instant paroissent relevés.
Tout reprend sa vigueur ; & déja la nature
S'embellit de nouveau de fleurs & de verdure.
A ce trait éclatant de bonté, de grandeur,
Les Peuples étonnés détestent leur erreur.
La Foi se rétablit sur les débris du crime ;
Et Satan confondu se plonge dans l'abyme.

Portæ Inferi non prævalebunt adversus eam. Matth. ch. 16, v. 18.

Digitized by Google

La

LA PEINTURE, POÈME.

Cepimus & Teneræ primos ætatis honores.
(Ovide.)

JE me vois transporté sous ces arcs somptueux,
Où Rubens étala ses chef-d'œuvre fameux.
L'ame de Medicis a passé dans mon ame;
Sa tristesse m'accable, & son ardeur m'enflamme.
Rubens, divin Rubens! quel est l'art enchanteur,
Qui t'ouvre par mes yeux un chemin dans mon cœur?
De ton invention l'audace poètique,
De ton dessein exact l'élegance magique,
Ton brillant coloris, m'inspirent tour à tour
La joie, & la douleur, & la haine, & l'amour.
Sublime invention! O fille du Génie!
Si tu n'embrases point l'élève d'Uranie
Vainement voudroit-il, indigne nourrisson,
Usurper la palette & saisir le crayon.

Google

Qu'un Artiſte hardi, dans ſon brûlant délire,
Offrant à mes regards les objets qu'il admire,
Sache les embellir d'un charme ſéducteur,
Et même en copiant qu'il paroiſſe inventeur.
Feu Divin! feu ſacré! que ravit Promethée,
De Lebrun c'eſt par toi que l'âme eſt exaltée,
Lorſqu'il offre à mes ſens, de douleur éperdus,
Les traits, vivants encor, d'un ami qui n'eſt plus;
Où lorſque parcourant le temple de l'Hiſtoire,
Il grave les vainqueurs qu'a couronné la gloire.
Un Peintre trace-t-il de ſuperbes tableaux,
Sur un tendre velin place-t-il ſes Héros,
M'offre-t-il de moutons dans un gras Pâturage,
Un Ruiſſeau qui s'enfuit à travers un Boccage;
Émule de Calot, nous peint-il un buveur;
Un Sauteur téméraire, un Chimiſte rêveur;
Veut-il dans le Lointain, par un ſage artifice,
Menager à ma vue un reſte d'édifice;
Qu'il ſe montre toujours, à mon œil enchanté
Modèle en imitant, s'il veut être imité.

La haute invention eſt l'effet du génie,
Au travail du deſſein nous devons l'harmonie.
Que par des traits précis le crayon offre aux yeux,

Digitized by Google

La forme des objets, leur contour gracieux ;
Qu'il place les Acteurs dans leur jour véritable;
Qu'il cherche leur aplomb, leur site favorable.
Avec un œil savant, observez les ressorts,
Les agiles Leviers qui font mouvoir nos corps;
Avec force & vigueur prononcez l'attitude,
Que les nerfs soient rendus avec exactitude ;
Étudiez l'antique, & ces beaux monumens,
Ces marbres précieux, respectés par le temps.
De l'effet perspectif consultant l'imposture
Sachez tromper mes sens, sachez, d'une main sûre,
Éloigner, rapprocher tous les objets divers,
Et sur la moindre toile étaler l'Univers.
Ornez l'ordre & l'effet, & qu'un heureux ensemble
Unisse les objets que le tableau rassemble.

Mais si le coloris n'anime ce dessein,
Vainement aurez-vous exercé votre main,
A tracer d'un tableau le contour méthodique...
Uranie à ma voix descends sous ce portique ;
Viens broyer mes couleurs & préside à mes chants....
Je me tais... elle parle... écoutez ses accens...
» Vous que l'instinct du goût porte vers la peinture,

Digitized by Google

» Sans en être l'eſclave, imitez la nature.
» Que le duvet des lys, par un preſtige heureux
» De Flore qui s'approche, aille tromper les
» yeux.
» Si vous peignez des fruits, que Pomone ſur-
» priſe
» Accourant les cueillir ſourie à ſa mépriſe.
» Mêlez habilement le clair avec l'obſcur,
» Le ton fier au moelleux, le tendre avec le dur.
» Mariez vos couleurs ou brillantes ou ſombres.
» Le blanc forme les jours, le noir forme les
» ombres ;
» Ménageant à propos les ombres & les jours,
» Faites ſaillir les traits & ſentir les contours ;
» Et que le clair obſcur, par de douces nuances,
» Des diverſes couleurs nous cache les diſtances.
» Avec force & nobleſſe accordez tous vos tons,
» Que la main des trois ſœurs dirige vos cra-
» yons.
» Divin Parrhaſius, vrai dans ton impoſture,
» Tu ſais donner à l'Art le ton de la nature ;
» Ton pinceau ſéducteur développe à nos yeux
» D'un rideau voltigeant les replis ſinueux ;
» D'un Rival, qui frémit d'accorder ſon ſuf-
frage,
» Tu trompes les regards, & tu forces l'hom-
» mage.

Digitized by Google

»Prenez du Titien l'onctueuſe couleur,
»En faſcinant les yeux pénétrez juſqu'au cœur,
»Prodige de mon Art! .... tu gémis Artemiſe,
»Tu pleures ton époux... mais quelle eſt ta
»ſurpriſe...
»Tu crois revoir ſes traits ſur la toile animés.
»Tu cours pour l'embraſſer... tes ſens ſont-ils
»charmés? ...
»Mauſole eſt deſcendu dans le Royaume ſom-
»bre,
»Reconnois ton erreur.... tu n'embraſſes qu'une
»ombre.

»Peintres, jeunes encor, dignes enfans des
»Dieux,
»Que j'ai favoriſé de mes dons précieux,
»Du tendre le Correge, allez, ſuivant les
»traces,
»Recevoir les pinceaux de la main de trois
»Graces,
»L'étude de cet Art, charmant votre loiſir,
»Saura donner au temps les aîles du plaiſir.

Digitized by Google

ÉPÎTRE
A DE JEUNES POÈTES.

LA volupté dégrade la jeuneſſe,
Tandis qu'épris de ſes charmes trompeurs
Vos compagnons, dans leurs folles ardeurs,
Suivent les loix de cette Enchantéreſſe ;
Au Dieu des Vers vous conſacrez vos jours
Heureux enfans, troupe aimable & choiſie,
Ainſi que vous réſiſtant aux amours
A votre Dieu je conſacrai ma vie :
Vous rappellez à mon ame ravie
Les doux loiſirs de ſon premier Printemps.
O mes amis, ô charmante jeuneſſe
Admettez-moi dans vos jeux innocens ;
A vos ſuccès mon ame s'intéreſſe ;
Quelques conſeils, tréſor de la vieilleſſe,
Pourront ſervir à former vos talens.

Le cœur de l'Homme eſt avide de gloire :
Le Courtiſan court après les grandeurs,
Le Guerrier ſuit le char de la victoire
Dans des ſentiers épineux & trompeurs.

Digitized by Google

La Poèſie au temple de mémoire
Vous conduira par un chemin de fleurs :
Que le travail par ſes douces chaleurs
Mûriſſe en vous les dons de la nature :
Un champ toujours rendit avec uſure
Aux ſoins actifs de ſes cultivateurs.
Puiſez ſans ceſſe aux ſources des grands Maî-
tres,
Nourriſſez-vous des fruits de leurs travaux
Choiſis comme eux par le Dieu de Delos
Vous vous devez à la gloire des Lettres.

Courez, volez jeunes Littérateurs,
Sur le Parnaſſe allez cueillir des fleurs ;
La Poèſie amante des images
De la Peinture emprunte les couleurs,
Et tous les Arts ſervent à ſes uſages :
Offrez vos vœux aux immortelles ſœurs,
Et méritez que leurs mains libérales
Verſent ſur vous leurs plus riches faveurs ;
Que Melpomène attendriſſe vos cœurs,
Et que Clio vous ouvre ſes Annales :
De ta Magie apprends leur les ſecrets
Peintre & cenſeur de l'humaine folie,
En badinant, ô divine Thalie,
Avec quel art tu reprends & tu plais !
A ces enfans que ma main vous confie

Digitized by Google

Nymphes du Pinde accordez tous vos soins :
Retarde ô sort la fin de ma carrière,
Pour que mes yeux, à mon heure dernière,
De leurs succès puissent être témoins.
Le temps s'écoule, & ma vive tendresse
Voudroit hâter cet heureux avenir.

On vous a dit » ô charmante Jeunesse
» Jusques à quand fuirez-vous le plaisir ?
» L'éclat trompeur d'une vaine fumée
» De vos beaux jours obscurcit le flambleau ;
» Plongés bientôt dans la nuit du tombeau
» Jouirez-vous de votre renommée ?
» De votre erreur déchirez le bandeau.
Hommes oisifs, vil fardeau de la terre
Qui vous croyez d'aimables fainéans
Méritez-vous qu'on vous fasse la guerre ;
Et qu'on réponde à vos vains argumens ?
Nous n'aimons pas la gloire à cause d'elle ;
Elle est la source & des maux & des biens ;
Si nous suivons sa lumière immortelle
C'est pour la rendre utile aux Citoyens :
Osez enfin aimer votre Patrie,
Sur votre esprit qui l'a si peu servie ;
Elle réclame aujourd'hui son pouvoir ;
D'un Citoyen connoissez le devoir :
Nous tenons tous à la chaîne commune ;

Et l'on ne peut ſans un danger fatal
Au bien public, à l'ordre général
Du ſort commun détacher ſa fortune;
Dans quelque rang où le deſtin l'ait mis
Tout homme eſt né pour ſervir ſon pays:
Tendres appuis de la Littérature
Vous le ſervez: vos loiſirs ſtudieux
Lui donneront un luſtre glorieux.

Aimez les traits de la belle nature;
Imitez-la dans ſa ſimplicité;
L'art a ſouvent déguiſé ſa beauté;
Ses ſeuls attraits compoſent ſa parure;
Pourquoi voiler ſa belle nudité?
Diſparoiſſez, ornement emprunté,
Voiles trompeurs qui cachez ſa figure;
Jeunes amans de ſa naïveté
Dérobez-vous aux pièges de l'enflure,
Fuyez comme elle un brillant affecté,
Dans ces jardins admirez ſon génie;
Vos yeux charmés de leur fécondité
Reconnoîtront ſon heureuſe induſtrie
Sous les couleurs de la diverſité.
Suivez les Loix de cette tendre mère,
Et que ſa main dirige vos pinceaux,
Enfans chéris, marchez à ſa lumière,
Vous lui devrez le don charmant de plaire,

Vous lui devrez le prix de vos travaux
Jeunes Tuteurs (*a*) entrez dans la carrière
Et disputez la palme à vos rivaux.
Que de plaisirs la gloire vous prépare,
Et quels honneurs vont suivre vos succès!
Si vous tombez, vous tombez comme Icare
Et votre chûte a même des attraits :
Quand ta rivale, ô sublime Pindare,
Aux yeux des Grecs vit couronner ses chants,
L'espoir du prix soutenoit ses accens.
L'étude en soi porte sa récompense :
L'appas flatteur d'un laurier immortel
A sur notre ame encor plus de puissance :
La France doit Lamothe & Marmontel
Aux riches dons de l'illustre Clémence. (*b*)

Rassemblez-vous, jeunes Littérateurs,
Dressons un Temple (*c*) aux Filles de Mémoire;
Réunissons notre ardeur pour la gloire,

(*a*) Il est incontestable que les prix de nos Académies sont très-propres à exciter l'émulation & à réveiller le génie.

(*b*) Ces deux beaux esprits ont commencé à se faire connoître par les prix qu'ils ont remporté à Toulouse.

(*c*) Tous les âges ont vu s'élever des cercles Littéraires, des Ecoles de goût, & les beaux Arts s'en sont bien trouvés ; pourquoi de nos jours l'esprit philosophique s'y est-il opposé ?

Google

Et de concert consultons les auteurs
Sur le grand art de captiver les cœurs.
Ainsi jadis, pour adoucir ses peines
Cet Orateur qui sauva son pays,
Se nourrissoit avec quelques amis
Des fruits savans de l'École d'Athènes.
O doux loisirs ! ô momens précieux !
Mes chers enfans, retenu par vos jeux
Auprès de vous je finirai ma vie,
Ne souffrons pas que la pédantèrie
Ose troubler nos simples entretiens :
Renvoyons-la chez les Grammairiens ;
Car de tout temps dans la poudre classique
Elle reçut l'hommage des Régens,
Et de tout temps l'aimable Réthorique
Fut chez eux l'art de faire des Pédans.
Dieu du bon goût tu récuses ces Maîtres ;
On les emploie à cultiver les Lettres,
Ils étoient nés pour cultiver les champs.

Vivre ou mourir pour sa Patrie.
C'est le devoir du Citoyen.

Digitized by Google

LA PUDEUR.

ÉPÎTRE

*De Madame * * * à son amie.*

Di Moderto Rossor tutta si tiuse,
E mostro ben, che non men bella è dentro
Di quel, che sia Di fuori. —— *Pastor fido.*

TU me presses, je cède engageante Sophie :
Tu veux que d'un pinceau léger & délicat,
J'exprime les couleurs & le vif incarnat
Dont la tendre pudeur pare la modestie :
Tu veux que de mon sexe interrogeant le cœur,
Dévoilant les replis, les troubles de notre ame,
Je t'explique d'où naît cette aimable rougeur
Qui précède l'aveu d'une sincère flamme.
Je t'obéis ; écoute : & connois ton erreur.

Tu crois ; & c'est aussi le sentiment vulgaire,
Que le doux vermillon qui couvre une beauté,
Prête à sentir les feux d'un amant agité,
Est broyé par les mains d'un surveillant sévère
Qui réside en son cœur, & dont la voix austère

Digitized by Google

Lui fait voir le poiſon ſous les fleurs apprêté.
Innocente victime ; helas ! que vas-tu faire ?
Rejette les ſoupirs d'un amant ſéducteur ;
Il cherche à te tromper en cherchant à te plaire;
Vas, fuis, vole, préviens ta honte & ton mal-
heur ;
Ainſi parle ce Juge ; & tu conviens toi-même
Que malgré ton penchant ſenſible à cette voix
Tu n'as pour ton amant qu'une rigueur extrême,
L'amour te bleſſe en vain ; tu mépriſes ſes loix ;
Mais en bravant l'amour, tu braves la nature ;
Tu t'oppoſes, ingrate, au bonheur de tes jours,
Le règne de la vie eſt celui des amours,
Et de ta cruauté ton cœur même murmure,
Il dément en ſecret tes captieux diſcours.
La honte de l'erreur, eſt, dis-tu, le partage ;
Mais la honte chez nous ſuit l'aveu de l'amour;
Le cœur s'égare donc lorſqu'un tendre retour
Le porte vers l'amant qui ſous nos loix s'en-
gage :
De là cette rougeur qui peint notre viſage
Dès que notre fierté reconnoît un vainqueur.
Ah ! Sophie, oſe-tu me tenir ce langage ?
Quoi ! ce beau coloris dont le charme enchan-
teur
A l'art de captiver l'homme le plus rebelle
Ne ſeroit qu'un témoin importun, infidèle
Digitized by Google

me & d'un indigne choix,
d'une ame qui s'égare !
eur, quel monstre assez

terprêter tes loix ?
ans le bonheur tend son

pourroient-ils être heu-

rmeaux ce pigeon amou-

poursuit sa compagne fi-

de rejetter ses feux,
, le plaisir la rappelle,
couronner ses vœux ;
ur ardeur mutuelle ?
troublé par des remords

le est-elle criminelle ?
-tu ? chez nous comme chez

lle aux attraits des plaisirs,
nous fait naître des desirs,
fronts sa couleur paroît belle.
core avec des doux transports

Digitized by Google

Qui peindroit ſur le front les foibleſſes du cœur?
Non, non, ſecoue enfin un préjugé trompeur.
Si le timide amour corrompoit l'innocence
Auroit-il d'un enfant la naïve candeur ?
La honte & la pudeur n'ont nulle reſſemblance,
La honte ſuit le crime, & la pudeur l'amour ;
De leurs traits différents diſtingue la nuance ;
Je vais ſur leurs couleurs jetter un plus grand jour.

Par les remords la honte agite ſa victime :
Sa main d'un rouge ardent défigure ſont front,
Son œil ſec & terni ne voit qu'un triſte abyme,
Et ſon air égaré déſigne ſon affront.

A ces traits connois-tu cette pudeur naïve
Qui voile une bergère aux yeux de ſon amant ?
Quel tableau plus flatteur ! ſa couleur fraîche & vive
Donne aux lys de ſon teint un éclat plus brillant.
Quoi ! ce doux embarras, cette rougeur charmante,
Ce trouble que le cœur n'éprouve qu'une fois,
Ces ſoupirs étouffés, cette langueur touchante,
Ce, je vous aime, enfin qu'une timide voix
Laiſſe expirer au bord d'une bouche tremblante,

Digitized by Google

Seroit le fruit du crime & d'un indigne choix,
Seroit le dernier cri d'une ame qui s'égare !
O ! nature : quel cœur, quel monstre assez barbare
Peut si cruellement interpréter tes loix ?
Sur deux tendres amans le bonheur tend son aile,
S'ils étoient criminels pourroient-ils être heureux ?

Vois-tu sur ces ormeaux ce pigeon amoureux ?
D'arbre en arbre il poursuit sa compagne fidèle :
Qui feint en l'évitant de rejetter ses feux,
La pudeur la fait fuir, le plaisir la rappelle,
Elle consent enfin de couronner ses vœux ;
Oseras-tu blâmer leur ardeur mutuelle ?
Crois-tu leur cœur troublé par des remords honteux,
La colombe sensible est-elle criminelle ?
Pourquoi la ferois-tu ? chez nous comme chez elle
La pudeur se réveille aux attraits des plaisirs,
Et plus l'amour en nous fait naître des desirs,
Plus aussi sur nos fronts sa couleur paroît belle.
Je me rappelle encore avec des doux transports

Digitized by Google

qu'une fois dans la vie
du plus léger pinceau ;
. . . . . .
voile le plus beau.
coupable artifice
qu'inventa le vice ;
nt, je t'aime, chéris
à l'abri de ta foi ;
démentît ce langage ?
ce naïveté ?
un cœur eſt toujours
prenant l'uſage
par un Art affecté ;
parer le viſage
rend un fard apprêté ;
mais que pour les cri-
donc pourquoi, ſi la
un rigide cenſeur,
les plaiſirs légitimes ?
. . . . . .
. . . . . .
ſront les tranſports de

Digitized by Google

Ces instans fortunés, où l'amour dans mon ame
Lança les premiers traits de sa divine flamme.
Pour éviter ses coups j'avois fait mes efforts,
Mais, Monrose parut, à peine il m'avoit vue
Que jusqu'au fonds du cœur je me sentis émue,
Le trouble de mon ame éclata dans mes yeux,
Il parla, je rougis; l'aurore de mes feux
Porta-t-elle en mon cœur de funestes alarmes?
Pourquoi ne fus-je pas livrée aux repentirs?
Étant seule, il est vrai, je poussai des soupirs,
Je surpris plusieurs fois mes yeux baignés de larmes
Mais loin que le remord vînt troubler mes desirs,
Ces pleurs, chere Sophie, avoient pour moi de charmes,
Et je les préférois aux suprêmes plaisirs.
Monrose reparut: la tendre sympathie
Exerçoit sur son cœur sa douce tyrannie;
Il jetta sur mes yeux un regard languissant
Et dans mes yeux il vit qu'il étoit mon amant.
Esclave des transports de son ame égarée
Il vole comme un trait; il tombe à mes genoux
Et portant sur ma main une bouche enflammée;
Qu'ai-je vu? Me trompe-je? Ah, Zirphé,
m'aimez-vous?

Digitized by Google

Ce plaisir qu'on ne sent qu'une fois dans la vie
S'affoiblit sous les traits du plus léger pinceau ;
. . . . . .
La pudeur me prêta son voile le plus beau.
Et sans avoir recours au coupable artifice
Dont use la coquette, & qu'inventa le vice ;
Oui, dis-je, cher amant, je t'aime, chéris moi ;
Je mets mon innocence à l'abri de ta foi ;
Crois-tu que la Vertu démentît ce langage ?
Le crime connoît-il cette naïveté ?
Quand il suit la nature un cœur est toujours sage,
Il devient vicieux en apprenant l'usage
De se masquer aux yeux par un Art affecté ;
La pudeur cesse alors de parer le visage
Qui pour y suppléer prend un fard apprêté ;
Mais si l'on ne rougit jamais que pour les crimes,
Sophie, apprends-moi donc pourquoi, si la pudeur
Est des vices de l'ame un rigide censeur,
M'anime-t-elle au sein des plaisirs légitimes ?
. . . . . .
. . . . . .
Plus il peint sur mon front les transports de mon ame,

Digitized by Google

Et plus mon cœur ressens le doux besoin d'aimer,
Reconnois ce besoin, trop cruelle Sophie,
N'immole plus ton cœur au triste préjugé;
Par l'histoire du mien que le tien soit jugé.
Cesse par tes rigueurs d'empoisonner ta vie
A tout âge le cœur desire de jouir.
De nos jours fortunés quand le printemps commence
Nous dédaignons les jeux, les plaisirs de l'enfance;
Nous éprouvons en nous le souffle d'un desir
Nouveau vague inconnu, qu'on ne peut définir.
Le trouble naît, s'accroît: la timide Bergère
Soupire sans savoir qui cause son soupir;
De ses ennuis secrets rien ne peut la distraire
Son œil voit de son teint les roses se flétrir.
Mais que d'un beau Berger la voix se fasse entendre,
Qu'aux transports de l'amour elle sache obéir
Aux charmes de l'espoir on voit son cœur s'ouvrir:
Le poison du remord ne vient pas s'y répandre
Et pour récompenser cette Bergère tendre,
La pudeur, de ses traits a soin de l'embellir.
Le plaisir d'être aimée anéantit ses peines:

Digitized by Google

La gaieté de ſon cœur éclate dans ſes yeux
Un ſang plus pur, plus frais circule dans ſes veines.
Et répand dans ſon ame un beaume précieux.
Ainſi dans nos jardins la fleur qui vient d'éclore
Dérobe à nos regards ſa vermeille couleur;
Elle eſt impénétrable aux larmes de l'Aurore;
Et paroît quelque temps ſans force & ſans fraîcheur;
Mais par ſes doux baiſers ſi Zéphir la careſſe
Elle s'ouvre aux tranſports de ſon amant épris;
Et plus elle reçoit des marques de tendreſſe
Plus l'éclat de ſon ſein frappe nos yeux ſurpris.

Digitized by Google

ÉGLOGUE

QUI A REMPORTÉ LE PRIX,

PAR LE JUGEMENT

DE L'ACADÉMIE

DES JEUX FLORAUX.

Par le P. P. FIZES, Doctrinaire.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'HYMEN VENGÉ.

ÉGLOGUE.

LIGDAMIS.

L'Astre brûlant du jour terminant sa carrière,
Me rappelloit des champs à mon humble chaumière ;
Et jusqu'à son retour, suspendant mes travaux,
Me rendoit aux douceurs d'un paisible repos...
Foible attrait pour mon cœur ! mes amours innocentes
Offroient à mes desirs des douceurs plus touchantes.
Glicère, mes enfans, vous me tendiez les bras ;
Vous seuls, vers le Hameau, vous rameniez mes pas.
Rempli des tendres soins & d'époux & de père,
J'entrelaçois des fleurs pour le sein de Glicère
Tandis que, dans mon cœur, à Lizette Colin

Digitized by Google

Je destinois des fruits qu'avoit cueilli ma main;
Dieux ! quels sons tout-à-coup vinrent se faire entendre !
Écho, qui les apprit, toi seul pourrois les rendre.
Iris avec Églé ramenant leurs troupeaux,
Devant moi, tour-à-tour, chantoient ces airs nouveaux.

IRIS.

Sans fixer ses desirs, du papillon volage,
Flore, dans nos jardins reçoit le tendre hommage :
Si jamais de ma foi j'affûre mon amant,
Sur tes ailes, Zéphire, emporte mon serment.

ÉGLÉ.

Dans nos paisibles Bois, la tendre Tourterelle,
Jusqu'au dernier soupir, est constante & fidèle:
Tircis, quand je te jure une éternelle ardeur,
Ma bouche, tu le sais, est l'écho de mon cœur.

IRIS.

Né libre, indépendant, l'amour craint l'esclavage;
Il s'envole ou s'endort, au moment qu'on s'engage :

Digitized by Google

Vous

Vous, dont les ris légers accompagnent les pas
Regnez par vos attraits ; mais ne vous liez pas.

ÉGLÉ.

Quand le goût a formé le lien de nos ames,
Un charme renaissant éternise leurs flammes :
L'innocence, à l'amour conserve tous ses traits,
Et la beauté lui doit ses plus touchans attraits.

IRIS.

J'ai vu de Cupidon des images fidèles ;
Toujours prêt à voler, il déployoit ses ailes :
Ce Dieu, me dit Licas, tel qu'un souffle léger,
S'échappe des liens dont on veut le charger.

ÉGLÉ.

Je vis un jour Venus ; sa riante ceinture
Étoit de sa beauté la plus riche parure :
Elle est, me dit Damon, l'emblême des vertus ;
Avec elle enchaîné, l'amour ne vole plus.

IRIS.

La rose sur sa tige est l'amour de Zéphire ;
Son éclat brille aux yeux, son parfum nous attire :
On la cueille ; à l'instant sa feuille se flétrit,

Digitized by Google

Tout son émail se fane & Zéphire s'enfuit.

ÉGLÉ.

La vigne sans appui, languissante & débile
Rampe dans nos vergers, traîne un sep inutile.
Mariés-vous son pampre avec le jeune ormeau?
On la voit se dorer de l'ambre le plus beau.

IRIS.

Déja le beau mirtil commençoit à me plaire...
O Dieux! à ses sermens, qui ne l'eût cru sincere?
Il fut bientôt parjure heureusement pour moi;
Qu'allois-je devenir, s'il eût reçu ma foi!

ÉGLÉ.

Mon époux fut sensible aux appas de Sylvie:
Elle alloit me ravir le charme de ma vie:
Je me plains sans aigreur, j'éclate sans courroux,
Je pleure, & mon Berger retombe à mes genoux.

IRIS.

Tandis que nos amans nous préparent des chaînes,
Empressés à nous plaire, ils nous traitent en Reines;

Digitized by Google

Mais dès le même jour que le sort nous unit ;
Leur empire commence & le nôtre finit.

ÉGLÉ.

Qu'il est doux d'obéir à l'objet que l'on aime!
Mais je ne goûte pas cette douceur extrême :
Mon époux me prévient ; il veut ce que je veux ;
Et toujours de nos cœurs l'amour confond les vœux.

IRIS.

On sait, de nos Bergers quels sont les artifices :
De dehors imposteurs ils voilent leurs caprices.
Licidas aujourd'hui si touchant & si doux,
Le seroit-il demain, s'il étoit mon époux ?

ÉGLÉ.

Si le front de Tircis se couvre d'un nuage ;
D'un souris gracieux j'éclaircis son visage ;
Quand d'un léger dépit son cœur va s'enflammer,
Un seul de mes regards suffit pour le calmer.

IRIS.

Voyez ce clair ruisseau qui baigne nos prairies,
Couler paisiblement sur des routes fleuries ;

On l'enchaîne ; il s'irrite, & ses flots mutinés,
Vont inonder les fleurs dont ils sont couronnés.

EGLÉ.

Quand la chaîne nous plaît, on la porte sans peine.
Entendez ces oiseaux gazouiller dans la plaine :
L'un à l'autre liés & toujours amoureux,
Ils chantent de concert les charmes de leurs nœuds.

LYGDAMIS.

La jeune Iris encore eût insisté peut-être.
De mon cœur, à ces traits, je ne fus plus le maître ;
Ils peignoient mon bonheur ; & la voix du plaisir
S'échappant malgré moi vint trop tôt me trahir.
Iris fut interdite & rougit à ma vue....
Ah ! lui dis-je, ton air te déclare vaincue.
Cependant qu'une fleur de tes chants soit le prix :
Vous, sage & tendre Eglé, recevez de mes fruits.
L'Hymen prend aisément l'empreinte de nos vices

Digitized by Google

Bergères ; c'eſt de nous que viennent ſes capri-
ces :
Il doit à nos vertus ſes paiſibles douceurs ;
De ſes charmes ſur-tout la ſource eſt dans vos
cœurs.

ô hymen Hymenæe ! Cat.

Digitized by Google

Digitized by Google

SONNET

QUI A REMPORTÉ LE PRIX;

PAR LE JUGEMENT

DE L'ACADÉMIE

DES JEUX FLORAUX.

Par M. l'Abbé DE SOUVIGNARGUES.

Digitized by Google

Digitized by Google

SONNET.

SONNET

A L'HONNEUR

DE LA SAINTE VIERGE.

AU Fils de l'Eternel gloire, reconnoiſſance ;
Il deſcend ſur la terre, il vient briſer nos fers ;
Des miracles d'amour, des traits de ſa clémence
Sont de notre bonheur les monumens divers.

Vierge, par ton pouvoir, de notre délivrance
Je vois briller le jour.... Satan rentre aux Enfers....
Le Ciel s'ouvre à ta voix.... Dieu calme ſa vengeance
Et c'eſt en ta faveur qu'il ſauve l'Univers.

Digitized by Google

Avant même les temps, ſa ſageſſe adorable
Te deſtinoit pour mère à ſon Verbe ineffable,
A ſes Anges pour Reine, aux hommes pour appui.

Tu règnes au deſſus de toute créature
Ton Fils eſt notre Dieu, ... c'eſt par toi Vierge pure,
Que nous pouvons former des vœux dignes de lui.

O Virgo potens.

Digitized by Google

HYMNE

A L'HONNEUR
DE LA SAINTE VIERGE,
QUI A REMPORTÉ LE PRIX,
PAR LE JUGEMENT
DE L'ACADÉMIE
DES JEUX FLORAUX.

Par M. PECH, le fils, Étudiant en Rhétorique.

LOIN des bords du Jourdain, objets de
de ta tendreſſe,
Gémiſſant ſous le joug d'un tyran redouté,
Tu pleurois autrefois, accablé de tryſteſſe,
La perte de Sion & de ta liberté,
O peuple d'Iſraël; fais trève à tes alarmes
Ton Dieu ne veut plus te punir,
Il vient tarir la ſource de tes larmes;
Et ſes décrets vont s'accomplir.

Google

Déja les Rois respectent la présence
De cet Astre nouveau qui dore l'Orient ;
La nature a senti son heureuse influence,
Et le jour s'embellit d'un éclat plus brillant.
Qu'entends-je ? quels divins Cantiques !
Quels sons touchans, harmonieux
Accompagnent vos voix rustiques ?
O Bergers de Juda, que vous êtes heureux !
Du Fils du Tout-puissant vous célébrez la gloire ;
Vous chantez à l'envi la Mère du Sauveur.
Par mille cris de joie annoncez sa victoire ;
Aux peuples étonnés apprenez leur bonheur.
Oui, c'en est fait, le Ciel propice
Pour reparer notre malheur,
A sa bonté fait céder sa justice.
Nous ne gémirons plus dans la captivité.
L'Enfer sur nous a perdu sa puissance :
MARIE à l'Éternel vient de donner naissance,
Sans perdre sa virginité.

Quidni & ego puer Mariam ausim celebrare ?
Amat illa pueriles cantus.

Digitized by Google

HYMNE

EN L'HONNEUR

DE LA SAINTE VIERGE.

LE cri de ta misere est monté jusqu'aux
Cieux,
Sion, sèche tes pleurs : une Vierge féconde
Porte en ses chastes flancs le germe précieux
Qui doit sauver le monde.

O Fille de David, hâtez notre bonheur.
Mais que vois-je ? une chrêche enfante des
miracles.
Nos desirs sont comblés : voici le Rédempteur
Qu'annonçoient les Oracles.

Unissez vos transports, Cieux, Terres,
Élemens ;
Les horreurs de la nuit font place à la lumière.
Israël leve toi, réprends les ornements
De ta gloire première.

Les temps sont arrivés : un Dieu brise tes
fers.

Digitized by Google

Le Démon consterné lui cède la victoire.
Reconnois ton Sauveur, annonce à l'Univers
Son triomphe & sa gloire.

O mystère ineffable ! ô prodige d'amour !
Le rameau de Jessé se couvre de verdure.
Tout renaît avec lui : jamais un si beau jour
N'embellit la nature.

La justice & la paix vont regner parmi nous.
Un Enfant aujourd'hui dissipe nos alarmes.
L'Hiver a disparu ; le Printemps le plus doux
Nous fait goûter ses charmes.

C'est à toi que sont dus tous ces rares bienfaits,
Vierge, qui réunis le Ciel avec la Terre.
Immolé dans ton sein, l'Eternel pour jamais
Dépose son Tonnerre.

O *admirabile commercium.*

Digitized by Google

HYMNE
A L'HONNEUR
DE LA SAINTE VIERGE.

(a) CIGNE immortel qui des bords de la Seine
Pris ton essor vers les célestes champs ;
Je vole sur tes pas, ton audace m'entraîne :
Je consacre ma lyre à l'objet de tes chants.

Brille à mes yeux Aurore bienfaisante
Qui donnas l'être au Soleil éternel ;
Daigne accepter les vœux que mon cœur te présente ;
Souffre qu'à tes vertus il élève un Autel.

Mais quoi ! ce cœur s'enflamme à ta présence !
Règle mes sons, ranime mon ardeur ;
Jadis, dans les transports de ta reconnoissance,
Le Jourdain, de tes chants (b) admira la douceur.

(a) Santeuil a éxalté Marie dans ses Hymnes.
(b) Le Magnificat.

Digitized by Google

Dans les transports de mon ame ravie
Je chanterai les jeux de ton berceau,
Les Enfers subjugués, la nature affranchie
Du joug qui l'opprimoit dans la nuit du tombeau.

Je parcourai les jours de ta jeuneſſe
Ces jours connus par ton humilité;
Dans l'âge des erreurs tu croiſſois en ſageſſe;
Le Verbe fut le prix de ta fidélité.

Ton chaſte ſein devint ſon Sanctuaire
Quand, pour ſauver l'Univers criminel,
Médiateur heureux entre nous & ſon Père,
Il quitta ſans regret ſon ſejour éternel.

Vierge ſois déſormais ma muſe.

Digitized by Google

DISCOURS

SUR CES PAROLES:

Déterminer de quel avantage il eſt pour un État d'être éclairé ſur les objets de ſa Politique.

La corruption de chaque Gouvernement commence preſque toujours par celle des principes.

Eſp. des Loix, liv. 8, chap. 1.

Par M. l'Abbé De Morlent.

L'Être éternel de qui dépendent tous les Empires, varie les genres d'autorité qu'il confie aux Chefs des différentes Nations. Tantôt voulant rappeller les hommes à cette égalité primitive qu'il a établie entre les individus d'une même eſpèce, il départ la Puiſſance à tout le Corps Nationnal & veut que chaque Citoyen ſoit également Sujet (1) & Souverain. Tantôt voulant leur donner une image de ſon pouvoir ſuprême, il met la Puiſſance entre les mains d'un ſeul. Ce ſyſtême de la Providence bien développé donne une Sanc

tion Divine aux Gouvernemens Monarchique & Républicain.

Qu'une Nation se gouverne elle-même ou qu'elle soit gouvernée par un Monarque, je prouverai qu'il est également important qu'elle soit éclairée sur ses intérêts politiques.

Je n'examine pas si un État despotique doit être éclairé sur les mêmes objets. Il est peut-être utile que des esclaves n'aient pas des yeux pour voir leurs chaînes ni une ame pour en sentir la honte. Resserré, presqu'éteint dans les entraves de la servitude, leur esprit n'auroit pas assez d'énergie pour saisir les principes émanés du droit naturel. L'esclavage les a dégradés de l'humanité. Qu'ils commencent par être hommes, & les Politiques leur apprendront à se rendre heureux comme Citoyens.

Je le répète donc : je n'examine pas cette Question. Je suis Français, & je parle à des Français : ma plume guidée par l'amour de l'humanité, se refuse à tracer la plus légère idée d'un Gouvernement qui l'avilit. Vu de loin, le fer du despote inspire trop d'indignation ; lorsqu'il menace de près il inspire trop de crainte. L'ascendant invincible de l'une & de l'autre de ces deux passions exclud le flegme de la raison, ce calme de l'ame nécessaire pour définir les objets & en comparer les rapports. Heureux sous la protection des Loix & sous l'empire du meilleur des Monarques, qui s'honore en les respectant, je ne sais approfondir ni craindre le despotisme, je ne sais que le détester. (2)

Digitized by Google

PREMIERE PARTIE.

L'homme ſtupide ne voit que la ſurface du monde phyſique, tandis que l'habile Phyſicien en pénètre, en développe le mécaniſme, en prédit les révolutions, en calcule les mouvemens. Ainſi l'univers politique ne s'offre aux yeux du vulgaire que ſous des dehors invariables, tandis que le Philoſophe (3) en apperçoit les ſecrets reſſorts & qu'il voit tous les Empires rouler dans une alternative continuelle de dépériſſement & de renaiſſance, il croit voir des Vaiſſeaux qui portés ſur une mer orageuſe ſont prêts à s'illuſtrer par leur naufrage, ſi la politique, ainſi que ces phares célèbres qui indiquent la route d'une heureuſe navigation ne leur découvre les écueils dont ils ſont environnés. Arbitres du monde, ô vous tous qui influez dans le gouvenement des États, & qui croyez avoir dans l'honnêteté de votre ame un ſûr garant que vous n'êtes pas indignes de vos nobles fonctions, écoutez; l'erreur a fait plus ſouvent le malheur des hommes que la férocité des Tyrans. L'ignorance mille fois plus funeſte que le fer des deſpotes n'eſt cruel, peut à votre inſu & par vos mains, étendre la chaîne des maux qui ont déſolé l'humanité.

Mais ce n'eſt pas aſſez que la Politique éclaire les Chefs d'une Nation. Il faut que ſon flambeau brille au milieu du Corps National, & que de ſes différens rayons réfléchis ſur la multitude, il réſulte une lumière totale q-

Digitized by Google

rende visibles les moindres objets du bien public.

Cette vérité devient d'une plus grande importance dans un État Républicain.

En effet, la République (4) est en quelque manière entre les mains de chaque Citoyen, dont le suffrage concourt à former cette volonté générale qui doit y être l'arbitre suprême. Les Délibérations d'une Société dont les Particuliers ne seroient point éclairés pourroient-elles être dirigées par de sages maximes ?

Jettons un rapide coup d'œil sur les principes constitutifs des Républiques, & nous nous convaincrons que la Politique devenue générale dans le Corps National peut seule leur donner l'existence, en empêcher les abus, & résister au choc des passions qui sans cesse tendent à les détruire.

Des Républicains par système sont des hommes qui ont réfléchi sur l'égalité primitive, sur les abus du pouvoir, sur l'avilissement que contractent souvent des ames qui dépendent d'un Maître. Aussi épris des charmes de la liberté, qu'attentifs à éviter les malheurs toujours produits par l'anarchie, ils ont créé une autorité dont ils seroient eux-mêmes les Sujets & les Arbitres; conséquemment à leurs principes, ils ont étendu à tout le Corps National un pouvoir qui concentré entre les mains d'un seul, pourroit comme un ressort trop comprimé acquérir une force capable de renverser ceux mêmes qu'il doit défendre.

Cette maniere de penser, & ces sentimens

Digitized by Google

annoncent de la justesse dans les vues, & des ames vraiment dominées par une fierté noble.

Mais pour le malheur des hommes, ainsi que l'a démontré un Auteur célèbre, de pareils Gouvernemens ne peuvent exister que par rapport à des Nations peu nombreuses. (5) Les Républiques doivent donc être plus foibles que les Etats où les Sujets reconnoissent l'autorité d'un seul; & par une triste fatalité, l'ambition des Monarques, doit avoir plus de forces physiques pour les subjuguer, que celles-ci pour défendre leur indépendance.

Il est un moyen que nous ont indiqué les Licurge & les Solon pour les soutenir au milieu du choc des Nations plus puissantes, & ce moyen c'est la vertu. L'action victorieuse de ce puissant ressort monté à ce ton de force, que la Politique peut seule lui donner, écartera les Tyrans qui seroient de profaner le sanctuaire de la liberté.

Qu'on porte un œil observateur sur les Républiques tant anciennes que modernes, on verra que tous les événemens qui en composent l'histoire concourent à prouver ce principe lumineux, qu'elles ne peuvent être heureuses, qu'autant que la vertu en est l'ame; que cette vertu doit enflammer leur courage, lorsqu'on vient attaquer les Citoyens dans leurs foyers, & l'enchaîner, lorsque l'esprit de conquête voudroit le pousser dans les hasards. Or il est aisé de prouver que la vertu ne produira jamais mieux dans une République & cette effervescence de la valeur, & cette modération de l'

Digitized by Google

justice, que lorsque les lumières seront générales dans le Corps National.

Quoique la vertu soit faite pour gagner tous les cœurs, l'intérêt public exige cependant que dans un État Républicain, la Politique lui prête de nouvelles forces, & cherche à étendre son Empire; que d'une main elle lui élève des Autels tandis que de l'autre elle tient le timon de l'Etat. En effet, comme je l'ai déja dit d'après un grand homme, une République est presque toujours resserrée dans d'étroites limites, & environnée de Nations plus puissantes qui cherchent à la subjuguer. Elle doit en être la conquête, si la vertu ne devient son plus forme rempart & ne supplée au nombre de ses armées.

Ainsi que la Méchanique fait augmenter l'action des corps en augmentant la force motrice, ainsi le Politique doit augmenter les forces Physiques d'un État Républicain en donnant aux causes morales un plus grand degré d'énergie, aux ames une trempe plus forte, & à la Nation ce courage indomptable qu'inspire l'héroïsme de la vertu.

Art sublime de la Politique c'est à toi de veiller au salut de l'État, de le mettre à l'abri sous l'égide des mœurs, de faire éclore dans le cœur de ses Citoyens cet amour de la justice, qui se changeant en noble fureur à l'aspect de la tyrannie, la fasse trembler elle-même par une resistance intrépide. Il faut que par les exercices de la Gymnastique, par la tempérance & la frugalité tu donnes plus de ressort à leur ame, que tu les rendes inaccessibles aux petites pas-

Digitized by Google

ſions qui maîtriſent les hommes vulgaires ; que tu concentres toute leur ſenſibilité dans l'amour de la Patrie, dans la haine de l'oppreſſion, dans l'enthouſiaſme de la liberté. O Politique, coopératrice de la ſageſſe divine, il faut que tu allumes leur courage au feu de ces trois paſſions noblement exaltées par une légiſlation dirigée ſur tes ſages principes. Que le deſpotiſme arme contr'eux des millions de bras ; qu'un peuple d'eſclaves vienne les attaquer, que pourra cette multitude d'agneaux timides contre ce petit nombre de lions dans leur fièvre ?

Dès-lors Athènes avec une poignée de Citoyens dominés par l'enthouſiaſme Républicain vaincra le grand Roi qui couvroit la terre de ſes Soldats, & les mers de ſes Vaiſſeaux. Les victoires de Platée, de Marathon & de Salamine dépoſeront à jamais dans l'Hiſtoire de l'Univers en faveur des peuples vertueux & libres, & contre la témérité des Monarques injuſtes & ambitieux. Dès-lors l'amour de la Patrie devenue une de ces paſſions fortes qui donnent une nouvelle manière d'être, élévera l'ame du plus timide des ſexes ; & les Mères Lacédémoniennes ſe réjouiront de la mort leurs Fils, tués en combattant pour la liberté. Dès-lors & preſque de nos jours cette Nation belliqueuſe & libre (6), la ſeule de l'Univers, qui par ſon courage, ſa ſimplicité & ſes vertus nous rétrace l'idée de Sparte, avec un petit nombre de Soldats, vaincra les armées nombreuſes de Léopold ; & ces prodiges ceſſeront de l'être aux yeux du Philoſophe qui ſaura comparer les effets à leurs cauſes.

Digitized by Google

Mais dans un Etat Républicain, cette vertu mère du courage doit être excitée par la Politique, & la Politique n'agira avec force que lorsqu'elle éclairera le Corps National. Si le plus grand nombre des Romains n'eût appris dans l'étude de la Politique, & dans celle de l'Hiſtoire, que la vertu doit être l'ame de toute République, que les mœurs ſont néceſſairement liées à ſon exiſtence, auroient-ils conſenti à l'établiſſement de la Cenſure ? Le défaut de ce Tribunal n'eût-il pas fait de ces mêmes Romains un peuple auſſi lâche que les Tarentins & les Capouans ? Les Athéniens, ſi les lumières politiques euſſent été plus générales parmi eux, euſſent-ils prononcé la peine de mort contre tout citoyen qui propoſeroit d'employer aux frais de la guerre contre Philippe l'argent deſtiné à l'entretien des Théatres ? N'euſſent-ils pas compris que cette Loi dictée par la molleſſe, & ſi incompatible avec l'auſtérité Républicaine, ſuppoſoit les principes de leur inſtitution ſi fort ébranlés, qu'il n'étoit plus queſtion, pour me ſervir de l'expreſſion d'un Auteur moderne, que de ſavoir comment & par qui Athènes devoit périr ?

La même Politique qui dans un Etat Républicain doit exciter l'effervescence du courage, lorſque la Patrie eſt attaquée, doit ſubſtituer à cette effervescence le flegme & la modération de la juſtice, lorſque victorieuſe de ſes ennemis elle pourroit faire des conquêtes. Cette modération doit être l'effet & des lumières devenues générales & de l'héroïſme porté au der-

Digitized by Google

nier degré de perfection par l'influence de ces lumières.

En effet, dans un État Républicain le courage enflammé par la haine de l'oppreſſion & par l'enthouſiaſme de la liberté, peut, fier de ſes ſuccès contre les Tyrans, aſpirer à la tyrannie. Exalté par le ſouffle même de la vertu, il peut s'élancer dans la carrière des forfaits. Cette opinion adoptée par l'audace, que l'Empire du monde appartient au peuple le plus courageux, a ſouvent excité dans des Républiques victorieuſes de leurs ennemis une fermentation auſſi funeſte à leur bonheur & même à leur exiſtence qu'au repos des Nations voiſines.

Les mêmes bras qui ont heureuſement repouſſé les ennemis de la République, en creuſent l'abyme, ſi enflés de leurs ſuccès ils l'abandonnent au délire de l'ambition. Athènes victorieuſe de Xerxès marcha à grands pas vers ſa ruine, dès qu'elle ſe laiſſa ſéduire par l'eſprit de conquête; Rome victorieuſe des Cimbres & des Teutons, prépara les chaînes de ſon eſclavage, & en voulant devenir la maîtreſſe du monde, elle amena les règnes affreux des Domitien & des Neron. Républiques célèbres, vous deviez imiter l'élément qui entoure notre Globe. Il élève quelquefois ſes flots juſqu'aux Cieux, il donne les plus grands ſpectacles & ſemble devoir tout engloutir; mais lorſqu'il eſt le plus ému il ſe calme, & ne franchit jamais les bornes reſpectables que lui a preſcrites l'Auteur des êtres. Vous euſſiez plus long-temps exiſté, ſi les lumières Politiques euſſent été plus générales parmi vous, ſi

Digitized by Google

vous eussiez compris que courageuses jusqu'à l'enthousiasme pour défendre votre liberté vous ne deviez jamais attaquer celle des autres peuples ; que les conquêtes trop étendues devoient nécessairement précipiter votre décadence. Qu'après avoir soumis des Provinces, vous deviez y envoyer des Armées pour les contenir ; que les Chefs de ces Armées se ligueroient afin d'établir par la violence l'Oligarchie sur les débris de la République, ou que le plus puissant d'entr'eux subjugueroit les plus foibles, & introduiroit le despotisme dans le sanctuaire de la liberté.

D'autres objets exigent encore que dans une République le Corps National soit généralement éclairé. Mais je crois avoir tout dit, lorsque parlant du Gouvernement Républicain, j'ai montré que l'enthousiasme du courage & la modération de la justice, c'est-à-dire le sublime même de la vertu, étoient le fruit nécessaire des connoissances politiques.

Affligé des infractions continuelles faites au droit des gens, des malheurs, des ravages, des meurtres, des trahisons, fruits déplorables des Guerres dont une cruelle & fausse Politique couvre la face de la terre, j'éprouve quelque soulagement à ma douleur, à la vue d'un Gouvernement, où une Politique plus saine & plus éclairée nécessite les Citoyens à la vertu, & l'Etat à être juste. Osons-le dire : ce grand objet des vœux du sage, le bonheur de l'humanité, seroit désormais inaltérable, si un pareil Gouvernement étoit le seul qui régît les différents peuples de l'univers. (7)

Digitized by Google

Mais la douce émotion avec laquelle l'homme vertueux parle des Républiques dirigées par de sages Principes, est affoiblie par la pensée, qu'il est encore sur ce malheureux Globe, des hommes puissans ennemis de toute constitution Républicaine & assez injustes pour lui opposer le fer toujours étincellant du despotisme.

Je sai que si je parlois ainsi chez l'Ottoman, ou chez le Perse, ma voix seroit bientôt étouffée par les clameurs ménaçantes de ces esclaves privilégiés qui environnent le Trône du despote. Fiers d'être parvenus honteusement à partager son autorité cruelle, la liberté publique leur paroît plus affreuse que la servitude même. Le nom de République révolte leur ame, comme celui de la justice révolte l'ame du scélérat. Plaignons ces peuples avilis, livrés aux caprices d'une pareille tyrannie, & félicitons-nous de vivre dans cette partie de l'Europe, où les Philosophes osent, comme autrefois dans la Grèce, approfondir le grand art de rendre les peuples heureux; élever l'ame de nos Concitoyens en traçant l'histoire des Républiques, instruire les Roix, approcher de leurs yeux le flambeau de la politique, poser ces grands principes, qui en s'inculquant dans l'esprit de tous les hommes doivent nécessairement amener le bonheur général (8).

Eh quel plus noble usage des peuples libres peuvent-ils faire de leur liberté que celui d'étendre les lumières à tout le Corps Nationnal!

Voyez Athènes si fertile en Héros, & que les sages institutions de Solon éleverent au com-

Digitized by Google

ble de la gloire. Ses Citoyens ne vouloient d'autre occupation que celle de s'inſtruire de leurs intérêts politiques. L'agriculture, cet Art que des Héros ont exercé, & qui retenant l'homme dans ſa deſtination primitive, donne à l'ame une trempe mâle, & au corps une force capable d'exécuter des actions courageuſes, étoit abandonné par eux à des eſclaves. Ils ne dédaignoient pas la charrue; mais ils croyoient que des ſouverains ne doivent manier que le timon de l'État, & que tout le temps qu'ils ne conſacroient pas à ces nobles fonctions, ils devoient l'employer à approfondir les moyens de donner aux reſſorts qui font mouvoir le corps politique, l'impulſion la plus analogue au bien public.

Pour traiter cette partie de mon ſujet dans toute ſon étendue, je devrois parcourir les annales du monde, & vous montrer le ſort des Etats Républicains conſtamment aſſujetti au degré de leurs lumières. Les inductions hiſtoriques ſe plieroient d'elles mêmes à mes principes, & je verrois ma théorie confirmée par les exemples de tous les temps.

Renfermé dans les bornes preſcrites à ce diſcours, ſi je ne puis citer tous les exemples, je vais du moins les choiſir.

Rome a de tous les temps fixé les regards des grands politiques. C'eſt en étudiant ſes révolutions qu'on voit ſe mouvoir d'une manière plus ſenſible les reſſorts qui décident du deſtin des Républiques. Chez ſes Romains l'action de ces reſſorts a toujours été déterminée par les lumières ou l'ignorance du Corps Nationnal.

Digitized by Google

Je ſerai d'accord avec mes principes. La valeur qui a hâté la ruine de ce peuple de conquérants en lui facilitant les conquêtes, comment n'eût-elle pas conſervé la République s'ils euſſent ſu la borner à la défenſe de ſes foyers ?

L'auteur célèbre qui a ſi bien analyſé les cauſes de grandeur & de décadance des Romains aſſure que l'inſtitution des triomphes fut un des plus puiſſants moyens qui contribuerent à leur faire jouer un rôle brillant ſur le théatre de l'univers. Cette inſtitution fut l'effet des lumières devenues générales parmi eux.

En effet, le triomphe n'excitoit en eux de nobles tranſports, que parce qu'il préſentoit aux Héros à qui il étoit décerné le ſpectacle le plus flatteur pour une grande ame, celui de tout un peuple attendri par la reconnoiſſance & l'admiration. Si les Romains n'euſſent été éclairés ſur les vrais objets de leur politique, il n'eût rien eu de cette pompe touchante & majeſtueuſe; on n'y eût point vu ce concours de Citoyens qui en faiſoit ſeul tout l'intérêt. Les rivaux du triomphateur auroient fui l'appareil de ſa gloire, ou ne l'auroient regardé qu'avec le flegme excluſif de l'admiration. Le ſoldat eût paſſé dans le ſein de ſa famille, ou a réparer ſes armes, le temps deſtiné à cette fête triomphale, devenue bientôt par le défaut ou l'indifférence des ſpectateurs, peu flatteuſe pour celui qui en étoit l'objet. Quelque vile populace, ou quelques cliens euſſent ſeulement honoré cette marche de leur préſence. Dès-lors l'inſtitution des triomphes n'eût pas allumé dans le cœur des Romains cet amour de la gloire qui les fit voler aux ex-

Digitized by Google

trémités de l'univers pour y donner en même temps le ſpectacle de leur intrépidité & celui de leur brigandage.

Mais dans une République (9) *qui devint par ſes maximes plus encore que par ſes armes* la ſouveraine du monde, chaque Citoyen ſavoit qu'en aſſiſtant à cette pompe, il ſervoit ſa Patrie autant que par ſon courage en un jour de bataille; que les intérêts de l'amour propre bleſſé du triomphe d'un rival doivent céder au noble aſcendant de l'intérêt public; que c'eſt dans ces grandes occaſions que l'ame éprouve ces fortes ſécouſſes qui ſeules peuvent la pouſſer au déla des routes vulgaires; que la ſienne & celle de chaque Romain pouvoit à tout moment y recevoir cette puiſſante impulſion d'héroïſme qui détermine la deſtinée des hommes célèbres; que les hommages qu'on rend à la valeur, plus ils ſont publics & ſolemnels, plus ils multiplient les Héros; qu'ainſi que l'aſtre du jour par ſes rayons viviſians fait éclore les plantes dans le ſein de la terre, ainſi l'éclat de ces cérémonies auguſtes fécondoit le germe du courage dans le cœur des Romains; & que de ces ſpectacles ſouvent répétés devoit néceſſairement réſulter dans la maſſe de la Nation un véhément amour de la gloire, capable d'en faire le premier peuple de l'univers.

Dans les marches triomphales après que le flegme de la raiſon avoit pris la place des premiers tranſports, les Rois vaincus qui chargés de chaînes ſuivoient le char du triomphateur, euſſent pu recevoir du moins éclairé des Romains ces leçons profondes de politique qui

Digitized by Google

dévoilent le jeu des Empires caché aux yeux du vulgaire.

» Vous voyez dans le ſpectacle qui frappe » vos regards, leur eût dit le Citoyen, le puiſ- » ſant reſſort dont ſe ſont ſervis nos Dieux pro- » tecteurs pour vous précipiter de votre Trône, » & vous mettre aux pieds des Romains deve- » nus vos arbitres & vos maîtres. C'eſt la cer- » titude d'obtenir les honneurs du triomphe par » la valeur, qui a donné à nos Généraux celle » qui vous a ſubjugués.

» Dans vos gouvernemens arbitraires le guer- » rier inſtruit que du ſein de la victoire il pou- » voit être rélégué par votre ordre dans la claſſe » la plus vile des eſclaves, pouvoit-il s'aban- » donner tout entier aux tranſports d'une bra- » voure qui n'étoit pas pour lui le plus ſûr » moyen de jouer un rôle brillant ſur le théatre » de ſa Patrie? Eh! comment cette vertu dont » la gloire eſt l'aliment & le but, pouvoit-elle » faire paſſer ſes divins tranſports juſques dans » ſon ame? Ne ſavoit-il pas qu'il devoit être » condamné à une indigne obſcurité, ſi l'éclat de » ſes lauriers bleſſoit les foibles yeux du cour- » tiſan lâche, jaloux & accrédité! (car ces » ſortes d'hommes ſont toujours en grand nom- » bre dans les Palais des Rois), le deſir de la » conſidération qui dans un Etat bien conſtitué » ſuffit pour faire des Héros doit néceſſairement » l'empêcher de le devenir, & diriger vers les » intrigues de la Cour cette activité de génie » qu'il eût pu employer à combiner les opéra- » tions de la guerre; ſon ame entraînée par une » force irréſiſtible vers les lieux où ſe décidoient

Digitized by Google

»ſes plus grands intérêts, devoit ramper au »tour du Trône, ou parmi les eſclaves du »premier favori, dans les momens les plus dé»ciſifs des batailles. Le vice de votre gouverne»ment a fait éclore les viles qualités du courti»ſan dans le même cœur où parmi nous euſſent »germé les vertus guerrieres des Camille & des »Fabricius.

»Dans notre conſtitution l'intérêt de chaque »particulier conſiſte à être un grand homme. »L'ame du Citoyen s'élève & ſe monte au ton »des grands Exploits, lorſqu'il ne reſſortit »qu'au tribunal de ſa Nation, dont il eſt tou»jours aſſuré de gagner le ſuffrage par des vic»toires, & qui jamais n'exigera de lui des adu»lations. La certitude de parvenir à la gloire par »des actions glorieuſes eſt l'ame de l'héroïſme, »& cette ame eſt celle de chaque Romain...

Suſpendons le cours de ces leçons ſalutaires & continuons d'approfondir avec Monteſquieu la proſpérité de Rome.

A l'inſtitution des triomphes cet Auteur célèbre joint une autre cauſe de la grandeur de cette République, l'établiſſement du champ de Mars. Cet établiſſement dut ſon exiſtence & ſes ſuccès aux lumières devenues générales.

Dans le ſein de Rome (10) étoit un vaſte Théatre où les Citoyens venoient tous les jours ſe former au grand Art de la guerre. L'olive à la main, ils s'élançoient dans le champ de Mars, & donnoient à la Patrie le ſpectacle des grandes choſes qu'ils pouvoient entreprendre pour elle.

C'eſt là peut-être que Marius (11) acquit

Digitized by Google

cette

cette fermeté d'ame qui dicta la fière réponse faite à Sylla, lorsqu'assis sur les ruines de Carthage il n'avoit d'autre ressource que celle de son courage.

O Pompée, (12) vous veniez tous les jours y montrer votre ardeur guerrière. Les moyens qui selon le grave Salluste (13) vous servirent à mériter le surnom de grand, ne pourroient point soutenir l'examen de notre nation frivole. Si du séjour de la mort vous reveniez parmi nous, ils vous attireroient notre mépris, dont vous vous consoleriez par l'assurance que ce mépris même vous donneroit de nous subjuguer. Oui, nous deviendrions facilement votre conquête; & après que vous nous auriez joint à vos troupes victorieuses, nous serions propres à vous faire perdre une seconde fois la bataille de Pharsale, où votre courage fut trompé par ces jeunes Romains que vous commandiez, & que le luxe & la molleſſe avoient énervés.

Les Citoyens de Rome se seroient-ils livrés aux rudes travaux du champ de Mars, s'ils n'eussent compris combien ces travaux pouvoient contribuer à les rendre les maîtres des Nations voisines? Après leurs glorieuses expéditions ne se seroient-ils pas dévoués, comme nos troupes dans le sein de nos Villes, au repos & à la molleſſe?

Un peuple éclairé rapporte tout à son but principal. C'est dans la justesse de ces rapports, dans l'intimité qui les lie à ce centre commun, que consiste le vrai génie politique. Chez les Romains, les maximes, les institutions, les

Digitized by Google

mœurs, la religion même (14) selon Puffendorff, tout jusqu'à la danse, selon Montesquieu, étoient des moyens qu'avoient inventés leur politique pour étendre leur domination.

Croyons-nous donc que le champ de Mars ne dût pas à la même politique, & son existence & l'affluence des Athlètes ?

N'en doutons pas : l'empire des lumières pouvoit seul les arracher à la force de cet instinct qui fait graviter tout homme vers le repos.

Ce peuple de politiques étoit trop éclairé pour ignorer qu'il faut au courage, comme à la flamme, des aliments continuels ; que tel que la Salamandre qui au jugement des anciens ne vit que dans le feu, il ne se nourrit que dans les combats, ou dans les jeux qui en sont l'image ; que la politique d'un peuple qui veut s'agrandir consiste à multiplier ce que faisoit le champ de Mars ; & qu'enfin cette valeur, qui tient de si près à la victoire, n'étant le plus souvent dans le guerrier que *le sentiment de sa force*, le plus sûr moyen de l'en pénétrer étoit d'augmenter cette force même par les exercices de la Gymnastique. (15.)

Ici on me dira peut-être qu'à Rome ces vues politiques ne pouvoient être générales ; que dans ces marches triomphales, dont je viens de parler, le moins éclairé des Romains ne l'étoit pas assez pour étaler aux Rois vaincus les maximes que j'ai mis dans sa bouche, ni pour sentir l'influence que l'établissement du champ de Mars pouvoit avoir sur l'aggrandissement de la République.

Digitized by Google

Mais, pourrai-je répondre, savez-vous à quel degré de politique peut & doit s'élever l'esprit le plus médiocre dans un état populaire ? Un Citoyen qui peut parler devant sa nation, & en balancer les destins, doit avoir mille fois plus de vues sur le bien public que nos politiques réduits, pour me servir de l'expression d'un Auteur moderne, à ne penser qu'à l'ombre des cabinets. La seule vue de la tribune aux harangues faisoit naître dans l'esprit de chaque Romain plus d'idées que l'étude la plus assidue n'en peut enfanter aujourd'hui dans la tête de nos meilleurs Philosophes.

Savez-vous, continuerai-je, que la fermentation d'une dispute toujours libre, & roulant sur ce grand objet du Citoyen, *le bonheur public*, augmente l'existence de l'ame, lui donne la force de parvenir aux premiers principes, aux derniers résultats, & que dans la place publique de Rome, du choc des opinions contraires ou différentes, devoient jaillir des étincelles capables d'allumer le flambeau de la plus saine politique au milieu du corps nationnal ?

Dans nos Monarchies où nos Citoyens n'ayant aucune influence sur le Gouvernement, ne peuvent se distinguer que dans la carrière des Arts agréables ; les matières politiques sont regardées comme indifférentes, ou n'intéressent que foiblement. Un Artiste efféminé, un chanteur, un Histrion, une opinion nouvelle sur un art d'agrément, fixent l'attention publique, divisent la Nation en plusieurs ligues frivoles, qui par un contraste singulier approchent quelquefois de la fureur des guerres civiles ; &

Digitized by Google

c'eſt là tout l'objet de l'effervescence qui peut s'exciter dans les ames. (16)

Mais à Rome, tous les Citoyens étoient uniquement occupés de la République. Leur aviliſſement ſous le dernier des Tarquins, la ſervitude toujours prête d'accabler des ames avilies, étoient les ſeuls objets autour deſquels leur eſprit agité rouloit ſans ceſſe. La vue des fers auſquels ils avoient échappé par le courage de Brutus, en revoltant leur ame, excitoit en eux l'enthouſiaſme de la liberté, & cet enthouſiaſme même les entraînoit vers le ſanctuaire de la politique, qui ſeule pouvoit protéger leur indépendance.

L'homme médiocre qui pendant ſa vie n'a eu d'autre objet que celui d'approfondir la Peinture ou la Poéſie, lorſqu'il parle de ces deux Arts, étonne l'homme de génie, qui ne les a étudiés que dans la chaîne des principes qui lient le ſyſtême des connoiſſances humaines. Or chez les Romains, la politique étoit le centre où aboutiſſoient toutes les facultés de leur ame.

Ceſſons donc de nous abuſer en meſurant leurs lumières ſur notre ignorance.

Qu'on ne me reproche plus de les avoir faits trop éclairés : plût à Dieu, pour leur bonheur & pour la tranquillité du monde, qu'ils l'euſſent été aſſez ? Ils ont péri, parce que bornés à ſentir l'influence des triomphes & du champ de Mars, ſur leur aggrandiſſement, ils n'ont pas prévu celle que ce même aggrandiſſement devoit avoir ſur leur ruine. Leur politique, dont on m'accuſe d'exagerer les lumières, n'é-

toit qu'une de ces erreurs brillantes qui devoit les conduire glorieuſement à la honte de l'eſclavage. Ils étoient éclairés ſur le choix des moyens qu'ils employoient pour devenir les maîtres du monde. Mais ils ne voyoient pas ce qui devoit réſulter du ſuccès de leur ambition. Leur eſprit trop peu étendu n'enviſageoit rien au-delà de la victoire ; il n'eſt qu'une politique profonde qui puiſſe ſaiſir mille conſéquences d'un même état de choſes, placer ces conſéquences dans un ordre diſtinct, prochain ou éloigné, déterminer le point où chacune d'elles doit amener quelque révolution. Elle ſeule, avec le regard de l'aigle, perce à travers l'écorce brillante de la grandeur des nations, découvre des principes de deſtruction dans ce qui fait leur gloire paſſagère, & montre les cauſes de leur décadence dans ce que le vulgaire appelle leur proſpérité.

Quelle nation, quel peuple oſeroit donc ſe flatter d'avoir aſſez approfondi les objets de ſa politique, puiſqu'il eſt démontré aujourd'hui qu'en ſe rendant les maîtres du Monde, les Romains ſappoient les fondemens de leur liberté ?

Après avoir conquis l'étendue de pays que comporte un Etat républicain, s'ils fuſſent parvenus à ce degré de lumière politique, de ne décerner les honneurs du triomphe qu'à ceux de leurs Concitoyens qui auroient repouſſé les ennemis de la patrie ; Rome qui par rapport à des Nations moins connues n'a eu qu'une exiſtence éphémère, aujourd'hui reſpectable par ſon antiquité, donneroit l'exemple de l'indépendance démocratique à tous les peuples de l'Univers.

Une telle institution l'eût sauvée en éteignant dans son sein l'esprit de conquête.

Quand on calcule l'influence qu'ont eu dans le sort de l'Univers les maximes qui ont régi les peuples, on voit que le bonheur de l'humanité n'a souvent tenu qu'à un plus grand degré de lumières répandues dans les Nations qui ont donné le premier branle aux grands événemens. Que les Députés de Rome envoyés en Grèce, pour en recueillir les meilleures Loix, eussent apporté celle où Lycurgue défend les conquêtes aux Sparciates, qu'en arrivant de ce séjour des Philosophes, ils eussent parlé ainsi dans la place publique. » O Romains ! il est une » Loi plus essentielle & plus auguste que toutes » les Loix civiles que nous allons vous propo- » ser, celle où Licurgue (17) interdit toute idée » de domination à sa République, & lui ordonne » de cesser d'être victorieuse au moment que » ses ennemis prendront la fuite. Nous n'avons » rien fait pour notre bonheur, tant que nous » n'adopterons pas cette Loi. Notre victoire » sur Tarquin, le sage Gouvernement de Pu- » blicola ne peuvent nous garantir des funestes » effets de notre ambition. O concitoyens ! nous » sommes menaces d'événemens plus affreux » que le viol de Lucrèce, & que notre avilis- » sement sous le dernier de nos Rois, si la » volonté générale ne donne parmi nous une » sanction sacrée à la sage Loi de Licurgue. »

Que les Romains eussent été assez éclairés pour faire de cette Loi l'esprit & la base de leur Constitution, la scène du monde n'eût pas été ensanglantée ; l'esclavage n'eût pas dégradé la

Digitized by Google

nature humaine en s'étendant aux deux bouts de l'Univers, & Rome tiendroit encore un rang auguſte parmi le petit nombre de nations libres.

Elle a dû ſes conquêtes à ſa politique; & ces conquêtes elle ne les eût point tentées, ſi elle eût mieux approfondi cette même politique.

Il eſt donc important qu'une République ſoit éclairée ſur ſes vrais intérêts, & ce principe doit également s'appliquer aux Etats Monarchiques.

SECONDE PARTIE.

J'ai parlé du Gouvernement Républicain avec ce tranſport que l'amour de la vertu, qui en eſt le principe, doit inſpirer à toute ame honnête. Je prends à témoin & l'Être infini qui préſide à mes plus ſecretes penſées, & les Lecteurs éclairés qui ſaiſiront le fil & l'enſemble de mes idées, que mon intention ni mes Ecrits ne tendent point à prévenir mes Concitoyens contre le Gouvernement Monarchique. Je ſerois traître à ma Patrie, puiſque cette injuſte prévention, ſi elle devenoit générale, ſuffiroit pour obſcurcir la gloire dont la France a brillé depuis Clovis juſqu'à Louis le Bien-aimé : n'ai-je pas également donné au commencement de ce Diſcours une ſanction divine à la Monarchie & à la République ? J'outragerois donc la Providence, ſi dans ce foible eſſai je tentois d'élever celle-ci ſur les débris de la première.

Je ſais que dans une République la voie

Digitized by Google

lente des suffrages, les brigues des Citoyens puissans & ambitieux, l'obéissance qui doit y être moindre dès la que le peuple nomme lui-même ses chefs, peuvent amener les plus funestes révolutions. La vertu même que tous les grands Politiques assurent y recevoir les plus grands encouragemens, y est-elle toujours respectée ? Camille n'a-t-il pas été chassé de Rome, & le juste Aristide d'Athènes ?

L'Univers physique, si les Philosophes qui l'approfondissent pouvoient le changer à leur gré, ne seroit plus qu'un assemblage informe d'élemens divers bouleversé par la hardiesse de l'esprit systématique ; ce chef d'œuvre d'harmonie seroit rentré depuis bien de siècles dans le premier chaos. Quelle stabilité, un Etat démocratique, quelque parfait qu'on le suppose, peut-il donc espérer, si chaque Citoyen a le droit d'y opiner à des innovations dont le peuple, qui n'a jamais des principes fixes, & qui se conduit toujours par la pensée du moment est le seul arbitre ?

Rendons hommage à la vérité, en disant que le Gouvernement Républicain est plus conforme à la dignité de l'homme, à l'égalité naturelle, à l'ordre moral, (1) au sublime même de la vertu ; mais avouons aussi que la nature humaine peut à peine le comporter, que sa perfection même doit en hâter la ruine ; que l'autorité confiée à tout le Corps national se relâche, & perd cette activité nécessaire pour exécuter de grandes choses ; que l'anarchie, source féconde de tous les maux, menace les Etats à proportion qu'ils approchent de

Digitized by Google

la Démocratie ; & qu'enfin si le Gouvernement Républicain convient aux hommes considérés tels qu'ils devroient être, le Monarchique est préférable, en ce qu'il convient mieux aux hommes tels qu'ils sont.

Ceux de mes Lecteurs assez heureux pour sentir que la vertu est le plus précieux de tous les biens, conviendront en combinant ces idées que le Gouvernement Monarchique moins exposé aux révolutions, plus propre à maintenir la tranquillité publique, n'est jamais si parfait, que lorsqu'il a le plus de conformité possible avec la constitution Républicaine. Les lumières politiques, si elles y deviennent générales, le rapprochent de cette heureuse conformité.

Si quelque chose pouvoit contrebalancer les grands avantages de ce Gouvernement, ce seroit le peu de considération dont y jouit le plus grand nombre des Citoyens qui n'y jouent presque qu'un rôle passif. Il n'y a de grand que le Monarque ; & il n'y communique de sa grandeur qu'à ce qui l'environne. Un Fabricius cultivant l'héritage de ses pères, y sera moins estimé qu'un intrigant sans mérite.

Or je prouverai que les lumières politiques devenues générales dans une Monarchie y protégeront la dignité de la nature humaine, & y procureront le bien public, en inspirant au Prince & aux Citoyens les idées & les sentimens les plus analogues à ce grand objet.

La dignité de l'homme y sera respectée lorsque les lumières rapprocheront le Monarque des Sujets & les Citoyens des Citoyens.

Digitized by Google

Pour assurer à ces deux importans principes un juste triomphe sur mon siècle, j'aurois besoin de cette éloquence brûlante du divin Lycurgue, lorsqu'au retour de ses voyages célèbres, enflammé de l'amour de la sagesse qu'il avoit puisée dans les entretiens des Philosophes de l'Inde & de l'Egypte, & harangant les Spartiates au milieu de la place publique, il les ramena, par une révolution subite, à la vertu & aux mœurs.

Je sais que les Rois sont établis de Dieu pour embellir de l'éclat de leur diadême le théatre de l'Univers ; qu'il est des occasions où ils peuvent retracer aux Peuples quelqu'ombre légère de la magnificence du Monarque suprême qui règne dans les Cieux ; mais qu'au milieu de la pompe qui les environne, & des forces auxquelles ils commandent, ils ne se croient pas d'une nature supérieure à celle de leurs Sujets ; qu'ils sachent qu'ils ne sont grands (2) que parce que ceux qui leur obéissent leur sont égaux (3).

Ce principe si conforme au bonheur des Peuples sera mis dans le plus beau jour par les lumières devenues générales : & l'opinion publique déterminée par ces mêmes lumières, le gravera en caractères ineffacables dans l'esprit du Monarque.

Leur douce influence fécondera dans son ame le germe de sensibilité que la bonté Divine a mis dans tous les cœurs : dès-lors l'humanité le rapprochera de ses Sujets ; il chérira, il respectera même comme hommes ceux qui vivent sous son autorité ; il dédaignera enfin un

Digitized by Google

luxe faſtueux qui énerveroit ſon ame & ne le diſtingueroit de ſes Sujets qu'en les rendant malheureux.

Pour nous convaincre de la juſteſſe de ces propoſitions, il n'y a qu'à prouver ces deux vérités que les Rois ſont ſoumis à l'empire de l'opinion publique, & que lorſque les lumières ſeront générales dans une Nation, cette même opinion, néceſſairement favorable aux droits de l'humanité, & protectrice de la dignité de l'homme, y rapprochera le Prince des Sujets.

Les Monarques commandent aux Peuples, mais ils obéiſſent à leur ſiècle, & leur ſiècle n'a d'autre manière d'être que celle que lui donne l'opinion générale, qui eſt toujours déterminée par les lumières ou par l'ignorance. Le vulgaire qui n'apperçoit pas de pouvoir là où il ne voit pas de force phyſique, méconnoît l'empire de l'eſprit général d'une Nation. Tout imperceptible qu'il eſt, cet Empire compte les Deſpotes pour ſes premiers eſclaves.

N'ayant de frein que ſes caprices, changeant d'un coup d'œil, ainſi que le Jupiter d'Homère, la face de ſes vaſtes Etats, un Sophi de Perſe ſignalera ſa puiſſance illimitée, en faiſant exécuter les ordres les plus tyranniques; qu'il ordonne (4) à un père de tuer ſon fils, le ſang coule à ſon gré, les entrailles paternelles on beau s'émouvoir, le meurtrier ſe félicite d'avoir obéi : qu'il ordonne à un fils de maſſacrer ſon père, la voix auſſi douce qu'impérieuſe de la nature ſe tait, celle du Monar-

Digitized by Google

que qu'il ose appeller le Roi des Rois (*a*) sera seule écoutée. Mais l'opinion publique sera toujours la barrière où viendra se briser le pouvoir de ces Despotes. Pierre le Grand qui avoit exercé dans ses Etats une autorité arbitraire, fut sur le point de la voir échouer contre une coutume bizarre qui tenoit aux mœurs des Moscovites & qu'il voulut abolir : presque au moment où je parle, l'autorité Royale a été méconnue en Espagne pour avoir choqué l'esprit général sur un sujet aussi frivole.

Ainsi que les Despotes pour faire éclater leur pouvoir, le communiquent à ceux de leurs esclaves qui respectent le plus la majesté du Trône, tandis qu'ils condamnent à une indigne obscurité ceux en qui ils apperçoivent une ame moins dépendante, ainsi l'opinion publique plus fière encore rend tous puissans les Rois qui se soumettent à son Empire, & ne laisse que de la foiblesse à ceux qui osent le méconnoître.

Si elle triomphe presque toujours lorsqu'elle protège contre le Despotisme même des coutumes bizarres ou des usages indifférents, elle acquiert une force irrésistible, lorsqu'elle est d'accord avec la justice & la raison. Plus les Nations seront éclairées, plus elle deviendra analogue au bien public, & plus elle subjuguera alors les Monarques.

Si l'Etre suprême n'étoit le premier mobile des grands événemens, si parmi les hommes il en étoit de capables d'y influer par eux-mê-

(*a*) Le Roi de Perse prend le titre de Rois des

mes, ce ne seroit ni les Monarques ni les Despotes : ce seroit ces génies rares qui dominent l'opinion publique souveraine des Rois, qui la dirigent selon leurs principes, & qu'on peut regarder comme le centre des lumières ou des erreurs dont la Divinité veut éclairer ou aveugler les êtres pensants. En faisant passer leurs idées & leurs sentimens dans tous les esprits & dans tous les cœurs, ils créent le germe des événemens futurs ; ils préparent ou étouffent des révolutions ; ils épargnent des plaies affreuses au genre-humain, ou aiguisent les armes qui doivent faire couler des flots de sang, & déterminent pendant des siècles, la manière d'être du monde politique. Lorsque guidés par la sagesse ils consacrent leurs talens à la vertu & au bien public, *Jupiter seul* (5) *est au dessus d'eux, & ils sont les vrais arbitres des Rois.*

Le Genevois (6) qui échauffa & fit éclore le génie de Pierre le Grand, n'a-t-il pas contribué peut-être plus que ce Prince *à augmenter l'Europe d'une Nation* ?

Que les faux Prophètes de l'Orient au lieu de prêcher l'esclavage, eussent entrepris de prêcher à leurs Disciples que les plaisirs célestes ne sont réservés qu'à ces hommes sublimes incapables de subir le Despotisme, cet injuste Gouvernement ne se seroit jamais introduit dans cette partie de notre Globe. La liberté Démocratique leveroit aujourd'hui, même dans la Turquie & dans la Perse, une tête plus altière qu'à Rome & qu'à Sparte dans la vigueur de leur institution.

Digitized by Google

Si les hommes de génie ; seuls capables d'influer sur l'opinion publique, sont les vrais Arbitres du monde, si le pouvoir des Rois se brise comme un verre fragile lorsqu'il la choque, si elle est toujours sûre de les maîtriser, pour se former une juste idée de la manière dont ils gouverneront des Nations éclairées, il n'y a qu'à déterminer quelle doit être cette même opinion dans ces nations, lorsque les lumières y seront générales. J'ai dit que dès-lors elle sera nécessairement favorable aux droits de l'humanité, & qu'elle y protégera la dignité de la nature humaine.

Leur premier effet doit y mettre en évidence les vrais principes du droit naturel, & y faire respecter chaque particulier, sur-tout par sa qualité d'homme. Dans de pareilles constitutions, les Citoyens n'ayant aucune part aux affaires publiques qui s'y font toutes au nom du Prince, doivent être d'autant plus jaloux de leur existence comme hommes, que cette existence est la seule. La politique, dit M. de Mabli, est une science dont les principes sont fixes, elle est fondée sur la loi naturelle ; or cette loi nous dit par la voix de la raison, que les rapports les plus intimes sont ceux d'homme à homme ; que ces rapports primitifs & essentiels existent entre l'homme Monarque & l'homme Sujet ; que le premier est plus respectable par sa qualité d'Homme que par celle de Monarque ; la découverte de ces vérités devenue générale fera passer dans l'ame de tous les particuliers les grandes idées de la dignité de leur être.

Digitized by Google

Soumis à l'invincible aſcendant de l'opinion générale, comment le maître d'un tel Peuple inſulteroit-il à l'humanité ? Il ne dira pas comme Caligula, au rapport de Philon, qu'il eſt d'une nature ſupérieure à celle de ſes Sujets, qu'il eſt Dieu, ou que s'il eſt homme, ſes Sujets ſont des bêtes.

Entraîné par la douce force du ſentiment que les lumières Nationnales ſont toujours éclore dans le cœur des Rois, il pratiquera le conſeil que la vertu lui donne par la bouche de Monteſquieu, d'être flatté de l'amour de ſes moindres Sujets, parce qu'ils ſont hommes.

Dans l'étendue de ſon Empire, le même air de liberté qu'on reſpiroit ſous Veſpaſien, & qui, pour me ſervir de l'expreſſion d'un Moderne, donna à l'ame de Tacite cette trempe mâle qu'elle n'eût point eu ſous Néron, fera germer la grandeur & l'élévation dans tous les cœurs vertueux par l'influence de l'eſprit général de ſa Nation : en quittant la terre il n'aura pas à ſe reprocher d'avoir avilli des millions d'êtres ſes ſemblables, images comme lui de la Divinité, & confiés par elle durant quelques inſtans rapides à ſes ſoins paternels.

Que dans une pareille Nation des Auteurs livrés à la baſſeſſe de la flatterie, trahiſſent lâchement la cauſe du genre humain, pour obtenir la faveur des Princes ; qu'ainſi que Grotius (7) ils oſent avancer que la puiſſance n'a pas été établie en faveur de ceux qui ſont gouvernés ; le cri de l'indignation publique étouffera la voix perfide de ces vils corrupteurs des Rois. Leur lâcheté ſi funeſte, dans des

Digitized by Google

temps d'ignorance, eſt peu dangereuſe dans des ſiècles éclairés, le corps des Citoyens, (que dis-je) le Monarque lui-même éleveront alors ſur les débris de cette Doctrine monſtrueuſe ces principes lumineux, vrais fondemens du droit public ; que l'être ſuprême a voulu marquer qu'il étoit également le père de tous les humains, en mettant entr'eux une égalité primitive ; que s'ils ſont tous égaux il doit donc toujours préférer le bonheur du plus grand nombre ; qu'il a donc donné les Rois aux Nations & non les Nations aux Rois ; qu'il a établi les Monarchies plutôt pour le bonheur du Peuple que pour celui du Monarque, & que ce ſeroit blaſphémer la Juſtice Divine que de dire qu'elle a livré les Peuples aux Rois comme des troupeaux pour les dévorer ou les laiſſer vivre.

Rapproché de ſes Sujets par l'amour de l'humanité, par la connoiſſance de la dignité de la nature humaine & des vrais principes du droit naturel, un tel Monarque ne reſſemblera point à ces Rois d'Egypte, qui aſpirant à l'Apothéoſe, ne ſe montroient jamais que ſous les dehors les plus magnifiques & les plus impoſans. La voix de la raiſon, qui dans une Nation éclairée ſe fait entendre aux Princes, autant qu'elle eſt muette lorſqu'ils commandent à des Peuples ſtupides, lui dira que les bons Rois ne ſe ſouſtraient aux douces Loix de la ſimple nature, & ne frappent leurs Sujets du ſpectacle de leur puiſſance, que pour profiter de cette impreſſion de reſpect & mieux remplir leur deſtination à leur égard en les

Digitized by Google

conduiſant

conduisant dans la route du bonheur ; que lorsqu'une Nation est généralement éclairée, le Monarque n'est pas obligé de se fatiguer sous une pompe vaine, qu'il se tromperoit en croyant par son faste montrer à ses Sujets qu'il est assez riche pour les rendre heureux, & les attacher à sa destinée par le puissant lien de l'espérance ; que ce même faste effrayeroit les Citoyens éclairés, en leur présentant l'image non d'une opulence qui pourroit se communiquer à eux, mais de la misère publique qu'il cause toujours ; (car la pompe des Rois ne s'entretient que du sang, des larmes, & de la substance des Peuples) que Dieu aime à étaler sa puissance, mais qu'il tire de sa puissance même de quoi la faire paroître dans tout son éclat ; que vrai modèle des Rois il ne se montreroit que sous les simples dehors d'un voyageur, ainsi qu'il se montroit autrefois à nos pères : Si pour paroître grand il devoit diminuer le bonheur de ses créatures, & que le Prince tirant sa force des bras de ses Sujets, & ses richesses de leurs biens, ne devoit être qu'à regret & avec réserve puissant & riche.

Le Monarque une fois rapproché de ses Sujets, ceux-ci se rapprocheront entr'eux ; & dès-lors cessera cette injuste inégalité qui avilit les uns, livre les autres au délire de l'orgueil & fait le malheur de tous. Ce second effet des lumières générales dans une Monarchie est si naturel & si dépendant du premier, que je ne m'arrêterai point à le prouver.

C'est ainsi qu'elles y protégeront la dignité de la nature humaine.

Digitized by Google

Je dis, en ſecond lieu, qu'elles procureront le bien public, en inſpirant au Monarque & aux Citoyens les idées & les ſentimens les plus conformes à ce grand objet.

Leur première influence ſur les Citoyens fortifiera en eux les liens de la ſoumiſſion & du reſpect dû au Prince.

Un Peuple abruti ne voit dans ſa ſujettion que la ſujettion même, & dans le Monarque qu'un Etre puiſſant & terrible fait pour gêner ſes deſirs & contrarier ſes volontés. Un Peuple éclairé voit dans ſon obéiſſance le plus bel uſage de ſa liberté. Il veut & il doit vouloir obéir.

Si le Citoyen ne dépendoit pas de la Loi, il dépendroit des paſſions de chacun de ſes Concitoyens. Il diminue donc ſa dépendance en ſe ſoumettant au Prince chargé de reprimer les paſſions & de protéger la ſûreté publique.

Il fut une Nation où la Loi avoit établi qu'à la mort de chaque Souverain, l'Anarchie prendroit pendant pluſieurs jours la place du Gouvernement, afin que les malheurs qu'elle amène fiſſent ſentir au Peuple la néceſſité d'une autorité légitime ; les lumières tiennent lieu de cette triſte expérience : une Nation éclairée connoît les avantages de la ſubordination, ſans avoir éprouvé les brigandages d'une indépendance abſolue.

La connoiſſance des vrais principes du droit naturel ne diminue pas la ſoumiſſion des Citoyens. Ils ſavent qu'il y a entr'eux & le Prince une égalité primitive & eſſentielle ; qu'il n'eſt pas ainſi que le croit le ſtupide Aſiati-

Digitized by Google

que d'une nature ſupérieure à celle de ſes Sujets, qu'il eſt ſoumis comme eux aux foibleſſes inſéparables de la nature humaine. Mais ils rendent hommage à cette inégalité civile qui le place au deſſus de leurs têtes, qui le rend vraiment reſpectable en ce qu'elle ſuppoſe que la Nation qui lui obéit le croit digne de remplir l'emploi le plus glorieux, celui de la rendre heureuſe; inégalité fondée dès-lors ſur ce qu'il y a de plus ſacré parmi les hommes, la volonté générale & à laquelle le Monarque éternel qui ſe déclare le protecteur & le modèle des Rois, donne un ſanction divine.

Une Nation qui obéit ainſi par principe eſt plus ferme dans la ſubordination néceſſaire au bien public, que des hommes ſtupides qui obéiroient à un Monarque parce qu'ils le croiroient un Dieu, & lui inſulteroient dès qu'ils s'appercevroient qu'il eſt homme. Rien de ce qui eſt fondé ſur le préjugé n'eſt ſtable, parce que tôt au tard l'empire de la raiſon le renverſe. Ne cachez point la vérité au peuple: dédaignez les viles reſſources de l'illuſion & du preſtige; conduiſez-le par des principes vrais, & rarement vous le verrez impatient d'un joug légitime. Son obéiſſance lorſqu'il en connoîtra l'importance, la néceſſité & les rapports qu'elle a avec ſon bonheur, rendra plus puiſſants la Monarchie & le Monarque.

Le ſecond effet que les lumières générales dans une Monarchie produiſent ſur les Citoyens eſt de les intéreſſer à tout ce qui regarde le Gouvernement, de le leur faire enviſager comme l'inſtrument de leur malheur ou de leur fé-

Digitized by Google

licité, & de les rendre ardens à conſerver ſes principes conſtitutifs. Alors elles donneront à l'eſprit général de la Nation cette force ſeule capable de rompre le torrent qui entraîne toute Monarchie vers le deſpotiſme (8).

Il faut diſtinguer deux choſes dans tout état Monarchique, le Prince & la Nation.

Le premier eſt naturellement porté à étendre ſa puiſſance.

Quelques Philoſophes ont avancé qu'il n'eſt pas moins dans la nature de l'homme de deſirer d'être Deſpote que de deſirer d'être heureux.

Malheureux, & voulant ceſſer de l'être, chacun s'imagine qu'il ſera plus près de conſommer l'ouvrage de ſon bonheur à proportion qu'il y aura plus d'hommes forcés d'y contribuer.

Ce deſir du deſpotiſme devient rarement une paſſion forte dans les particuliers, parce qu'elle eſt réprimée par la vue des obſtacles inſurmontables, & qu'il eſt de la nature de tout deſir de s'éteindre lorſqu'il ceſſe d'être nourri par l'eſpérance : mais dans le Monarque, au contraire, il eſt cenſé s'irriter par les facilités de parvenir à l'objet qui l'enflamme : le Monarque le voit de près ; avec les forces qu'il commande, il peut rompre la barrière qui l'en ſépare. Eh comment ne tenteroit-il pas de la briſer ou de la franchir ! Elle n'eſt qu'un point preſque indiviſible.

Pardonnons donc aux Rois un ſentiment qui naîtroit également dans notre ame, ſi nous étions à leur place, & qui ne pourroit y être étouffé que par la politique la plus approfon-

Digitized by Google

die ou par l'héroïsme de la vertu ; & soyons persuadés que le plus souvent il n'y a de différence entr'eux & nous à cet égard que celle du rang où le Ciel nous a fait naître.

Cette autorité qu'ils cherchent toujours à étendre devient nécessairement illimitée, lorsque leurs Peuples sont abrutis. Il n'est que les lumières Nationales qui allumant dans le cœur du Citoyen l'amour de la liberté au même degré où le desir du despotisme s'enflamme dans l'ame des Princes, puisse faire un juste équilibre, & maintenir les vrais principes de la constitution.

Qu'un European soit élu Roi des Caraibes ou des Hottentots, il sera bientôt Despote, parce que les Rois le deviennent toujours lorsqu'ils commandent à des Peuples stupides & ignorans.

Ce n'est donc que le vif intérêt, le vertueux enthousiasme avec lequel un Etat Monarchique veille à conserver sa liberté, qui peut lui en assurer la possession.

Un Monarque, s'il est sensible à la gloire, (& il doit l'être s'il est homme) brigue toujours l'approbation générale. Il sent qu'il n'est rien de si flatteur que l'amour de son Peuple, qu'il n'est puissant que par cet amour, qu'il le perd s'il choque l'esprit National, que son nom ne sera plus répété avec respect, qu'il n'entendra plus ces acclamations qui excitent une émotion si délicieuse dans l'ame des bons Rois, & seules capables de le consoler des soucis de la Royauté. Alors, le même desir du bonheur qui le porteroit à être Despote étouffe en

Digitized by Google

lui toute idée de deſpotiſme. Il préfère l'hommage libre d'un Peuple heureux, à la honteuſe obéiſſance d'une multitude d'Eſclaves aigris par le malheur, & dont le déſeſpoir pourroit devenir dangereux. Mais ſi ſes ſujets ont étouffé tout ſentiment de liberté originelle, s'il ne voit en eux que des Eſclaves qui n'attendent qu'un Maître, il ne balance plus, l'aſcendant qu'a ſur tout homme le deſir naturel du Deſpotiſme, le porte comme par inſtinct au-delà des bornes de la Monarchie. Il croit que le Ciel s'explique en faveur de ſon ambition, en rendant ſes Sujets dociles au frein de la ſervitude & l'aviliſſement de ſon Peuple qui ne réclame pas contre ſes fers, aſſure celui des races futures.

De ſorte que c'eſt une vérité confirmée par l'Hiſtoire de tous les âges, que dans un état Monarchique, une Nation ne peut être heureuſe qu'en s'occupant de ſon bonheur ; que l'arbitre des humains a fixé le terme de ſa liberté au moment où elle ceſſeroit de la chérir avec tranſport, & que c'eſt toujours la ſtupidité des Peuples qui donne aux Rois le ſignal du Deſpotiſme.

Ecoutez, ô Nations, ce grand principe : Il n'eſt que les lumières & les ſentimens qu'elles inſpirent, qui puiſſent vous empêcher d'être avilies. Vous vous plaignez que la puiſſance établie pour le bonheur du plus grand nombre ne fait que des malheureux. Il eſt un moyen de faire ceſſer vos plaintes ; devenez éclairées, rendez l'opinion publique analogue au bonheur général, & vos chefs vous rendront heureuſes.

Digitized by Google

Tant que l'empire de cette opinion existera, (& il est indestructible) la liberté démocratique pourra renaître de ses cendres jusques sur les Autels du Despotisme, puisque la maniere de penser de chaque particulier concourt à former cette volonté générale qui dans tous les Gouvernemens est l'arbitre suprême.

Sachez donc que si quelquefois Dieu favorise des Tyrans qui font gémir des millions d'hommes sous les chaînes de l'esclavage, c'est pour punir ceux-ci de ce qu'obstinés dans leur ignorance ils ferment l'oreille à la voix de la raison ; organe respectable de ses volontés sacrées, & par lequel il ne cesse de leur dire qu'ils ont le droit de respirer l'air salutaire de la liberté. (9)

Si les lumières générales opposent une forte barrière au penchant naturel qui porte les Rois à devenir Despotes, elles ont aussi la gloire de rendre nuls les efforts combinés qu'une dangereuse politique leur suggère pour parvenir au même but.

Lorsqu'un peuple n'est pas assez stupide pour consentir à devenir esclave, le Monarque qui le gouverne, & qui aspire au pouvoir arbitraire, pratique la pernicieuse maxime de cet Ultramontain trop célèbre *qui a réduit en système la méchanceté des Rois*, il affoiblit sa Nation, en faisant naître tous les jours mille occasions qui la portent à combattre elle-même contre elle-même, & l'enchaîne lorsqu'épuisée elle ne peut ni écarter ni rompre les fers dont il l'accable.

Mais ces semences de guerre intestine ne ger-

Digitized by Google

ment jamais chez un peuple où les lumières sont générales. Le Monarque a beau vouloir y diviser les Citoyens, elles les rassemblent sous l'étendard de la cause commune. Ils sont assez sages pour s'y regarder comme les protecteurs les uns des autres : persuadés de cette importante vérité, que les efforts du Despotisme sont si puissans & si impétueux, que pour leur résister il ne faut pas moins que la masse entière de la Nation.

C'est par leur union & le plus ou moins d'unanimité avec laquelle ils défendent les privilèges Nationaux qu'on doit juger du degré de leurs lumières.

S'il étoit donc dans l'Univers un état Monarchique, où la Noblesse desirât l'abaissement des Magistrats, & les Magistrats celui de la Noblesse, où la Magistrature divisée d'avec elle-même ne fût qu'un assemblage de Tribunaux qui aigris par la rivalité, & ne partant pas d'un principe commun, ne s'occupassent qu'à se détruire mutuellement ; où des querelles de religion partageassent les particuliers en plusieurs classes ennemies les unes des autres ; où le peuple, trop facile à recevoir les impressions de ces différents partis, méconnût les vrais protecteurs de sa liberté : Un pareil État auroit beau être l'asyle des Sciences & des Arts, il ne seroit pas celui des lumières politiques, leur absence enhardiroit le Despotisme : il s'appésentiroit sur les Citoyens, à moins qu'ils ne trouvassent dans le cœur même de leur Prince un asyle contre l'esclavage.

J'ai prouvé que les lumières politiques deve-

Digitized by Google

nues

nues générales dans une Monarchie, y procureront le bien public en inſpirant aux Citoyens les idées & les ſentimens les plus analogues à ce grand objet. Voyons comment elles doivent produire les mêmes effets ſur le Monarque : je me contenterai d'indiquer ces effets, puiſque le temps ne me permet pas de les approfondir.

Ainſi que le Prince n'échappe jamais à l'ignorance de ſa Nation, ainſi les lumières générales parmi les Citoyens ſe réfléchiſſent ſur lui. Comment ne comprendroit-il pas qu'un Monarque qui commande à un Peuple éclairé doit l'être lui-même ? Cette ſeule penſée, pour peu qu'il ſoit ſenſible à la gloire, eſt capable de lui faire préférer aux délices & à l'oiſiveté du Trône, les études les plus ſérieuſes & les plus profondes.

Or dès que le Souverain ſera inſtruit & Philoſophe, ſon Peuple, dit Platon, ne peut manquer d'être heureux.

Le judicieux Plutarque (10) a conſigné dans un Ecrit immortel les grands motifs qui doivent engager tout Monarque à devenir éclairé. En effet, c'eſt de ſa manière d'enviſager les objets que dépend le bonheur de ſon Peuple, & ſouvent celui des Peuples voiſins.

Faut-il décider ſi la Nation ſe trouve dans ces conjonctures heureuſes où elle ne doit renfermer dans ſon ſein que des Héros pacifiques, ou ſi les Citoyens ſe livrant à une noble audace, doivent faire le bien de la Patrie en faiſant le plus grand mal de l'ennemi ; c'eſt le Monarque qui enflamme leur courage, ou

Digitized by Google

l'enchaîne ſous les les Loix de l'humanité. Il eſt alors ſemblable au modérateur ſuprême qui combinant dans ſes idées profondes le bien général de l'Univers, excite des tourmentes dans le monde phyſique ou le régit par ſes Loix ordinaires, déchaîne la tempête ſur les vaſtes Mers, ou les livre à l'empire des zéphirs, commande l'éruption des Volcans ou concentre leurs feux dans les antres ſouterreins.

Mais ſi la ſageſſe éternelle, en donnant l'impulſion aux différents reſſorts de l'Univers, s'écartoit des vrais principes; ce chef d'œuvre de ſa puiſſance n'offriroit bientôt que d'affreuſes ruines. De même dans une Monarchie, ſi le Prince n'étoit pas dirigé par les lumières d'une ſaine politique, l'État toucheroit à ſa deſtruction.

Entraîné par l'abondance de la matière, je ne parle de la néceſſité des lumières dans un Prince, que relativement au droit qu'il a de décider de la paix ou de la guerre, & je me hâte de pourſuivre mon ſujet.

Si les lumières générales dans une Monarchie fortifient dans les Citoyens, comme je l'ai prouvé, les liens de l'obéiſſance, leur influence ſur le Monarque eſt d'adoucir en lui le commandement, & de le pénétrer de cette vérité avouée de tous les grands politiques; que dans toute conſtitution il faut procurer le bien public avec le moins de coaction qu'il eſt poſſible.

Tandis que les lumières politiques exaltent le ſentiment de la liberté dans le cœur des Citoyens, elles éteignent dans celui du Prince le deſir du Deſpotiſme. Éclairé de leurs utiles

Digitized by Google

rayons, il promène ſes regards avec horreur ſur les Trônes à tout moment enſanglantés de l'Aſie. Il voit que le plus fort traité contre le pouvoir arbitraire, doit être conclu, non-ſeulement par la juſtice & l'humanité des Rois, mais encore par le ſoin de leur conſervation; qu'en détruiſant dans ces États l'empire des Loix, pour lui ſubſtituer celui de la force, il ſacrifie ſa propre liberté, puiſque cette même force n'eſt pas dans ſes mains, mais en celles des ſoldats; que la milice qui ne voit d'autre Loi en vigueur que celle du plus fort, s'apperçoit bientôt qu'elle en eſt l'Arbitre; qu'alors elle oſe tout, & contre le Monarque lui-même en qui elle ne reconnoît de pouvoir que celui qu'elle lui communique; que ces principes ſont confirmés par toutes les hiſtoires de l'Orient & par celle de Rome ſous les Empereurs, & que ſon propre intérêt doit le porter à ſe mettre, lui & ſon état ſous la protection des Loix. En modifiant l'opinion publique, en faiſant naître dans le cœur des Citoyens & des Soldats l'idée du juſte & de l'injuſte, elles ſeules peuvent donner la conſiſtance & à ſon Trône & à tout ce qui eſt fondé ſur la Juſtice.

J'ai le regret de terminer mon Diſcours en laiſſant devant moi & ſous mes yeux une foule de nouvelles raiſons qui impoſent aux Républiques, aux Peuples & aux Monarques l'obligation de devenir éclairés.

Puiſſe ce foible eſſai les pénétrer de cette importante vérité! Puiſſent les Nations, & ſur-tout les Arbitres du Monde, comprendre que la Divinité a fixé la première époque du

Digitized by Google

bonheur politique des hommes au moment où dociles à la voix de la raiſon, ils ſe rapprocheront en quelque manière par leurs lumières de ſon intelligence ſuprême !

Digitized by Google

NOTES

DE LA PREMIERE PARTIE.

(1) DANS un Etat Démocratique, pour que chaque Citoyen ſoit également Sujet & Souverain, il ſuffit qu'il ne ſoit pas plus ſoumis à la Loi qu'aucun autre Citoyen, & qu'il ait autant de part à la Souveraineté qu'aucun autre Citoyen. La perfection de la Démocratie conſiſte dans cette égalité. Quoiqu'on ne conſidère ordinairement la Souveraineté que dans la réunion de tous les Citoyens, on a cru pouvoir l'enviſager ici, avec quelques Politiques modernes, d'une manière partielle; c'eſt en ce ſens que quelques Auteurs ont appellé les Romains un peuple de Souverains.

(2) En parlant ainſi du Deſpotiſme, on le conſidère comme M. de Monteſquieu l'a peint. Liv. 5, ch. 13, de l'Eſprit des Loix.

(3) La Philoſophie, dit M. Deſlandes, eſt la ſcience de la ſignification la plus noble & la plus étendue. *Tout releve de ſon empire, ce qui paroît même devoir le moins en relever.* On ne ſera donc pas ſurpris qu'on confonde quelquefois dans cet ouvrage le Politique avec le Philoſophe. D'ailleurs la vraie Politique étant fondée ſur la Loi naturelle, qui peut mieux en expliquer les principes que le Philoſophe, dont le premier devoir eſt de rentrer en lui-même, d'étudier cette Loi dans le ſilence des paſſions, & d'écarter en l'enviſageant, les préjugés qui la défigurent aux yeux du commun des hommes.

(4) Pour éviter le ton de traité qui conviendroit ſi peu à un ouvrage Oratoire, & pour ne pas franchir les bornes étroites preſcrites à ce Diſcours, on n'enviſagera ici dans la République que la Démocratie qui comporte l'autorité confiée

Digitized by Google

tout le corps de la Nation, & on ne s'occupera pas de l'Ariſtocratie, cette dernière forme de Gouvernement n'étant à proprement parler qu'une Monarchie diviſée ; ce qu'on en peut dire doit être ſuppoſé renfermé dans la ſeconde partie de ce Diſcours, où l'on ſe propoſe de traiter de la néceſſité des lumières dans un Etat Monarchique.

(5) Voyez Puffendorff.

(6) Voyez Dict. Encyclop. au mot Suiſſes.

(7) Preſque tous les Politiques conviennent que les Etats Deſpotiques, lorſqu'ils ſont étendus, ſont plus puiſſans, plus craints au dehors, & moins expoſés aux révolutions ; le Deſpote contient ſes Sujets mêmes. Plus ils ſont nombreux & diſperſés en des Provinces éloignées, moins ils peuvent ſe concerter pour ſecouer le joug, moins ils peuvent s'inſpirer de confiance mutuelle, parce que ceux qui oſeroient ſe liguer contre le Deſpote, ont toujours à redouter ceux qui ne ſeroient pas entrés dans la ligue, & dont ils pourroient ſe ſervir pour les accabler. Si les Sujets auſquels il commande étoient renfermés dans les murs d'une ſeule Ville, le moindre Acte de violence les ſouleveroit, parce que l'intérêt commun pourroit facilement les réunir. Il ſuit de là que plus les chaînes du Deſpotiſme ſe multiplient, plus elles deviennent difficiles à rompre. Tout Deſpote doit donc chercher à étendre ſon Empire. L'exiſtence du Deſpotiſme comporte donc les guerres & les combats. Mais autant que l'intérêt du Deſpote conſiſte à ce que ſes Sujets ſoient diſperſés en différentes Provinces, autant l'intérêt d'une République conſiſte à ce que ſes Citoyens ſoient renfermés dans les murs d'une ſeule Ville ou dans un Territoire d'une médiocre étendue. Chaque particulier y étant continuellement ſous les yeux de ſa Nation, y oſe moins attenter contr'elle. Chaque Citoyen y veillera de plus près à la conſervation de la liberté qui eſt l'objet & l'ame de ce Gouvernement. Il eſt donc dans la nature des choſes, que plus les Républiques ſe *mul-*

Digitized by Google

tipliront dans l'Univers, plus les hommes seront près de jouir de la pacification générale.

(8) Quand on calcule jusqu'à quel point nous pouvons perfectionner notre esprit, & qu'on approfondit l'influence que les lumières portées jusqu'à un certain degré de conviction, peuvent avoir sur les actions des hommes, on est porté à croire que si la Philosophie continue à faire des progrès & à devenir générale, elle amenera un temps heureux où les Nations éclairées sur leurs vrais intérêts & leur bonheur réciproque, poseront un certain nombre de principes qui seront les seuls ressorts du monde politique; les procédés respectifs des Nations se plieront alors d'eux-mêmes à ces principes, & l'Histoire de l'Univers n'en sera que le résultat.

(9) Voyez Montesquieu.

(10) Ce n'étoit pas seulement dans le camp qu'étoit l'Ecole Militaire; il y avoit dans la Ville un lieu où les Citoyens alloient s'exercer; c'étoit le champ de Mars; Montesq. grandeur des Romains.

(11) Marius, malgré sa vieillesse, alloit tous les jours au Champ de Mars. Plutarq. Vie de Marius.

(12) Pompée, à l'âge de cinquante-huitans, alloit combattre tout armé avec les jeunes gens; il montoit à cheval, couroit à bride abattue, & lançoit ses javelots. Plutarq. vie de Pompée.

(13) Salluste loue Pompée de ce qu'il couroit, sautoit & portoit un fardeau mieux qu'homme de son temps. *Cum alacribus saltu, cum velocibus cursu, cum validis victe cestabat.* Fragment de Salu ste rapporté par Vigece, Liv. 1, ch. 9.

(14) Puffendorff, introduction à l'Histoire générale de l'Univers, Chap. des Romains, Tom. 1.

(15) Les Romains étoient si persuadés de ces principes, que pour en assurer la pratique ils avoient fait intervenir la Religion. Après la mort de Romulus, Proculus, Senateur, assura avec serment que le Fondateur de Rome lui étoit apparu d'une taille plus grande & plus majestueuse, & couvert

Digitized by Google

d'armes éclatantes, & lui avoit dit : » Proculus, » telle a été la volonté des Dieux qu'après avoir bâti » une Ville qui doit être la maîtresse de l'Univers, » je retournasse au Ciel dont je tire mon origine. Ne » manquez pas de dire aux Romains, qu'en s'exer- » çant *aux grands travaux* ils s'éleveront au plus » haut degré de puissance où les hommes puissent » parvenir. Plut. vie de Romulus.

(16) On se souvient de la fermentation qu'excita dans la Capitale d'une grande Monarchie la fameuse dispute sur la musique Française & la musique Italienne.

(17) Licurgue fit une Loi expresse, par laquelle il n'étoit permis aux Lacedemoniens de prendre les armes que pour leur défense, & qui leur enjoignoit de ne jamais profiter de la victoire en poursuivant une Armée mise en déroute. Observations sur les Grecs par M. l'Abbé de Mabli, pag. 27, de l'édition de Geneve.

NOTES

DE LA SECONDE PARTIE.

(1) EN suivant le sentiment d'Aristote, qui ne peut croire, Politiq. Liv. 1, qu'il y ait quelque vertu propre aux esclaves, on peut avancer que l'Etat où les Citoyens jouissent de la plus grande liberté est le plus analogue à l'ordre Moral. On avertit que la plus grande liberté ne peut consister comme le dit M. de Montesquieu, qu'à pouvoir faire ce que l'on doit vouloir, & à n'être pas contraint de faire ce qu'on ne doit pas vouloir.

(2) Un Roi qui commanderoit à des Iroquois ou des Hottentots, s'il étoit vraiment épris de l'amour de la gloire, s'estimeroit moins que s'il com-

Digitized by Google

mandoit

mandoit à des Européens. La gloire du Prince eſt donc en raiſon de la dignité des Etres qui lui obéiſſent. Lorſqu'il les avilit il ſe déprécie lui-même, c'eſt ce noble orgueil qu'il convient d'inſpirer aux Rois.

(3) On a cru pouvoir dire que les Sujets des Rois ſont leurs égaux d'après un grand Monarque qui affecte de le répéter dans un excellent ouvrage où il réfute Machiavel.

(4) Voyez le Chevalier Chardin.

(5) .... *Sapiens unus minor eſt jove* ....
. . . . . *Rex denique regum.* Horace.

(6) Voyez Voltaire, tom. 8, de l'Hiſtoire générale & l'Hiſtoire de Charles XII, dans laquelle eſt renfermé tout ce que Pierre Ier. a fait de grand.

(7) *Grotius de Jure belli & pacis.* Liv. 1, ch. 3, parag. 8.

(8) Les fleuves courent ſe mêler dans la mer, les Monarchies vont ſe perdre dans le Deſpotiſme. Monteſq. Eſprit des Loix.

(9) Un Juriſconſulte célèbre définit ainſi les Privilèges des Citoyens, 1°. Ils ont le droit de vivre. 2°. De vivre libres 3°. De vivre libres & propriétaires. 4°. De vivre libres, propriétaires, & ſous la protection des loix.

(10) Plutarque, traité qu'il eſt requis qu'un Prince ſoit inſtruit.

Digitized by Google

DISCOURS

SUR CES PAROLES :

Déterminer de quel avantage il eſt pour un État d'être éclairé ſur les objets de ſa Politique.

Par feu M. Espic, Avocat au Parlement.

PARMI les Inſtitutions de la ſageſſe humaine, il n'en eſt aucune, qui, ſous les plus brillans dehors, ne cache le germe de ſa décadance. Tel eſt en particulier le caractère des Empires, s'élever par degrés, proſpérer un certain nombre d'années, décliner enſuite, & ſe perdre dans les abymes de l'oubli, voilà le cercle qu'ils ont accoutumé de parcourir; les uns ont agrandi, les autres ont abrégé ce cercle. La Grèce & Rome aſſujettirent tour-à-tour l'Univers; mais celle-ci s'eſt ſoutenue une longue ſuite de ſiècles au faîte de ſon élévation, au lieu que celle-là s'eſt avancée d'un pas rapide vers le terme de ſa grandeur : attribuerons-nous l'inégale durée de leur gloire à une fortune aveugle, qui ſe faſſe un jeu d'accélérer la

chûte de certains Peuples, & d'en défendre d'autres contre cette puiſſance inviſible, qui, comme un Torrent inévitable, précipite les ouvrages des hommes vers une perpétuelle deſtruction ?

La différence de leur deſtinée prend ſa ſource dans la différence de leur politique. La politique eſt, ſelon Ariſtote, cette partie ſublime de la morale qui embraſſe le Gouvernement d'un Etat ; la fin glorieuſe qu'elle ſe propoſe eſt d'y opérer les mêmes effets que la Sageſſe ſuprême opère dans l'Univers, d'entretenir l'ordre, la beauté, l'harmonie, entre les diverſes parties de ce grand tout ; les moyens qu'elle met en œuvre ſont les Loix, les Armes, le Commerce, la Religion, les Négociations. La proſpérité d'un Empire dépend de l'habileté du Légiſlateur à rapprocher ces objets eſſentiels de la conſtitution fondamentale.

Il eſt évident que les Chefs de l'Etat doivent être éclairés ſur les objets de ſa politique ; mais eſt-il avantageux que la connoiſſance en ſoit interdite au reſte de la Nation ? Faut-il que courbée ſous le poids de ſes chaînes, elle n'oſe lever les yeux vers ſes Maîtres, & ſe laiſſe comme pouſſer dans une nuit profonde, ſans appercevoir les reſſorts qui la remuent ? Anéantiſſons ces funeſtes Maximes ; ce ſeroit une témérité de laiſſer aux Peuples aſſez de puiſſance pour s'oppoſer à l'établiſſement des Loix ; mais c'eſt un trait de prudence de lui laiſſer aſſez de lumières pour connoître la ſageſſe des Loix éta-

Digitized by Google

blies : de là naiſſent deux avantages principaux ; le but de tout Gouvernement doit être la conſervation & la reſtauration de l'Etat. Faiſons voir que pour remplir cette double fin il eſt néceſſaire que le corps de la Nation ſoit éclairé.

Combien ne dois-je pas me féliciter de traiter cette riche matière dans une Monarchie où le Souverain met ſon bonheur dans la félicité des Peuples, & où les Peuples font gloire de leur ſoumiſſion au Souverain ; je ne ſerai point expoſé à l'alternative d'être le lâche Approbateur de la Tyrannie du Maître, ou l'interprête des murmures ſéditieux des Sujets.

PREMIERE PARTIE.

La fondation d'un Empire eſt, ſans doute, l'ouvrage d'un eſprit ſupérieur ; ſa Légiſlation eſt le chef d'œuvre du génie ; il eſt moins glorieux à Romulus d'avoir poſé les fondemens de Rome, qu'à Numa d'avoir tracé l'ébauche de ces Loix qui ont aſſujetti toute la Terre.

Quelque génie que ſuppoſe la fonction du Légiſlateur, il n'en faut guères moins pour ſoutenir le fardeau du Gouvernement dans le Temple de la Gloire ; Richelieu & Ximenès ne ſont pas au deſſous de Licurgue & de Solon ; le Légiſlateur ſe contente de crayonner le plan ; le Miniſtre d'Etat eſt chargé de ſon exécution : l'un forme un corps ſain, robuſte & bien conſtitué ; l'autre lui donne

Digitized by Google

l'ame, l'entretient dans sa vigueur, lui conserve sa beauté, son harmonie, ses proportions.

En effet, pour maintenir un Etat dans ce haut degré de splendeur, qui fait la gloire du Souverain & la félicité des Peuples, trois choses sont nécessaires; il faut lui conserver sa constitution, le gouverner selon son esprit, ne jamais perdre de vue son objet. Développons ces idées, elles feront sentir à tout homme qui aime sa Patrie, combien les lumières de la Nation influent sur la conservation des Empires.

La constitution de l'Etat consiste dans ces Loix premières, fondamentales, d'où naissent les autres Loix comme les rameaux de leur tige, & auxquelles on ne sauroit donner atteinte sans défigurer tout le corps politique; il faut donc que quiconque prend le timon d'un Etat, en étudie la forme constitutive, qu'il s'arrache à cette foule de systêmes qui s'offrent à une imagination féconde, pour attacher ses regards sur un systême particulier; qu'il en observe toutes les branches, qu'il en embrasse tout les rapports, qu'il calcule l'influence des causes physiques sur les causes morales; qu'il écarte mille principes vagues, inutiles & compliqués, pour envisager en Grand, des principes simples, uniques & fondamentaux, que de conséquence en conséquence il descende aux effets les plus minutieux; qu'il les parcoure l'un après l'autre sans se rebuter; qu'il en considère l'ensemble sans s'y perdre; qu'il s'arrête sur les

Digitized by Google

détails ſans s'y noyer ; qu'il ſaiſiſſe une extrêmité de la chaîne, ſans perdre de vue l'extrêmité oppoſée ; qu'il fixe ſes yeux ſur l'avenir, ſans les détourner du préſent ; qu'il ſache que des objets qui paroiſſent s'éloigner à l'infini, par un côté, ſe touchent & ſe réuniſſent quelquefois de l'autre.

Le plan le mieux cimenté dans la théorie ſe renverſe ſouvent dans la pratique ; la ſageſſe exige donc qu'un Homme d'Etat appuye ſes opérations ſur la baſe inébranlable de l'expérience ; porté ſur les aîles de l'Hiſtoire, il s'élevera à une hauteur d'où ſon eſprit puiſſe dominer ſur la multitude des Nations, & ſur l'immenſité des ſiècles, embraſſer tous les ſyſtêmes de légiſlation connus, remonter à l'origine des Sociétés, à la fondation des Villes, à l'établiſſement des Empires, en obſerver ſoigneuſement la marche, ſuivre pas à pas les événemens, connoître les cauſes ſecrettes qui ont commencé, qui ont retardé, qui ont accéléré leur diſſolution.

Lorſque cette foule d'obſervations lui auront comme mis dans la main le fil de tous les principes, le nœud de tous les événemens, la clef de tous les ſyſtêmes ; alors, rapprochant ſes connoiſſances de la conſtitution nationale, il commencera l'ouvrage de ſon adminiſtration, en diſpoſant toutes choſes avec tant de juſteſſe que l'action d'une partie n'intercepte pas l'action d'une autre, que le jeu d'un reſſort ne retarde pas le jeu d'un autre reſſort, que le mouvement d'une roue ne gêne

Digitized by Google

pas le mouvement d'une autre roue ; mais que de toutes les parties bien ordonnées, de tous les reſſorts, bien ajuſtés, de toutes les roues bien engraiſſées, il réſulte une grande & unique force qui contribue à la beauté, à l'harmonie, à la conſervation de la machine entière.

Or quel eſt le Monarque, quel eſt le Deſpote aſſez éclairé, par lui-même, pour former ce nombre infini de combinaiſons, pour embraſſer cette multitude de rapports, pour mener de front cette immenſité de connoiſſances ? La fortune donne les Couronnes, mais elle ne donne ni la ſcience ni les talens ; le génie fuit la pourpre, & ſe cache ſouvent ſous les haillons de la misère : dans l'impuiſſance où eſt le Souverain de diriger lui ſeul des opérations auſſi compliquées, il pourroit recourir aux lumières d'un Conſeil compoſé des principaux Seigneurs de ſa Cour ; mais ignore-t-on que les Cours ſont le ſiège de la flatterie, de l'orgueil & de la molleſſe ? Comment des hommes nourris dans des idées tyranniques envers le Peuple, au point de le regarder comme des victimes deſtinées à traîner le char de leur Grandeur, recouvreront-ils au Tribunal du Souverain aſſez de droiture pour reſpecter les privilèges de l'humble Citoyen, pour défendre ſes droits, pour lui conſerver ſa liberté ? Comment des hommes, habitués à paſſer leur vie dans le faſte, les voluptés & l'opulence, contracteront-ils, en général, un caractère aſſez mâle pour ſacrifier les charmes des plaiſirs aux veilles & aux fatigues qu'e-

Digitized by Google

traîne avec soi la conduite d'un grand Empire ? Les hauteurs sur lesquelles la fortune les a faits naître, exalent une vapeur assoupissante qui engourdit & énerve les plus nobles facultés de l'ame.

C'est à l'ombre de la médiocrité, dans la partie de la Nation éloignée des honneurs, que la nature ramasse toute sa fécondité pour enfanter des ames vigoureuses, des caractères intrépides, des génies profonds ; quelle perte pour les Etats où cette force, où cette intrépidité, cette profondeur sont inutiles au Gouvernement ; ces Hommes supérieurs comprennent vaguement, dans leur obscurité, que la nature les avoit créés pour habiter une sphère plus élevée ; mais ne sachant de quel côté diriger leur essor, leur vie s'écoule dans un cercle d'occupations frivoles ; nés pour le bonheur & l'ornement de leur Patrie, ils périssent comme les plus stupides, sans laisser aucune trace de leur existence. O, combien d'Artisans ont langui dans leur attelier ! Combien de Laboureurs ont expiré sous le chaume ! Combien de Philosophes se sont consumés dans la poussière d'une école ! que la nature destinoit, peut-être, à s'asseoir sur le degré du Trône, à agrandir les Empires, ou à les arrêter sur le penchant de leur ruine ; si leur jeunesse eût été invitée à s'occuper des intérêts de l'Etat, avec quelle avidité leur ame se seroit élancée dans cette noble carrière ; ils auroient envisagé la politique sous toutes ses faces, ils auroient pénétré dans la profondeur de ses abymes, ils auroient

Digitized by Google

roient débrouillé le chaos de ſes myſtères ; leur nom ſeroit ſorti de l'obſcurité avec la rapidité de l'éclair qui perce une nuée ténébreuſe ; & tel ſeroit devenu un grand Homme d'Etat, qui n'a été qu'un Citoyen ignoré. Que des Cincinnatus euſſent quitté la Charrue pour faire marcher devant eux la Hache & les Faiſceaux ! Que des Dadoloniène euſſent poſé la Houlette pour manier le Sceptre ! Que des Fleury *(a)* euſſent été arrachés de la Province pour être honorés de la confiance de leur Souverain ! Ils auroient gouverné avec d'autant plus de ſageſſe, qu'étant attachés au Peuple par leur inclination, & au Prince par la reconnoiſſance, ils auroient tenu une balance égale entre ces deux Puiſſances, ſans permettre que les droits de l'une prévaluſſent ſur les droits de l'autre.

C'eſt d'ailleurs un principe de politique que le Souverain doit élever de temps en temps des Hommes du vulgaire, aux plus éminentes dignités ; par cette précaution il rabaiſſe la fierté des Grands, il gagne la confiance du Peuple ; ceux-là ſe ſentent éloignés du Trône, & c'eſt ce qui les tient dans la dépendance ; celui-ci s'en voit rapprocher, & c'eſt ce qui excite ſon émulation ; trop de puiſſance nourrit l'orgueil des Grands, & leur inſpireroit une audace fatale au Souverain ; trop d'humiliation laſſe la patience du Peuple, & porteroit, dans ſon ame, des idées de ſoulèvement & de révolte ; ils conſpireroient tous à ébranler la conſtitution

(a) Le Cardinal de Fleury.

Digitized by Google

de l'Etat ; les uns en voulant uſurper, les autres en voulant affoiblir l'Autorité Souveraine.

Ce ſeroit peu pour la conſervation de l'Etat de maintenir ſa conſtitution, il faut de plus le gouverner ſelon ſon eſprit ; c'eſt cet eſprit, qui, tel que le ſouffle de la Divinité, répand la vie & la fécondité ſur tout le corps politique ; il eſt la ſource de tous les établiſſemens, l'ame de toutes les entrepriſes, le germe de toutes les actions éclatantes ; ſans la connoiſſance de cet eſprit, ſans une attention continuelle du Gouvernement à le renforcer, l'Etat gouverné par des maximes incohérentes entre elles, & diſcordantes avec ſon principe, offriroient l'image du chaos où tout ſe heurte, ſe croiſe & s'entredétruit.

La vertu eſt l'ame des Républiques (*a*), il faut donc y étouffer l'eſprit d'inégalité qui bouleverſe tout, l'eſprit de cupidité qui s'approprie tout, l'eſprit d'égoïſme qui ſe fait le centre de tout, & ſubſtituer, en leur place, l'eſprit de déſintéreſſement, le zèle pour le bien public, l'auſtérité des mœurs, la ſobriété ; la tempérance eſt le cortège des vertus plus ſolides qu'éclatantes, qui embraſent le Citoyen de l'amour de la Patrie.

L'honneur eſt l'ame des Monarchies, il faut donc que le Monarque établiſſe des Dignités, des Diſtinctions, des Prééminences, qu'il entretienne l'ambition, la ſoif de la

(*a*) Voyez l'Eſprit des Loix, Ouvrage dont je ſuis auſſi éloigné de combattre les principes que de les admettre ſans aucune reſtriction.

Digitized by Google

gloire, la passion pour l'estime publique ; qu'il agrandisse l'ame de ses Sujets par la pompe & la magnificence des Spectacles, qu'il l'élève par la perspective glorieuse des récompenses, qu'il évite de l'avilir par la hauteur des menaces, ou par la sévérité excessive des châtimens.

La crainte est l'ame des Etats Despotiques, le Despote doit donc tenir les Rênes du Gouvernement fortement tendues, se rendre redoutable par la gravité de ses manières & la majesté imposante de son cortège, frapper l'imagination de la multitude par l'appareil menaçant des supplices, faire souvent gronder le tonnerre de l'autorité, placer l'échaffaut à côté de la révolte, suspendre sans cesse, sur la tête des Peuples, le glaive de la terreur.

Qu'arriveroit-il aux Etats, où cet esprit seroit méconnu de la Nation ? Les Citoyens de la République auroient à peine voyagé hors de leurs Frontières, qu'éblouis par tout ce qui a l'apparence de grandeur & de magnificence, ils reviendroient pleins de mépris pour l'auguste simplicité de leurs mœurs, & d'admiration pour le faste des mœurs étrangères : bientôt ils préféreroient l'éclat de l'or à l'utilité du fer ; comme Sparte, la décoration des maisons à la sûreté des remparts ; comme Corinthe, la somptuosité des festins à la frugalité des repas ; comme Tarante, la richesse des vêtemens à la grossiéreté des étoffes, l'oisiveté au travail, les crimes éclatans aux vertus obscures : on n'appercevroit l'intérêt public que là où se trouve-

Digitized by Google

roit l'intérêt personnel : dès-lors le Gouvernement Républicain inclineroit vers le Monarchique ; parce que les liens de la Cité seroient brisés, l'esprit patriotique éteint, le germe des actions vertueuses étouffé : les Loix feroient vainement gronder leur tonnerre pour rétablir l'ancienne discipline ; le frein des Loix est impuissant, quand il n'est pas aidé par la force de la persuasion.

Dans la Monarchie le Peuple révolté de la distance qui le separe de la classe des Nobles ; pour réparer cette inégalité humiliante, s'étudieroit à les effacer par ses profusions & par *son* opulence ; dans cette disposition aveugle des esprits, les professions lucratives seroient plus recherchées que les professions honnêtes ; la gloire, ce phantôme précieux qui élève les grandes ames au dessus d'elles-mêmes, ne seroit qu'un simulacre vain & mépriſé par des ames grossières ; l'esprit d'intérêt, d'avarice, de rapacité, comme un torrent fangeux, qui circuleroit dans l'Etat, souilleroit tous les cœurs, aviliroit tous les esprits, infecteroit toutes les conditions, même la Noblesse, qui pour soutenir les mêmes dépenses descendroit aux mêmes bassesses : le Monarque, pour contenir la Nation dans le devoir, auroit beau recourir à l'autorité de ces Loix, fondées sur la générosité, la bravoure, l'élevation des sentimens. Que pourroit leur empire sur des ames dégradées par la cupidité ? Il seroit forcé de prendre le ton menaçant, de poser le sceptre de la modération pour armer son bras d'un sceptre de fer, & d'employer

Digitized by Google

l'affreux principe de la terreur contre des Sujets, sur qui la voix impérieuse de l'honneur opéroit jadis les plus grandes merveilles.

Les esclaves du Despote, cherchant la clémence d'un père, où ils ne doivent trouver que la sévérité d'un maître, taxeroient ses manières hautaines de férocité; la vigilance du Gouvernement de vexation; la griéveté des peines de barbarie; la multiplicité des exécutions de cruauté insatiable; envisageant le principe de la terreur, par le côté odieux, sans en appercevoir le côté utile, il se souleveroit contre l'esprit d'un Gouvernement aussi humiliant pour l'humanité: les massacres succéderoient aux massacres, les révoltes aux révoltes, les révolutions aux révolutions; le sceptre passeroit dans les mains de tout homme assez hardi pour l'usurper: devenus tour-à-tour le jouet de mille tyrans plus emportés, plus sanguinaires les uns que les autres, les Peuples tomberoient dans les horreurs de l'Anarchie, encore moins intolérable que le plus outré despotisme; des esclaves doivent pour leur repos, avoir assez d'insensibilité pour s'étourdir sur la rigueur de leur destinée, ou assez de fermeté pour soutenir leur infortune, ou assez de prudence pour cacher leur désespoir.

Quels monumens la reconnoissance publique ne doit-elle pas à ce Magistrat célèbre (*a*) qui a consacré ses plus belles années à découvrir l'esprit de divers Gouvernemens! Philosophe, Historien, Législateur, il a réuni le génie profond d'Aristote, avec le génie lumineux

(*a*) Le Président de Montesquieu.

Digitized by Google

Digitized by Google

Google

de Platon; le burin mâle de Tacite; avec le pinceau brillant de Titelive; le coup d'œil vaſte de Licurgue, avec le coup d'œil juſte de Numa; & raſſemblant l'immenſité de ſes connoiſſances, il a établi des principes fixes, qui, tels que des phares brillants, éclaireront à jamais notre route ſur le vaſte Océan de la politique; Ecrivain immortel, Citoyen bienfaiſant, l'envie & l'ignorance s'efforcent en vain d'abattre vos ſtatues; le ſage vous dreſſe des autels, dont le nombre ſe multipliera à meſure que les lumières s'étendront dans l'Univers.

Les Empires ne ſont pas ſeulement animés d'un certain eſprit, ils dirigent encore leur politique vers un objet particulier; l'objet de Rome a été de ſoumettre la Terre par les armes, l'objet d'Athènes de l'éclairer par les lettres, l'objet de Mahomet de la ſubjuguer par la ſuperſtition: Le Gouvernement doit ſubordonner les objets particuliers de ſa politique à cet objet fondamental; il ne forme qu'un point dans l'Etat; mais c'eſt le point central vers lequel tous les reſſorts doivent preſſer, où tous les mouvements doivent ſe joindre, où toutes les parties doivent aboutir: il en eſt ſoutenu, & il le ſoutient à ſon tour; il en reçoit ſa force, & il la réfléchit ſur elle, c'eſt à l'action continuelle des extrêmités vers ce centre qu'eſt attachée la conſervation de l'édifice politique.

Se propoſe-t-on, comme Carthage, de faire fleurir l'Etat par le commerce, le Gouvernement doit exciter la cupidité, favoriſer l'eſprit d'induſtrie, inſpirer aux Peuples l'amour de

la juſtice, de la probité, de la bonne foi, établir des Manufactures, faire creuſer des Ports, élargir les lits des Rivières, protéger les Côtes maritimes, équiper des flottes qui aillent reconnoître des contrées inhabitées, & rapporter dans le ſein de l'Etat les divers genres de richeſſes que la nature a cachées dans le gouffre des Mers, qu'elle a enfouies dans les entrailles de la Terre, ou qu'elle a diſperſées ſur ſa ſurface.

La guerre eſt-elle, comme à Sparte, l'objet de la politique, le Gouvernement, loin de bâtir d'épaiſſes murailles, de détourner le cours des fleuves, de conſtruire des fortéreſſes & des Boulevards, (*a*) barrières impuiſſantes, derrière leſquelles ſe retranche la lâcheté, la foibleſſe & la crainte, doit accoutumer les Peuples aux rigueurs des ſaiſons, les endurcir à la fatigue, les exercer à la diſcipline militaire, attacher de la gloire à une mort courageuſe, & de l'infâmie à une vie achetée par une baſſeſſe; mettre le plus haut prix aux palmes, aux lauriers, aux couronnes triomphales, former en un mot des ames fières, intrépides & guerrières, le ſeul retranchement capable d'arrêter une Puiſſance belliqueuſe.

Le chef d'œuvre du Gouvernement ſeroit de ménager aux eſprits une pente ſi générale & ſi rapide, que le corps entier de la Nation entraîné comme par un tourbillon inévitable ſe précipitât vers cet objet important & unique; un prodige plus étonnant encore ſeroit

(*a*) Licurgue défendit par une Loi expreſſe que Lacedemone fût entourée de murs. *Plut.*

Digitized by Google

d'opérer ce concert parmi des Peuples non éclairés ſur la nature de cet objet : en vain on ébranleroit cette maſſe énorme : comment empêcher que dans une machine compoſée de pièces ſi nombreuſes, ſi inégales & ſi diſcordantes, l'oppoſition des intérêts ne diviſât les forces, que la biſarrerie des goûts ne retardât les mouvements, que la diverſité des paſſions n'interrompît l'équilibre. Suppoſons même que l'amour du bien public concilie ces goûts, ces paſſions, ces intérêts divers, comment concevoir de l'uniformité dans les opérations d'une multitude confuſe, groſſière, qui s'avance les yeux couverts d'un bandeau, ſans connoître ni le point d'où elle eſt partie, ni la route qu'elle ſuivra, ni le terme où elle doit aboutir ; elle céderoit peut-être aux impreſſions du Gouvernement avec une docilité ſcrupuleuſe, mais avec une ſtupidité incapable de prévoir le moindre obſtacle, de rétablir le moindre dérangement, de deviner la moindre manœuvre ; l'inſtinct ne ſauroit avoir qu'une marche lourde, tardive & chancelante.

Quelle face différente préſente un Etat, où le Gouvernement & la Nation éclairés l'un par l'autre, dirigent leurs vues vers l'objet général! A peine le Souverain a donné la première impulſion, que tout s'agite, tout s'avance, tout roule de concert ; c'eſt l'image du monde phyſique à qui la main du Créateur vient d'imprimer le mouvement : toutes les parties gravitent vers le même centre ; toutes ſe contiennent réciproquement dans leurs ſphères ; toutes accompliſſent enſemble leur révolution : rien

Digitized by Google

ne

ne s'embarraſſe, rien ne ſe combat, rien ne ſe dément, parce que le génie qui exécute, eſt pour ainſi dire le même que le génie qui invente: les détails marchent avec aiſance, parce que l'enſemble eſt organiſé avec juſteſſe; on combine mille plans, on réitère mille expériences, on imagine mille ſyſtêmes, que chacun travaille à réaliſer, parce que chacun apperçoit leur enchaînement avec le ſyſtême univerſel: l'eſprit d'intelligence eſt placé au centre de l'Etat, l'eſprit de concorde eſt répandu juſqu'aux extrêmités, l'eſprit d'obéiſſance rapproche les diverſes claſſes des Citoyens, & les engage à accélérer par la réunion & l'accroiſſement de leurs forces la perfection des établiſſemens; tout annonce la ſupériorité de la raiſon ſur l'inſtinct, des connoiſſances ſur la groſſiéreté, de la liberté ſur l'eſclavage.

La faculté de promener leur imagination dans la carrière de la politique, a des charmes ſi puiſſants ſur les Peuples, qu'ils lui ſacrifiéroient les plus précieuſes prérogatives. Ce phantôme de liberté en effaçant les apparences de la ſervitude flatte leur orgueil, & les paſſionne pour la proſpérité d'un Etat, au gouvernement duquel ils ſe regardent comme incorporés. Ils ſavent qu'ils ne ſont pas chargés de tenir le gouvernail, ils ſe conſolent par l'honneur de contribuer à la manœuvre. Déja l'ame s'élève, l'enthouſiaſme patriotique s'allume, on réfléchit, on combine, on invente. Dans cette fermentation générale, l'émulation ſeconde le génie, le choc de la diſpute éclaircit les principes, la communication des con-

noissances en grossit le volume ; les préjugés s'écoulent, les idées s'agrandissent, les raisonnemens s'accumulent, il en résulte une foule d'Ecrits lumineux qui tendent à encourager l'agriculture, à ennoblir le commerce, à rallumer l'ardeur militaire, à favoriser la population : on voit de toutes parts éclorre des systêmes où les détails sont abrégés, les difficultés prévues, les obstacles applanis. Si l'imagination avoit mêlé à ces systêmes des idées romanesques, si la prévention avoit avancé des principes faux, si l'inexpérience avoit hasardé des opérations impraticables, ces opérations, ces idées, ces principes soumis au Tribunal du Gouvernement, y seroient aisément corrigés, semblables à ces vapeurs grossières, qui élevées de la fange des marécages, vont s'épurer dans la région supérieure de l'air, & rétombent pour fertiliser la Terre.

Cette liberté d'exposer ses pensées est véritablement l'esprit conservateur des Empires : de là vient que les Républiques où elle ne sauroit être enlevée par aucune Puissance, ont été en général mieux gouvernées que les Monarchies où l'autorité législative la contient dans des bornes étroites ; & que celles-ci ont été à leur tour mieux administrées que les Etats despotiques où l'esprit est d'ordinaire captivé & la langue liée par la tyrannie ; le politique le plus judicieux de l'antiquité, Aristote (*a*) assure qu'en parcourant les Empires où le corps de la Nation a été condamné à l'aveuglement, il n'en a connu aucun qui ait conservé sa splen-

(*a*) Politic. Lib. 1°.

Digitized by Google

deur au-delà d'un siècle : c'est que les Etats ne sauroient échapper à la décadance, qui leur est commune avec toutes les institutions humaines, sans une attention scrupuleuse du Gouvernement à maintenir leur constitution, à les gouverner selon leur esprit, à ramener tous les établissemens vers leur objet ; & que ces hautes fonctions de la politique ne peuvent être remplies sans le concours & les lumières de la Nation. Que sont devenues Babilonne, l'Assyrie, l'Egypte & tant d'anciennes Monarchies, dont la fausse politique excluoit les Provinces conquises de toute participation au Gouvernement ? L'Empire de Cyrus le plus vaste, le plus puissant qui eût existé avant lui, après avoir mis sur pied des Armées qui couvroient les Mers & dessechoient les Rivières, alla se briser contre une poignée de Guerriers venus d'un coin de la Grèce ; l'Empire d'Alexandre d'une étendue beaucoup plus énorme, n'avoit encore reçu aucunes Loix, aucune forme, aucune consistance, quand il se vit démembré & partagé en quatre Monarchies rivales, qui ne cesserent de s'entrechoquer jusqu'au dernier dépérissement de leurs forces : Rome s'enrichit de leurs ruines, & cette puissance formidable qui avoit tout englouti, troublée par des factions intestines, déchirée par de Guerres étrangères, ébranlée & chancelante, au milieu même de ses triomphes, tomba enfin sous les secousses redoublées que leur donnerent les Huns, les Gots & les Vendales : Ces barbares sortis impétueusement des froides régions du Nord, après avoir conquis & désolé l'Occiden-

Digitized by Google

disparurent à leur tour, dévorés par ces mêmes Contrées, qui avoient été le théatre de leurs victoires : ainsi ont décliné, & declineront à jamais, les Etats dont les parties ne sont point soutenues par une correspondance & une harmonie réciproque : s'ils prospérent un certain nombre d'années, leur gloire semblable à ces éclairs produits par le choc des nuages, ne présente qu'une durée momentanée. Conçus au sein des tempêtes, & entretenues par une première effervescence, ils se soutiennent tant que la tempête & l'effervescence durent, & les ressorts usés peu-à-peu, leurs forces épuisées, leurs proportions altérées les abandonnent enfin à leur pente vers l'Anarchie.

Si les lumières de la Nation sont utiles pour la conservation de l'Etat, elles ne sont pas moins avantageuses pour sa restauration.

SECONDE PARTIE.

Telle est la destinée des Etats les mieux organisés ; ce sont des grandes machines, qui, à la faveur du premier mouvement, que leur a imprimé la main d'un habile Législateur, se soutiennent & roulent, pour ainsi dire, d'elles-même dans l'espace des siècles, jusqu'à ce que des embarras & des empêchemens imprévus, arrêtent leur marche & dérangent leur équilibre. Or qui pourroit nombrer les empêchemens & les embarras dont est nécessairement semée une carrière aussi étendue, aussi diversifiée, aussi orageuse ? Est-il possible que parmi ce flux & réflux d'événemens qui occupent

la ſcène des Empires dans les confuſions de l'Anarchie : durant le trouble des Guerres, dans le calme même de la paix, ils n'éprouvent de violentes agitations, qui altérent la conſtitution la mieux affermie : les fondemens s'ébranlent, les parties ſe déſuniſſent, le faîte chancèle, le coloſſe s'entr'ouvre, s'affaiſſe, & ſe précipite ſur lui-même.

Ce ſeroit le comble de la témérité d'attendre l'entier renverſement des Etats, pour travailler à leur reſtauration : à meſure que le Gouvernement les voit s'affoiblir, il doit arrêter les cauſes de cet affoibliſſement. J'en découvre trois principales, le dépériſſement des Loix anciennes, l'introduction des abus, la multiplicité des pertes & des diſgraces. Il eſt donc du devoir de la politique de renouveller ces Loix, de réformer ces abus, de réparer ces pertes. Voyons combien les lumières de la Nation contribuent à opérer ces changemens ſalutaires.

Il eſt des Loix tellement liées avec la conſtitution de l'Etat, qu'elles en ſont, pour ainſi dire, la pierre angulaire ; telle eſt la nature des Loix fondamentales, Loix Saintes, Loix reſpectables, Loix éternelles, qui, comme le feu ſacré qui brûloit nuit & jour dans le Sanctuaire des Dieux, doivent être conſervées avec une fidélité inviolable ; *ces Loix*, dit l'illuſtre Chancelier Dagueſſeau (*a*), *appartiennent à l'Etat*, elles ſont dans les mains du Souverain comme un dépôt, dont la garde a été confiée à ſa ſageſſe ;

(*a*) Tom. 1. dern. édit.

Digitized by Google

il eſt de ſa gloire, de ſon intérêt, de ſa dignité, d'empêcher qu'elles ne reçoivent la plus légère atteinte.

Il eſt d'autres Loix émanées de celles-là, moins inhérentes au principe du Gouvernement, & plus expoſées à s'altérer, à ſe corrompre, à ſe détruire; celles-ci ſont du domaine de la politique, qui peut les reſſerrer ou les étendre à ſon gré, les abolir ou les faire revivre, ſelon que l'exigent les dégradations lentes & ſucceſſives, que les années occaſionnent ſans relâche; à meſure qu'un reſſort vieillira il tranſmettra ſon activité à un autre reſſort, à meſure qu'une pierre ſe détachera de la voûte politique, une nouvelle prendra ſa place; les ruines d'une inſtitution ſerviront de baſe à une inſtitution plus utile: dans cette deſtruction & cette reproduction perpétuelle d'établiſſement, comme dans la mort & la renaiſſance non interrompue des Etres, le monde politique conſervera, comme l'univers phyſique, une ſorte d'immortalité.

La politique de Rome, devenue la ſouveraine du Monde, ne devoit pas tomber ſur les mêmes objets, que lorſqu'elle étoit renfermée dans l'enceinte de ſes colines: la politique de la France, appliquée ſous pluſieurs Règnes, a ſuſciter des ennemis contre la Maiſon d'Autriche, a dû changer auſſi-tôt que la fierté de ſes Aigles a été abaiſſée: la politique des Nations de l'Europe, intéreſſée à ſe maintenir dans un mutuel équilibre, ne doit pas être la même que dans ces ſiècles

Digitized by Google

meurtriers, où elle ne penſoit qu'à envahir, par les armes, leurs poſſeſſions reſpectives; d'autres temps amènent d'autres intérêts, d'autres intérêts amènent d'autres établiſſemens; malheur aux Etats où le Gouvernement ignoreroit qu'il doit retrancher certaines inſtitutions néceſſaires à un Peuple naiſſant, comme ces échaffauts qu'on abbat quand le bâtiment eſt conſtruit, en abroger d'autres établis pour gouverner un petit Etat, & qui lui deviendroit funeſtes quand ſes frontières ont été reculées; favoriſer tantôt les Armes, tantôt le Commerce, tantôt l'Agriculture, oppoſer le frein d'une police plus ſévère, ſelon que les mœurs s'éloignent de leur première auſtérité, contracter des Alliances avec les Nations voiſines, & ſe liguer tour-à-tour contre elles; obſerver, en un mot, dans la marche de ſa politique, les mêmes changemens que le temps opère ſur les mœurs, ſur le caractère, ſur le climat, ſur la poſition locale des Peuples. L'Univers ſeul eſt gouverné par des Loix éternelles & uniformes, parce qu'il n'y a que la Divinité & ſes Ouvrages qui ſoient immuables; les variations & l'inſtabilité forment le caractère de l'homme, ſes inſtitutions porteront toujours l'empreinte de ſes foibleſſes.

Quels obſtacles ces changemens n'éprouveront-ils pas de la part d'un Peuple non éclairé ſur leur utilité? De légères innovations plaiſent à ſes yeux parce qu'elles flattent ſon inconſtance, des innovations, trop marquées, le révoltent parce

qu'elles alarment ſa timidité ; pénétré d'une vénération ſtupide pour les Coutumes anciennes, il les regarde comme le Taliſman, comme le Palladium auquel la proſpérité générale eſt attachée ; à la vue d'un nouvel ordre dans la Police, d'une nouvelle diſcipline dans les Armées, d'une nouvelle forme dans l'adminiſtration économique, il ſe trouble comme à l'apparition de ces Comètes effrayantes qui lui perſuadent que l'harmonie des Cieux eſt interrompue, & l'Univers menacé de quelque grand déſaſtre ; l'attachement ſuperſtitieux des Peuples, pour les Loix anciennes, a cauſé des plus vives alarmes au Gouvernement, que leur amour pour l'indépendance, un moment ſuffit pour triompher de l'indocilité ; il faut des ſiècles pour ſurmonter l'ignorance, auſſi ne paſſe-t-on guère d'une forme d'adminiſtration à une forme oppoſée, ſans occaſionner des fermentations qui plongent l'Etat dans un gouffre de calamités ; les innovations ſont preſque toujours, ou l'origine des Guerres, ou leur prétexte, ou leur aliment.

Combien la crainte de ſoulever la crédulité populaire, ne fait-elle pas tolérer des Loix injuſtes & des Coutumes barbares ? La Chine ſouffre que les pères immolent leurs enfans à la haine ou au caprice ; la Grèce égorge des victimes humaines pour appaiſer la colère de ſes Dieux ; l'Inde permet aux femmes de ſe jetter ſur le même bûcher où ſe conſume le corps de leurs époux : dans les ſiècles d'ignorance, à quels bas artifices

Digitized by Google

n'a-t-on

n'a-t-on pas été forcé de recourir pour renverser l'autel de l'illusion ? Il a fallu opposer la superstition à la superstition, feindre un commerce caché avec les Dieux, animer les Trepieds, faire parler les Oracles, consulter les entrailles palpitantes des Victimes : il a fallu, pour en imposer à des hommes grossiers, appeller l'erreur au secours de la vérité, & faire contribuer le fanatisme aux établissemens de la sagesse : vains prestiges ! Manœuvres artificieuses ! qui faites respecter l'Autorité pour un temps, mais qui tôt ou tard la dégradés & l'avilissés, éloignez-vous d'un Empire où les Peuples sont éclairés ; il n'est pas nécessaire de les tromper pour les détacher de ces Institutions dont l'ancienneté fait tout le mérite ; l'idole de la Coutume n'en imposera jamais qu'à la stupidité & à l'ignorance.

La réformation des abus n'exige pas moins de vigilance de la part du Gouvernement, il en est qui remontent à des établissemens utiles par eux-mêmes, mais qui deviennent funestes par les circonstances ; tel étoit à Athènes l'Ostracisme, cette Loi si sagement instituée pour arrêter la marche de la tyrannie, & qui, par les cabales de l'envie, cette furie par-tout armée contre le mérite, priva la République de ses plus vaillans Capitaines ; vouloir tracer le plan d'une Législation accomplie, ce seroit courir après les enchantemens de l'ancienne Féerie ; ces idées de perfection sont comme des pommes d'or que l'illusion aime à semer sur la route du génie, pour ra-

Digitized by Google

lentir la rapidité de ſa courſe ; qu'il mépriſe ces chimères impoſantes ; l'avantage & l'abus ſe touchent ſouvent par un côté, la ſcience de la politique n'eſt pas de détruire la Loi, mais de dédaigner les inconvéniens de détail, & de borner ceux qui auroient une influence marquée ſur le ſyſtême général. O homme ! qui te complais dans l'excellence de tes ouvrages, conſidères-en l'inſtabilité, & reconnois combien tes facultés ſont limitées ! Tu meſures des maſſes, tu entaſſes des matériaux, tu médites des proportions, tu crois avoir conſtruit un monument qui bravera la fureur des tempêtes ; inſenſé ! Un vil atome que ton œil n'a pas apperçu, voilà l'écueil contre lequel ſe briſera le chef d'œuvre de ton intelligence.

Une eſpèce d'abus plus univerſel ce ſont les infractions faites à la Loi, ſoit dans ces temps d'un calme perfide, où le Gouvernement, par indolence, par foibleſſe, par inapplication, néglige de les réprimer, ſoit dans ces temps d'orages, où l'audace des fonctions, le tumulte des Guerres, les progrès des révoltes, le force d'en tolérer l'excès ; c'eſt alors qu'à l'ombre de l'impunité, les Grands exercent la tyrannie ſur leurs Vaſſaux, que les Petits vivent dans la licence, que les Villes extorquent des Privilèges, que les exactions s'introduiſent dans les Provinces, les malverſations dans les Finances, les concuſſions dans les Armées. O honte ! O infamie ! Des Citoyens ont l'inhumanité de regarder la Patrie comme une proie abandonnée à leur rapa-

Digitized by Google

cité ; ce seroit fait de l'Autorité Souveraine, si des jours plus sereins ne lui redonnoient sa première vigueur ; le Gouvernement en profitera pour arrêter le désordre, en observant qu'il est de sa dignité de montrer autant de retenue dans l'usage de sa puissance, que les Peuples ont marqué d'emportement dans l'abus de leur liberté ; que si les ménagemens d'une politique lente & modérée, étoient inefficaces contre la violence du mal, si un reste d'esprits factieux osoient continuer leurs injustices & leurs rapines, le Souverain devroit se hâter de prendre son tonnerre, & foudroyer, sans pitié, l'audace de ces téméraires.

Ces démarches n'ont rien qui ne soit avoué par la sagesse, néanmoins de quel œil pense-t-on qu'un Peuple, sans prévoyance, verra tomber la tête d'un parent, d'un protecteur, d'un complice ? De quel œil verra-t-il les Loix armées de toute leur sévérité pour le remettre lui-même sous le joug de la dépendance ? De quel œil se verra-t-il enlever des prérogatives dont il jouissoit, persuadé qu'elles n'avoient rien de vicieux dans leur origine, ou que les années leur avoient imprimé le sceau de la légitimité ; l'ignorance répand, au tour des esprits, un nuage perpétuel d'illusions, qui leur dérobe la nécessité de ces coups de vigueur ; de l'ignorance naissent encore l'entêtement, la présomption, la méfiance ; le fanatisme, génies mal-faisans qui épaississent les ténèbres, arment un monde de passions, & s'opposent à toute réforme ; la multitude effrayée, n'y voit que l'ouvrage

Digitized by Google

de l'inconſtance qui ſe plaît à innover ; de l'ambition qui cherche à s'agrandir, de la vengeance qui tâche d'opprimer ; du Deſpotiſme qui voudroit tout écraſer ſous le poids de ſon Sceptre ; déchirez le voile qui lui cache les vues du Gouvernement, elle reconnoîtra que les objets de ſon épouvante n'étoient que des ombres & des phantômes vains qui, replongés à jamais dans la nuit, ceſſeront de former une ligue funeſte au rétabliſſement de la diſcipline.

Non-ſeulement une Nation éclairée ne s'y oppoſera pas, mais ſi la vigilance du Gouvernement étoit abſorbée par la réformation des abus préſents, mille Particuliers auroient les yeux ouverts ſur les abus éloignés ; à force de réfléchir ſur le livre du paſſé, il deviendra, pour quelques-uns, l'hiſtoire de l'avenir, qui ſe dévoile d'autant mieux à eux, que la ſolitude les met à couvert du bruit & du tumulte ; le même établiſſement, qui offre des palmes & des triomphes à un Miniſtre agité & prévenu, ne préſente ſouvent que des ciprès & des défaites au Spectateur paiſible & de ſang froid. Lorſque Rome recueilloit, parmi des champs de victoire, les tréſors de l'Afrique & de l'Aſie, Caton & les Anciens du Sénat qui obſervoient les richeſſes dans le calme de leur ame, prévoyoient, avec douleur, qu'elles engendreroient un millier d'abus, qui, en corrompant les mœurs, renverſeroient la République. N'eſt-ce pas, en effet, la pompe de Lucullus dans ſes triomphes, les prodigalités de Marius envers les Légions, la ma-

Digitized by Google

gnificence de Marcellus dans ſes jeux, le faſte de Pompée dans ſon train, la ſomptuoſité de Craſſus dans ſes repas, qui portèrent les premiers coups à l'amour de la liberté? Céſar, non moins Homme d'Etat que grand Guerrier, continua de corrompre le Peuple par ſes débauches, de le gagner par ſes largeſſes, de l'éblouir par l'appareil dont il releva la Dignité Conſulaire; par cette politique adroite & ſoutenue, il donna une nouvelle ſecouſſe à l'édifice : la politique d'Auguſte, non moins profonde, peut-être, ſous les dehors de la candeur, & plus ambitieuſe ſous les apparences de la modeſtie, acheva de tout renverſer ; il amollit tellement l'ame des Romains à force de Jeux, de Spectacles & de Fêtes, qu'il leur fit trouver des charmes dans l'eſclavage : on peut dire qu'il les lia avec des chaînes d'or ; dès ce moment le deſpotiſme marcha tête levée, & la terre vit avec étonnement, que les hommes les plus enthouſiaſtes de la liberté, étoient devenus les eſclaves les plus lâches de la tyrannie.

Quelle honte pour Rome d'avoir inutilement poſſédé de ces Sages qui diſtinguent, dans le tableau de l'avenir, la gradation inſible des abus, & donnent le temps d'arrêter leurs progrès énormes, tandis que dans l'Etat tout s'endort au ſein de la paix, ſemblables au Spéculateur, qui, lors même que la voûte des Cieux eſt peinte du plus brillant azur, entend gronder la foudre dans la profondeur du Firmament; ils font remarquer, dans l'enfoncement des temps, l'origine des guerres & des

Digitized by Google

factions : l'habitude de la réflexion les a douées de cette sorte d'esprit prophétique qui voit le germe des événemens éclorre dans un siècle, s'agrandir & se fortifier le siècle suivant, & arriver enfin au dernier degré de développement ; ils apperçoivent, dans l'éloignement, les premières étincelles de la sédition, & par des combinaisons hardies ils préfagent le moment auquel le nuage épaissi entr'ouvrira ses flancs pour verser un déluge de calamité : puisse le Gouvernement prêter l'oreille à leurs Oracles, & profiter de ce long intervalle pour conjurer l'orage, ou du-moins pour construire une digue qui brise l'impétuosité du torrent.

Il est sur-tout avantageux que la Nation soit éclairée, dans ces jours de calamités, où l'Etat épuisé par des Guerres longues & ruineuses, a besoin de faire de puissants armemens & de grosses dépenses, pour repousser des ennemis enflés de leur victoire, & obtenir une paix qui la rétablissent de ses pertes. Les Peuples épouvantés d'un côté, par des contributions sans cesse plus onéreuses, fatigués par leur nombre, écrasés sous leur poids ; de l'autre désolés par le spectacle des Villes désertes, des campagnes ravagées, des maisons peuplées de veuves & d'orphélins ; ne connoissant d'ailleurs ni la destination ni la durée, ni la nécessité de ces impositions, ont l'injustice d'imaginer qu'on n'exprime les dernières goutes de leur substance, que pour fournir aux profusions, pour assouvir la rapacité, pour engraisser l'indolence d'un amas d'hommes inutiles.

Digitized by Google

Quelle ſource de murmures, d'invectives, de menaces même contre le Gouvernement ! Car tel eſt le caractère d'une multitude deſtituée de raiſon, humble & tremblante dans les temps de proſpérité, elle devient inſolente & hautaine dans les jours de misère : ſi elle ne rampe en eſclave, elle condeſcendera en tyran.

Les Souverains ne ſont point tenus de rendre compte de leurs démarches ; s'ils en doivent un, c'eſt à la gloire, à la proſpérité, à eux-même. De quelque nature que ſoient leurs Arrêts, aucune Puiſſance n'a le droit de les caſſer. Leur Tribunal ne relève que du Tribunal des Dieux. Si toutefois leur grandeur permettoit à l'œil des Peuples de percer les rayons qui entourent la Majeſté du Trône, de connoître la néceſſité des Guerres, l'épuiſement des Finances, la deſtination des nouvelles levées, de ſavoir que le pavillon de la Nation a été outragé, que l'Etat touche au moment d'être la proie de l'étranger, que les troupes deſtinées à le lui arracher ne ſont point envoyées à une affreuſe bouchèrie, que les revenus conſacrés aux frais de la Guerre, ne s'égarent pas hors des canaux publics ; combien cette condeſcendance n'arrêtera-t-elle pas des clameurs ? Les Provinces réveillées par le cri de la Patrie équiperont des vaiſſaux, les habitans des Villes & des Campagnes voleront au milieu des combats, les impoſitions les plus exorbitantes ſeront payées avec des tranſports de joie ; l'opulence retranchera de ſon faſte, l'indigence ſe privera de partie de ſon néceſſaire, l'avarice même ouvrira ſes tréſors, &

Digitized by Google

des palais des grands, des masures des pauvres, & des chaumières des laboureurs, l'or & l'argent rouleront à grand flots dans les caisses publiques : quel est le Citoyen qui hésite à sacrifier le fruit de ses peines & de ses sueurs, s'il comprend que ce sacrifice est nécessaire pour sauver son honneur, sa patrie & son Roi.

O Princes vous êtes placez sur nos têtes comme le soleil au haut des Cieux, pour procurer des beaux ou des mauvais jours au monde ; seriez-vous assez ennemis de notre félicité, pour ne vous montrer qu'à travers l'obscurité des nuages ? tels que ces Prophetesses, qui ne prononçoient leurs oracles que du fonds des antres, & des labyrinthes ; est-ce de l'enfoncement de vos Palais, comme d'un Sanctuaire mystérieux & impénétrable que vous devez annoncer vos volontés ? Il est sans doute des secrets d'Etat devant lesquels le vulgaire doit se voiler les yeux, ainsi que devant la Religion & la hauteur de ses dogmes ; mais à l'égard des objets généraux de la politique, pourquoi lui dérober une connoissance qui vous est utile, soit pour renouveller les Loix, soit pour réformer les abus, soit pour réparer les pertes de l'Etat : ce qui a l'apparence d'énigme, de merveille, de ténèbres, subjugue, il est vrai l'imagination, en impose à la multitude, qui n'estime bien souvent que les objets placés hors de sa portée, & la prépare à recevoir respectivement les impressions de l'autorité : quelle espèce de gloire attachez-vous donc à des respects forcés, & à une soumission indélibérée ? La docilité aveugle d'un esclave

Digitized by Google

feroit-

seroit-elle préférable à l'obéissance réfléchie d'un Citoyen ? Celle-là se contente de plier sous la force de votre puissance : celle-ci rend hommage à la supériorité de vos lumières : Ah ! encore une fois, daignez vous montrer sans ombre & sans nuage, & la sérénité brillera sur le front de tous vos Sujets.

Heureux l'Empire où des connoissances réunies du Gouvernement & de la Nation se forme une grande masse de lumière qui répand un jour brillant sur la science obscure de la politique : il ne se croira défendu ni par la hauteur de ses Ramparts comme Carthage, ni par l'étendue de ses Barrières comme la Chine, ni par l'immensité de ses Déserts comme la Turquie ; mais comme Sparte la gloire de l'humanité ; comme Athènes la lumière des Nations ; comme Rome la souveraine de l'Univers, par la beauté de sa législation : le Prince y verra un flambeau sans cesse allumé sur sa tête pour éclairer la marche de ses opérations, les peuples conserveront assez de lumières pour exécuter ses ordres, non assez de pouvoir pour les arrêter & les combattre ; la sagesse tiendra le timon des affaires, la Justice présidera à l'établissement des Loix ; l'amour veillera au tour du Trône, la paix habitera les Villes, l'abondance circulera dans les Provinces, la terreur gardera les Frontières les plus reculées ; l'état conservé & renouvellé sans cesse par la correspondance perpétuelle du chef & des membres, bravera les ravages des Armées, les secousses des Guerres, les vicissitudes de la fortune, les efforts des Puissances con-

Digitized by Google

jurées : il ſera l'effroi des Nations ennemies, l'admiration de la poſtérité, le modèle de tous les Empires bien conſtitués.

Erudimini qui judicatis terram.

Digitized by Google

ÉLOGE
DE
CLÉMENCE ISAURE,

PRONONCÉ le jour de la distribution des Prix en 1766.

PAR M. LE PRÉSIDENT DE SAUVETERRE.

MESSIEURS,

CE seroit faire injure à notre siècle que de prouver l'existance de Clémence Isaure ; sa Statue, son Tombeau, le témoignage des plus grands hommes des siècles passés

Google

une tradition de faits & d'usages dont un de nos Confrères a découvert l'origine & qui se sont perpétués jusqu'à nous, l'hommage que nous venons rendre en ce jour à l'illustre Fondatrice de nos Jeux, sont des monumens qui confondront à jamais l'ignorance, & imposeront silence à la malignité.

L'établissement de cette Académie la plus ancienne de l'Europe suffit à la gloire de notre Fondatrice. Tandis que Charles V rassembloit avec peine quelques volumes dans la Tour du Louvre, Clémence Isaure fondoit déja des Prix de Poésie à Toulouse.

Les Belles Lettres après avoir parcouru leur brillante Carrière, & s'être montrées dans tout leur éclat sous les règnes de César & d'Auguste, déclinèrent avec la liberté & la grandeur Romaine, & s'éteignirent avec ce grand Empire.

La France occupée, depuis près de dix siècles, de guerres & de combats avoit dédaigné l'étude paisible des Sciences & des beaux Arts; des idées giganteſques de Chevalerie & de Conquêtes s'étoient emparées de tous les esprits; la Religion étoit déshonorée par la superstition la plus crédule; l'Astrologie judiciaire avec ses vains Phantômes présidoit au sort des hommes & des Empires; l'Histoire n'étoit qu'un amas confus de faits merveilleux & incertains, & l'éloquence étoit encore ensevelie sous les ruines d'Athènes & de Rome.

Les hommes en sortant des mains de la

Digitized by Google

Nature étoient bien plus propres à saisir les beautés simples & sublimes qu'elle a répandu sur ce vaste Univers, & à puiser dans cette source des beautés de l'Art : des passions, des préjugés barbares s'opposoient aux progrès de l'esprit humain, le génie sans guide & sans appui ne pouvoit éclore que par son propre effort.

La Poèsie commençoit cependant à jetter une lumière tremblante & incertaine ; cet Astre qui a depuis brillé sur la France avec tant d'éclat sembloit vouloir se lever & reprendre sa course dans nos Contrées.

Ce premier & foible rayon vint frapper la grande ame d'Isaure, elle sentit que s'il étoit réuni, il pourroit faire germer les Sciences & ranimer les beaux Arts ; que la Poèsie en se prêtant aux grandes idées dont son siècle étoit pénétré, & en faisant passer dans tous les cœurs l'harmonie de son langage divin, adouciroit les mœurs & éclaireroit les esprits ; que le savoir sous les formes de la gaieté & du plaisir iroit jetter les semences de la vertu & de la vérité, enfin que les Belles Lettres devoient préparer le règne de la Philosophie.

Clémence Isaure, au milieu des ténèbres qui couvroient la fin du quatorzième siècle, apperçut la marche des connoissances humaines ; elle créa une seconde fois les beaux Arts pour éclairer la raison, & fixa à jamais les Belles Lettres dans sa Patrie : au dessus des

Digitized by Google

préjugés de ſon ſexe elle conſacra aux Lettres ſon héritage ; ſes dernières volontés, la marque la plus certaine d'un amour éclairé, ſont autant la preuve de la profondeur de ſes vues que la grandeur de ſes bienfaits.

Mais ce n'eſt point par des éloges ſtériles qu'Iſaure veut être honorée : offrons à ſa mémoire un hommage qui ſoit digne d'elle ; entrons dans ſes vues, elle connut ſon ſiècle, elle polit les eſprits pour les rendre capables de chercher la vérité : l'ouvrage de Clémence eſt achevé, le notre commence, le règne des Sciences a ſuccédé à celui des beaux Arts, la lumière eſt générale ; il eſt temps de ramener les Belles Lettres à leur véritable inſtitution ; faiſons les enfin ſervir à perſuader la vérité & à faire aimer la vertu.

Il nous ſuffira de jetter un coup d'œil rapide ſur ce ſiècle Philoſophe, pour nous convaincre qu'il importe plus que jamais de ne pas ſéparer l'utile de l'agréable, ſi nous voulons conſerver aux Belles Lettres l'eſtime qui leur eſt due.

Clémence Iſaure avoit préparé la renaiſſance des Lettres ſous François I, Malherbe vint enfin : à Malherbe ſuccédèrent les Corneille, les Paſcal, les Racine, les Boſſuet & les Rouſſeau, & tous ces grands hommes qui illuſtrent bien plus Louis XIV que ſa magnificence & ſes conquêtes. La Nation formée par leurs ouvrages apprit à les cri-

Digitized by Google

tiquer ; on en discuta les beautés ; on en analysa les sentimens, le langage devint plus pur, le goût plus délicat, toutes les finesses de l'Art furent approfondies, bientôt la médiocrité qui avoit jugé & senti, se crut en état de produire, le bel esprit usurpa la place du génie, & la métaphysique du cœur prit la place du sentiment : aux Sénèques succédèrent bientôt les Tacites, Montesquieu vint commencer un autre siècle, il ouvrit une nouvelle carrière & posa les fondemens de tous les principes politiques ; les Loix trouverent leurs règles dans la Nature, la politique dans le bonheur des peuples, la sûreté des Empires dans le respect pour les Loix : le goût des romans & du bel esprit disparut, tous ces édifices élevés par l'affectation & la frivolité furent renversés : ce vaste génie opéra tout-à-coup cette grande révolution, l'étude de la morale, de la politique, de l'économie & de l'histoire devinrent l'objet des méditations générales, & l'esprit de la Nation acquit une force & une solidité dont la sévérité de son caractère sembloit la rendre incapable ; les Philosophes s'élévèrent alors avec Empire, ils oserent se dire les interpretes de la Nature ; mais dans la crainte de plier sous le joug de l'opinion, ils attaquerent des vérités utiles, & des principes consacrés par l'admiration de tous les hommes. Ils voulurent dépouiller l'éloquence de sa pompe & de sa majesté, soumettre la Poèsie à la discussion de l'analyse ; le sentiment, ce guide nécessaire de la raison, fut rejetté comme un Sophiste trompeur

Digitized by Google

& dangereux ; mais la Nature invincible a triomphé de leurs vains dégoûts, elle a rompu les canaux dans lesquels on avoit voulu la resserrer, & s'est élevée par les efforts même qu'on faisoit pour l'assujettir, les ouvrages des Philosophes sont devenus la preuve des vérités qu'ils vouloient combattre, & les Sciences ont été forcées de rendre aux Belles Lettres l'estime qui leur étoit due.

La Géométrie a parlé le langage de l'éloquence, l'Histoire de la nature a été embellie des charmes de la Poésie, le système du monde, les effets & les causes qui le maintiennent, l'enchaînement, la réproduction & le dépérissement des êtres qui le composent, l'homme avec ses rapports, les animaux avec leur caractère, tout ce grand spectacle que la nature présente à nos regards, est un Poëme aussi animé, aussi sublime, aussi varié que l'Univers qu'il décrit.

Les loix de la nature, les conventions des sociétés, l'homme naturel, social & politique, ce que la Métaphysique a de plus abstrait, la morale de plus profond, empruntera l'énergie & l'élévation de Platon ; toutes les connoissances humaines unies par une liaison essentielle, sont maintenant rassemblées, si j'ose m'exprimer ainsi, en un corps de loix ; c'est aux Belles Lettres à consommer aujourd'hui l'ouvrage de la Philosophie. Il reste à persuader par *le plaisir* ce qui est déja prouvé par la raison ; voilà le partage de l'éloquence & de la Poésie. O vous que l'ardeur des Belles Lettres anime ! craignez que les fleurs qu'elles répandent sur vos pas ne vous détournent du chemin de la sa-

Digitized by Google

gesse,

geſſe, votre art n'eſt qu'un inſtrument inutile, s'il ne porte dans mon cœur la lumière de la raiſon ou l'enthouſiaſme de la vertu; tandis que mon ame ſe nourrit de vérités utiles, n'eſpérez plus l'amuſer par des ſons harmonieux, de peintures vagues & des fictions ſans objet; connoiſſez donc la ſageſſe avant l'art de me l'inſpirer, & loin de calomnier la Philoſophie allez chercher dans ſon ſein la ſcience de l'Orateur & du Poëte.

En effet, Meſſieurs, comment l'Orateur parviendra-t-il à émouvoir les reſſorts cachés que la nature a placé dans le cœur de l'homme, s'il n'a approfondi ſa fin, ſes rapports & ſes intérêts? Comment inſpirera-t-il l'amour de l'ordre & de la paix, s'il ne connoît les avantages des ſociétés, la nature du Gouvernement qui le protège, les droits des Princes & le devoir des Peuples? Si l'Hiſtoire ne lui a découvert la cauſe de la grandeur & de la décadence des Empires, la foibleſſe du deſpotiſme, les convulſions de l'indépendance, le jeu des paſſions, le reſſort de l'honneur & la force de la vertu?

La dialectique lui apprendra à lier les vérités, & à démêler les paradoxes: quelle ſcience lui eſt étrangère? Qu'il liſe les Maîtres de l'éloquence, & qu'il ſoit effrayé de la multiplicité des connoiſſances qu'ils exigent de l'Orateur.

Les Poëtes n'ont pas moins de beſoin que les Orateurs de nourrir leur eſprit à l'Ecole des Philoſophes; qu'ils ne ſe flattent point que le génie puiſſe ſuppléer aux leçons de la ſageſſe; ſi l'enthouſiaſme qui diſtingue le Poëte rend ſe

expreſſions plus hardies, ſes peintures plus animées, ſes ſentimens plus rapides ; ſon unique but doit être comme celui de l'Orateur, de faire aimer la vertu en la montrant aux hommes avec tous ſes charmes ; mais pour s'acquitter dignement de ce devoir ſublime, qu'il ſonde les ſecrets & les beautés de la nature, & qu'il ſe livre enſuite au feu de ſon génie.

Si le Poète n'eſt imbu des préceptes de la vraie Philoſophie, le vice & l'erreur exerceront ſouvent ſon pinceau, & dégraderont les talens qu'il a reçu des Cieux ; avec plus de Philoſophie, Horace & Virgile auroient parlé d'Auguſte comme l'Hiſtoire ; la poſtérité ne verroit pas avec regret leurs écrits ſouillés par l'excès le plus outré de la flatterie.

Les ennemis de la Poèſie oppoſent ces grands exemples pour décrier un art, qui a ſi ſouvent proſtitué ſon langage à rendre au crédit & à la fortune, l'hommage qui n'étoit dû qu'à la vertu.

Voulez-vous, il en eſt temps, honorer le nom de Poète, ne célébrez que les Héros dont les exploits ſont écrits dans les faſtes de l'humanité ; lorſque l'Homère de la France a embouché la trompette pour célébrer les vertus du plus grand & du plus cher de nos Rois, l'Europe a prêté une oreille attentive à ſes chants ſublimes, & la Philoſophie a reconnu avec tranſport que le Poète avoit rempli l'objet de ſon art.

Tant que la Poèſie ne perdra point de vue la deſtination de ſa noble origine, elle élevera ſa tête au deſſus des ſciences, mon cœur pré-

ſérera toujours le Poëte qui, ſous les traits d'une fiction agréable, me fera chérir la vertu, au Philoſophe, qui ne la préſentera à ma raiſon qu'avec un viſage ſévère.

N'oubliez donc jamais de mêler l'utile à l'agréable, vous à qui le Ciel a permis de porter la main ſur la lyre de Pindare & d'Horace; réchauffés mon courage en peignant à mes yeux des Vainqueurs magnanimes couverts d'une noble pouſſière dans les jeux olympiques, ou portez dans mon cœur, l'amour de la médiocrité & de toutes les vertus paiſibles, en me faiſant ſentir le bonheur & les douceurs qu'elles répandent ſur nos jours.

Votre devoir eſt de prouver par la magie des images fortes, & des mouvemens rapides. Si vous me laiſſez apperceyoir le langage traînant de la raiſon, vous marchez mal-adroitement au but de votre art; mais vous ne l'atteignez point ſi vos fougues lyriques ne me pénétrent point des ſentimens que vous voulez m'inſpirer; inſtruiſez par le ſentiment ou abandonez la lyre à de plus habiles mains; inſtruiſez, comme la nature, par des tableaux ſublimes ou rians; cachez, comme elle, ſous une enveloppe ſimple ou majeſtueuſe les leçons que vous devez faire paſſer dans mon ame.

L'églogue inſtruit ſans leçon par la ſeule peinture de la vie champêtre & de la tranquille félicité des Bergers; le Philoſophe nous dira que le ſolide bonheur n'eſt fait que pour les cœurs modérés, qui n'ambitionnent d'autres plaiſirs que ceux que leur offre de toute part la nature. Le Poëte par la peinture déli-

cieuſe de la vie paſtorale, nous fera goûter ce bonheur dans autrui, nous ferons émus par la naïveté de leur langage, & la douce ſimplicité de leurs mœurs. En nous peignant des Bergers heureux, il nous donnera un dégoût ſalutaire pour ce bonheur factice que nous achetons à grands frais dans le ſéjour tumultueux des villes.

Il n'eſt point de genre qui ſoit plus conforme au goût de ce ſiècle que celui de l'épître, que l'Académie a admis auſſi dans ſes Jeux ; le Poète peut y prendre toute ſorte de tons ; il inſtruit par la délicateſſe des ſentimens, l'élégance du badinage, & le ſel piquant de l'ironie ; il ſemble que les graces prennent plaiſir à parer la Philoſophie.

Poètes, Orateurs, voulez-vous conſerver dans ce ſiècle la ſupériorité que vous promet le génie qui vous enflamme, ſoyez Philoſophes, mais inſtruiſez en Poètes ; ſuivez l'exemple des Philoſophes modernes, ils ont ſenti que ce ſiècle étoit trop délicat pour ſupporter les vérités dépouillées d'agrément, ils ont emprunté de la Poëſie & de l'éloquence la parure qu'ils ont donnée à la raiſon ; apprenez à votre tour que ce ſiècle eſt trop éclairé pour être ſatisfait d'une vaine harmonie qui n'imprime aucune vérité dans mon ame ni aucun ſentiment dans mon cœur, empruntés de la Philoſophie ces grandes vérités qui doivent faire la gloire de vos chants, & les Belles Lettres deviendront enfin le perfection de toutes les ſciences.

Soyez à jamais la preuve de ces maximes, vous grand Prince qui êtes l'objet de nos regrets, & qui n'avez été montré à ce ſiècle que

pour lui servir d'instruction & de modèle.

Dans cet âge où la raison encore foible ne peut saisir la vérité que par le secours des images, votre cœur sensible & vertueux s'ouvrit à l'attrait séduisant des Belles Lettres, bientôt votre ame plus forte, avide des connoissances qui forment les Rois & font le bonheur des Peuples, força les Lettres à lui servir de guide dans le Temple des Sciences, vous parcourûtes avec elles ce dédale immense des opinions humaines, la morale, l'histoire, la politique furent tour-à-tour l'objet de vos recherches, & à la lueur de leur flambeau vous pénétrâtes jusques dans ce sanctuaire où réside à côté de la sagesse la science sublime du Gouvernement.

Dans le cours de vos travaux pénibles les Belles Lettres ne vous abbandonnerent jamais. La Poèsie & l'éloquence vinrent souvent vous délasser de l'aridite des préceptes de la Philosophie : toujours fidèles à votre voix, les Belles Lettres donnerent à votre sagesse cette force qui la fit triompher dans les Conseils des Rois, à vos discours, cette aménite qui vous attachoit tous les cœurs, à toutes vos vertus cette grace que l'effrayante mort ne put même obscurcir dans la dernière & douloureuse action de votre vie.

Même après votre trépas elles ont entouré votre tombeau, votre nom à ranimé leur voix, & dans ce siècle si faussement décrié, il s'est trouvé des Orateurs Philosophes dignes d'apprécier vos vertus paisibles, la Philosophie les a faites sortir de la mystérieuse obscurité

dans laquelle vous les avez tenues renfermées, elle seule a pu tracer l'histoire de votre ame, & les combats & les victoires de l'homme juste ont été pour nous un plus grand spectacle que le mouvement des batailles, & la fausse gloire des conquêtes.

La Nation a écouté, avec transport, un jeune Prince destiné au premier trône de l'Univers, instruisant ses enfans, leur apprenant que les hommes égaux aux yeux de la Nature & de la Religion sont moins distingués par l'élévation de leur rang, que par le poids de leurs engagemens & de leurs devoirs : le guerrier a reconnu à la noble familiarité de son maître, le compagnon de sa gloire & le digne Chef des Français.

Ce peuple, *ce pauvre peuple* a pleuré un Père tendre qui s'occupoit de ses besoins & savoit s'attendrir sur ses peines.

La Philosophie a enfin pesé toutes vos vertus & abbaissé son orgueil devant l'humble simplicité de votre ame.

La vérité a prêté sa lumière à l'éloquence, la persuasion a passé dans tous les cœurs, & la France désolée n'a pu se rassasier de vos éloges.

J'aurois craint cependant de mêler ma foible voix à celle de tous les grands hommes qui ont célébré votre nom, mais destiné à rendre en ce jour hommage aux Belles Lettres, je ne pouvois mieux les venger des reproches de ce siècle qu'en montrant par votre exemple au chrétien & au Philosophe qu'elles perfectionnent toutes les Sciences & [illegible]nt à toutes les vertus.

ODES
PRISES
D'HORACE,

LUES DANS LES ASSEMBLÉES PUBLIQUES
DE L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX.

PAR M. DE REGANHAC, Maître des Jeux de la même Académie.

Digitized by Google

Digitized by Google

ODE

ODE PREMIERE,

PRISE DE LA QUINZIEME DU PREMIER LIVRE.

Paſtor cum traheret.

L'HÔTE de Ménélas qui brûla pour Hélène,
Ce perfide Berger, ſur la flotte Troyenne
Entraînoit les appas complices de ſes feux,
Quand tout-à-coup le vieux Nérée
Faiſant taire les vents ſur la plaine aſſurée,
Dévoile à ſes regards un avenir affreux.

Ton hymen eſt formé ſous le plus noir auſpice;
La Grèce avec éclat arme pour ton ſupplice,
Et va de cet hymen éteindre le flambeau:
J'entends leur ſerment authentique,
Je les vois de Priam briſer le ſceptre antique,
Et bientôt Ylion n'eſt qu'un vaſte tombeau.

Les Courſiers, les Soldats, quels travaux ils ſubiſſent!
Race de Dardanus, quels coups t'anéantiſſent!
Lâche, tels ſont les fruits de ton infâme ardeur,
Déja pleine d'impatience,
Déja Pallas prépare & ſon caſque & ſa lance,
Son Egide, ſon char & toute ſa fureur.

Digitized by Google

Protégé par Vénus, ſa faveur te raſſure ;
Va donc faire ondoyer l'or de ta chevelure,
En chantant ſur ton Luth les ris & les amours :
Mais dans le ſein de la molleſſe,
Ne crois pas éviter la redoutable adreſſe,
Et les traits des Crétois armés contre tes jours.

Tu n'échapperas point à l'ardente pourſuite
De ce terrible Ajax que ta retraite irrite,
Il viendra ce moment trop long-temps différé,
Où traîneront dans la pouſſière
Ces cheveux, l'ornement de ton front adultère,
Alors couvert de ſang, pâle & défiguré.

Ne l'apperçois-tu pas, l'artiſan de ta perte,
Le fleau d'Ylion, le fils du grand Laerte ?
Ne vois-tu pas Neſtor l'oracle des Guerriers ?
Teucer te cherche avec furie,
Si Sthenelus te joint, c'en eſt fait de ta vie,
Comme ſes javelots il lance ſes Courſiers.

Du fougueux Mérion tu connoîtras la rage,
Ah ! voilà Diomède affamé de carnage,
Le vœu de ſa fureur eſt de te rencontrer.
Il approche, fuis cerf timide,
Mais où ſont les ſermens de ta flamme perfide,
Et les combats qu'Hélène avoit droit d'eſpérer.

La colère d'Achile, enchaînant ſon courage,
Quelque temps d'Ylion ſuſpendra le ravage,
Et les derniers malheurs de ſes fiers habitans :
Mais enfin après peu d'années,
S'accompliront ſur lui ſes noires deſtinées,
Et le feu détruira ſes Palais éclatans.

Digitized by Google

ODE SECONDE,

PRISE DE *LA VINGT-QUATRIEME* DU PREMIER LIVRE,

A VIRGILE,

Sur la mort de Quintilius ſon parent & ſon ami.

Quis deſiderio, &c.

QUAND on perd comme toi dans un autre ſoi-même
La douceur de ſes jours,
Virgile, on peut ſans honte à ſa douleur extrême
Donner un libre cours.

Muſe, qui ſais unir aux accens de ta lyre
Une voix de douleurs,
Accorde-moi des ſons dont la tendreſſe inſpire
Les ſoupirs & les pleurs!

Eh quoi! c'en eſt donc fait, cette ame grande & belle
Digne émule des Dieux,
Quintilius au ſein de la nuit éternelle,
A rejoint ſes aïeux!

La Juſtice, la Foi, la Vérité ſévère,
Et l'auſtère Pudeur,

Digitized by Google

Pourront-elles jamais trouver un Sanctuaire
Auſſi pur que ſon cœur ?

Combien aux vrais Romains cette perte eſt ſenſible !
Ils en gémiſſent tous,
Et pour toi ce malheur eſt encor plus terrible
Que pour aucun de nous.

Mais des Dieux immortels qu'exigent & qu'eſpérent
Tes regrets ſuperflus ?
Prétendoient-ils ces Dieux lorſqu'ils te l'accorderent
Ne le reprendre plus ?

Sur ton Luth enchanteur ſoupirant ta diſgrace,
Vainement tu vaincrois
Celui qui fit jadis des montagnes de Thrace
Deſcendre les Forêts.

Rien ne rappelleroit une vapeur glacée
Un ſimulacre vain,
Que Mercure a pouſſé de ſon noir caducée
Au ſéjour ſouterrain.

Le ſort inexorable au plus mâle courage
Fait ſubir ſes décrets ;
Dure fatalité ! mais la vertu du ſage
En émouſſe les traits.

Digitized by Google

ODE TROISIEME,

PRISE DE LA TROISIEME

DU SECOND LIVRE.

Æquam memento rebus in arduis, &c.

OPPOSEZ une ame conſtante
Aux rigueurs de l'adverſité ;
Domptez l'allégreſſe inſolente
Au ſein de la proſpérité ;
Le temps vous pouſſe ſur la pente
Qui conduit aux eaux du Lethé.

Vous le verrez ce noir rivage
Soit que vous cédiez au chagrin,
Soit que plein d'un mâle courage,
Vous maîtriſiez votre deſtin,
Et ſachiez être heureux en ſage,
Avec des amis & du vin.

Sous des arbres dont la nature
A formé d'amoureux berceaux,
Entre des tapis de verdure
Que nourrit la fraîcheur des eaux,
Serpente avec un doux murmure
Le plus tranſparent des ruiſſeaux.

Faites dans cet aſyle aimable
Porter du Cecube & des fleurs,
De la roſe trop peu durable
Qu'on y reſpire les odeurs,

Digitized by Google

Ami, la Parque inexorable
Vous permet encor ces douceurs.

Mais pour en jouir d'un cœur libre,
Songez à quitter sans regrets
Ce Palais qu'arrose le Tibre,
Ces Jardins, ces Bocages frais,
Et conservez cet équilibre
Qui rend seul tous nos plaisirs vrais.

Bientôt un héritier avide
S'emparera de vos trésors,
Mais une pauvreté sordide
N'affranchit pas des sombres bords,
Des grands & du Peuple stupide
La même urne contient les sorts.

Que notre instant fatal arrive,
Il ne nous reste qu'un tombeau;
Caron de l'une à l'autre rive
Nous passe dans son vieux bateau,
Et c'est là que Pluton captive
Des humains le pâle troupeau.

Digitized by Google

ODE QUATRIEME,

PRISE DE LA NEUVIEME DU SECOND LIVRE.

Non semper imbres, &c.

TOUJOURS les vents & les orages
N'irritent pas le sein des flots,
Toujours la chûte des nuages
Ne désole pas nos enclos.

Le cours réglé de la nature
Borne le règne des frimats:
Nos bois reprennent leur verdure,
Nos vergers leurs rians apas.

Pourquoi les sons de votre lyre
N'expriment-ils que des douleurs?
Que le jour naisse, qu'il expire,
Il vous trouve, il vous laisse en pleurs.

Le vieillard, qui vécut trois âges,
Regretta moins Antilochus,
Priam eut des larmes plus sages
Pour Hector & pour Troïlus.

Qu'une langueur pusillanime
Ne dégrade plus votre voix,
D'un triomphateur magnanime
Célébrés les nouveaux exploits.

Digitized by Google

Voyez le Tigre, en vain rebelle,
Rouler des flots moins insolens,
Que votre génie étincelle
A l'aspect des Gelons tremblans.

César leur prescrit des barrières;
Et dociles à cette loi,
Ont-ils reconnu nos frontières,
Ils reculent avec effroi.

Digitized by Google

ODE CINQUIEME,

PRISE DE LA CINQUIEME DU TROISIEME LIVRE.

Cælo tonantem, &c.

PAR les éclats de son tonnerre,
Jupiter nous apprend qu'il règne dans les Cieux,
César qu'il est l'Arbitre & le Dieu de la terre;
En soumettant l'orgueil du Parthe ambitieux.

De Crassus, le Soldat perfide,
Avoit abandonné nos Aigles & nos Loix,
Et le Marse, déchu d'un courage intrépide,
Epoux d'une barbare, a vieilli sous des Rois.

O Sénat, ô Mœurs, ô Patrie!
Peut-on, du Capitole, oublier la splendeur!
Le nom, l'habit Romain, l'immortelle Hesperie,
Les boucliers sacrés, gages de sa grandeur!

Quoi! tandis que Rome est la même,
Que Cibèle y reçoit un culte solemnel,
Et que son fils, des Dieux le Monarque suprême,
Habite parmi nous dans un Temple éternel.....

Regulus prévoyoit leurs crimes,
Lors qu'opposant sa mort à de lâches traités,
Il voulut qu'on laissât des cœurs pusillanimes
Accablés sous les fers qu'ils avoient acceptés.

Digitized by Google

»J'ai vu les Temples de Cartage
»Et j'en ai vu les murs couverts de vos Drapeaux :
»J'ai vu vos Citoyens, ſans force & ſans courage,
»Tomber au ſeul aſpect de leurs foibles Rivaux.

»Bientôt vos indignes cohortes
»Ne ſont que des troupeaux d'Eſclaves enchaînés ;
»Des Ramparts de l'Afrique on néglige les portes,
»Et l'on y voit les champs librement moiſſonnés.

»Penſez-vous qu'au ſein des alarmes
»Le Soldat racheté, renaiſſe avec éclat ;
»Vous joignez, à l'affront qu'en ont reçu vos armes,
»Un emploi dangereux des tréſors de l'Etat.

»Comme la laine, une fois teinte,
»Ne recouvre jamais ſa première couleur,
»Un cœur, qu'a refroidi le poiſon de la crainte,
»Ne ſent plus rallumer le feu de ſa valeur.

»La Biche, aux toiles échappée,
»Contre un Chaſſeur cruel combat-elle ardemment ?
»Ainſi rétablira l'honneur de ſon épée,
»Celui qui, plein d'effroi, s'eſt rendu lâchement.

»Dans une Bataille nouvelle,
»Sera-t-il le vengeur & l'appui des Romains,
»Lui qui, par un effort de grandeur & de zèle,
»Aux fers de l'eſclavage, a préſenté ſes mains !

»Au moment fatal du carnage,
»Il a parlé de paix, incertain pour ſes jours,
»Sur les débris de Rome, ô trop fière Carthage,
»S'élève ainſi l'orgueil de tes ſuperbes tours !

Digitized by Google

On dit que ce Romain ſévère,
Soumettant à la Loi ſes penchans les plus doux,
Refuſa d'embraſſer ſes enfans & leur mère,
Que l'amour le plus ſaint jettoit à ſes genoux.

Tandis qu'avec crainte on l'admire,
Que le Sénat balance un avis inoui,
Régulus, l'œil baiſſé, le preſſe d'y ſouſcrire,
Et frémit des regrets qu'il sème autour de lui.

Enfin, content de ſa victoire,
Et par les cris du ſang, à peine combattu,
Cette illuſtre banni, marche, couvert de gloire,
A des tourmens affreux dignes de ſa vertu.

Avec un front inaltérable,
Du Peuple qui l'aſſiège il traverſe les flots,
Ses parens, ſes amis, que la triſteſſe accable,
Lui montrent vainement leurs pleurs & leurs ſanglots.

De cet air ſerein & tranquille,
Après avoir mis fin à de longs différens,
Il quittoit autrefois l'embarras de la Ville,
Et marchoit à Tarente au retour du printemps.

Digitized by Google

ODE SIXIEME,

PRISE DE LA VINGT-CINQUIEME

DU TROISIEME LIVRE.

A BACCHUS.

DITHYRAMBE.

Quo me Bacche Rapis.

PUISSANT Bacchus, je cède à ton souffle invincible,
Tous mes sens sont remplis de ta divinité ;
Dans quel bois ténébreux, dans quel antre terrible,
Par un délire irrésistible,
Suis-je tout-à-coup transporté !

Quels échos rediront mes accords pleins d'audace ?
Je vois briller César sur les plaines de l'air.
Feux antiques du Ciel, sa splendeur vous efface,
Au dessus d'Hercule il prend place
Dans les Conseils de Jupiter.

Vents, respectez ma voix, la fureur qui m'anime
Enfantera des sons hardis, impérieux ;
Aux rives du Permesse, ou sur la double Cime,
Jamais un concert plus sublime
Ne frappa l'oreille des Dieux.

Digitized by Google

Telle, sur des sommets, la Bacchante éperdue,
Voit l'Hèbre, à son réveil, sous ses pieds mugissant,
De frimats entassés, la Thrace revêtue,
Et sur l'Hémus, qui fend la nue,
Le Scite cruel graviſſant.

J'admire avec transport, dans mes fougueux caprices,
Des plus sombres forêts le silence & l'horreur,
Les rochers sourcilleux, les vastes précipices,
Ce noir aspect fait mes délices,
Et je jouis de ma terreur.

Protecteur adoré des Ménades guerrières,
Qui terrassent les pins d'un effort de leur bras;
Non, je ne formerai que des cadences fières,
Sur qui, des Parques meurtières,
Le pouvoir ne s'étendra pas.

Qu'il est doux d'affronter les vents & la tempête,
De voler sur les Monts & de franchir les Mers,
A la suite d'un Dieu dont l'Inde est la conquête,
Et qui fait flotter, sur sa tête,
Des Couronnes de pampres verds.

Digitized by Google

ODE SEPTIEME,

PRISE DE LA CINQUIEME

DU QUATRIEME LIVRE.

Divis orte bonis

DIGNE préſent des Dieux, Prince en qui la ſageſſe
Éclaire un zèle immenſe en faveur de l'Etat ;
Daignez, il en eſt temps, acquitter la promeſſe
Que vous aviez faite au Sénat.

Rapportez l'allégreſſe au ſein de la Patrie,
Le feu de vos regards eſt un printemps pour nous ;
Le Soleil, ranimant ſa lumière chérie,
Nous redonne des jours plus doux.

Comme une tendre mère, au trouble abandonnée,
Réclame un fils, unique objet de tous ſes vœux,
Retenu ſur les flots, depuis plus d'une année,
Par les Aquilons envieux.

Sur les bords de la Mer l'ennui qui la tourmente,
La conduit le matin, l'enchaîne tout le jour ;
O Céſar, c'eſt ainſi que Rome, impatiente,
Sollicite votre retour !

Céſar eſt-il préſent, le Bœuf en aſſurance,
Broute l'herbe des Champs & la fleur des Buiſſons ;
Bacchus & les Silvains, Cerès & l'Abondance,
Cultivent nos riches moiſſons.

Le ſuperbe Océan, dépouillant ſa furie,
Laiſſe nos Pavillons voguer en liberté,
Et le Commerce unit à ſa riche induſtrie,
La ſcrupuleuſe probité.

Des plus chaſtes amours la pudeur craint l'hommage,
Par les mœurs & les Loix le vice eſt combattu;
L'époux, dans ſes enfans retrouvant ſon image,
De leur mère y voit la vertu.

La peine ſuit de près & confond le coupable.....
Et qui de nous, Céſar, protégeant l'Univers,
Du Parthe ambitieux, ou du Scite indomptable,
Redoute les projets divers?

Qui craindra ces géans, ces coloſſes horribles,
Qui, de la Germanie, habitent les Forêts,
Ou l'aveugle fureur des Ibères terribles,
A la révolte toujours prêts?

Chacun paſſe le jour dans ſes travaux ruſtiques,
Joint la vigne aux ormeaux, & chante vos combats;
Et revenu le ſoir, à ſes Dieux domeſtiques,
Vous invoque après le repas.

Dans le culte & les vœux que ſon cœur leur adreſſe,
Il vous unit toujours à ſes Lares chéris
D'Hercule & de Caſtor, c'eſt ainſi que la Grèce
Fit toujours ſes Dieux favoris.

Ah! nous écrions-nous, au lever de l'aurore,
Grand Prince, puiſſiez-vous maintenir ce repos!
Le ſoir, dans les feſtins, ce ſont nos vœux encore,
Quand le Soleil eſt ſous les eaux.

Digitized by Google

Digitized by Google

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX,

PAR M. DE PONSAN, *Tréſorier de France de la Généralité de Toulouſe, l'un des quarante de l'Académie des Jeux Floraux.*

ON a démontré en examinant l'Ode hiſtorique, que Dame Clémence d'Iſaure vivoit dans les premières années du quinzième ſiècle, & qu'elle inſtitua les Jeux Floraux pendant ſa vie; on a fait voir auſſi qu'elle mourut en mille quatre cens quinze ou vingt. Nous allons à préſent examiner ſon épitaphe & tout ce qui en juſtifie l'authenticité. Mais je ne puis pas me diſpenſer de faire une petite digreſſion qui n'eſt pas étrangère à mon ſujet.

Je prononçai l'éloge de Clémence Iſaure l'année 1742 : Je m'attachai alors à diſſiper les nuages que Catel a répandus ſur ſon ép

Digitized by Google

taphe, & je m'expliquai en ces termes au commencement de cet éloge.

Mes éclairciſſemens démontreront que Clémence a ceſſé de vivre, & par conſéquent qu'elle a vécu, ſa mort & ſon tombeau me fourniront aujourd'hui les preuves de ſa vie.

Je fus informé en ce temps-là, que ces mots *Clémence a ceſſé de vivre & par conſéquent elle a vécu*, furent critiqués; on prétendit que cette vérité étoit de celles que la grande évidence ne permet pas d'avancer. On la compara à ce qui avoit été dit alors depuis peu de temps dans un Mémoire imprimé. L'Auteur de ce Mémoire expoſoit les raiſons qui devoient engager à faire la Place qui eſt à préſent devant l'Hôtel de Ville, & pour dernière raiſon il diſoit: *Pour ce qui eſt de l'aſſurance de la réuſſite, il n'en eſt pas de même de cette entrepriſe comme de la plupart des autres dont le ſuccès eſt incertain, mais dans celle-ci on ne peut pas manquer de faire une Place dès qu'on démolira les maiſons.* Ce Mémoire étoit de M. Tiranni, Juge Criminel, Capitoul l'année 1716.

Cette vérité eſt ſans doute de celles qu'il eſt riſible d'avancer, mais il ne ſera pas difficile de faire voir le peu de juſteſſe de la comparaiſon; il ſuffira de rappeller que j'employai ces paroles, *Clémence a ceſſé de vivre, & par conſéquent elle a vécu*, dans le temps que les Capitouls, Chefs de Conſiſtoire ſe croyoient obligés de répéter tous les ans, dans le Diſcours qu'ils prononçoient le jour de la ſemonce, *que tout ce qu'on publioit de Clémence Iſaure n'é-*

roit que de vaines fictions contraires à la vérité. C'eſt en ces termes que s'énonça M. Poiſſon, Chef de Conſiſtoire l'année 1737, dans le Diſcours qu'il prononça le jour de la ſemonce qui ſe faiſoit alors le premier Dimanche de Janvier. Les Capitouls regardoient comme un devoir de leur place de s'expliquer ce jour là en ces termes, ou en d'autres qui avoient à peu près le même ſens.

Pour répondre à cette phraſe annuelle dénuée de toute preuve, je crus devoir dire, en adreſſant la parole aux Capitouls, *mes éclairciſſemens démontreront que Clémence a ceſſé de vivre, & par conſéquent qu'elle a vécu*, je prétendois leur dire par là, *je vai faire voir que Clémence a ceſſé de vivre* : ainſi malgré votre grande obſtination à nier ſon exiſtence, *vous ſerez forcez de convenir qu'elle a vécu.* Si les critiques étoient entrés dans ma penſée, ils auroient excuſé & peut-être approuvé la grande évidence de ma propoſition.

Je puis à préſent entreprendre l'examen de l'épitaphe de la Dame Clémence d'Iſaure, telle qu'elle eſt gravée ſur l'airain au piedeſtal de ſa Statue qui eſt dans le grand Conſiſtoire de l'Hôtel de Ville. Cette Statue, ainſi que Catel l'aſſure, fut miſe dans le coin du Grand Conſiſtoire de la Maiſon de Ville l'an 1557. On tranſporta alors de l'Egliſe de la Daurade & la Statue & l'épitaphe qui faiſoient partie du Mauſolée que la ville de Toulouſe avoit fait ériger à Clémence Iſaure peu de temps après ſa mort : cette Statue & cette épitaphe ont reſté ſoixante-dix ans dans le coin de ce Conſiſtoire

Digitized by Google

près de la porte du Greffe, & ont été placées où elles sont présentement en 1627.

Tous ces faits sont très-certains, mais sur cette matière la licence des doutes a été portée si loin depuis 1633, c'est-à-dire, depuis que les Mémoires de Catel ont été publiés, qu'on ne doit rien avancer sans en fournir la preuve.

Cette considération m'engage à commencer par faire voir que le Tombeau ou le Mausolée de la Dame Clémence d'Isaure étoit à l'Eglise de la Daurade. Tous les Auteurs qui en ont parlé, & qui sont en grand nombre, l'ont dit comme une vérité qui étoit connue de tout le monde, & qui n'avoit pas besoin de preuve.

Le savant Jean Bodin, dans l'Oraison Latine qu'il prononça à Toulouse en 1558 devant le Parlement & le Corps de Ville, s'explique en ces termes. Il rapporte ces paroles de l'épitaphe de Clémence, *hîc sibi voluit fieri monumentum*, & pour qu'on ne pût pas entrer en doute sur ce que signifioit ce mot *H I C*, Bodin ajoute, *ad Deauratæ ubi requiescit in pace.* Isaure voulut qu'on lui érigeât un tombeau à la Daurade où elle repose en paix.

Papire Masson, dans le bel éloge de Clémence qu'il fit imprimer en 1594, dit nommément, *Isaura anno ætatis quinquagesimo decessit ubi nata erat, sepultaque est in Choro Templi Divæ Virginis Auratæ ad Garumnam flumen ubi tumulus ejus è marmore adhuc visitur.* Isaure âgée de cinquante ans mourut où elle étoit née, elle est enterrée dans le

Digitized by Google

Chœur de l'Eglise de la Daurade, dédiée à la Sainte Vierge, qui est près de la Rivière de Garonne, on y voit à présent son tombeau de marbre.

Jean Masson, Aumônier de Louis XIII, & frère de Papire Masson, dont on vient de parler, écrivit en 1612, après la mort de son frère, une Lettre en Latin qu'il adressa aux Capitouls de Toulouse; il leur dit, en commançant cette Lettre dont nous parlerons bientôt, *ex Templo Divæ Virginis Auratæ in Urbe vestra sacrato, allatum olim fuit lutetiam epitaphium Clementiæ Isauræ.*

De la Sainte Eglise de Notre-Dame de la Daurade qui est dans votre Ville, on porta autrefois à Paris l'épitaphe de Clémence Isaure.

On n'a rapporté le commencement de cette Lettre que pour fournir une nouvelle preuve que le Tombeau de Clémence étoit à la Daurade : Nous examinerons dans la suite toute cette Lettre qui contient des faits particuliers & importans.

L'Historien du Languedoc, au 4e. Tome de son Histoire, page 198, dit *que Clémence Isaure avoit été inhumée dans l'Eglise de la Daurade*, & à la note 19e. du même Tome qui porte pour titre : *de l'origine de Jeux Floraux de Toulouse*, on lit ces mots à la page 566.

Clémence Isaure laissa un bien considérable à la ville de Toulouse pour fournir aux frais de son institution des Jeux Floraux, après sa mort elle fut inhumée à la Daurade.

Pour donner une nouvelle preuve que le

Digitized by Google

Tombeau de Dame Clémence étoit à la Daurade, il faut rapporter un ancien usage des Mainteneurs du Collège de la Gaie Science ; voici comment s'explique l'antique Regiſtre qui finit en 1356.

S'il arrivoit qu'une Joie ou pluſieurs ne puſſent pas être données faute d'ouvrages, ou à cauſe de la guerre, ou par quelque autre accident, on pourra réſerver ces Joies pour l'année ſuivante, ou bien on pourra les préſenter & les donner au Maître-Autel de Notre-Dame de la Daurade, ou des Carmes, des Dominicains, des Cordeliers ou des Auguſtins, ſuivant l'avis des ſept Seigneurs Mainteneurs, ou de la plus grande partie de ceux qui alors ſeront préſens.

Ce qui eſt porté par cet article s'obſervoit quelques années avant 1356, c'eſt-à-dire avant la deſtruction des Fauxbourgs, qui entraîna celle du Verger des ſept Poëtes. Quand par quelque accident les Joies ou Fleurs ne pouvoient pas être données, on les préſentoit & on les donnoit au Maître-Autel de la Vierge d'une des Egliſes nommées dans cet article ; mais il faut obſerver que dans ces occaſions on nommoit ces Egliſes ſucceſſivement, en telle ſorte que chacune à ſon tour recevoit ces Fleurs.

On en uſa ainſi juſques après la mort de Clémence Iſaure, c'eſt-à-dire, juſques vers l'année 1420. On commença alors de ne plus porter les Fleurs, qu'on n'avoit pas pu donner, qu'à l'Egliſe de la Daurade ; les ſept Seigneurs Mainteneurs qui diſpoſoient de cela en ſeuls crurent ſans doute qu'on devoit toujours porter

Digitized by Google

ces Fleurs & les donner à l'Egliſe où la Dame Clémence d'Iſaure étoit inhumée, & dans laquelle, par ſon Teſtament, il étoit ordonné qu'on lui érigeât un Tombeau, ce que la ville de Toulouſe avoit magnifiquement exécuté, comme nous le ferons voir.

Le don des Fleurs fait à l'Egliſe de la Daurade, par préférence aux autres quatre Egliſes, ne pouvoit avoir pour motif que ce qui ſe rapportoit à la mémoire de Clémence Iſaure, & à l'endroit où repoſoient ſes précieuſes cendres.

On ſera ſans doute bien aiſe de ſavoir quelle étoit la forme de procéder du Corps des Jeux Floraux, lorſque les ſept Mainteneurs trouvoient à propos de préſenter & de donner à une des Egliſes nommées ci-deſſus les Fleurs qu'on n'avoit pas pu diſtribuer : Il me ſeroit aiſé de ſatisfaire le public ſur cet article ſi je pouvois diſpoſer des Regiſtres des Jeux Floraux qui ſont dans les Archives de l'Hôtel de Ville, ſurtout de celui dont Catel nous a rapporté le titre qui commence en 1513. Privé de ce ſecours, je ne puis parler que de ce qui ſe lit dans un Regiſtre des Jeux Floraux qui eſt le ſeul que l'Académie ait en ſon pouvoir. Ce Regiſtre commence en 1584 & finit en 1641 : il comprend cinquante-ſept années, il eſt exact & très-authentique. Chaque ſéance du Corps des Jeux Floraux eſt ſignée par le Secretaire Greffier des Jeux, c'eſt la qualité que prend ce Secretaire.

Ce Regiſtre rapporte que l'année 1585, *le Corps des Jeux Floraux ſe rendit ſuivant l'uſage à l'Hôtel de Ville le lundi premier Avril*

Digitized by Google

pour semondre les Capitouls à faire préparer toutes les choses nécessaires pour la célébration de la fête des Jeux Floraux selon la volonté de feue Dame Clémence d'Isaure de bonne mémoire, à quoi les Capitouls ont répondu par l'organe de Grégoire, Capitoul, qu'ils sont tous prêts de faire leur devoir. Cependant la fête des Jeux Floraux ne fut pas célébrée cette année, les Fleurs furent portées à la Daurade. Le Registre rapporte le Procès verbal de ce qui fut alors exécuté, on va le copier ici avec la fidélité la plus exacte.

Et advenu le mardi vingt-deuxième jour du mois d'Avril mil cinq cens quatre-vingts-cinq en la maison de M. de Chalvet, Président des Enquêtes, & ancien Mainteneur des Jeux Floraux, furent assemblés Messieurs Decosta, Daffis, Conseillers en la Cour, de Chappuys, Juge-Magé, Mainteneurs, de Cardonne, Jay, Brie, de Chalvet Puymisson, Maîtres esdits Jeux Floraux, où étant, par ledit Sieur de Chalvet, Président, a été représenté sommairement le premier du mois d'Avril, avoir été arrêté qu'il y auroit Jeux Floraux, & à ces fins, que la crie accoutumée seroit faite : toutefois depuis la misère & calamité du temps à tous notoire, les Capitouls l'auroient prié vouloir faire assembler la Compagnie & Collège pour aviser s'il y auroit Jeux Floraux cette année, à cause de quoi il a fait assembler la Compagnie, pour ensemblablement avec les Capitouls Bailes délibérer sur ce dessus en la Maison de Ville suivant l'ancienne coutume : & à cet effet a prié la Com-

pagnie vouloir aller.

Digitized by Google

Tout

Tout incontinent ledit Sieur Président Chalvet accompagné de qui dessus le Verguier desdits Jeux Floreaux détenant la verge d'argent en main, seroient allez en la Maison de Ville ou auroient été reçus par Mes. Jean Dardenne, Docteur & Avocat en la Court, Capitoul de Saint Etienne : Michel Gregoire aussi Docteur & Avocat en la Cour, Capitoul de la Pierre, & Hugues Paira Procureur au Présidial de Toulouse, Capitoul de Saint Pierre de Cuisines, Bailes des Jeux Floraux, & le tous entrés dans le petit Consistoire.

Par ledit Dardene, Capitoul, fut représenté à la Compagnie la misère & calamité du temps être si grande, non seulement en cette Ville, mais bien auprès de la propre personne du Roi qui est en très-grand trouble & fâcherie : que en cette Ville ni en autre part de la France ne devons nous réjouir, ains chacun tâcher de porter une partie du mal que notre bon Roi souffre, occasion de quoi & que dernièrement, & le premier jour du mois d'Avril, en l'assemblée qu'est accoutumé faire en cette Maison de Ville pour les Jeux Floreaux fut arrêté qu'il y auroit prononciation desdits Jeux Floraux, & à ces fins la crie accoutumée seroit faite, il a semblé bon aux susdits Capitouls & Conseil de Ville, de faire assembler à ce jourd'hui cette Compagnie pour aviser avec icelle ensemblement si lesdits Jeux Floraux doivent être intermis pour cette année, vu l'état auquel le Roi est de présent, avec lequel tous bons Chrêtiens, Catholiques & Sujets doivent assister & lui aider à porter

le mal qu'il endure & ſouffre pour raiſon des troubles, & ne ſe réjouir comme on feroit ſi leſdits Jeux Floraux étoient permis.

Par ledit Sieur Préſident de Chalvet, & ancien Mainteneur a été repréſenté à toute la Compagnie, autrefois & lorſque les grands troubles étoient échauffés par toute la France, & même en tous les endroits de cette ville de Toulouſe, il y auroit eu prononciation deſdits Jeux Floraux. Toutefois vu que à préſent les affaires ſont en autre état que n'ont été jamais de notre temps, il a ſupplié la Compagnie vouloir en donner leur bon avis ſur ce deſſus, & ayant été par ledit Sieur de Chalvet, Préſident, demandé les avis tant auſdits Mainteneurs, Capitouls, Bailes, que Maîtres eſdits Jeux Floreaux.

A été arrêté que pour cette année, ſans conſéquence, les Jeux Floraux ſeroient intermis, toutefois les Fleurs ſeroient faites & données à la Confrairie de Notre-Dame de la Conception en l'Egliſe de Notre-Dame de la Daurade, leſquelles y ſeront portées le jour & Fête Sainte Croix ſuivant ce que a été accoutumé faire. Quant aux deniers deſtinés pour le Banquet, ordonné par feue Dame Clémence a été arrêté qu'ils ſeront diſtribués en œuvres pies par leſdits Capitouls Bailes.

Advenu le vendredi troiſième Mai mil cinq cens huitante-cinq dans la maiſon dudit Sieur de Chalvet, ancien Mainteneur, furent aſſemblés Meſſieurs de Coſta, Daffis, Conſeiller en la Court, Benoît Mainteneurs, Cardon-

Digitized by Google

ne, Usri, Chalvet & Puymisson., Maîtres; lesquels ensemblement, avec le Verguier desd. Jeux Floraux, portant au devant la verge d'argent, seroient allez dans la Maison de Ville où auroient été reçus par lesd. Dardenne, Capitoul de Saint Etienne, Baile: Labalme, Capitoul de la Daurade: Gregoire, Capitoul de la Pierre, Baile: de Paira, Capitoul de Saint Pierre de Cuisines, Baile desdits Jeux Floraux.

Et être entrez dans le petit Consistoire, seroient après sortis, & avec les quatre Couvens mendians en procession, les Fleurs étant au devant lesdits Sieurs Mainteneurs, Capitouls & Maîtres desdits Jeux Floraux, seroient allez dans l'Eglise de la Daurade: savoir, lesdits Mainteneurs & Maîtres tenans le côté de main droite, & lesdits Capitouls avec leurs Assesseurs & autres Bourgeois de la Ville tenant la main gauche. Et étant dans ladite Eglise de la Daurade, ladite Confrairie de la Conception Notre-Dame étant assemblée en corps dans ladite Eglise, feut dite & célébrée une grand'Messe au grand Autel de ladite Eglise Notre-Dame à ces fins préparée, à l'offrande de laquelle feurent offertes lesdites Fleurs par ledit Sieur Président de Chalvet, ancien Mainteneur tenant la main droite, & par ledit Dardenne, Capitoul & Baile desd. Jeux Floraux, tenant la main gauche & après apportées par tous deux à l'Autel de ladite Chapelle & de ladite Confrairie, & illec laissées suivant la Déliberation sur ce arrêtée qui auroient été re-

Digitized by Google

çues par le Prevôt & Bailes Régens de ladite Confrairie, & ladite grand'Meſſe dite chacun ſe ſeroit retiré.

Et en autres actes ne fut procédé ladite année, en témoin de quoi, je ſuſdit Codercy, Secretaire deſdits Jeux Floraux, me ſuis ſouſſigné. CODERCY.

On voit par ce Procès verbal que les Fleurs qui ne purent pas être données l'année 1585 furent portées à la Daurade, *ſuivant*, dit le Regiſtre, *ce qui a été accoutumé faire* ; cette manière de s'expliquer fait voir, que par une ancienne coutume on portoit dans l'occaſion ces Fleurs à la Daurade préférablement à aucune des Egliſes ci-devant nommées : on a dit les raiſons de cette préférence ; elles ſe rapportent toutes à Clémence & à ſon tombeau. Les autorités qu'on vient d'apporter juſtifient parfaitement que le tombeau d'Iſaure étoit à la Daurade ; ſa Statue qui en faiſoit partie, fut portée à l'Hôtel de Ville en 1557 ; Catel l'aſſure, & il le juſtifie par une pièce authentique, avant de la rapporter il s'explique en ces termes.

Il eſt certain que la Statue de Dame Clémence ne fut miſe dans le coin du grand Conſiſtoire de la Maiſon de Ville qu'en l'an 1557, comme nous pouvons apprendre par ce Sonnet, qui fut fait par Pierre Garros en ladite année ſur ce ſujet, & lequel ſe trouve inſéré dans le Livre des Délibérations qui ont été tenues en ladite année 1557.

Pierre Garros étoit un Poëte de quelque réputation. Duverdier, Seigneur de Vau-

Digitized by Google

privas, a fait mention de lui dans sa Bibliotheque imprimée à Lion, *in-folio* en 1585, il dit, page 1013, *que Pierre de Garros a traduit en rime & lengage gascon les Psalmes de David sous tel titre*, Psaumes de David, *virats en rime gascon per Pei de Garros Laytores, imprimé à Tolose par Jaques Colomiés en* 1565.

SONNET DE PIERRE GARROS.

Tolose avoit dressé un Tombeau que les mains
Plus Doctes de ce temps, & plus industrieuses
Avoit fait surmonter les œuvres somptueuses
Des vieux Assyriens, & des riches Romains.

Et ja d'Isaure avoit la cendre, & les os saincts
A ce marbre voüé Réliques précieuses,
Pour être en un repos éternel glorieuses,
Par une suite d'ans prisée des humains.

Lors qu'Apollo marry voir son Isaure aux nombres
Des hommes, qui ja sont devenus noires ombres
A Tolose parla d'un sourcilleux desdin.

Plus cruelle que n'est le Scythe, & le More
Ruë ce jaspe bas, & mets ce marbre au coin
Veux-tu mettre au tombeau celle qui vit encore ?

Catel après avoir rapporté ce Sonnet l'explique en ces termes.

Ce Sonnet semble dire que l'on vouloit dresser un tombeau à la Daurade à ladite Dame Clémence en l'année 1557, *mais que depuis on changea d'avis, & qu'au lieu de mettre cette Statue qui avoit été destinée pour*

Digitized by Google

tombeau, on la mit au coin du grand Consistoire de la Maison de Ville : comme étant inutile de faire un tombeau à l'honneur de Dame Clémence qui n'avoit jamais été au monde.

On ne peut pas douter ici du peu de bonne foi de Catel sur ce qui regarde la Dame Clémence d'Isaure; on doit même être surpris qu'il ait osé expliquer ce Sonnet d'une manière aussi manifestement opposée à son véritable sens ; avant d'examiner cette explication infidèle il faut observer que ce Sonnet est un monument authentique. *Il fut inséré*, suivant les termes de Catel, *dans le Livre des Délibérations tenues l'année* 1557. Les Registres publics ont reconnu par là que cette pièce ne contenoit rien qui ne fût conforme à la vérité ; nous devons donc regarder comme certain tout ce qui est attesté par ce Sonnet, & tout ce qui en résulte évidemment par des conséquences nécessaires, Catel la cru ainsi ; il a extrait ce Sonnet du Livre des Délibérations de l'Hôtel de Ville pour s'en servir à justifier les faits qu'il avançoit.

Il ne faut pas oublier d'observer que Catel, sans en avoir l'intention, donne ici une nouvelle preuve que le tombeau de Dame Clémence étoit à la Daurade. Il assure *que le Sonnet de Garros semble dire que l'on vouloit dresser un Tombeau à la Daurade à Dame Clémence :* cependant Garros n'a pas dit que ce Tombeau fût à la Daurade ; il crut apparemment que cela n'étant ignoré de personne, il n'étoit pas nécessaire de le dire ; mais Catel qui savoit que ce Tombeau étoit à la

Digitized by Google

Daurade a exprimé ce qui étoit ſous-entendu ; croyant peut-être, par inattention, que Garros avoit parlé de la Daurade ; il eſt évident que Catel donne ſon ſentiment particulier dans tout ce qu'il dit que ce Sonnet ſemble dire, & que ce Sonnet ne dit pas.

Le Sonnet dit ſeulement. *Toulouſe avoit dreſſé un Tombeau à Iſaure*, Catel ajoute *que l'on vouloit dreſſer un Tombeau à la Daurade à Dame Clémence en* 1557. Il réſulte évidemment de ces deux propoſitions unies enſemble, *que Toulouſe avoit dreſſé à la Daurade un Tombeau à Dame Clémence Iſaure.* Les termes de Garros démontrent que ce que Catel dit que l'on vouloit faire étoit fait depuis long-temps. Par là on peut compter le témoignage de Catel dans le nombre des preuves qui font voir que le Tombeau de la Dame Clémence d'Iſaure étoit à l'Egliſe de la Daurade.

Ce Sonnet de Pierre Garros demande une attention particulière ; c'eſt une pièce importante & déciſive, elle augmente le nombre des démonſtrations qui juſtifient l'exiſtence de Dame Clémence, & la vérité de ſon inſtitution des Jeux Floraux; Catel, ce qui eſt étrange, en a fait un uſage entiérement contraire, nous allons remarquer toutes les erreurs dans leſquelles il a donné pour favoriſer ſon ſentiment.

Obſervons d'abord que Catel n'a pas prétendu nous expliquer ce que ce Sonnet dit, mais ſeulement ce qu'il ſemble dire ; & ce qui eſt ſurprenant, tout ce que ſelon lui ce Sonnet ſemble dire n'eſt jamais ce que ce Sonnet dit.

Pour faire voir avec la dernière évidence que Catel a totalement perverti & défiguré le sens de ce Sonnet, il faut nécessairement en donner une explication exacte & fidèle.

Ce Sonnet commence par affirmer d'une manière expresse & positive, que *Toulouse avoit dressé un Tombeau à Isaure* ; on ne peut entendre par Toulouse que les Capitouls & le Corps de Ville ; *ce Tombeau surpassoit, en 1557, tout ce que les Assiriens & les Romains avoient fait de plus somptueux*, il étoit par conséquent alors dans sa perfection, & d'ailleurs cette manière absolue de s'énoncer, *Toulouse avoit dressé un Tombeau*, suppose une chose faite depuis long-temps, il y a mille raisons de croire qu'en 1557 ce Tombeau étoit dressé depuis plus d'un siècle.

Cependant, selon Catel, *ce Sonnet semble dire qu'en 1557 on vouloit dresser un Tombeau à Dame Clémence* ; à son avis, une chose faite & achevée depuis long-temps, n'étoit qu'un simple projet qui ne fut pas exécuté, *on changea d'avis*, dit-il, *& on mit cette Statue qui avoit été destinée pour le Tombeau au coin du grand Consistoire de la Maison de Ville.*

Il est vrai que la Statue de Clémence fut mise en 1557 au coin du grand Consistoire de la Maison de Ville. C'est le seul fait véritable de tous ceux que Catel avance ici. Il dit qu'en 1557 on vouloit dresser un Tombeau à la Daurade à Dame Clémence ; cela est très-faux, ce Tombeau étoit alors dressé depuis fort long-temps à la Daurade. On ne pouvoit pas chan-

Digitized by Google

ger

ger d'avis en 1557 sur ce qui regardoit la Statue de Clémence, il ne fut jamais question de savoir si on la mettroit sur le Tombeau de Clémence ou bien au coin du grand Consistoire de l'Hôtel de Ville. Cette Statue faisoit depuis long-temps une partie du superbe Mausolée de Clémence, & on l'en ôta alors pour la porter à l'Hôtel de Ville. Ces vérités sont inconteſtables, elles sont confirmées par le Sonnet de Garros, il s'explique très-clairement là-dessus, quoique aux yeux de Catel il semble dire tout le contraire : ou plutôt quoique Catel lui fasse dire tout le contraire de ce qu'il dit, & qu'il est exprimé en des termes absolus qui ne laissent ni doute ni incertitude.

Dans les deux versets de ce Sonnet, le Poëte introduit Apollon, *qui marri de voir* son Isaure au nombre des morts parle avec indignation à la Ville de Toulouse. *Plus cruelle*, lui dit-il, *que le Scyte & le More*, tu as mis la Statue d'Isaure sur un Tombeau. Apollon suppose que cette Statue est de jaspe, & prenant poétiquement cette pierre pour la Statue même, il ajoute ;

Rue ce jaspe bas & mets ce marbre au coin
Veux-tu mettre au Tombeau celle qui vit encore ?

C'est-à-dire, descens cette Statue de dessus ce Tombeau & transporte-la dans le coin du grand Consistoire de l'Hotel de Ville : remarquons en passant que Garros n'auroit pas pu faire dire à Apollon *rue ce jaspe bas* si la Statue de Clémence n'eût pas été placée alors sur ce Tombeau.

Digitized by Google

Le Dieu de la Poésie finit ses plaintes contre Toulouse en lui disant,

Veux-tu mettre au Tombeau celle qui vit encore ?

Par une fiction poétique, le Poète imagine qu'Isaure est en vie, que l'institution des Jeux Floraux la rendue immortelle, qu'en ôtant sa Statue de dessus son Tombeau, on l'ôtera du nombre des morts, & qu'en la mettant dans le grand Consistoire de l'Hôtel de Ville, on la mettra au nombre des vivans.

Plein de ces idées, Garros feint qu'Apollon indigné contre Toulouse lui reproche d'avoir mis au Tombeau *son Isaure* qui est encore en vie. Dans tout cela il n'est parlé que de la vie passée & future de l'illustre Institutrice des Jeux Floraux, & Catel en conclut hardiment *que Dame Clémence n'a jamais été au monde*, c'est ce que selon lui ce Sonnet semble dire ; il est pourtant de la plus grande évidence, qu'il seroit impossible de tirer une conséquence plus fausse & plus opposée au véritable sens du texte.

Si Garros pouvoit aujourd'hui faire parler Apollon contre Catel, comme il le fit autrefois parler contre Toulouse, il y a lieu de croire que le Dieu de la Poésie ne se contenteroit pas de le comparer en cruauté aux Scytes & aux Mores ; il ajouteroit au moins, n'es-tu pas inhumain & barbare de mettre au tombeau mon Isaure, ma chere Isaure, qui peut dire comme Horace, *multa pars mei vitabit* libitinam.

Après avoir affirmé *que Clémence n'avoit jamais été au monde*, Catel ne devoit pas se contenter de dire que *par cette raison il étoit inu-*

Digitized by Google

sile de faire un Tombeau à son honneur, c'est s'énoncer bien foiblement pour exprimer une chose qui, outre son inutilité, étoit des plus ridicules & des plus absurdes.

Catel devoit dire, en suivant son idée, que la Compagnie des Jeux Floraux & le Corps de Ville dont il parle sans le nommer, avoit agi contre la raison & le bon sens, *en faisant un Tombeau à Dame Clémence qui n'avoit jamais été au monde.*

Mais ce n'est pas la Compagnie des Jeux Floraux & le Corps de Ville à qui il faut imputer d'avoir fait une chose si déraisonnable ; tout le tort est ici pour Catel, qui ne raisonne plus dès qu'il parle d'Isaure & de son institution des Jeux Floraux.

Selon lui *on vouloit dresser un Tombeau à Dame Clémence en* 1557, & il est démontré que ce Tombeau étoit alors dressé depuis plus d'un siècle.

Catel ajoute que *depuis on changea d'avis, & qu'on mit la Statue de Clémence qui avoit été destinée pour le Tombeau au coin du grand Consistoire de la Maison de Ville.* Ce mot *depuis* signifie quelque temps après, ce qui désigne un temps postérieur de quelques années à 1557. Cependant Catel a dit ci-devant. *Il est certain que la Statue de Dame Clémence fut mise dans le coin du grand Consistoire de la Maison de Ville l'an* 1557. Il a par là avancé deux faits qui renferment une contradiction manifeste. Ce changement d'avis étoit fondé, dit Catel, *sur ce qu'il étoit inutile de faire un Tombeau à l'honneur de Dame Clémence qui*

n'avoit jamais été au monde. Comme si par cette raison il étoit moins inutile de placer la Statue de Clémence à l'Hôtel de Ville ou sur un Tombeau. Catel a imaginé toutes ces contradictions & ces inconséquence, mais il devoit les débiter de son chef, & ne pas les attribuer à la Compagnie des Jeux Floraux, aux Capitouls & au Corps de Ville.

Ces témoignages de la reconnoissance générale, ont toujours été donnés à Isaure en exécution des Délibérations des Jeux Floraux & de la Ville ; ce sont les Corps respectables auxquels par des conséquences nécessaires Catel impute, sans les nommer, d'avoir décerné de grands honneurs à un Etre idéal & chimérique, c'est-à-dire, d'avoir fait en faveur de cet Etre imaginaire diverses choses très-opposées à la raison & au bon sens.

Quoiqu'en dise Catel, il est de la dernière évidence, que si Clémence n'avoit jamais été au monde la Compagnie des Jeux Floraux, les Capitouls, & le Corps de Ville n'auroient jamais élevé à son honneur un superbe Mausolée, ils n'auroient pas ensuite placé sa Statue dans le grand Consistoire de la Maison de Ville. Mais ces deux faits étant indubitables, parfaitement avérés, confirmés par le Sonnet de Garros & par Catel lui-même, il est de la dernière évidence que Clémence a été au monde, & que Toulouse lui a rendu tous ces honneurs, en mémoire & en reconnoissance des grands avantages qu'elle a reçus de sa mémorable institution des Jeux Floraux.

Cette rare & précieuse vertu, cette vertu

Digitized by Google

qui les comprend toutes, la gratitude a-t-elle été dans aucun temps exercée ſans une juſte cauſe? Eſt-il donc poſſible de revoquer en doute un établiſſement qu'une grande Ville a célébré par des témoignages publics d'une éternelle reconnoiſſance ?

Ne ſont-ce pas les preuves les moins équivoques & les plus éclatantes qu'on puiſſe apporter de la magnifique inſtitution des Jeux Floraux par l'illuſtre Dame Clémence d'Iſaure!

A-t-on jamais décerné des honneurs pour reconnoître un bienfait qu'on n'a pas reçu ? C'eſt peut-être la ſeule choſe dont il n'y a jamais eu d'exemple, & Catel aſſure qu'au commencement du quinzième ſiècle, cet événement incroyable & inoui, cet abſurde & ridicule événement eſt arrivé à Toulouſe en faveur d'une perſonne imaginaire, d'un être de raiſon, *en faveur de Clémence qui n'a jamais été au monde.* C'eſt-à-dire, que Toulouſe, cette Ville Palladiène, a fait ſelon Catel, pour un perſonnage chimérique ce qui n'a jamais été fait pour aucune perſonne réellement exiſtante.

On ne ſauroit diſconvenir que Catel s'eſt étrangement oublié ſur tout ce qui regarde Clémence. Comment ſe peut-il que cet Illuſtre Perſonnage n'ait pas compris qu'en rapportant les honneurs decernés à Iſaure par la ville de Toulouſe, il démontroit qu'elle en avoit reçu de grands avantages, & que les marques éclatantes de ſa reconnoiſſance juſtifioient victorieuſement ſes bienfaits.

Cette propoſition pourroit bien faire renou-

veller la critique dont j'ai parlé, & véritablement il n'eſt pas plus certain que la mort prouve la vie, qu'il eſt évident que la gratitude prouve le bienfait: ces deux propoſitions ſont ſans doute de celles que l'extrême évidence ne permet pas d'avancer ; mais ne ſuis-je pas en droit de m'en ſervir pour confondre l'étrange obſtination de ceux qui ont dit mille fois, avec Catel, & qui répéteront avec lui, *que bien que ces témoignages ſoient de quelque conſidération, néanmoins Dame Clémence n'a jamais été au monde.*

La diſpoſition d'eſprit dans laquelle étoit Catel ſur ce qui regarde Clémence, l'a ſéduit & abuſé à un tel excès que lorſque le Poëte Garros dit que Clémence eſt en vie même après ſa mort, il conclut de là *qu'elle n'a jamais été au monde.*

A la faveur de ces mots, *ce Sonnet ſemble dire*, Catel trouve dans ce Sonnet tout ce qu'il veut, & toujours le contraire de ce qui s'y trouve exprimé avec la plus grande clarté.

Le Poëte Garros affirme que *Toulouſe avoit élevé un magnifique Tombeau à Iſaure ; on y avoit renfermé ſes précieuſes cendres & ſes ſaints os pour y repoſer avec gloire, & s'attirer durant tous les ſiècles la vénération des hommes*, & Catel prétend que Garros, qui s'eſt ainſi expliqué aux deux quatrains de ce Sonnet, a dit à la fin, *que Clémence n'a jamais été au monde*, c'eſt-à-dire, qu'il a détruit en finiſſant ce Sonnet, tout ce qu'il a dit au commencement.

Quoiqu'en diſe Catel, il réſulte évidem-

Digitized by Google

ment de ce Sonnet authentique plusieurs faits inconteſtables & déciſifs contre ſon ſentiment ; on en va donner ici le véritable ſens par articles afin qu'on n'en perde rien.

ARTICLE PREMIER.

La Ville de Toulouſe avoit élevé à l'Egliſe de la Daurade un Tombeau de marbre à l'honneur de la Dame Clémence d'Iſaure.

ARTICLE II.

Les mains les plus ſavantes qu'il y eût alors, c'eſt-à-dire, les plus habiles gens de ce temps, avoient travaillé à rendre ce Tombeau magnifique & ſomptueux ; il ſurpaſſoit tout ce que les anciens Aſſiriens & les riches Romains avoient fait de plus beau & de plus ſuperbe.

ARTICLE III.

On avoit mis dans ce Tombeau de marbre les cendres d'Iſaure, ſes os ſaints & ſes précieuſes réliques, pour jouir éternellement d'un repos glorieux, & s'attirer dans tous les ſiècles la vénération publique & générale.

ARTICLE IV.

Ce Tombeau étoit élevé à Dame Clémence depuis plus d'un ſiècle, en 1557, il étoit alors magnifique, & par conſéquent fini & mis depuis long-temps dans ſa perfection.

ARTICLE V.

Apollon fâché de voir ſa chère Iſaure au nombre des morts parla à Toulouſe avec indignation, il lui dit qu'elle eſt plus cruelle que les Scytes & les Mores d'avoir mis Iſaure ſur un Tombeau.

ARTICLE VI.

Apollon ordonne à Toulouſe de deſcendre

Digitized by Google

cette Statue de deſſus ce Tombeau, & de mettre ce marbre à un coin du grand Conſiſtoire de la Maiſon de Ville.

ARTICLE VII.

Pour marquer la cauſe de ſon indignation Apollon finit ſes plaintes & ſes reproches contre Toulouſe en lui diſant, n'es-tu pas inhumaine & dénaturée de mettre au Tombeau mon Iſaure, ma chère Iſaure qui eſt encore en vie ? A quoi penſes-tu d'avoir placé ſur un Tombeau la Statue de l'immortelle Clémence ?

Tous ceux qui voudront prendre la peine d'examiner cette explication ſe convaincront qu'elle rend le ſens de l'Auteur avec la plus grande exactitude, & que *Catel en diſant ce que ce Sonnet ſemble dire* n'a pas dit un mot de ce qu'il dit ; il mérite bien qu'en finiſſant cet article, je lui faſſe encore une fois ce reproche.

Le Poète Garros nous apprend parfaitement que le Tombeau de Dame Clémence, ſa Statue & ſon Epitaphe étoient à la Daurade en 1557. Pour fixer le temps auquel tout cela avoit été fait, il faut ſe rapeller que Clémence Iſaure décéda en 1400, 15 ou 20, & qu'elle fut inhumée à la Daurade. Bientôt après, en exécution de ſa volonté, la ville de Toulouſe & le Corps des Jeux Floraux, firent ériger à ſon honneur le Mauſolée dont nous parlons, & ſon Epitaphe fut faite dans le même temps. On la plaça ſur ce Tombeau gravée ſur une pierre de marbre.

En 1557. la Statue de Clémence fut portée à l'Hôtel de Ville, on la mit dans un coin du grand

Digitized by Google

grand Consistoire, près la porte du Greffe ; mais la pierre de marbre sur laquelle étoit gravée l'Epitaphe n'y fut pas portée. On fit tirer sur une plaque d'airain une copie figurée de cette Epitaphe avec la représentation des Fleurs d'argent qu'on distribuoit tous les ans pour prix aux Auteurs.

En 1627 on changea de place cette Statue & l'Epitaphe, & on les mit sur la porte du Greffe où on les voit présentement.

Pour se convaincre que l'Epitaphe de Clémence ne fut pas faite, comme le prétend Catel en 1557, lors du transport de la Statue à l'Hôtel de Ville, il suffira d'observer que le savant Etienne Dolet prononça dans l'Assemblée des Jeux Floraux, de l'année 1527, un éloge de Clémence Isaure en Vers latins ; c'est le plus ancien qui soit parvenu jusqu'à nous ; on peut le voir dans le Recueil de quelques ouvrages de Dolet, imprimé à Lyon sans date ni nom d'Imprimeur avec ce titre, *Stephani Doleti orationes duæ in Tholosam.*

Lafaille, à la seconde partie des Annales & à la marge de la page 71, disoit, vers la fin du siecle passé, *que ce Livre étoit devenu rare*, il doit l'être à présent davantage ; je l'ai cherché long-temps inutilement, un de mes amis qui le savoit, le trouva par hazard à Paris, & il me l'envoya avec autant de plaisir que j'en eus de le recevoir. Les personnes qui souhaiteront de voir cet éloge pourront se satisfaire facilement ; elles le trouveront dans le Recueil de notre Acadé

Digitized by Google

thie de l'année 1760, accompagné d'une paraphrase & d'une traduction en Vers français.

Cet éloge est entiérement fondé sur l'Épitaphe de Clémence, j'en fournirois la preuve en rapportant des extraits de ces deux pieces, si cela n'étoit très-aisé à vérifier. Je dirai seulement que DOLET a intitulé cet éloge. *De muliere quæ ludos literarios Toloſæ conſtituit.* Il a substitué le mot de *literarios* à celui de *Florales* qui est dans l'Epitaphe. Mais il suffit que ce mot soit joint à celui de *ludos*, pour que nous voyions que Dolet l'a pris de l'Épitaphe de Clémence. On a démontré que les mots de *Jeux Floraux* ont été employés pour la premiere fois dans le Testament de Clémence, & ensuite dans son Epitaphe qui est un précis de son Testament; on doit conclure de là, que lorsque Dolet prononça en 1527 l'éloge de Clémence Isaure, il appuya une partie de ce qu'il en dit sur son Epitaphe, pouvoit-il avoir un meilleur garand? Combien de personnes illustres n'y a-t-il pas eu dans tous les temps, & n'y a-t-il pas aujourd'hui dont on ne sauroit rien sans le secours des Epitaphes & des Inscriptions qui nous ont conservé la mémoire de leurs glorieuses actions, & de leurs magnifiques établissemens, peut-être même Dolet eut-il connoissance du Testament de Clémence.

On est sans doute en droit de conclure de toutes ces observations que Catel est dans l'erreur quand il prétend que l'Epitaphe de Clé-

mence fut faite en 1557, lorſque ſa Statue fut portée de la Daurade à l'Hôtel de Ville ; ſi cela étoit Dolet n'auroit pas pu s'expliquer comme il a fait dans ſon éloge de Clémence prononcé l'année 1527, c'eſt-à-dire, trente ans avant le tranſport de cette Statue, & par conſéquent avant que l'Epitaphe fût faite, s'il en falloit croire Catel.

Dolet n'a pu faire dire à Clémence, *æternum ingeniis poſui certamen*, qu'à cauſe de l'établiſſement des Jeux Floraux inſtitués par le Teſtament de Clémence, dont le précis ſe trouve dans ſon Epitaphe. Je puis ajouter que cette Epitaphe eſt antérieure de plus d'un ſiècle à l'éloge de Clémence prononcé par Dolet en 1527, ce qui juſtifiera qu'elle fut faite bien-tôt après la mort de Clémence décédée en 1415 ou 20 ; pour fournir cette preuve, il faudra parler d'un prodigieux incendie arrivé à Toulouſe en 1462, & faire voir que l'Epitaphe d'Iſaure eſt conſidérablement antérieure à ce temps-là, elle ne ſauroit par conſéquent être guère éloignée de l'année de ſon décès. C'eſt toujours d'abord après la mort que ſe font les Epitaphes des perſonnes illuſtres dont on ſouhaite d'honorer & de conſerver la mémoire.

Cet uſage ſi naturel & ſi convenable en lui-même a été généralement reçu, & il s'eſt obſervé dans tous les temps. Cela ſeul devroit ſans doute ſuffire pour croire que cette Epitaphe fut faite d'abord après la mort de Clémence pour la placer ſur ſon tombeau.

Il me reſte à faire voir qu'elle étoit anté-

Digitized by Google

rieure d'environ quarante années à l'incendie dont on a parlé arrivée à Toulouse en 1462. Lafaille rapporte des choses étranges de cette incendie. *Il est certain* dit-il, *que des quatre parties de la Ville les trois furent réduites en cendres. Plusieurs édifices publics furent entiérement ruinés, & entr'autres l'Hôtel de Ville, ce qui causa la perte de beaucoup de Titres.*

Le savant Jean Bodin a parlé de cette incendie dans l'Oraison Latine qu'il prononça à Toulouse en 1559. La maniere dont il s'explique me fournira de quoi justifier ce que j'ai avancé de l'ancienneté de l'Epitaphe d'Isaure. Cet auteur étoit connu & estimé des gens de Lettres. Montaigne parle de lui avantageusement dans le Chapitre 32 ; *Jean Bodin*, dit-il, *est un bon Auteur de notre temps, il est accompagné de beaucoup plus de jugement que la tourbe des Escrivailleurs de notre siècle*, & mérite qu'on le juge & considère. Je dois ajouter que Bodin, par son savoir éminent, & ses belles connoissances fut en très-grande considération auprès d'Henri III. En 1559 Bodin étoit à Toulouse, il y prononça cette année l'Oraison Latine qui porte ce titre.

Joanni Bodini Oratio de instituenda in republica juventute ad Senatum populumque Tolosatem.

Par cette Oraison Bodin vouloit engager la Ville à fonder une Ecole de belles Lettres aux dépens des fonds publics, il croyoit

Digitized by Google

ſans doute qu'on l'en nommeroit Profeſſeur. Apparemment que quelques-uns des Délibérans n'approuvoient pas cet établiſſement ; ce fut ſans doute ce qui obligea Bodin de s'expliquer dans les termes qu'on va rapporter.

Mihi mirum viſum eſt, quid eſſet quamobrem iſti gymnaſium publicis impenſis extrui moleſte ferrant, cum urbanum ærarium ex iis fructibus, quos Iſaura hominum eruditioni concedi voluit, pene ſit conflatum, ut facile intelligi poteſt ex illius Epitaphio, quod, tametſi cætera interciderunt, Urbis & Capitolii deflagrationibus ſuperfuit marmoreo lapidi ſic inſculptum.

Ce morceau de l'Oraiſon de Bodin littéralement traduit ſignifie,

Il m'a paru difficile de comprendre quelles raiſons peuvent avoir certaines perſonnes de ne pas approuver l'établiſſement d'une Ecole de belles Lettres fait au dépens des fonds publics ; j'en dois être d'autant plus ſurpris, que les revenus de cette Ville ſont en partie compoſés des biens qu'elle a reçus d'Iſaure pour en gratifier les gens de Lettres, comme cela ſe trouve clairement juſtifié par l'Epitaphe de cette illuſtre Dame. Cette précieuſe Epitaphe gravée ſur le marbre s'eſt heureuſement conſervée telle qu'on va la rapporter quoique un furieux embraſement ait cauſé la deſtruction générale de cette Ville & du Capitole.

On a vu ci-devant que le Tombeau de Clémence & ſon Epitaphe étoient à la Daurade. Bodin dit ici que cette Epitaphe étoit

gravée sur le marbre ; il la rapporte ; & c'est la même qui depuis 1557 est à l'Hôtel de Ville gravée sur l'airain. On voit par là que cette Epitaphe a été gravée deux fois, la première sur le Marbre & la seconde sur l'airain. Quand Bodin a dit en 1559, que l'Epitaphe d'Isaure s'étoit conservée quoique un horrible incendie eût causé la destruction générale de la Ville & du Capitole, il parloit de l'Epitaphe de Clémence gravée sur le marbre qui étoit à la Daurade ; mais il faut remarquer que cette incendie arriva en 1462. On ne peut par conséquent se dispenser de conclure de là que cette Epitaphe étoit à la Daurade sur le Mausolée de Clémence plusieurs années avant 1462 ; sans cela Bodin n'auroit pas pu dire que cette Epitaphe s'étoit conservée malgre la destruction générale qu'avoit causé l'incendie arrivée cette année à Toulouse.

Le décès de Clémence ne précéda cette incendie que d'environ quarante années. On doit donc croire que cette Epitaphe fut faite suivant l'usage, d'arbord après la mort de Clémence pour être placée sur son Mausolée ; cela paroît de la plus grande évidence, & on ne sauroit avoir aucune raison d'en douter.

Quand on lit aujourd'hui une Epitaphe gravée sur un Mausolée, vient-il jamais dans l'esprit de mettre en doute, sans aucune raison, si cette Epitaphe a été faite d'abord après la mort de la personne qui s'y trouve nommée? On tient cela pour certain, & on regarde com-

Digitized by Google

me indubitable, comme sacré tout ce qui est contenu dans une Epitaphe. Aucune raison ne peut obliger de raisonner sur d'autres principes en parlant de l'Epitaphe de Clémence Isaure.

Tous les Auteurs qui ont parlé de l'Epitaphe de Clémence depuis qu'elle est dans le grand Consistoire de l'Hôtel de Ville, c'est-à-dire, depuis 1557, ont dit qu'elle étoit gravée sur une table d'airain ou sur l'airain, ainsi que cela se voit présentement. Bodin qui prononça son Oraison Latine dans le même temps que cette Epitaphe fut transportée de la Daurade à l'Hôtel de Ville, dit positivement qu'elle étoit gravée sur le marbre; il tira sans doute l'Extrait qu'il en a donné avant qu'on l'eût gravée sur l'airain, car il est très-certain que cette Epitaphe, lorsqu'elle étoit à la Daurade sur le Mausolée de Clémence, étoit gravée sur une pierre de marbre. Ce fait se trouve encore justifié par la Lettre que l'Abbé Masson, Aumônier de Louis XIII, écrivit aux Capitouls de Toulouse en 1612; on la trouve à la tête de l'Eloge de Clémence Isaure que fit en 1594 le célèbre Papire Masson; il est imprimé au commencement de la seconde partie de ses Eloges des hommes illustres. Avant de parler de cette Lettre il faut commencer par la rapporter avec la traduction.

Digitized by Google

Ad cives Capitolinosque Tolosanos Joan. Massonus Christianissimi Regis Eleemosinarius, nec non Ecclesiæ Baiocensis in Lugdunensi 2 Archidiaconus.

Cum ex Templo Divæ Virginis Auratæ in Urbe vestra sacrato, allatus olim fuisset Lutetiam lapis pretiosus marmori incisus (videlicet Epitaphium Clementiæ Isauræ) incidit in manus Papirii Massoni, fratris mei, qui ut advertit lapidis pretium & splendorem, maximo quo potuit artificio illum auro purissimo inclusit, retinaculis connexuit, ac ad obitum usque in deliciis habuit. Gemmam igitur illam affabrè adornatam, quia vestra est (clarissimi Cives) ad vos mitto ac restituo suasu jussuque amplissimi viri Nicolai Verduni, Principis Senatus Parisiensis, nuper vestri, ob singularem suum in vos animum. Et ut læto excideretis animo orarem, ni ipsam suapte vobis pergratam scirem. Valete in Christo.

Lutetiæ Parisiorum, Cal. Martii 1612.

Digitized by Google

Traduction de la Lettre de Jean Maſſon, Aumônier de Louis XIII, aux Capitouls & aux Citoyens de Toulouſe.

DE votre Egliſe de la Daurade dédiée à la Sainte Vierge, on porta autrefois à Paris l'Epitaphe de Clémence Iſaure gravée ſur le marbre, cette pierre précieuſe tomba entre les mains de Papire Maſſon mon frère ; dès qu'il eut jetté les yeux ſur cette pierre elle lui parut d'un grand prix, charmé de ſa beauté il la fit artiſtement enchaſſer dans une bordure d'or très-bien ſculptée, & juſqu'à ſa mort il en fit ſes plus chères délices. C'eſt cette pierre précieuſe, illuſtres Citoyens, que je vous envoie décorée de tous ſes ornemens, elle vous appartient, & je vous en fais la reſtitution par le conſeil & par l'ordre même de Monſieur Nicolas de Verdun, Premier Préſident du Parlement de Paris, & qui occupoit, il n'y pas long-temps la même place dans le vôtre. Ce grand Magiſtrat a embraſſé avec plaiſir cette occaſion de vous donner des marques de l'affection particulière qu'il conſerve pour vous. Je vous prierois de recevoir favorablement cette précieuſe pierre, ſi je ne ſavois qu'elle vous eſt infiniment chère, & qu'elle n'a pas beſoin de recommandation auprès de vous. Je vous ſalue en Jeſus-Chriſt.

A Paris, ces Calandes de Mars 1612.

Digitized by Google

Cette Lettre nous apprend qu'après la mort du célebre Papire Masson, décédé le huit Janvier 1611, l'Abbé Masson devint le maître de l'Epitaphe de Clémence Isaure qui étoit gravée sur le marbre, il dit aux Capitouls, dans sa Lettre, que cette Epitaphe avoit été autrefois portée de l'Eglise de la Daurade à Paris, & qu'elle étoit tombée entre les mains de son frère, il l'avoit sans doute appris de lui.

La Statue de Clémence fut portée à l'Hôtel de Ville en 1557. C'est alors qu'on ôta du Mausolée la pierre de marbre sur laquelle étoit gravée l'Epitaphe, & qu'on la fit graver sur l'airain telle qu'elle étoit gravée sur le marbre. Après qu'on eut tiré cette copie figurée, la pierre de marbre fut regardée comme assez inutile, quelqu'un s'en empara & la porta dans la suite à Paris comptant apparemment de trouver quelque curieux qui l'acheteroit avec plaisir, comme cela arriva lorsqu'elle tomba entre les mains de Papire Masson.

Ce célebre Avocat a rapporté cette Epitaphe dans l'Eloge qu'il fit de cette illustre Dame en 1594. Mais il l'a rapportée comme extraite de l'Hôtel de Ville, sans faire aucune mention de l'original qui étoit en ses mains, voyant qu'il étoit parfaitement semblable à la copie ; il crut apparemment inutile d'en parler, ou peut-être garda-t-il le silence sur cette Epitaphe de peur qu'on la demandât & qu'il fût obligé de la rendre, de quoi il auroit été fâché, puisque son frère dit qu'il en faisoit ses délices, *in deliciis habuit.*

Digitized by Google

L'Abbé Maſſon ſe trouvant maître de cette Epitaphe gravée ſur le marbre, & ſachant qu'elle étoit ſortie de l'Egliſe de la Daurade, & qu'elle appartenoit à la ville de Toulouſe, il demanda ce qu'il devoit faire là-deſſus à M. de Verdun, premier Préſident du Parlement de Paris; cet illuſtre Magiſtrat fut nommé à cette place en 1611. Après avoir été pendant plus de dix années premier Préſident du Parlement de Toulouſe; lorſqu'il ſe rendit à Paris, Papire Maſſon étoit mort depuis peu de temps; nous apprenons par la Lettre de ſon frère, quelle fut la déciſion de M. de Verdun ſur ce qui regardoit l'Epitaphe; elle fut par ſon ordre rendue aux Capitouls: la Lettre qui leur eſt adreſſée porte *gemmam illam*; c'eſt ainſi que l'Abbé Maſſon nomme cette Epitaphe pour faire connoître le cas qu'il en faiſoit, *gemmam illam ad vos mitto ac reſtituo ſuaſu juſſuque ampliſſimi viri Nicolai Verduni ob ſingularem Juum in vos animum.* Je vous envoie cette Epitaphe, je vous reſtitue cette pierre précieuſe par le conſeil & par l'ordre même de Mr. Nicolas de Verdun. Cet illuſtre Magiſtrat, ajoute l'Abbé Maſſon, a embraſſé avec un ſenſible plaiſir cette occaſion de vous donner des marques de l'affection particulière qu'il conſerve pour vous.

La Lettre dont nous parlons fut imprimée avec ſa traduction dans l'Eloge de Clémence Iſaure que je prononçai l'année 1734; il me parut alors que ces mots *lapis precioſus marmori inciſus* ſignifioient *une pierre précieuſe enchaſſée dans du marbre*, j'étois dans l'er-

Digitized by Google

seur, il falloit faire attention que ce qui suit explique ce qu'on devoit entendre par *lapis precioſus*, l'Abbé Maſſon ajoute *videlicet Epitaphium Clementiæ Iſauræ*. Cela veut dire littéralement rendu; c'eſt à ſavoir, l'Epitaphe de Clémence Iſaure, ce qui eſt la même choſe que s'il avoit dit, j'entends par pierre précieuſe, l'Epitaphe de Clémence Iſaure. Après s'être expliqué ainſi, l'Abbé Maſſon a cru que tout ce qu'il dit de cette pierre précieuſe eſt cenſé dit de l'Epitaphe; il lui a donné le nom de pierre précieuſe, comme on dit de tout ce qui eſt d'une excellence & d'une utilité ſingulière, c'eſt un treſor, comme on dit d'une jolie maiſon, c'eſt un bijou, ce ſont des expreſſions métaphoriques qui renferment toujours une eſpece de comparaiſon.

L'Abbé Maſſon dit que ſon frère fit ſes délices juſqu'à ſa mort de cette pierre précieuſe *ad obitum uſque in deliciis habuit*. On voit bien qu'un ſavant, tel que Papire Maſſon, ne pouvoit pas faire ſes délices d'une pierre précieuſe qui n'auroit eu d'autre mérite à ſes yeux que celui de ſa valeur: quand l'Abbé Maſſon s'eſt expliqué ainſi, il a ſans doute entendu parler de l'Epitaphe de Clémence; elle fut véritablement une pierre précieuſe pour ſon frère, il travailloit à faire l'éloge des grands hommes de l'empire des Lettres, & cette Epitaphe l'invita & l'engagea ſans doute à faire le bel éloge qu'il nous a donné d'une illuſtre Dame qui a aimé & cultivé les Lettres, & qui a comblé de ſes libéralités les favoris des Muſes.

Digitized by Google

Sans le hazard heureux qui fit tomber entre les mains de Papire Masson la précieuse Epitaphe d'Isaure, il n'auroit peut-être jamais pensé à publier les louanges de la Pallas de Toulouse, & à célébrer son institution des Jeux Floraux.

Toutes ces observations m'ont engagé de traduire le commencement de la Lettre de l'Abbé Masson de la maniere qu'on a vu, je me flatte d'en avoir rendu le véritable sens, pour qu'on puisse en juger en particulier, je vai rapporter ici toute seule la première phrase de cette Lettre, il faut se souvenir qu'elle est adressée aux Capitouls & aux Citoyens de Toulouse.

De votre Eglise de la Daurade dédiée à la Sainte Vierge on porta autrefois à Paris l'Epitaphe de Clémence Isaure gravée sur le marbre, cette pierre précieuse tomba entre les mains de Papire Masson, mon frère.

Si l'Abbé Masson s'étoit énoncé ainsi, il n'auroit pas été obligé d'ajouter, pour expliquer sa pensée, *videlicet Epitaphium Clementiæ Isauræ*, & je n'aurois pas donné une version peu exacte.

Monsieur le Premier Président voulut que l'Abbé Masson restituât l'Epitaphe de Clémence à la Ville de Toulouse, & qu'il témoignât à ses Citoyens & aux Capitouls qu'il l'avoit ainsi ordonné, *ob singularem suum in eos animum*, à cause de l'affection particulière qu'il conservoit pour eux : l'Abbé Masson n'auroit pas parlé en ces termes si M. de Verdun ne l'avoit souhaité ; cette Lettre lu-

Digitized by Google

fut sans doute présentée avant de l'envoyer.

Les attentions du Premier Président, pour faire restituer cette Epitaphe, les marques d'affection qu'il croyoit donner par là aux Citoyens de Toulouse; cela nous fait voir que pendant les dix années qu'il fut dans cette Ville, il avoit toujours vu la Dame Clémence d'Isaure infiniment honorée, & tous les ans célébrée le troisième de Mai comme institutrice des Jeux Floraux; jamais il n'avoit entendu former des doutes sur l'existance de cette illustre Dame & sur la vérité de sa fondation. M. de Verdun quitta Toulouse en 1611, & les doutes chimériques qui se sont élevés sur cette matière n'ont commencé qu'en 1633, lorsque les Mémoires de Catel ont paru. Avant ce temps-là rien n'avoit troublé la paisible possession où étoit Clémence de la vénération générale, & de la reconnoissance publique; les choses étant ainsi, M. de Verdun ne pouvoit qu'avoir la confiance la plus parfaite, qu'il faisoit une chose à laquelle la ville de Toulouse seroit infiniment sensible en lui procurant la restitution d'une pierre qui ne pouvoit que lui être précieuse, puisqu'elle étoit décorée & enrichie de tout ce qui conservoit & perpétuoit la mémoire de son illustre bienfactrice.

Pour ne rien laisser sans éclaircissement sur une matière dont le doute s'est emparé par voie de fait depuis plus d'un siècle, je dois dire que cette pierre de marbre sur laquelle étoit gravée l'Epitaphe de Clémence, n'étoit pas aussi précieuse à la ville de Toulouse que M. de Verdun avoit lieu de le croire.

Google

La célébration de la Fête des Jeux Floraux se faisoit à Toulouse dans le temps que M. de Verdun y étoit sans aucune sorte de discussion sur l'établissement de ces Jeux. Rien n'obligeoit alors de parler de ce qui s'étoit passé en 1557 lors du transport de la Statue & de l'Epitaphe de Clémence à l'Hôtel de Ville. M. de Verdun ignoroit que Toulouse, pour immortaliser la mémoire d'Isaure, avoit fait graver son Epitaphe sur une table d'airain pour la placer dans le grand Consistoire de la Maison commune : on voulut par là rendre cette Epitaphe plus durable qu'elle n'étoit gravée sur le marbre. Dès qu'on eut fait avec la dernière exactitude cette copie figurée, l'original parut peu nécessaire, quelqu'un s'en empara, & cette pierre de marbre ayant été dans la suite portée à Paris, elle tomba entre les mains de Papire Masson ; ce fut vers l'an 1590, car il en faisoit ses délices avant de travailler à l'Eloge de Clémence qu'il fit en 1594, comme il le dit lui-même à la fin de cet Eloge.

M. de Verdun qui n'avoit pas eu occasion d'apprendre toutes ces particularités, crut avec raison qu'il marqueroit à la ville de Toulouse l'affection particulière qu'il conservoit pour elle, en lui procurant la restitution de cette pierre de marbre sur laquelle l'Epitaphe de Clémence étoit gravée. Les Capitouls la reçurent dans le mois de Mars de l'année 1612. Ils répondirent sans doute comme ils devoient à la Lettre de l'Abbé Masson, mais ils écrivirent certainement à M. le Premier

Digitized by Google

Président du Parlement de Paris ; & ils lui témoignerent toute la reconnoissance que méritoit ce qu'il avoit fait en faveur de la ville de Toulouse avec la volonté & l'intention de lui procurer quelque avantage, & suivant les termes de la Lettre *ob singularem suum in eam animum.*

Je ne dois pas oublier de dire que tous ceux qui ont lu dans ma traduction de la Lettre de l'Abbé Masson que cet Abbé avoit envoyé aux Capitouls, *une pierre précieuse enchassée dans du marbre*, n'ont jamais manqué de demander qu'étoit devenue cette pierre précieuse, s'imaginant qu'elle devoit être d'un prix considérable. Ma version peu exacte a donné lieu à tous les propos que de pareilles choses font toujours tenir, & aux injustes soupçons qu'elles font naître. C'est ce qui m'a engagé à examiner avec attention, non-seulement le commencement de cette Lettre, mais la Lettre toute entière. Cet examen m'a fait connoître ma méprise, & m'a convaincu que cette pierre précieuse n'est autre chose que l'Epitaphe même de Clémence, ainsi que l'Abbé Masson l'explique lui-même en ajoutant, *videlicet Epitaphium Clementiæ Isauræ.*

J'ai appuyé de plusieurs raisons l'exactitude de cette version, & je puis ajouter que *lapis preciosus marmori incisus*, signifie une pierre précieuse gravée sur le marbre, ce qui ne peut pas convenir à une pierre précieuse qu'il ne seroit pas possible de graver sur le marbre ; par cette raison, lorsque je croyois qu'il s'agissoit d'une véritable pierre précieuse, il

Digitized by Google

m'avoit

m'avoit fallu traduire *enchaſſée dans du marbre*, ce que le texte ne dit pas. Il y a de plus dans cette Lettre pluſieurs choſes qui ſe rapportent à la pierre précieuſe, & qui ne peuvent avoir un ſens raiſonnable qu'en les rapportant à l'Epitaphe, c'eſt-à-dire, en entendant par pierre précieuſe l'Epitaphe de Clémence.

L'Abbé Maſſon dit aux Capitouls & aux Citoyens de Toulouſe, *gemmam illam ut læto excipieretis animo orarem ni ipſam ſuapte vobis pergratam ſcirem.* Je vous prierois de recevoir favorablement cette pierre précieuſe, ſi je ne ſavois que vous y êtes très-diſpoſés & qu'elle vous ſera beaucoup de plaiſir.

Il eſt cependant très-certain que les Citoyens de Toulouſe auroient pris peu de part à la reſtitution d'une véritable pierre précieuſe, au lieu qu'on peut dire que toute la Ville s'intéreſſoit à la reſtitution d'une Epitaphe qui regardoit une illuſtre Dame dont la mémoire étoit en vénération dans la ville de Toulouſe, qui avoit reçu d'elle des biens très-conſidérables. On ne ſauroit ſuivre d'autre explication que celle que l'Abbé Maſſon a donné lui-même en diſant, *videlicet Epitaphium Clementiæ Iſauræ.*

Je finis cet article en ajoutant qu'on ne peut pas croire que dans aucun temps il y ait eu à la Daurade une véritable pierre précieuſe ſur le tombeau de Clémence. C'eſt une choſe dont il n'y a jamais eu d'exemple ſur aucun tombeau; on en a ſans doute connu le danger.

Si en 1557, lorſqu'on tranſporta la Statue de Clémence & ſon Epitaphe à l'Hôtel de Ville, il y avoit eu ſur ce Mauſolée une pierre

précieuse, les Capitouls auroient assurément pris toutes les précautions nécessaires pour empêcher qu'elle ne fût enlevée. Mais les Bénédictins les auroient sans doute prévenus ; ils n'eussent pas attendu si long-temps à mettre en lieu de sûreté une pierre précieuse.

Il résulte évidemment de toutes ces observations que l'Abbé Masson a entendu par *lapis preciosus* l'Epitaphe de Clémence, je ne me serois pas autant étendu pour le démontrer si je n'avois donné lieu à cette erreur par ma version de 1734. J'ai cru que cela devoit m'engager à la détruire absolument.

Après avoir exposé en général tout ce qui regarde l'Epitaphe de Clémence Isaure, après en avoir fixé l'ancienneté & démontré l'authenticité, il faut examiner en particulier tout ce qu'elle contient, & donner l'interprétation des lettres majuscules & initiales qui la composent en partie.

Je vai commencer par rapporter cette Epitaphe ainsi qu'elle est gravée sur une table d'airain dans le Grand Consistoire de l'Hôtel de Ville, j'en ai tiré une copie figurée, qui est une copie prise trait pour trait, & en ne faisant entrer dans chaque ligne que les mots qui la composent, ce sera la première fois qu'elle aura été imprimée fidélement. Plusieurs Auteurs l'ont rapportée, mais on l'a toujours estropiée en quelques endroits.

Je donnerai ensuite cette Epitaphe tout au long & sans abréviations pour que tout le monde puisse la lire, & en faveur de quelques Dames qui n'entendent pas le Latin j'en donnerai une traduction Françoise très-exacte & littérale.

EPITAPHIVM CLE. ISAV.

CLE. ISAV. L. ISAV. F. EX PRAECLARA ISAV. FA. QVVM IN PP. CAELI. OP. VITA. DELEGI. CAST. Q. ANNIS L. VIXI. FOR. FRV. VINA. PISCA. ET HOLITO. P.S. IN PVB. VSVM STA TVIT C. P. Q. T. LG. HAC LEGE VT QVOT ANNIS LVDOS FLO. IN AEDEM PVB. QVAM IPSA SVA IMPENSA EXTRVXIT CAELEBR ENT RHOSAS AD M. EIVS DEFERANT ET DE RELIQVO IBI EPVLEN. QVOD SI NEGLEXE. SINE CO. FISCVS VENDICET CONDITIONE SVPRA DICTA H. S. V. F. M. VBI R. I. P. V. F.

Epitaphium Clementiæ Iſauræ.

Clementia Iſaura Ludovici Iſauri filia ex præclara Iſaurorum familia cum in perpetuum cœlibatum optimam vitam delegiſſet caſteque annis quinquaginta vixiſſet, forum frumentarium, vinarium, piſcarium & olitorium patriæ ſuæ in publicum uſum ſtatuit, Capitolinis populoque Toloſano legavit hac lege ut quotannis Ludos Florales in ædem publicam quam ipſa ſua impenſa extruxit celebrent, roſas ad monumentum ejus deferant, & de reliquo ibi epulentur, quod ſi neglexerint ſine controverſia fiſcus vendicet conditione ſupra dicta. Hic ſibi voluit fieri monumentum ubi requieſcit in pace. Vivens fecit.

TRADUCTION DE L'ÉPITAPHE de Clemence Iſaure.

Clémence Iſaure, fille de Louis Iſaure, qui deſcendoit de l'illuſtre Famille des Iſaures, paſſa toute ſa vie dans le célibat, elle choiſit cet état comme le plus parfait, & vécut cinquante ans vierge. Iſaure établit pour l'uſage public de ſa Patrie des marchés au bled, au vin, au poiſſon, & aux herbes, & les légua aux Capitouls & aux Citoyens de Toulouſe, à condition qu'ils célébréroient tous les ans les Jeux Floraux dans la maiſon publique qu'elle avoit fait bâtir à ſes dépens, qu'ils y donneroient un feſtin, & qu'ils iroient répandre des roſes ſur ſon tombeau. Cette prudente Inſtitutrice ordonna que ſi on négligeoit d'exécuter ſa volonté le Fiſc s'emparât ſans aucune forme de Procès, & ſous les mêmes charges, de tous les biens légués à la Ville par ſon Teſtament. Elle a voulu qu'on lui érigeât dans ce lieu un tombeau où elle repoſe en paix.

Clémence Iſaure a fait cette inſtitution de ſon vivant.

Un grand nombre d'Auteurs ont parlé de la Compagnie des Jeux Floraux & de la Dame Clémence d'Iſaure inſtitutrice de ces Jeux Poétiques, pluſieurs ont rapporté ſon épitaphe, mais il y en a peu qui aient entrepris de l'expliquer, & de donner l'interprétation des lettres majuſcules & initiales qui la compoſent en partie, ceux qui l'ont entrepris l'ont

Digitized by Google

fait d'une manière imparfaite, & peu exacte comme on le fera voir, ainſi on peut dire que depuis long-temps cette Epitaphe n'a été entiérement entendue de perſonne. Pour ſuppléer à la négligence de tous ces Auteurs j'en ai donné une copie ſans aucune abréviation, & dans laquelle toutes les lettres majuſcules & initiales ſont très-exactement expliquées. J'ai ſuivi dans l'interprétation de ces lettres le grand & très-excellent Commentaire du ſavant *Sertorius Urſatus* imprimé à Padoue en 1672 ſous les yeux de l'Auteur ; il porte pour titre *de notis Romanorum Commentarius.* Ce Docte Commentateur a fondé ſes explications ſur l'autorité de plus de ſoixante Auteurs dont il a donné une liſte avec ce titre, *Autores qui pro Commentario notas dederunt.*

Pour l'intelligence de cette Epitaphe il faut faire attention qu'elle a été faite par un Savant qui connoiſſoit l'uſage des lettres Romaines & initiales, il ſavoit qu'on n'employoit jamais ces lettres que dans le ſens qui étoit généralement connu des interprètes. Ces monumens érigés à la mémoire de quelque perſonne illuſtre devoient être entendus de tout le monde, on étoit obligé par là de n'exprimer jamais par des lettres initiales des faits particuliers que les interprètes ne pouvoient pas avoir expliqués. Le ſavant Auteur de l'Epitaphe de Clémence a très-bien obſervé cette règle, il n'a employé les lettres initiales que pour les choſes qu'on pouvoit expliquer avec le ſecours des interprètes, & il a fait graver tout au long les mots qui conte-

Digitized by Google

noient des faits particuliers qui n'avoient pas pu être expliqués par les interprètes.

Après avoir fait cette observation générale il faut donner quelque éclaircissement particulier sur le titre d'EPITAPHE que porte ce monument authentique ; il est certain que ce titre a toujours été réservé pour les tombeaux, & qu'il paroît très-déplacé dans le Consistoire de l'Hôtel de Ville ; c'est apparemment ce qui a obligé Catel, toutes les fois qu'il a parlé de cette Epitaphe, de lui donner le titre d'inscription. Il n'en auroit pas usé ainsi s'il avoit su, & il devoit le savoir, que cette pièce porte le titre d'Epitaphe parce qu'elle fut faite pour être placée sur le tombeau de Clémence, & lorsqu'elle fut transportée à l'Hotel de Ville on voulut la conserver telle qu'elle étoit gravée sur la pierre de marbre dont nous avons parlé & sans y faire aucun changement, il est certain que c'est là véritable raison du titre que porte cette pièce.

J'ai donné au père de Clémence le nom de LOUIS parce qu'il m'a paru que la lettre L. qui marque le nom de Baptême ne pouvoit pas en France être expliquée autrement quand l'Auteur laisse là-dessus une entière liberté, on peut même croire qu'il a compté sur cette explication.

Il seroit inutile d'examiner toutes les lettres majuscules & initiales qui composent une partie de cette Epitaphe, observons seulement qu'on les a expliquées en suivant l'excellent Commentaire dont on a parlé, ces explications s'accordent avec les mots qui ne sont

Digitized by Google

pas abrégés, & rendent parfaitement enſemble le vrai ſens de l'Epitaphe.

On peut remarquer quelque ſingularité dans l'orthographe, & dans l'arrangement de certaines lettres, il y en a de ſeparées qui devroient être unies enſemble, & il y en a d'unies qui devroient être ſéparées, on a mis une H. au mot Holitorium & à celui de Rhoſas, tout cela fait voir que lorſque au commencement du XV. ſiècle on grava cette Epitaphe ſur une pierre de marbre, le Graveur ſuivit l'uſage de ce temps-là.

Je ne puis me diſpenſer de faire quelques obſervations ſur deux articles. Bodin & Papire Maſſon qui ont aſſez bien expliqué cette Epitaphe n'ont donné aucun ſens à ces deux lettres ↃO. ainſi rangées, ce qui doit faire croire qu'ils n'ont conſulté aucun interprète. Valerius Probus & pluſieurs autres Commentateurs leur auroient appris que ces deux lettres veulent dire *controverſia*, & qu'ainſi ces mots *ſine controverſiâ fiſcus vendicet*, ſignifient que dans le cas énoncé Clémence Iſaure ordonna que le Fiſc s'emparât, & ſe mît en poſſeſſion ſans aucune forme de Procès, & ſous les mêmes charges de tous les biens légués à la Ville par ſon Teſtament.

Il ne faut pas oublier de remarquer qu'après les mots qui diſent que le père de Clémence deſcendoit *ex præclara Iſaurorum familia*, Bodin ajoute *ex qua T. Iſaurus qui hujus Urbis principatum à Carolo-Magno adeptus eſt originem traxit.* Ce qui ſignifie que Torſin Iſaure établi Comte de Toulouſe par Char-

lemagne tiroit ſon origine de cette illuſtre Famille, & il eſt vrai, comme Catel l'aſſure, que Torſin fut le premier Comte de Toulouſe établi par Charlemagne, & que le plus grand nombre des Hiſtoriens & des Auteurs l'ont nommé Iſaure ou Iſauret Torſin. Bodin n'a parlé de ce Comte que pour rappeller la mémoire d'un des illuſtres Aïeux de Louis Iſaure père de Clémence, & confirmer par là l'opinion commune que Clémence deſcendoit des Comtes de Toulouſe.

Il reſte à parler d'un article important. On voit à la dernière ligne ces deux lettres V. F. ſéparées du Corps de l'Epitaphe. Bodin les a rapportées dans ſon Oraiſon Latine, mais il n'en a pas donné l'Explication. Papire Maſſon les a rapportées dans ſon Eloge de Clémence, & il les a expliquées *vivant Flores*, ce qui ne ſignifie rien. Il y a lieu d'être ſurpris que ce Savant ait donné une pareille explication. Il auroit dû comprendre que ces deux lettres placées d'une manière particulière devoient renfermer un ſens relatif à l'Epitaphe, s'il avoit conſulté les interprètes il auroit appris qu'ils ont tous expliqué ces deux lettres *vivens fecit* ; Le Docte HUBERT GOLTZIUS dans l'excellent Livre qui porte pour titre *Theſaurus rei antiquariæ*, page 193, rapporte ces deux lettres V. F. & il les Explique *vivens, aut vivus, ſeu viva fecit.* Puiſque Goltzius donne à ces lettres le ſens de *viva fecit* il falloit que cette interprétation fût en uſage quand on parloit d'une femme.

Lorſque les inſtitutions dont il eſt parlé dans

dans les Epitaphes, avoient été faites pendant la vie des Instituteurs, les Romains se servoient de ces lettres initiales pour l'apprendre aux siècles futurs, c'est par cette raison qu'elles sont gravées à la fin de l'Epitaphe de Clémence. J'aurois pu me dispenser de fournir d'autres preuves pour démontrer que l'institution des Jeux Floraux a été faite par Clémence Isaure, & qu'elle a été exécutée sous ses yeux pendant quelques années. Tout ce qui résulte de cette Epitaphe, dont l'authenticité a été si parfaitement justifiée, doit sans doute être tenu pour indubitable.

De toutes les explications que nous avons de cette Epitaphe, celle qu'en a donné Marianne de Salluste l'année 1584, mérite surtout notre attention, parce qu'elle est consignée dans un Registre des Annales de l'Hôtel de Ville qui est le troisième de l'Histoire, commencé l'an 1569, & finissant l'an 1586. Salluste étoit Capitoul pour la première fois l'année 1584. Nicolas de Lacalmontie, Docteur & Avocat, étoit chef de Consistoire. Salluste fut plusieurs fois Capitoul, & il l'étoit en 1619 pour la cinquieme fois: avant de rapporter & d'expliquer l'Epitaphe de Clémence il dit, *que les Capitouls, ses confrères, & autres personnes de considération l'avoient prié de rechercher les antiquités des Jeux Floraux institués par Dame Clémence*: il résulte de là que tout le monde croyoit alors que Dame Clémence étoit institutrice des Jeux Floraux. Ce Capitoul ne poussa pas

Digitized by Google

bien loin ſes recherches, il pouvoit parler de ce qu'avoient dit pluſieurs Auteurs qui ont traité ce ſujet avant lui ; les Regiſtres de la Maiſon de Ville lui auroient pû apprendre que l'inſtitution des Jeux Floraux fut faite par Dame Clémence au commencement du XV. ſiècle, & qu'avant ce temps-là le nom de *Jeux Floraux* étoit entiérement inconnu.

Saluſte a laiſſé cette fixation dans une obſcurité profonde, il a borné toutes ſes recherches à l'explication de l'Epitaphe de Clémence, il a donné cette explication à la page 200 verſo du Regiſtre de l'Hôtel de Ville dont nous avons parlé, le titre qu'elle porte eſt énoncé en ces termes.

DES JEUX FLORAUX ET TESTAMENT DE DAME CLÉMENCE.

Cette intitulation fait voir que les Capitouls nommoient l'Epitaphe dont nous parlons, le Teſtament de Dame Clémence. Ils ne mettoient point de différence entre ces deux pieces, parce qu'ils ſavoient que l'Epitaphe étoit un précis du Teſtament, & qu'elle en contenoit les principales diſpoſitions.

Ce que nous liſons, dit Saluſte, *de la volonté de Clémence écrit au tableau de bronze qui eſt au pied de ſa Statue, élevée en marbre au coin du grand Conſiſtoire de la Maiſon de céans, me ſemble qu'il ſe doit entendre & lire ainſi au long ſauf meilleur jugement.* Et ſans donner l'Epitaphe, telle qu'elle eſt gravée ſur l'airain, ce Capitoul l'explique ainſi.

Clementia Iſaurica Lucii Iſaurici filia &

præclara Isauricorum familia quum in perpetuum cælibatum optimam vitam delegisset, casteque annis quinquaginta vixisset forum frumentarium, vinarium, piscarium & olitorium pratum septenarium propris sumptibus in publicum usum stasuit capitulis populoque Tolosano legavit hac lege ut quot annis Ludos Florales in ædem publicam quam ipsa sua impensa extruxit celebrent, rhosas ad monumentum ejus deferant; & de reliquo ibi epulentur, quod si neglexerint sine quingentis fiscus vendicet conditione supra dicta *hoc sibi fieri voluit monumentum*, ou bien hos, sumptus utiles fieri mandat ubi rumor incesserit pestilenciæ voluit fieri; il y en a d'autres qui lisent ainsi, *ubi requiescat in pace.* Valete fideles.

Il est évident que Saluste a donné cette explication sans consulter aucun interprète; il ignoroit sans doute que plusieurs savans avoient travaillé sur l'interprétation des lettres romaines & initiales; s'il avoit connu ces excellens Commentaires, il se seroit appuyé sur leur autorité dans ses explications, & il en auroit supprimé plusieurs qui sont inconnues des interprètes, & qui ne rendent en aucune façon le sens du texte, comme on va le faire voir.

Je dis d'abord que Saluste ne devoit pas changer le nom *d'Isaura* en celui *d'Isaurica*; on appelloit les fêtes qu'on faisoit à l'honneur d'Icare *jeux Icariens*, mais on ne donnoit pas à Icare le nom *d'Icarien*. Bodin en parlant des fêtes qu'on faisoit à l'honneur d'Isaure au commencement du mois de Mai,

les nomme *triomphes Isauriques*, mais il ne donne jamais à Isaure le nom de *Clémence Isaurique*

Saluste se sert encore de ce nom en parlant du père de Clémence, & de son illustre Famille, il explique en ces termes la première ligne de cette Epitaphe. *Clementia Isaurica Lucii Isaurici filia ex præclara Isauricorum Familia.* Je crois qu'il ne convient pas de défigurer le nom d'Isaure, l'explication que j'ai donnée du commencement de cette Epitaphe me paroît plus exacte & plus littérale; pour qu'on en puisse juger en voici les termes. *Clementia Isaura Ludovici Isauri filia ex præclara Isaurorum familia.* Le Comte de Toulouse, dont on croit que Clémence descendoit, se nommoit Torcin Isaure & non pas Torcin Isaurique. Le nom de LOUIS que j'ai donné au père de Clémence est préférable à celui que Saluste lui donne, j'en ai dit ci-devant la raison. Il seroit inutile de parler des lettres initiales qui sont bien interprétées, je m'arrêterai seulement à celles dont l'explication est fausse & insoutenable, voici les premières de cette espece qui se présentent.

Après avoir parlé des emplacemens que Clémence donna à la Ville, pour faire divers marchés, ou des places qui étoient depuis long-temps employées à cet usage, l'Epitaphe ajoute *P. S. in publicum usum statuit.* Tous les interprètes expliquent ces deux lettres *P. S. patria sua*, ainsi ces mots signifient que Clémence institua tous ces marchés

in publicum usum patriæ suæ; pour l'usage public de sa patrie, c'est-à-dire de ses concitoyens & de tous ses patriotes. Si Salluste avoit consulté les interprètes il auroit sans doute donné cette explication à ces deux lettres, au lieu de celle de *pratum septenarium*, qui est insoutenable par plusieurs raisons.

Ce qui a induit le Capitoul en erreur est évident, il ignoroit qu'il y eût des interprètes des lettres romaines, & il savoit que Clémence avoit légué à la Ville la grande Prairie qui est hors la porte d'Arnaud-Bernard qu'on a toujours nommé & qu'on nomme encore le Pré de sept deniers, il a désigné ce Pré par le mot de *septenarium*, cela lui a suffi pour donner à ces deux lettres P. S. l'explication de *Pratum Septenarium*. Nous voyons par-là qu'il étoit alors généralement connu que Toulouse tenoit ce Pré des libéralités de Clémence Isaure, les Capitouls ne l'ignoroient pas; lorsque Salluste, en 1584, donna son explication de l'Epitaphe, il n'y avoit qu'environ trente années que la Ville avoit rendu un dénombrement de ses patrimoniaux dans lequel étoit compris ce grand Pré, comme on le verra par ce dénombrement qui sera rapporté ci-après, & qui étoit sans doute parfaitement connu des Capitouls; ils avoient vu dans cette pièce authentique, que ce Pré étoit un des legs que Clémence avoit fait à la Ville dans son Testament.

Par l'explication que Salluste a donné à ces deux lettres P. S. laquelle fut consignée dans le Registre de l'histoire de l'année 1584, or

voit bien clairement qu'on n'avoit en ce temps-là élevé dans l'Hôtel de Ville aucun de ces doutes ridicules qu'on a formés dans la suite sur les dispositions de Clémence Isaure en faveur de Toulouse, & que cette illustre Dame avoit bien certainément légué dans son Testament le Pré de sept deniers, *Capitolinis populoque Tolosano*, aux Capitouls & aux Citoyens de Toulouse. Saluste & tous ses confrères n'ont jamais douté de la vérité de ce legs, & c'étoit alors le sentiment de tout le monde.

Ce fait est sans doute très-incontestable & très-avéré, mais ce n'est pas une raison pour donner à ces deux lettres P. S. l'explication de *Pratum Septenarium*; j'ai dit ci-devant que tous les interprètes ont expliqué ces deux lettres *patria sua*, & le sens de l'Epitaphe fait bien voir que cette interprétation est véritable.

Il faut ajouter que les lettres initiales doivent toujours être interprétées en suivant l'explication donnée par les interprètes, sans cela le sens de ces lettres seroit toujours douteux, chacun leur donneroit celui qu'il trouveroit à propos, ce qui se multiplieroit à l'infini sans qu'il y eût jamais rien de certain, on en voit la preuve par les différentes interprétations que Saluste a donné aux lettres initiales de la fin de l'Epitaphe, faute de connoître les explications des Auteurs qui ont traité cette matière.

J'ai observé d'ailleurs que les lettres romaines & initiales ne s'emploient jamais pour énoncer des faits particuliers que les interprè-

Digitized by Google

ces ne peuvent pas avoir expliqués. L'Auteur de l'Epitaphe parle de divers legs faits par Clémence aux Capitouls & à la Ville, il ajoute ensuite tout au long *hac lege ut quotannis Ludos Florales celebrent*, si on n'avoit gravé que la première lettre de chacun de ces mots il eût été impossible d'expliquer cette phrase, les interprètes n'auroient donné aucun secours pour cela, c'est ce qui a obligé de graver ces mots tout au long & sans abréviations. Par la même raison on n'a pas employé les lettres initiales pour dire *rosas ad monumentum ejus deferant*, l'Auteur de l'Epitaphe a vu qu'on ne pouvoit pas deviner que Clémence ordonnoit dans son Testament qu'on répandît des roses sur son tombeau, & qu'en ignorant ce fait particulier, il n'étoit pas possible d'expliquer ces mots sans en voir que les premières lettres.

On a suivi la même règle dans tous les cas semblables. Il faut nécessairement conclure de là, que si l'Auteur de l'Epitaphe eût voulu dire que Clémence avoit donné à la Ville le Pré de sept deniers il ne se seroit pas contenté de graver ces deux lettres P. S., il auroit gravé tout au long *Pratum septenarium* ou *septenarium*, qui désigneroit un peu mieux le Pré de sept deniers. Puisqu'il ne l'a pas fait on ne doit & on ne peut donner à ces deux lettres d'autre explication que celle que lui donnent tous les interprètes. Je pourrois le justifier par plusieurs autres raisons, mais celles que j'ai données me paroissant suffisantes, je n'en dirai pas davantage pour abréger.

Digitized by Google

Le second article des lettres romaines dont l'explication de Salluſte ne ſauroit être reçue, eſt celui de ces deux lettres ainſi gravées ↃO. L'Auteur de l'Epitaphe rapporte pluſieurs clauſes du Teſtament de Clémence que la compagnie des ſept Mainteneurs, & les Capitouls devoient faire exécuter, & il ajoute enſuite que ſi on négligeoit de les obſerver, CLÉMENCE ordonne que le Fiſc s'empare, & ſe mette en poſſeſſion de tous les biens par elle légués à la Ville, à condition d'obſerver les diſpoſitions portées par ſon Teſtament, & pour énoncer qu'elle vouloit que cela ſe fit ſans diſcuſſion & ſans retardement, on a dit *ſine* ↃO. *fiſcus vendicet*, ce qui ſignifie *ſine controverſia*, c'eſt-à-dire, ſans aucune forme de Juſtice ni de Procès.

Tous les interprètes ont expliqué ces deux lettres ↃO. ainſi gravées CONTROVERSIA. On voit bien par ce qui précède & ce qui ſuit que cette interprétation eſt exacte. Aucun de ceux qui ont examiné cette Epitaphe n'a parlé de ces deux lettres, ils les ont tous paſſées ſous ſilence, à l'exception d'un ſeul dont nous parlerons. Salluſte ſans ce ſecours leur a donné l'explication qu'on va rapporter, *quod ſi neglexerint* SINE QUINGENTIS *fiſcus vendicet*. Salluſte auroit ſans doute beaucoup mieux fait de garder le ſilence ſur ces deux lettres que de donner une pareille explication. On ne peut entendre par ce mot *quingenti* autre choſe que cinq cens, ce qui ne ſignifie rien & ne peut recevoir aucun ſens dans cette phraſe.

Digitized by Google

Le

Le savant Egassius Budeus, dans sa grande Histoire de l'Université de Paris a parlé de Dame Clémence & des Jeux Floraux, il a pris tout ce qu'il a dit là-dessus dans l'*Agonisticon* de Pierre Dufor de Saint-Jori, & dans l'Oraison de Bodin *de instituenda juventute* dont on a parlé; il a rapporté l'Epitaphe de Clémence, & lui seul en suivant l'explication des interprètes a donné à ces lettres CO. le sens de *controversia* qui est le véritable.

L'Epitaphe finit par ces lettres romaines, H. S. V. F. M. V B I R. I. P. Tous les interprètes ont expliqué ces lettres de la maniere qui suit, *hic sibi voluit fieri monumentum ubi requiescit in pace.* Il est évident que cette explication est la véritable. Saluste a donné à ces lettres divers sens très-singuliers, ce qui fait voir qu'il ne savoit auquel se fixer; mais attendu qu'il a donné la véritable interprétation, il n'est pas nécessaire de parler de celles qui sont fausses, il suffira de les regarder comme inutiles.

Pour achever d'examiner l'explication de Saluste, il me reste à parler des deux lettres V. F. qui sont gravées à la fin de l'Epitaphe & qui en sont détachées. J'ai fait voir ci-devant, avec la dernière évidence, que ces deux lettres signifient *vivens fecit*, c'est-à-dire que Clémence avoit fait l'institution des Jeux Floraux pendant sa vie, c'est le sens que leur ont donné tous les interprètes, & il faut suivre leur explication à l'égard de toutes les lettres romaines qu'ils ont expliquées,

Digitized by Google

c'eſt une règle dont on ne doit jamais s'écarter.

L'Auteur de l'Epitaphe n'a employé les lettres initiales que pour les mots dont il ſavoit bien qu'on trouveroit l'interprétation dans les commentaires ; quand il a voulu énoncer quelque fait particulier il a mis les mots tout au long.

Saluſte qui ignoroit qu'il y eût des Commentateurs des lettres romaines ne pouvoit pas connoître cette règle ; privé de ce ſecours il n'a pu expliquer qu'au hazard ces deux lettres V. F. c'eſt ce qu'il a fait par ces mots *valete fideles*, explication vague qui ne ſignifie rien ; on pourroit ſans peine en donner un grand nombre de cette eſpèce qui étant toutes étrangères au contenu de l'Epitaphe ne pourroient être que très-mauvaiſes.

Ces deux lettres V. F. ſont détachées du corps de l'Epitaphe à cauſe qu'on a voulu les placer relativement à ce qu'elles ſignifient. Ces mots *vivens fecit* n'ont aucune connexité par la conſtruction avec la fin de l'Epitaphe, mais ils ſe rapportent par le ſens à tout ce qu'elle contient, & ils apprennent à la poſtérité que Clémence Iſaure a inſtitué les Jeux Floraux durant ſa vie, & qu'elle a fait célébrer ſous ſes yeux ces Jeux Poëtiques pendant ſes dernieres années. *Clementia Iſaura hæc omnia vivens vel viva fecit.*

Après avoir donné une explication générale de cette Epitaphe, je ne puis me diſpenſer de faire connoître les erreurs de Catel ſur ce monument authentique.

Digitized by Google

Personne ne doute, dit-il, que cette inscription n'ait été faite en l'année 1557 ; mais on donne qui est celui qui l'a faite. Quelques-uns disent que ce fut Bodin : d'autres que ce fut Duvil, Avocat ; mais je crois que ce fut un Avocat nommé Marin Gascon, natif de l'Isle de Rhodes, qui étoit Capitoul en ladite année, homme fort bien disant en latin.

Il faut observer que quand Catel dit, *personne ne doute*, c'est souvent son sentiment particulier qu'il donne. Il s'énonce ainsi apparemment pour qu'on ajoute plus de foi à ce qu'il avance légèrement & sans preuve. Selon lui, *personne ne doutoit au commencement du siècle passé*, c'est le temps auquel Catel écrivoit ses Mémoires de Languedoc, *personne ne doutoit*, dit-il, *que l'Epitaphe de Clémence avoit été faite en 1557* ; & il est démontré ci-devant, avec la dernière évidence, que plus d'un siècle avant cette année cette Epitaphe étoit à la Daurade, gravée sur une pierre de marbre. Cela suffit pour faire voir qu'il n'est pas possible que qui que ce soit crût en 1557 une chose dont, selon CATEL, personne ne doutoit.

Il est certain par la même raison qu'aucune des trois personnes que Catel nomme n'a fait l'Epitaphe de Clémence. Outre la raison générale, qui met ce fait en évidence, j'en puis donner une particulière à l'égard de Bodin, dans son Oraison Latine dont nous avons parlé : il rapporte l'Epitaphe de Clémence comme une pièce ancienne, qui s'étoit conservée à la Daurade malgré l'horrible incendie arrivé à

Toulouse en 1462. Cette raison a la même force contre Dutil, & même contre Gascon, que Catel croyoit être le véritable Auteur de l'Epitaphe.

Pour autoriser l'opinion que Gascon étoit l'Auteur de l'Epitaphe de Clémence, Catel s'explique en ces termes à la page 400. *J'ai appris*, dit-il, *de M. Pujet, aujourd'hui Doyen des Bourgeois de Toulouse, que ledit Gascon, que j'ai vu & connu, lui avoit montré autrefois sur son livre cette inscription, avec l'interprétation des lettres singulières.*

Catel se sert toujours du terme d'*Inscription* au lieu de celui d'*Epitaphe*, qui est le titre que porte cette pièce. Ce titre devoit ouvrir les yeux à Catel, & lui faire comprendre que cette pièce avoit été faite pour être placée sur le tombeau de Clémence, & que lorsqu'on la transporta dans le Consistoire de l'Hôtel de Ville, on voulut la conserver telle qu'elle étoit à la Daurade, & sans y rien changer, comme on l'a expliqué ci-devant plus au long.

Catel appelle *singulières* les lettres Romaines qui composent une partie de l'Epitaphe; cependant ces lettres ne sont nullement singulières. Au commencement du siècle passé, qui est le temps auquel Catel écrivoit les Mémoires du Languedoc, ces lettres étoient connues de tous les Savans; plusieurs Commentateurs les avoient expliquées. On doit conclure de là que Catel ne les a jamais entendues, ce qui paroîtra évident à l'article qui suit.

Pour justifier que Gascon étoit l'Auteur de l'Epitaphe de Clémence, Catel assure *que*

Digitized by Google

M. Pujet lui a dit avoir vu cette inſcription ſur le Livre du Sieur Gaſcon, avec l'interprétation des lettres ſingulières. Cela prouve ſeulement que Gaſcon avoit copié cette Epitaphe ſur ſon Livre, & qu'il s'étoit fait un plaiſir de Savant d'expliquer les lettres initiales, qui n'étoient pas *ſingulières* pour lui.

Il eſt à propos, ajoute Catel, *d'examiner par le menu ce qui eſt contenu dans ladite inſcription.*

Après s'être propoſé cet examen fort détaillé, Catel ne parle que des lettres Romaines, qu'il étoit facile d'entendre, & il ne dit pas un mot de celles qu'il n'étoit pas poſſible d'expliquer ſans le ſecours des interprètes : cela, joint à la qualification de *ſingulières* qu'il a donné à ces lettres, ne permet pas de douter qu'il n'a jamais entendu la fin de cette Epitaphe.

Si Catel n'avoit pas ignoré le ſens des cinq lettres qui ſignifient *hic ſibi voluit fieri monumentum*, il auroit appris que c'étoit en exécution des volontés de Clémence que la Ville de Toulouſe lui avoit élevé un tombeau à la Daurade, & que ces mots ne peuvent pas ſe rapporter à la Statue qui eſt dans le grand Conſiſtoire de l'Hôtel de Ville, qu'on ne peut pas appeller *monumentum*, & qui d'ailleurs n'a pas été placée dans ce Conſiſtoire par la volonté de Dame Clémence.

Catel auroit encore appris par les lettres Romaines qui ſignifient *ubi requieſcit in pace*, que cette Epitaphe avoit été faite pour être gravée ſur le tombeau de Clémence. Ces ter-

Digitized by Google

mes consacrés pour les tombeaux ne se trouveroient pas à l'Hôtel de Ville si en 1557, lors du transport de la Statue, on n'avoit voulu conserver l'Epitaphe telle qu'elle étoit à la Daurade : elle n'a donc pas été faite en 1557 : ces observations le justifient parfaitement, & font voir en même temps qu'aucune des trois personnes nommées ci-devant n'en a été l'Auteur.

Si enfin Catel avoit entendu le sens des deux lettres que tous les interprètes expliquent *vivens vni viva facit*, il auroit appris par là que Clémence Isaure avoit institué les Jeux Floraux pendant sa vie, & qu'elle les fit célébrer sous ses yeux & en sa présence tout le temps qu'elle vécut.

Cette Epitaphe & l'Ode historique s'accordent parfaitement ensemble ; ces deux monumens authentiques concourent à démontrer que Clémence n'a pas attendu de ne pouvoir plus jouir de ses biens pour combler sa Patrie de ses libéralités, *vivens facit*.

L'Auteur de l'Ode, *dite la vénie*, rendit à Isaure tous les honneurs qui étoient dus à sa qualité d'institutrice ; il lui adressa la parole en commençant & en finissant son Poëme, & il lui parla en des termes qui font connoître la considération & le respect qu'on avoit pour elle, & qui ne permettent pas de douter qu'elle ne fût présente.

L'Epitaphe nous assure positivement que Clémence Isaure institua les Jeux Floraux pendant sa vie, *vivens facit* : elle ordonna qu'on lui fît un tombeau à la Daurade, ce

Digitized by Google

que la Ville de Toulouse fon héritière entreta magnifiquement ; & pour marquer d'une manière plus particulière fon extrême reconnoissance, elle fit faire avec grand soin l'Epitaphe que nous venons d'examiner : le Savant qui fut chargé de ce travail s'en acquitta en homme intelligent, qui connoissoit très-bien l'usage des lettres Romaines & initiales ; il composa cette pièce importante d'une partie des clauses du testament de Dame Clémence.

Malgré toutes les explications que j'ai données, ces clauses demandent encore quelque éclaircissement particulier pour achever de détruire les erreurs de Catel, qui en fourmille sur cette matière. Il a répandu des nuages sur la première phrase de cette Epitaphe, qui dit que Clémence étoit fille de Louis Isaure, qui descendoit de l'illustre famille des Isaures.

Tous les Historiens, dit Catel, *qui ont parlé des Comtes de Toulouse, tant François qu'Espagnols & Allemans, ont mis Isaure dans le nombre de ces Comtes : mais de savoir* (dit-il) *qui étoit ce Comte Isaure, personne ne l'a guère bien expliqué.* Le défaut de cette explication exacte suffit à Catel pour nier l'existence de ce Comte. Cependant *Bertrand, dans ses Gestes Tolosaines*, a écrit qu'Isaure étoit fils de Torsin, premier Comte de Toulouse. Noguier, dans son Histoire, le place après Torsin, & le nomme Isauret Torsin. On a vu ci-devant que le savant Bodin dit à peu près la même chose. Je pourrois rapporter plusieurs autres autorités qui justifient que les premiers Comtes de Toulouse ont porté le

Digitized by Google

nom de Torcin, & d'Isaure Torcin. Catel, qui n'est pas de ce sentiment, ne le combat par aucune bonne raison : il a cru peut-être qu'en niant l'existence d'un Comte de Toulouse qui ait porté le nom d'Isaure, il seroit plus en droit de nier l'existence de Clémence Isaure, & que cela l'autoriseroit à répéter *qu'elle n'avoit jamais été au monde.*

On peut encore opposer à Catel que sur la foi d'une tradition constante on a toujours cru à Toulouse que Clémence Isaure descendoit d'un Comte de Toulouse nommé ISAURE. Tous les Auteurs qui ont parlé d'elle ont reconnu cette descendance ; Catel seul l'a révoquée en doute, ignorant peut-être la croyance générale ; car sur cette matière il ne s'est donné aucun soin pour examiner & éclaircir les faits.

On pourroit pourtant avoir quelque peine à croire que le travail *des Mémoires du Languedoc* n'ait pas souvent obligé Catel de lire divers Livres & Regîstres dans lesquels il a vu que les deux plus anciens Comtes de Toulouse portoient le nom d'Isaure : il l'a vu sans doute dans la relation de l'entrée de Charles IX en cette Ville : Lafaille, qui la rapporte dans la seconde partie des Annales, raconte que Jean-Etienne Duranti, cet illustre malheureux, étoit Capitoul l'année 1563, qui est celle de l'entrée de ce Roi, & que le Conseil général lui déféra la direction des devises & arcs triomphaux. On en éleva plusieurs en divers endroits de la Ville.

Le quatrieme, dit la relation, *étoit devant l'Eglise*

Digitized by Google

l'Egliſe de Saint Sernin, en mémoire de Charles le Grand, lequel avoit tant aimé la ville de Toulouſe qu'il la ſeroit venue viſiter, & auroit fait conduire en icelle les corps de ſix Apôtres & pluſieurs Martyrs, & donné pluſieurs biens à l'Egliſe & Monaſtere de Saint Sernin, & auroit laiſſé à la Ville pour Comte Torcin, ſon neveu, lequel a été premier Comte de Toulouſe, & fut nommé Iſaure en ſouvenance du ſecond Roi de Toulouſe, nommé auſſi Torcin Iſaure, comme plus amplement eſt diſcouru aux Hiſtoires de Toulouſe. Audit arc y avoit pluſieurs feſtons pendans, ſur leſquels étoient gravées en lettres d'or des inſcriptions qui déclaroient l'hiſtoire de ces faits conformément à ce qu'en ont écrit divers Auteurs célèbres. C'eſt en ces termes que s'explique la relation de l'entrée de Charles IX.

Le ſavant Duranti, qui ſavoit parfaitement ce que l'Hiſtoire & la Tradition nous apprennent de l'origine de Clémence Iſaure, & de ſon inſtitution des Jeux Floraux, voulut en donner connoiſſance au Roi d'une maniere qui, ſuivant le goût de ce temps-là pût attirer ſon attention, & lui faire connoître que Toulouſe honoroit infiniment cette illuſtre Dame, & qu'elle ne pouvoit lui témoigner trop de reconnoiſſance pour les grands biens qu'elle en avoit reçu.

Pour remplir cet objet, Duranti *avoit fait dreſſer un théatre à l'endroit de la pierre en mémoire de Dame Clémence Iſaure, iſſue des Comtes de Toulouſe nommés Iſaures, laquelle donna à la Ville ladite place de la*

Digitized by Google

Pierre. Au dessus dudit théatre il y avoit un piedestal, & sur icelui la Statue de Dame Clémence, tenant en sa main les trois fleurs par elle ordonnées, savoir la violette, l'églantine & le souci. Audit piedestal étoient écrits les quatre vers suivans.

Divitiis nostram cumulavit Isaura Tolosam,
Et moriens Musis præmia constituit,
Ditavit rebus, ditavit Pallada Cives,
Utro plus urbi profuit illa modo.

En un feston pendant audit théatre étoient écrits les quatre vers suivans.

Tutata est doctas Clementia nostra camænas,
Barbariem nostris, una fugavit agris,
At tua servavit Clementia Carole Gallos,
Expulit & regno barbara bella tuo.

Isaure, de tes biens Toülouse est enrichie;
Tu fis fleurir les Arts par tes Prix glorieux,
Tu comblas de tes dons les Muses, la Patrie,
Lequel de ces bienfaits est le plus précieux?

Protectrice des Arts, loin de ces beaux climats
Clémence seule osa chasser la barbarie,
D'un barbare ennemi mépriſant la furie,
Charles par sa clémence a sauvé ses Etats.

Dès que le Roi fut parvenu auprès de ce théatre ou arc triomphal, il parut une grande nuée, de laquelle sortit un globe composé de grand artifice. Ce globe, qui étoit au plus

Digitized by Google

haut de l'attique de cet arc, s'étant ouvert, il en descendit par machine une jeune fille vêtue en Nimphe qui représentoit la célèbre Clémence Isaure qui a institué les Jeux Floraux de cette Ville : cette Nimphe portoit en ses mains les trois fleurs d'or qui sont les trois prix de ces Jeux. Etant en présence du Roi, elle le salua par quatre vers François, & ensuite lui présenta les trois fleurs, que le Roi prit, après quoi la Nimphe s'envola par le même artifice dans le globe d'où elle étoit descendue, & le globe se referma.

Lafaille ne rapporte pas les quatre vers François *par lesquels* la Nymphe salua le Roi, ni plusieurs autres vers Latins & François qui étoient écrits sur les festons des arcs de triomphe, il dit *qu'ils étoient peu au goût de ce siècle, & qu'il les a supprimés de peur de se rendre ennuyeux.* Lafaille se trompe ; il ne se seroit point du tout rendu ennuyeux en rapportant ces vers ; les Gens de Lettres lisent toujours avec plaisir tout ce qui est historique, & je suis très-fâché de ne pouvoir pas rapporter ici les quatre vers que la Nymphe adressa au Roi au nom de Clémence. Quoiqu'ils ne fussent pas *du goût de ce siècle*, ils étoient sans doute très-propres à inspirer l'amour des Lettres, & à faire naître pour elles des sentimens tendres & généreux.

N'oublions pas de remarquer que le transport de la Statue d'Isaure sur l'arc de triomphe fait bien voir que dans les grandes occasions les Capitouls & le Corps de Ville se faisoient honneur de l'illustre Institutrice des Jeux Flo-

Digitized by Google

raux : c'eſt ce que Lafaille n'a pas été peut-être bien aiſe de célébrer.

Ces recherches ne permettent pas de douter que les premiers Comtes de Toulouſe ont porté les noms de Torcin & d'Iſaure Torcin ; par conſéquent on doit croire ſuivant la tradition que Clémence Iſaure deſcendoit de ces anciens Comtes ; les poſſeſſions qu'elle avoit dans Toulouſe en ſont une preuve indubitable.

Pluſieurs marchés dont elle diſpoſa en faveur de la Ville lui appartenoient en propre ; elle poſſédoit auſſi de grands pâturages dans la banlieue, comme on le verra dans le dénombrement que je rapporterai bientôt. De pareils effets dans une Ville comme Toulouſe ne ſe trouvent jamais entre les mains d'un ſimple particulier. On doit croire que Clémence Iſaure les tenoit des Comtes Iſaures ſes ancêtres, & regarder ces poſſeſſions comme des traces de leur domination dans cette Ville. Après la deſtruction des Maiſons Souveraines il reſte pendant très-long-temps à leurs deſcendans des veſtiges de ſouveraineté, dont les preuves juridiques ſe ſont perdues dans l'obſcurité des temps, & les bouleverſemens cauſés par les guerres ; de-là vient qu'à l'égard des faits de cette eſpece, les indices & les conjectures, jointes à une fort longue tradition, tiennent lieu de preuves complettes.

Il y a aujourd'hui près de mille ans que ce Comte Torcin Iſaure règnoit dans Toulouſe, puiſqu'il faut remonter au temps de Charlemagne. On doit donc par conſéquent regarder une tradition auſſi ancienne, jointe à des poſ-

Digitized by Google

ſeſſions qui tiennent de la Suprême Puiſſance ; comme des preuves qui ne permettent pas de douter que Clémence Iſaure tiroit ſon origine d'Iſaure Torcin, Comte de Toulouſe.

En niant l'exiſtence de ce Comte, Catel a cru établir une eſpece d'impoſſibilité que Clémence Iſaure deſcendît d'un Comte de Toulouſe ; il a tenu pour faux tout ce qui tendoit à prouver une choſe dont il regardoit la fauſſeté comme avérée : ſa préoccupation ſur cet article eſt ſi exceſſive qu'il croit voir dans les pieces authentiques qu'il rapporte tout le contraire de ce qu'elles diſent évidemment : on en a vu la preuve dans ſon interprétation du Sonnet de Pierre Garros, dont l'infidélité ne ſauroit être ni plus avérée ni plus outrée.

En finiſſant l'examen de l'Epitaphe de Clémence, qui eſt un précis de ſon teſtament, il faut obſerver que toutes les diſpoſitions qui y ſont contenues ont été exécutées, ou pendant la vie, ou après la mort, de cette libérale Teſtatrice. La Fête des Jeux Floraux a été d'abord célébrée dans l'Hôtel de Ville & en ſa préſence, comme on l'a vu dans l'Ode hiſtorique. Enſuite & juſqu'à préſent ces Jeux Poëtiques ſe ſont célébrés dans le même Hôtel. Les Capitouls & le Corps de Ville ont accepté les legs faits en leur faveur par cette libérale bienfaitrice. *Les Chanceliers, Mainteneurs & Maîtres*, ſuivant les termes de Catel, *ſont exécuteurs teſtamentaires, & les Capitouls adminiſtrateurs des biens légués à la Ville par cette généreuſe Dame.*

Le marché au bled a toujours été tenu à

Digitized by Google

la Pierre, & on a vu dans l'entrée de Charles IX que Toulouse devoit cette place aux libéralités d'Isaure, & que par cette raison on avoit élevé en cet endroit un arc de triomphe à son honneur. Si on avoit élevé des arcs de triomphe auprès des autres places nommées dans l'Epitaphe, on auroit dit *qu'on les avoit mis en ces endroits en mémoire de Dame Clémence, qui avoit donné ces places à la Ville.* Ce qui est vrai pour le marché au bled est également certain pour tous les autres marchés nommés dans le testament dont il s'agit. En pareille matière un article exécuté démontre l'exécution des autres, & dispense d'en donner des preuves.

On lit à la fin de l'Epitaphe *ibi epulentur*, id est *in æde publica & rosas ad monumentum ejus deferant.* Clémence ordonna qu'on donnât un festin dans la Maison publique, & qu'on portât des roses sur son tombeau.

Ces deux articles ont été très-exactement exécutés. Le premier commença sans doute d'être observé dans les premières années du quinzième siècle, lors de l'institution des Jeux Floraux, & continua de l'être pendant les dix ou douze années que ces Jeux furent célébrés en présence de la Fondatrice, c'est-à-dire tant qu'elle vécut. Après sa mort, en exécution de son testament, ce festin a été bien certainement donné dans l'Hôtel de Ville jusqu'en 1694, lorsque Louis XIV érigea le Corps des Jeux Floraux en Académie de Belles Lettres, ce qui comprend près de trois siècles. On crut devoir employer les dons

Digitized by Google

de Clémence à des usages plus utiles qu'un magnifique festin.

Le second article, par lequel Clémence ordonna qu'on portât des roses sur son tombeau, a été très-exactement observé jusqu'à la fin du seizième siècle. Ce fut en ce temps-là que la Compagnie des Jeux Floraux & les Capitols trouverent à propos de supprimer cette pratique ancienne, suivant laquelle ils alloient en grande cérémonie le troisième jour de Mai jetter des roses sur le tombeau de Clémence ; on crut que cette coutume sembloit tenir quelque chose du paganisme.

Mais pour se conformer autant qu'il fut possible à la volonté de Clémence, on établit l'usage qui s'observe aujourd'hui, suivant lequel, au lieu de porter des roses sur le tombeau d'Isaure, on porte les riches fleurs que ses dons font éclorre tous les ans sur le Maître Autel de la Daurade ; & pendant les trois premiers jours du mois de Mai, qui est le temps de la célébration des Jeux Floraux, on met sur la tête de l'Institutrice de ces Jeux une couronne de roses, dans laquelle on entrelace des petits scions de laurier.

Le 3e. Mai trois Mainteneurs & trois Capitouls vont en cérémonie à la Daurade chercher les glorieuses fleurs de Clémence ; on les expose aux yeux du public dans le grand Consistoire de l'Hôtel de Ville, ensuite le Président de la Compagnie des Jeux Floraux les distribue aux Auteurs qui les ont obtenues. Cette distribution se fait en quelque sorte sous les yeux de la Fondatrice, que l'institution

Digitized by Google

des Jeux Floraux (suivant la pensée du Poëte Garros) a rendue immortelle. Tous ces usages se sont très-exactement observés depuis la fin du seizième siècle jusqu'à présent, & ils le seront sans doute de même à l'avenir.

Quoiqu'on eût ôté en 1557 la Statue de Clémence de dessus son mausolée, dont elle faisoit partie, ce monument se conserva longtemps après : il subsistoit encore en 1594 ; le célèbre Papire Masson le justifie.

Il fit cette année l'éloge de Clémence, dans lequel il s'explique en ces termes.

Isaura anno etatis quinquagesimo decessit ubi nata erat sepultaque est in Choro templi divæ Virginis Auratæ ad Garomnam flumen ubi tumulus ejus è marmore adhuc visitur.

Isaure, âgée de cinquante ans, mourut dans le lieu de sa naissance ; elle est enterrée dans le Chœur de l'Eglise de Notre-Dame de la Daurade, près la rivière de Garonne, où l'on voit à présent son tombeau de marbre.

Dans ce même éloge, Papire Masson nous apprend qu'en 1594 on observoit encore la coutume de porter des roses sur le tombeau de Clémence.

Eum Poetam qui alios vicerit (dit ce savant Avocat) *mos est deduci præeunte tibicine, & frequentissimo conventu hominum ad sepulchrum Clementiæ, & rosas ab eo illic spargi effundique, & tumulum ipsum tegi, in quo sacri cineres Clementissimæ puellæ siti sunt, precesque ad deum optimum Maximum pro Virgine de patria sua & juventute benemerita quotannis ante epulum publicum fieri,*

Digitized by Google

cui

cui ut dignissimæ perenni memoria Papirius Massonis, Advocatus in Regia hoc Elogium scribit mense Octobri anno à partu Virginis millesimo quingentesimo nonagesimo quarto.

A présent, suivant la coutume, on conduit au tombeau de Clémence les Poëtes victorieux ; ils sont précédés des trompettes & des hautbois, & suivis d'un grand concours de monde. Les vainqueurs s'approchent du sépulchre qui renferme les précieuses cendres de cette admirable fille que sa généreuse bonté immortalise, & ils y répandent des roses en abondance, jusqu'à ce qu'il en est entièrement couvert.

Tous les ans, avant d'assister au festin public, on fait des prieres dans la Chapelle de l'Hôtel de Ville, pour implorer la miséricorde de Dieu tout-puissant & souverainement bon pour le repos de l'ame de cette pieuse vierge, qui a si bien mérité de sa Patrie, & des jeunes gens, qui lui sont redevables des grands avantages que son institution leur procure.

Dans le mois d'Octobre de l'année 1594, Papire Masson, Avocat au Conseil, a consacré cet éloge à l'illustre Dame Clémence Isaure, afin que sa mémoire, qui est si digne d'éternelle durée, ne périsse jamais.

Cet éloquent Panégyriste finit cet éloge en ces termes : *Nunc adeste Musæ*, dit-il, *& spargentem rosas Poëtam alloquimini in hunc modum.*

Muses, paroissez maintenant, & adressez la parole en ces termes aux Poëtes victorieux qui répandent des roses sur le tombeau de Clémence.

Sparge Poëta rosas, illis Clementia gaudet;
Atque tegi cineres mandat Isaura suos.

Sur le tombeau de l'illustre Clémence,
Poëtes répandez des fleurs en abondance;
Des roses dont Isaure aimoit la douce odeur
Couvrez ses cendres précieuses:
Elle exige de vous cet hommage flatteur,
Pour prix de ces fleurs glorieuses
Qui brillent tous les ans sur votre front vainqueur.

Ces passages de l'éloge de Clémence démontrent parfaitement & l'usage de porter des roses sur son tombeau, & la coutume de donner un festin dans l'Hôtel de Ville.

Pour faire connoître en quoi consistoit la dépense de ce festin je vai rapporter l'état de cette dépense de l'année 1685, il est extrait du Registre des comptes de l'Hôtel de Ville, qui s'explique en ces termes.

Pour le Traiteur 675 liv., pour les gâteaux 315 liv., pour les boëtes de confitures 210 l. 16 s., pour celui qui fit l'éloge de Clémence Isaure 100 liv., pour les Gardes 39 liv., ce qui fait en tout la somme de mille trois cents trente-neuf livres seize sols.

Les Registres de l'Hôtel de Ville, qu'on nomme les Livres de l'Histoire, ont été assez bien tenus depuis le commencement du quinzième siècle, on y trouve sans doute les comptes de la recette & dépense du Trésorier de la Ville. Si l'on examinoit ces comptes on apprendroit tout ce qui regarde la dépense des Jeux Floraux depuis leur institution. On a vu à la fin de l'examen de l'Ode historique,

Digitized by Google

qu'en 1399, la Ville ne faiſoit d'autre dépenſe, pour la Fête de la Violette, que de fournir les trois Fleurs dont la valeur étoit bien modique. Il eſt évident que la grande dépenſe que la Ville a fait dans la ſuite pour la célébration des Jeux Floraux n'a pas été à charge au public, & que les dons de Clémence y ont fourni abondamment. Tout cela pourroit être parfaitement éclairci par les comptes du Tréſorier de la Ville.

L'article des cent livres qu'on donnoit à celui qui faiſoit l'éloge de Clémence, répandra ſur ces vérités une lumière éclatante ; tous les Regiſtres juſtifient que cette dépenſe s'eſt toujours faite depuis 1513. Les comptes du Tréſorier de la Ville, en confirmant ce fait, démontreront qu'on prononçoit l'éloge de Clémence long-temps avant cette année, cela remontera au temps du décès de cette généreuſe Dame, qui n'eſt poſtérieur que d'environ un ſiècle à l'année 1513, & fera connoître qu'on commença de faire ſon éloge d'abord après ſon décès. N'étoit-il pas juſte que Toulouſe s'empreſsât de marquer ſa juſte reconnoiſſance à cette libérale Bienfactrice ? Mais n'eſt-il pas bien ſurprenant qu'on ait oſé avancer qu'une grande Ville, qui ne peut rien faire ſans la Délibération d'un Conſeil général, a donné tous les ans, pendant plus de trois ſiècles, cent livres à un Orateur pour faire devant une Aſſemblée nombreuſe & choiſie l'éloge d'une perſonne, qui ſelon Catel n'a jamais été au monde ; & n'eſt-il pas bien ridicule que l'état dans lequel la préoc-

cupation & des intérêts mal-entendus ont mis tout ce qui regarde Clémence & son institution des Jeux Floraux, m'oblige de répondre sérieusement à des fausletés avérées.

Après cette petite disgression qui n'est pas étrangère à mon sujet, je continue à faire voir que toutes les volontés de Clémence ont été très-fidélement exécutées, & notamment ce qui regarde son Mausolée ; l'Auteur de l'Epitaphe lisoit dans son Testament qu'elle vouloit qu'on lui fît un Tombeau à la Daurade, & il voyoit qu'on travailloit d'abord après son décès à mettre sa volonté en exécution, cela l'engagea de dire, sans nommer la Daurade, *hic sibi voluit fieri monumentum* ; Clemence a voulu qu'on lui fît un Tombeau dans ce lieu. La Compagnie des Jeux Floraux, les Capitouls & le Corps de Ville, observateurs zélés des dernières intentions de leur Bienfactrice, firent ériger à son honneur le superbe Mausolée, qui suivant les termes du Poëte Garros surpassoit en beauté tout ce que les Assyriens & les Romains avoient fait de plus somptueux.

La seule chose qui n'a pas eu son exécution c'est ce qui regarde le Fisc, *quod si neglexerint*, dit Clémence dans son Testament, *sine controversia Fiscus vendicet conditione supra dicta.*

Cette prudente Testatrice ordonna que si on négligeoit d'observer ses volontés, le Fisc s'emparât sans aucune forme de Procès & sous les mêmes charges, de tous les biens lé-

Digitized by Google

gués à la Ville par son Testament, à condition d'en exécuter le contenu. Le Fisc qui ne néglige pas ses droits, n'a jamais prétendu se mettre en possession des biens de Clémence Isaure, ce qui fait voir que le cas qui lui en donnoit le droit n'est pas arrivé, & que les Mainteneurs des Jeux Floraux, exécuteurs Testamentaires, & les Capitouls administrateurs des biens dépendans de la succession de Clémence, ont toujours été très-exacts & très-fidèles observateurs de ses volontés.

On vient d'en voir la preuve dans l'examen particulier que nous venons de faire des diverses dispositions du Testament de Clémence & de leur exécution, à quoi il faut ajouter que la plus grande preuve qu'on puisse donner de l'existence d'un Acte, c'est de faire voir qu'il a été long-temps exécuté; cette sage loi s'est de tout temps observée dans tous les Tribunaux, & jamais elle ne fut plus juste que dans cette occasion. L'exécution des diverses volontés de Clémence énoncées dans son Testament, démontrent l'existence de cet Acte; & les dépenses considérables auxquelles cette exécution engageoit, démontrent les grands dons de la Testatrice: ne seroit-on pas assuré de la répudiation des legs qui seroient onéreux aux légataires, la ville de Toulouse n'auroit pas accepté la succession de Clémence si les charges en avoient excédé les revenus, mais cela n'étoit pas à craindre en recueillant les biens de cette généreuse Bienfactrice.

En examinant l'explication que Saluste a

donnée de l'Epitaphe de Clémence j'ai dit qu'il étoit vrai, comme ce Capitoul l'assuroit, que Toulouse tenoit *le Pré de Sept-Deniers* des libéralités de Clémence Isaure, j'ai ajouté que pour dernière preuve de ce fait je remettrois un dénombrement rendu dans le milieu du seizième siècle devant les Commissaires du Roi, par Galhardy, Syndic de la Ville de Toulouse.

Pour remplir cet engagement, je donne ici cet Acte authentique tel qu'il a été expédié des Archives de la Cour des Comptes de Montpellier, & revêtu de toutes les formes nécessaires pour le rendre valable & solemnel.

SÉNÉCHAUSSÉE de Toulouse, armoire F. de l'an 1540 & 1554. Judicature de Lauragois en général. 2e. continuation de la Liasse des reconnoissances N°. 1. fol. 1.

Dénombrement baillé par le Syndic de la ville de Toulouse comme s'ensuit.

C'est le dénombrement des biens que a & tient la Ville & Cité de Toulouse en commun, par le vouloir & permission du Roi, des Bienfacteurs en icelle.

ARTICLE PREMIER.

Et premièrement du poids commun le profit & revenu duquel a été bien & duement amorti par les feus Rois, ainsi que appert de l'amortissement que a été produit & mis pardevant *Monseigneur Monsr. le Juge-Mage*

Digitized by Google

Commissaire en cette partie, pour ce ne doit être mis en taxe.

ART. II.

Plus, l'émolument du Sceau de la Cour civile, laquelle Juriſdiction tant civile que criminelle a été baillée aux Capitouls de la préſente Ville & Cité, par les feus *Comtes & Rois*, qui par ci-devant ont été Seigneurs. Et par ainſi, la Juriſdiction & émolument d'icelle ſont duement amortis comme volontairement & libéralement baillés auxdits Capitouls & Cité de Toulouſe, pour ce ne doit être mis en taxe.

ART. III.

Plus, l'émolument du pain du gros qui vaut toutes charges faites cent liv. pour ce . . . c. l.

ART. IV.

Plus, l'émolument à l'Encan que peut valoir par communes années quand ne y a point de peſte, quatre cens livres, lequel toutesfois prétendent être amorti par leurs privileges devant vous produits.

ART. V.

Plus, l'émolument du ſceau des draps qui vaut, par communes années, toutes charges faites, douze livres, . . . xij. l.

ART. VI.

Plus, l'émolument du denier de la place

Saint-George vaut par communes années toutes charges faites, quinze liv. . . . xv. l.

ART. VII.

Plus, les droits des pontanages du Pont Iſalguie de Montaudran, & le port & paſſage ſur la Rivière de Garonne où la moitié appartient aux Religieux de la Daurade, leſquels droits de pontanage & paſſage ſont de nul profit & commodité à ladite Ville, d'autant qu'ils coûtoient plus de entretenir & réparer annuellement que ne y a d'émolument & pour ce néant.

ART. VIII.

Plus, le profit & émolument de la maiſon de la Halle, lequel a été & eſt duement amorti ainſi que appert par les Productions faites & miſes pardevant Monſeigneur le *Juge-Mage*, pour ce ci néant.

ART. IX.

Plus, la Maiſon de la Ville où eſt le Conſiſtoire, la Cour Civile, les Carces, lieu pour tenir l'artillerie & autres maiſons adhérentes & adjacentes, laquelle Maiſon & Maiſons adhérentes ont été duement amorties par les feus Rois, pour ce ci néant.

ART. X.

Plus, a & prend ladite ville d'Oblies par infeudations faites que peuvent valoir annuellement ſix livres, pour ce . . . . vj. l.

Digitized by Google

ART. XI.

Plus, a & prend ladite Ville par Transaction faite avec les feus Comtes d'Armanhac pour l'usage que ladite Ville a en la Forêt de la Baconne, prend icelle Ville annuellement la somme de trois cens livres tournois de pension pour ce . . . iij c. l. tourn.

ART. XII.

Plus, a ladite Ville de profit & émolument de la place de la Pierre, lequel profit & émolument a été duement amorti, ainsi que appert par les Productions faites & mises par devers mondit Seigneur le Juge-Mage.

ART. XIII.

Plus, a & prend ladite Ville le profit & molumens de la Bouchérie dite du Pontleux que peut valoir & vaut annuellement outes charges portées quarante livres ou enron, pour ce . . . . . XL. l.

ART. XIV.

Plus, a & tient ladite Ville en commun profit des Badorques ordonnées pour ndre les petites chairs, comme sont celles Château, Saint-Etienne, Villeneuve que tres que peuvent valoir annuellement cinante livres, pour ce . . . . L. l.

ART. XV.

Plus, a ladite Ville de profit & émolu-

ment des tours qui ſont au tour de la Ville pour l'habitation & maiſonnage de aucuns particuliers que peuvent valoir annuellement cinquante livres, combien que coûtent plus de réparer & entretenir, pour ce . . . L. l.

ART. XVI.

Plus, a ladite Ville en commun trois pieces de Communaux que peuvent contenir de cent à ſix vingts arpens de terre, leſquels ont été donnés à icelle pour le ſervice des habitans par feue Dame Clémence, deſquels lad. Ville n'a aucun profit ni émolument, ſi n'eſt pour le pâturage & nourriture du bétail qui eſt mené au temps des Foires pour les Marchans, & auſſi pour les bétails des Bouchers, & pour ce d'autant que la Ville n'y a aucun émolument, ne doivent être mis en taxe ſauf le meilleur avis de Meſſieurs les Commiſſaires, GAILHARDY, Syndic, ainſi ſigné.

Viſa. A la charge que le préſent extrait ne pourra ſervir ni être produit contre les intérêts du Roi. DACHÉ, ſubſtitut de Mr. le Procureur Général. *Solvit*, cinq livres dix ſols compris le papier. *Collationné* par nous ſouſſigné Commis à la garde du dépôt général des Titres & Archives du Domaine de Sa Majeſté, en la Province du Languedoc, près la Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier. CARROUGE, *ſigné.*

On voit par le titre de ce dénombrement qu'il a été donné vers le milieu du ſeizième ſiècle, & dans le temps qui s'eſt écoulé de-

Digitized by Google

puis 1540 jusqu'en 1554, ce qui comprend quatorze années. En ce temps-là on ne donnoit pas la date des Actes d'une manière plus exacte. Ce dénombrement est donné par Gailhardy, Syndic de la ville de Toulouse, qui en cette qualité ne pouvoit agir que du consentement des Capitouls & du Corps de Ville.

Je pourrois justifier, si cela étoit nécessaire, que Gailhardy étoit en ce temps-là Syndic de la Ville; j'ai l'expédition en forme d'un Acte du 1 Septembre 1551, retenu par Boisson, Notaire de Toulouse; par cet Acte les Capitouls qui étoient en place au mois de Septembre 1551, dont les noms sont rapportés, nomment Pierre Gailhardy, Syndic de la Ville, pour procéder à l'exécution de l'Arrêt du Parlement de Bordeaux du 23 Août 1751, rendu entre les Capitouls, le Syndic de la ville de Toulouse, & le Syndic des habitans de la Communauté de Blagnac, au sujet de la fixation des limites du Gardiage. Cet Acte justifie parfaitement que ce dénombrement fut rendu, comme je l'ai dit, dans le milieu du seizième siècle.

Les aveus & dénombremens furent reçus alors dans cette Ville par des Commissaires nommés par le Roi, comme on le voit dans le dernier article de celui-ci où le Syndic dit *que cet article ne doit pas être mis en taxe, sauf le meilleur avis de Messieurs les Commissaires.*

Ces Commissaires jugeoient les dénombremens, mais ils étoient préalablement re-

mis avec les productions & les pièces justificatives entre les mains de M. le Juge-Mage pour donner son avis. Il examinoit, entr'autres choses, si le droit d'amortissement avoit été payé. *Dans l'article où il s'agit* du profit & revenu du poids commun, il est dit *que ce droit a été bien & duement amorti, ainsi que appert de l'amortissement qui a été produit & mis pardevant M. le Juge-Mage, Commissaire en cette partie.*

On voit par là qu'on produisoit devant lui toutes les pièces justificatives de la propriété des biens dénombrés, & de la manière dont on l'avoit acquise.

Le Syndic Gailhardy déclare d'abord, que *par permission du Roi, la Ville & Cité de Toulouse a & tient en commun des Bienfacteurs en icelle tous les biens qu'il va dénombrer.* Il nous apprend par là que tous ces bien sont des dons faits à la Ville par des particuliers. *Elle les tient*, dit-il, *de ses Bienfacteurs.* Il ajoute *que c'est par permission du Roi*, parce que tout ce qui se fait en France est censé fait par sa permission. Il est dit dans un autre article que certains biens *ont été volontairement & libéralement baillés aux Capitouls & Cité de Toulouse par les feus Comtes qui par ci-devant en ont été Seigneurs.*

Et enfin à l'article seize, qui est le dernier de ce dénombrement, le Syndic s'explique ainsi.

Plus, a ladite Ville en commun, trois pièces de Communaux que peuvent contenir

Digitized by Google

de cent à ſix vingts arpens de terre, leſquels ont été donnés à icelle pour le ſervice des habitans PAR FEUE DAME CLÉMENCE, deſquels ladite Ville n'a aucun profit ni émolument, ſi ce n'eſt pour le pâturage & nourriture du bétail qui eſt mené au temps des Foires pour les Marchands, & auſſi pour les bétails des Bouchers, & pour ce d'autant que la Ville n'y a aucun émolument, ne doivent être mis en taxe, ſauf le meilleur avis de Meſſieurs les Commiſſaires.

Cet article démontre parfaitement que le grand Pré de Sept-Deniers étoit un des legs que Toulouſe tenoit des libéralités de Clémence Iſaure. Il porte nommément que ces ſix vingts arpents de terre avoient été donnés à la Ville par cette Dame. Pour le juſtifier, le Syndic remit ſans doute le Teſtament de Clémence, cette pièce étoit néceſſaire pour faire voir que la propriété de ce Pré appartenoit à la Ville, & que feue Dame Clémence le lui avoit donné. Ce Teſtament fut mis dans la production des pièces qui furent remiſes devant M. le Juge-Mage pour la juſtification du contenu en cet article.

Gailhardy diminue toujours le produit des biens qu'il dénombre, il réduit à rien le revenu du Pré de Sept-Deniers, parce qu'il n'entroit pas dans la Caiſſe du Tréſorier de la Ville. Cependant cela n'empêchoit pas que Toulouſe ne tirât des avantages très-conſidérables de ce grand Pré pour le pâturage du bétail dans le temps des Foires, & pour la nourriture de celui des Bouchers pendant toute l'année.

Digitized by Google

Gilhardy craignoit toujours qu'en énonçant les revenus des effets qu'il dénombroit cela ne donnât lieu à MM. les Commissaires de faire quelque nouvelle imposition, c'est sans doute ce qui l'a engagé de répéter à la fin de plusieurs articles, *pour ce ne doit être mis en taxe*, ou bien *pour ce néant*. Par la même raison il a dit à la fin de l'article du Pré de Sept-Deniers.

Et d'autant que la Ville n'y a aucun émolument, ne doit ce Pré être mis en taxe, sauf le meilleur avis de MM. les Commissaires. Gailhardy s'en remet sur ce qui regarde la taxe à la décision des Commissaires. Si ce Syndic avoit connu tous les devoirs de sa place il auroit été instruit de tout ce qui regardoit la feue Dame Clémence d'Isaure, & son institution des Jeux-Floraux. Ces connoissances lui étoient nécessaires pour ne pas craindre ces taxes, comme on le fera voir ci-après : mais avant cela il est très-important d'observer avec beaucoup d'attention que la ville de Toulouse tenoit tous les biens énoncés dans ce dénombrement *des bienfaiteurs en icelle*. Mais ce qui est sur-tout bien digne de remarque, c'est que plusieurs des biens nommés dans l'Epitaphe de Clémence, sont aussi nommés dans le dénombrement. Cela fait voir que ces deux pièces sont sorties de la même source, & qu'elles ont été extraites l'une & l'autre du Testament de Dame Clémence.

On trouve énoncé dans l'Epitaphe les Marchés au bled, au vin, & au poisson, *forum frumentarium, vinarium, & pisca-*

Digitized by Google

rium. Dans le dénombrement on lit à l'article douze. *Plus, a ladite Ville le profit & émolument de la place de la Pierre.* A l'article six on lit ; *plus, l'émolument du denier de la Place Saint-George* ; on tenoit dans cette Place le marché au vin, il n'y a pas cent ans qu'on a cessé de tenir ce marché, & à l'article huit on lit ; *plus, le profit & émolument de la Maison de la halle.* On trouve aussi l'Hôtel de Ville nommé dans l'Epitaphe comme appartenant à Dame Clémence, *Ædes publica quam Isaura sua impensa extruxit.* La Maison publique qu'Isaure a fait bâtir à ses dépens, & dans l'article neuf du dénombrement, on lit,

Plus, la Maison de la Ville où est le Consistoire, la Cour civile, les Carces, lieu pour tenir l'artillèrie, & autres Maisons adhérentes & adjacentes.

Si cela avoit été possible dans la longueur ordinaire d'une Epitaphe, tous les biens nommés dans le dénombrement, & un grand nombre d'autres, se trouveroient compris dans l'Epitaphe qui a été faite environ cent vingt années avant le Dénombrement.

Il paroît évident que tous les effets nommés dans le dénombrement font partie du patrimoine de Clémence dont la ville de Toulouse est en possession depuis le commencement du quinzième siècle. Ce patrimoine étoit bien plus considérable que le contenu au dénombrement, j'en ai donné diverses preuves ; mais quant à présent je me borne à celle que me fournit Bodin dans son Oraison, *de*

Digitized by Google

instituenda juventute, il s'explique en ces termes.

Si pecunia quam Isaura reipublicæ condonavit in eos, quos destinarat, usus converteretur, satis superque præmiorum erit, non tantum ad Poetas flosculis alliciendos, verum etiam ad oratores magnifice ornandos..... Cum edicto Regis antè viginti annos Galliæ civitates ærarii publici rationes referrent quid à vobis allatum aliud est Tolosates, tametsi non deessent opera publica, quam Judis Floralibus ærarium deberi? Quam in litteratos homines conferri? Quod quum Regi litterarum amantissimo, non solum probatum, verum etiam præclarum, atque egregium visum esset, plura quærere nefas esse duxit.

TRADUCTION.

Si les grands biens qu'Isaure a donnés à la Ville étoient employés à leur destination le nombre des prix seroit plus que suffisant, non-seulement pour exciter les Poëtes à souhaiter ardemment de cueillir les Fleurs de Clémence, mais encore pour combler de gloire les Orateurs, & leur donner de magnifiques recompenses..... Lorsqu'il fut ordonné par Edit du Roi François I, il y a plus de vingt années, que toutes les Villes du Royaume donnassent le dénombrement de leurs biens, qu'allégâtes-vous, Toulousains, pour vous dispenser d'exécuter cet Edit?

Quoiqu'il y eût plusieurs Ouvrages publics auxquels vos fonds pouvoient être très-utile-

Digitized by Google

ment

ment employés, vous ne dites autre chose sinon que Toulouse tenoit ces biens de la Dame Clémence d'Isaure qui les avoit destinés à la célébration des Jeux-Floraux, & à gratifier les Poëtes, ce qui ayant paru à ce Roi, grand amateur des Lettres non-seulement très-digne de son approbation, mais encore de ses éloges; il dit qu'il ne falloit pas chercher d'autres raisons pour justifier que les revenus de la Ville ne pouvoient pas être détournés à d'autres usages, & que ce seroit un crime de ne pas favoriser, soutenir, & protéger une institution aussi belle & aussi utile.

En 1559 Bodin prononça devant le Parement & le Corps de Ville son Oraison latine *de instituenda juventute*, elle fut imprinée cette même année à Toulouse chez Dubui, *Tolosæ ex officina Petri Putei sub signo Pontis* 1559. Bodin dit dans cette Oraison, que plus de vingt années auparavant, François I avoit ordonnné, par un Edit, que toutes les Villes du Royaume donneroient état de leurs biens. Cet Edit avoit été publié n 1534 ou 35, le dénombrement dont il s'agit a été rendu pour le plutôt en 1540, comme le titre le justifie, par conséquent le Syndic Gailhardy devoit connoître cet Edit, orsqu'il donna son dénombrement, il devoit remettre devant le Juge-Mage & devant s Commissaires du Roi, il devoit leur apprendre que la Ville fut dispensée de satisfaire cet Edit en faisant voir qu'elle tenoit ces biens de la Dame Clémence d'Isaure qui les avoit destinés à la célébration des Jeux Flo-

raux ; & à gratifier les gens de Lettres. Ces biens étoient très-considérables, ils pouvoient largement suffire non-seulement pour exciter l'émulation des Poëtes & des Orateurs, mais encore pour recompenser magnifiquement les Philosophes, les Médecins & les Professeurs des Arts libéraux. *Satis superque*, dit Bodin, *præmiorum erit, non tantum ad Poëtas flasculis alliciendos, verum etiam adoratores, Philosophos, Medicos, liberaliumque Artium Professores magnificè ornandos.* Ces biens n'étoient pas seulement les effets immobiliaires énoncés dans l'Epitaphe & dans le Dénombrement. Bodin, en parlant du patrimoine de Clémence, s'explique en ces termes, *pecunia quam Isaura reipublicæ condonavit.* On peut entendre par *pecunia* des sommes d'argent considérables & toute sorte de biens, Ciceron entend par ces mots *amplissimæ pecuniæ Dominus*, un Seigneur fort riche qui a de grands biens, & d'ailleurs les Contrats de constitution sont des immeubles.

Bodin parloit avec une parfaite connoissance des grands biens que Clémence avoit donnés à la Ville, il s'expliquoit ainsi dans l'Oraison qu'il prononça devant le Parlement & le Corps de Ville ; il étoit par conséquent très-bien instruit & parfaitement assuré de tout ce qu'il avançoit en présence d'une Assemblée respectable qui n'ignoroit rien de tout ce qui regardoit Clémence Isaure, & les grands dons qu'elle avoit faits à la ville de Toulouse.

Le Syndic devoit exposer tous ces faits dans

Digitized by Google

la production du dénombrement qu'il remit devant M. le Juge-Mage, & devant MM. les Commissaires. Il devoit leur apprendre que le grand Roi François I, avoit dispensé la ville de Toulouse de donner l'état de ses biens dès qu'il fut instruit qu'elle les tenoit de la Dame Clémence d'Isaure, & que cette généreuse & savante Dame les avoit destinés à la célébration des Jeux Floraux, & à la gratification des gens de Lettres.

Gailhardy devoit sur-tout représenter à MM. les Commissaires, que ce Prince, le restaurateur des Lettres, avoit déclaré que ce seroit un crime de détourner les revenus de Clémence à d'autres usages qu'à leur admirable destination. Si le Syndic avoit fait usage de ces excellentes raisons, il n'auroit pas été obligé de diminuer les revenu des effets dénombrés & de les réduire presque à rien pour pouvoir dire, *qu'ils ne devoient pas être mis en taxe.* En faisant connoître l'origine de ces revenus il n'y eût pas eu lieu de craindre d'exposer par là Toulouse à de nouvelles impositions. Les dons faits par des particuliers sous certaines obligations, doivent être employés à les remplir, & ne peuvent être sujets à aucune taxe, ni charge publique, on a vu que François I le décida ainsi.

Il paroît indubitable que tous les biens compris dans le dénombrement, & un grand nombre d'autres qui n'y sont pas compris ont été donnés à la ville de Toulouse par la Dame Clémence Isaure, pour être employés à la célébration des Jeux Floraux, & à gratifier les gens de Lettres.

On l'a dit plusieurs fois & on en a donné des preuves de diverses espèces, mais ce n'est pas une raison pour négliger celles qui résultent de tout ce qui est contenu dans les articles du dénombrement & des conséquences nécessaires qui en naissent.

Le Syndic commence d'abord par déclarer *que la Ville de Toulouse a & tient de ses Bienfacteurs tous les biens compris dans le denombrement qu'il baille.* Il faut observer en général que personne n'institue une Ville héritiere, & que s'il y en a des exemples ils sont du moins bien rares.

Dans l'article suivant Gailhardy dit que *le contenu audit article a été volontairement & libéralement baillé aux Capitouls & Cité de Toulouse par les feus Comtes qui par ci-devant en ont été Seigneurs.*

Et enfin dans le dernier article le Syndic déclare *que la Ville de Toulouse a en commun trois pièces de Communaux que peuvent contenir de cent à six vingts arpens de terre, lesquels ont été donnés à icelle par feue Dame Clémence pour le service des habitans, in publicum usum patriæ suæ*, suivant les termes de l'Epitaphe, ou plutôt du Testament de cette illustre Institutrice des Jeux Floraux. On voit par là que les termes de l'Epitaphe, & ceux du dénombrement, sont à peu près les mêmes.

Il résulte de ces trois articles du Dénombrement que la Ville de Toulouse a eu des Bienfacteurs, cela est certain quoique très-rare à l'égard des Villes.

Digitized by Google

Gallhardy dit que ces Bienfacteurs étoient les Comtes de Toulouſe, mais il n'en donne aucune preuve ; nous voyons ſeulement que la Dame Clémence Iſaure a donné le Pré de Sept-Deniers à la ville de Toulouſe avec pluſieurs autres effets énoncés dans l'Epitaphe & dans le Dénombrement. Nous voyons auſſi que tous ces effets étoient d'une nature à devoir faire croire qu'ils avoient été poſſédés anciennement par les Comtes de Toulouſe ; ils appartenoient à Dame Clémence au commencement du quinzième ſiècle, on n'en peut pas douter puiſqu'elle les donna alors à la ville de Toulouſe.

Ces vérités jointes à la certitude que Clémence Iſaure deſcendoit des Comtes de Toulouſe, doivent faire regarder comme indubitable que cette généreuſe Dame a été la Bienfactrice de Toulouſe, & que c'eſt d'elle que cette Ville tient tous les biens que le Syndic déclare qu'elle a reçus de ſes Bienfacteurs, & dont elle jouit depuis mille quatre cent quinze à vingt.

L'emploi qui depuis ce temps là a conſtamment été fait du revenu de ces biens pour la célébration des Jeux Floraux, & pour le progrès des Lettres, ne permet pas d'en douter. Il eſt certain que tous ces dons ont été faits à la ville de Toulouſe par la Dame Clémence Iſaure pour ſervir aux frais de ſes Jeux Poétiques. On doit être ſurpris que trois Auteurs célèbres en aient douté, & qu'ils aient réſiſté à toutes les preuves qui combattent leur ſentiment, & à un grand nom-

bre d'Écrivains renommés qui les ont précédés, & qui ont parlé de Dame Clémence & de ses Jeux comme on parle des choses qui n'ont jamais été mises en doute.

Catel & Lafaille ont donné visiblement dans l'erreur. Il y a lieu de croire que Caseneuve a pensé comme eux quoiqu'il n'ait fait aucune mention de Clémence dans son Histoire des Jeux Floraux. On détruira toutes les mépriſes, les inconséquences & les contradictions dans lesquelles sont tombés ces Auteurs très-respectables d'ailleurs, & qui ont rendu de si grands services à la Patrie par leurs Histoires, Mémoires & Annales, dont l'utilité & les avantages sont d'un prix inestimable pour la ville de Toulouse.

Fin de l'examen de l'Epitaphe.

Digitized by Google

EXAMEN

DU TRAITÉ

DE PIERRE CASENEUVE,

QUI PORTE POUR TITRE,

L'ORIGINE DES JEUX FLORAUX

DE TOULOUSE.

Le ſavant Caſeneuve naquit à Toulouſe le dernier jour d'Octobre de l'année 1591. décéda le dernier jour d'Octobre 1652, il eut donc ſoixante un-ans.

M. Medon a écrit ſa vie en latin, elle eſt imimée à la tête du Traité des Jeux Floraux, nt l'édition fut faite à Toulouſe chez Raymond Boſc en 1659, ſept ans après la mort l'Auteur.

M. Fulcrand-François Tornier, neveu & ritier de Caſeneuve, prit ſoin de cette édition, étoit alors Tréſorier de la Ville, & il fut Catoul en 1689. Tornier dédia ce Livre aux Catouls, il eſt l'Auteur de l'Epître Dédicatoire, la tête de laquelle on voit les noms des Capiuls de l'année 1659. Il eſt auſſi l'Auteur d vis que le Libraire donne au Lecteur.

Ces deux pièces sont remplies d'une déclamation ridicule contre la Dame Clémence d'Isaure, & de plusieurs faits manifestement faux ; pour le faire voir on ne peut se dispenser de rapporter ici & l'Epître & le Discours du Libraire. Après avoir nommé les huit Capitouls de l'année 1659, Tornier leur adresse la parole en ces termes.

MESSIEURS,

AYANT lu parmi les Ecrits de feu Monsieur de Caseneuve un traité de L'ORIGINE DES JEUX FLORAUX de votre Ville : j'ai cru, pour m'acquitter de ce que je dois à la mémoire de ce grand homme, que j'étois obligé de vous offrir cet ouvrage, qu'il avoit destiné de son vivant à votre illustre Compagnie.

La part qu'il me fit de ses biens en mourant, par un esprit de prédilection, m'engage à observer ses volontés comme des commandemens absolus & des loix souveraines : & d'ailleurs la gloire que les ignorans ou les ennemis de votre nom tâchent à vous dérober, en attribuant à une pure fable l'origine des Jeux Floraux, ne me permet pas de retenir plus long-temps un Livre qui détruit cette imposture, & vous conserve l'honneur de cette noble institution, en faisant connoître à tout le monde, que la Province en est redevable à la seule munificence de vos célèbres Prédécesseurs : en effet, Messieurs, il étoit bien raisonnable que cet Auteur, si savant, & si exact, dans le dessein qu'il s'étoit proposé de combattre toutes les erreurs qui déshonorent l'histoire du moyen temps, fît quelque réflexion sur votre Ville, à

Google

aquelle il devoit sa naissance. Et comme la
olaie que les ennemis de cette Province se pré-
paroient de faire aux plus illustres privilèges
lont il a plu à nos Rois de l'honorer, l'engagea
à des efforts extraordinaires pour l'en garantir,
e crédit pareillement que la fableuse Clémence
voit usurpé jusques dans votre Capitole, l'obli-
ea à élever votre gloire sur les ruines de cette
nvention chimérique, & à faire triompher la
érité du mensonge dans le même lieu où vous
endez les oracles de la justice.

Lorsqu'il s'est servi de son grand savoir pour
soutien de vos intérêts, il a été mu par sa
eule inclination & par l'unique desir qu'il
voit de rétablir les droits & les prérogatives
'honneur qui vous appartiennent.

Quoique je ne contribue, Messieurs, à ce
rand & beau dessein que la seule dédicace du
ivre que je vous offre avec toute sorte de res-
ect, il m'est néanmoins très-avantageux
'avoir exécuté les ordres qui m'avoient été
rescrits par ce grand homme, dont le cher
uvenir ne s'effacera jamais de mon ame, &
avoir trouvé cette occasion pour m'acquitter
i mon particulier de l'obligation que vous ont
us les habitans de cette Ville, de votre sage
nduite & prudente administration, & vous
moigner en même temps combien je suis,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéissant
serviteur,

F. F. TORNIER.

F. F. Fornier. Fulcrand-Francois.

A suite de cette Epître Tornier fait parler en ces termes le Libraire au Lecteur.

Encore qu'il ne m'appartienne pas de juger des Livres, je puis avancer pourtant ce que j'ai oui-dire à des personnes très-intelligentes : qu'entre tous les ouvrages de feu Monsieur de Caseneuve, il n'en est point de comparable à ce petit traité des Jeux Floraux, soit pour la nouveauté du sujet, soit pour les curieuses & surpernantes recherches dont il est rempli. Il l'avoit promis dans son Franc-Aleu, & il en avoit résolu l'impression quelques années avant sa mort, lorsqu'il en fut détourné, par la priere d'un homme de grande autorité : qui tout sage & judicieux qu'il étoit, se laissa préoccuper de cette fausse opinion, que la publication de ce Livre pourroit causer quelque préjudice aux intérêts d'une Compagnie à laquelle il présidoit. Mais je suis fort trompé si le divin & infaillible génie qui tient aujourd'hui sa place fait le même jugement ; & je ne doute pas que le reste des illustres savants de cette même Compagnie, n'aiment mieux devoir à leur patrie, l'invention & le maintien de leurs Jeux, que d'en avoir l'obligation à une personne particulière, ou pour mieux dire à un fantôme qui ne fut jamais.

J'ai trouvé à propos de mettre à la fin un extrait de ce qu'a écrit Monsieur Catel en ses Mémoires du Languedoc touchant Clémence Isaure, afin qu'on puisse voir tout d'une vue les sentimens de ces deux grands hommes sur une même matière.

La place de Tréforier de la Ville que Tornier occupoit, l'engagea sans doute à dédier ce

Livre à MM. les Capitouls, & croyant leur faire par là sa Cour, il leur attribue dans l'Epître dédicatoire l'institution des Jeux Floraux, & il traite de fabuleux tout ce qui regarde la Dame Clémence d'Isaure qu'on a toujours cru l'institutrice de ces Jeux.

Il est aisé de voir que Tornier n'a pas la plus petite connoissance de l'Académie des Jeux Floraux. Il hazarde tout ce qu'il dit là dessus pour remplir son Epître dédicatoire de choses qu'il croit devoir être écoutées favorablement des Capitouls. Il rapporte à la tête de cette Epître les noms de ceux qui rempliſſoient ces charges en 1659, & il y a fait graver leurs armes. En leur adressant la parole il l'adresse en même-temps à ceux qui ont occupé ces places avant eux, & à ceux qui les occuperont après eux.

Il s'imagine qu'ils verront tous attribuer avec plaisir à leurs prédécesseurs *l'invention & le maintien des Jeux Floraux.* Il faut nécessairement répéter ici les termes dont Tornier s'est servi dans son Epître dédicatoire, sur ce qui regarde la Dame Clémence d'Isaure, il adresse la parole aux Capitouls.

Sa gloire, dit-il, *que les ignorans ou les ennemis de votre nom tâchent de vous dérober en attribuant à une pure fable l'origine des Jeux Floraux, ne me permet pas de retenir plus long-temps un Livre qui détruit cette imposture, & vous conserve l'honneur de cette noble institution, en faisant connoître à tout le monde que la Province en est redevable à la seule munificence de vos prédécesseurs.*

Dans un autre endroit de cette Epître il

ajoute. *Le crédit que la fabuleuſe Clémence avoit uſurpé juſques dans votre Capitole, obligea le ſavant & exact Caſeneuve à élever votre gloire ſur les ruines de cette invention chimerique, & à faire triompher la vérité du menſonge dans le même lieu où vous rendez les oracles de la juſtice.*

Si l'on jugeoit de ce traité des Jeux Floraux par le ton déciſif & emphatique que prend ce Tréſorier de la Ville, il faudroit croire que Caſeneuve a démontré avec la plus parfaite évidence, que tout ce qu'on avoit dit juſques alors de la Dame Clémence d'Iſaure *étoit une pure fable & une invention chimérique.*

On verra cependant que ce traité n'entre dans aucun détail ſur cette matière. Tornier auroit pu *retenir long-temps ce Livre* ſans que par là les prétendus *ignorans, & les ennemis* chimériques *du nom des Capitouls*, euſſent eu plus d'avantage pour dérober à ces Magiſtrats la plus petite portion de leur gloire ſur ce qui regarde l'inſtitution des Jeux Floraux. Tornier a cru ſans aucun fondement que ce traité fourniſſoit des armes victorieuſes pour combattre l'exiſtence de Clémence.

A la vérité il paroît que Caſeneuve avoit adopté le ſentiment de Catel, mais il ne s'explique point là deſſus, & il ne dit pas un mot contre l'exiſtence d'Iſaure, il ne l'a pas même nommée dans tout ſon traité.

Les doutes ſur cette matière n'ont commencé qu'après que les Mémoires de Catel furent parus. Ils furent achevés d'imprimer en 1633. Depuis ce temps là, & ſans autre fondement que l'autorité de Catel, il s'eſt trouvé quelques perſon-

es qui ont cru faire la cour aux Capitouls en eur donnant la qualité de fondateurs des Jeux Floraux.

Il y a eu même depuis Catel ſeulement, les Capitouls qui ont embraſſé cette opinion. ii pendant l'année de leur adminiſtration le oin des affaires publiques leur avoit laiſſé le oiſir d'examiner leurs regiſtres, ils y auroient u que Toulouſe eſt inconteſtablement redeva- le de cette fondation à la Dame Clémence l'Iſaure ; ils ſe ſeroient aiſément convaincus de ette vérité, & ils auroient reconnu qu'elle ne leſſe en rien l'honneur de leurs charges, & ju'il eſt avantageux à la Ville de tenir d'une erſonne privée les biens qui font la dotation de et établiſſement : on en donnera pluſieurs rai- ons dans la ſuite de ce Mémoire.

Il eſt ſurprenant que ſans aucune découverte ar laquelle Catel combattit une vérité généra- ement établie depuis environ deux ſiècles lorſ- u'il écrivoit ſes mémoires, on ait entrepris près leur publication de répandre des propos emblables à ceux qu'on lit dans l'Epître du Sieur Tornier, & dans ſon avis au Lecteur donné ous le nom du Libraire. Il aſſure que *Caſe- euve avoit réſolu l'impreſſion de ſon traité des eux Floraux quelques années avant ſa mort, orſqu'il en fut détourné par la priere d'un hom- ne de grande autorité : qui tout ſage & judi- ieux qu'il étoit, ſe laiſſa préoccuper de cette auſſe opinion que la publication de ce Livre ourroit cauſer quelque préjudice aux intérêts 'une Compagnie à laquelle il préſidoit. Mais e ſerois fort trompé*, ajoute Tornier, *ſi le livin & infaillible génie qui tient aujourd'hui*

ſa place fait le même jugement, & je ne doute point que le reſte des illuſtres ſavans de cette même Compagnie n'aiment mieux devoir à leur patrie l'invention & le maintien de leurs Jeux, que d'en avoir l'obligation à une perſonne particulière, ou pour mieux dire à un fantôme qui ne fut jamais.

On rapporte exactement ce que Tornier a dit de ſon chef, & ce qu'il a fait dire à ſon Libraire pour qu'on puiſſe voir qu'il n'entend rien ſur la matière dont il ſe mêle de parler. On connoîtra parfaitement *que ſon génie n'eſt pas infaillible*, en comparant ce qu'il avance avec ce qui réſulte du traité de Caſeneuve dont on va faire l'examen.

C'eſt ſur la foi de ce traité & des recherches dont il eſt rempli, que Tornier hazarde tout ce qu'il dit ſur la Dame Clémence d'Iſaure. Selon lui *c'eſt un fantôme qui ne fut jamais.* Mais ſon garant ne lui fourniſſant pas la plus légère preuve pour juſtifier ſon ſentiment, la déclamation ridicule qu'il fait contre Clémence, & en ſon nom, & au nom du Libraire, ſe trouve dénuée de tout fondement, & par conſéquent ne mérite aucune attention & n'eſt digne que de mépris.

Cet homme de grande autorité, qui ſelon Tornier, détourna Caſeneuve de faire imprimer, quelques jours avant ſa mort, ſon traité des Jeux Floraux, étoit M. Jean de Bertier, Seigneur de Monrabe, Premier Préſident du Parlement. Il étoit Chancelier des Jeux Floraux dans le temps dont parle Tornier. Mais *cet homme ſage & judicieux ne pouvoit pas ſe préoccuper de cette fauſſe opinion que la publi-*

cation de ce Livre pourroit causer quelque préjudice aux intérêts d'une Compagnie à laquelle il présidoit.

La Compagnie dont parle Tornier, sans la nommer, étoit le Corps des Jeux Floraux, mais tout ce qu'il met sur le compte de celui qui le présidoit doit être regardé comme absolument faux & de son invention. Il ne devoit pas oser dire que ce savant Premier Président *se laissa préoccuper d'une fausse opinion*, ni *qu'il employa sa priere pour détourner Caseneuve de faire imprimer son traité des Jeux Floraux*; le motif qu'en donne Tornier suffit pour détruire ces faits avancés témérairement & sans aucune preuve.

C'est, dit-il, parce que *ce Chancelier craignoit que ce Livre portât préjudice au Corps auquel il présidoit.*

Jean de Bertier prenoit sans doute à cœur les intérêts du Corps des Jeux Floraux, mais cette raison ne pouvoit pas lui faire craindre la publication d'un Livre qui ne les blessoit en rien. En dédiant ce Livre aux Capitouls, Tornier vouloit absolument leur dire *qu'ils étoient les fondateurs des Jeux Floraux, que Caseneuve, son oncle, leur conservoit l'honneur de cette noble institution, & qu'il avoit élevé leur gloire sur les ruines de cette invention chimérique.*

Il s'embarrassoit fort peu de savoir si ce qu'il débitoit étoit vrai ou faux, & ridicule; il n'avoit d'autre objet que de remplir son Epître dédicatoire de tout ce qu'il croyoit propre à flatter les Capitouls; il ne vouloit que se ménager leur bienveillance & leur protection dont il avoit apparemment besoin en qualité de Trésorier de

Tornier ne sentoit pas le tort qu'il se faisoit en publiant ses ridicules déclamations sur la foi d'un Auteur qui n'a combattu en rien l'existence de Clémence Isaure, & qui même n'a pas prononcé son nom dans tout son traité de l'origine des Jeux Floraux. N'est-ce pas une hardiesse des plus absurdes d'oser avancer que Caseneuve détruit une imposture, & qu'il a fait triompher la vérité du mensonge sans avoir dit une parole contre le fait que Tornier qualifie d'imposture & de mensonge ?

Après Jean de Bertier Gaspard de Fieubet, Premier Président du Parlement, fut nommé Chancelier des Jeux Floraux, il occupoit cette place dans le temps que le traité de Caseneuve fut imprimé, & c'est de lui dont parle Tornier, quand il dit,

Je serois fort trompé si le divin & infaillible génie qui tient aujourd'hui sa place fait le même jugement.

Tornier se trompoit beaucoup quand il croyoit que Gaspard de Fieubet feroit de ce Livre un autre jugement que Jean de Bertier. Ces deux illustres Premiers Présidens & Chanceliers des Jeux Floraux, étoient trop éclairés l'un & l'autre pour ne penser pas de même sur cet article, c'est-à-dire, pour n'être pas très-convaincus que la publication de ce traité ne pouvoit porter aucun préjudice à la Compagnie des Jeux Floraux.

Tornier prétend *qu'on ne pourroit croire que par préoccupation, qu'en désabusant le public du fantôme de Clémence on causât quelque préjudice au Corps des Jeux Floraux* : Caseneuve, ainsi qu'on l'a dit plusieurs fois, & comme

n le fera voir, n'a rien dit contre l'exiſtence de Clémence, & il eſt d'ailleurs indubitable que 'eſt un grand avantage pour le Corps des Jeux Floraux de devoir ſon établiſſement à une perſonne particulière plutôt qu'aux Capitouls & au Corps de Ville.

Par-là cette Compagnie a la ſatisfaction de n'être pas à charge au public, & de diſpoſer pour l'utilité & à la gloire de la Ville d'un onds auquel elle ne contribue en rien. Il faut jouter que les fondations faites par les particuiers ſont plus indépendantes de l'autorité que elles qui doivent leur origine à un Corps touours exiſtant qui croit pouvoir faire des chanemens à ce qu'il regarde comme ſon ouvrage, 'où il arrive que ces établiſſemens ſe trouvent xpoſés à des variations qui les troublent & les gitent, & qui quelquefois les détruiſent enièrement.

Ces réflexions font voir que le Corps des Jeux Floraux ne manquoit pas d'excellentes raiſons our aimer mieux devoir à Clémence Iſaure qu'à a Ville *l'invention & le maintien de leurs Jeux.* l ſeroit même aiſé de faire voir que cela eſt uſſi avantageux aux intérêts de la Ville, bien ntendus, qu'à ceux des Jeux Floraux.

Mais il n'eſt pas queſtion de ſavoir ce qui ſeoit plus avantageux, il ne s'agit pas ici de deux hoſes ſur leſquelles on puiſſe faire un choix. Le Corps de Ville & celui de Jeux Floraux ne uroient ſe diſpenſer de reconnoître Clémence ſaure pour la fondatrice de la Fête Poëtique u'ils célébrent tous les ans en ſon nom depuis commencement du XV ſiècle.

plus de deux siècles que cette illustre Dame jouissoit paisiblement, & sans aucune contradiction, de toute la gloire de cet établissement. Jusqu'à Catel personne ne l'avoit troublée dans son ancienne & tranquille possession. Tous les Auteurs qui avoient parlé de Clémence avant Catel, & qui sont en grand nombre, l'ont toujours reconnue pour la véritable institutrice des Prix qu'on distribue à Toulouse depuis le commencement du quinzième siècle.

Tornier continuant toujours d'adresser la parole aux Capitouls, s'explique en ces termes. *Le crédit que la fabuleuse Clémence avoit usurpé jusques dans votre Capitole, oblige Cassenouve à élever votre gloire sur les ruines de cette invention chimérique.*

Dans un autre endroit de cette ridicule Epître, Tornier n'hésite pas *d'appeller ignorans tous ceux qui ne traitent pas de fable l'existence de Clémence.* Mais comment peut-il être lui-même assez borné pour ne pas voir que Clémence n'a jamais pu *usurper quelque crédit* contre les intérêts des Capitouls, dans une maison entiérement soumise à leur autorité ; il est évident que sa statue n'a pu être placée dans le Capitole que par les Délibérations du Conseil de Ville qui sont toujours mises en exécution par le ministere des Capitouls. Cela peut suffire pour justifier que Clémence Isaure n'a jamais usurpé, mais qu'elle a toujours obtenu à juste titre tous les honneurs qu'on lui a décernés dans l'Hôtel de Ville.

Dans la malheureuse disposition où étoit Tornier à l'égard d'Isaure, il devoit supporter très-impatiemment les marques de reconnoissance

& les louanges qu'on lui donnoit tous les ans le troisième de Mai ; ce jour-là, on prononçoit alors un discours latin à l'honneur de cette illustre Dame ; mais peut-être, heureusement pour Tornier, il n'entendoit pas cette langue. Il devoit apparemment payer de très-mauvaise grace, & sans doute malgré lui, les cent livres qu'en qualité de Trésorier de la Ville il étoit obligé de compter tous les ans, suivant l'usage de ce temps-là, à l'Orateur qui faisoit l'éloge de Clémence.

Enfin l'ignorant Tornier, pour couronner son ridicule déchaînement contre Clémence, & croyant sans doute achever par-là de pulvériser la Fondatrice & sa fondation, appelle Catel à son secours, il fait expliquer là-dessus son Libraire en ces termes.

J'ai trouvé, dit-il, *encore à propos de mettre à la fin un extrait de ce qu'a écrit Monsieur Catel en ses Mémoires du Languedoc touchant Clémence Isaure, afin qu'on puisse voir tout d'une vue les sentimens de ces deux grands hommes sur une même matière.*

Dans le dessein formel où étoit Tornier d'immoler Clémence à la gloire du Capitole, le traité de Caseneuve qu'il donnoit au Public ne lui a pas paru suffisant pour assurer cette victoire *& faire triompher* selon lui *la vérité du mensonge*, il a trouvé encore à propos, dit-il, d'y joindre un extrait des Mémoires de Catel.

La profonde ignorance de Tornier sur tout ce qui regarde le Corps des Jeux Floraux, lui a fait croire que les sentimens de ces deux grands hommes sur cette matière détruiroient de fond en comble tout ce qu'on croyoit indubitable de

puis plus de deux siècles. On a détruit victorieusement tout ce que Catel a dit contre l'existence de Dame Clémence, dans l'examen qu'on en a fait article par article.

Pour ce qui est de Caseneuve, on va faire voir que si Tornier avoit été en état de juger du traité de l'origine des Jeux Floraux qu'il faisoit imprimer, il auroit compris que ce traité ne pouvoit lui être d'aucun usage pour faire sa cour aux Capitouls, ni pour dérober à la Dame Clémence d'Isaure la plus petite portion de sa gloire. C'est ce qu'on va démontrer en examinant le traité de Caseneuve. Cet examen fera connoître toutes les erreurs de ce savant Auteur & toutes les absurdités du Tréforier de la Ville, Fulcran-François Tornier.

EXAMEN
DU TRAITÉ
DE PIERRE CASENEUVE,
QUI PORTE POUR TITRE,
L'ORIGINE DES JEUX FLORAUX
DE TOULOUSE.

CE traité de l'origine des Jeux Floraux est divisé en deux Livres ; dans le premier il n'y est point du tout parlé des Jeux Floraux

Caſeneuve s'eſt attaché à ramaſſer pluſieurs faits hiſtoriques honorables à la ville de Toulouſe. Il rapporte que le Roi Dagobert, l'an 632, donna à ſon frère Aribert une partie du Languedoc avec quelques Provinces voiſines, & que la Ville de Toulouſe fut la capitale de ce Royaume. Son antiquité, ſa grandeur, & le prodigieux nombre de ſes habitans furent en partie la cauſe de ce choix, mais plus particulièrement le ſavoir, la politeſſe de ſes Citoyens, & l'exercice des Sciences & des Arts qui lui avoient acquis long-temps auparavant l'honorable nom de Palladienne, ce qui fait voir que la ville de Toulouſe eſt en poſſeſſion de ce glorieux titre depuis plus de douze ſiècles. Caſeneuve la nomme l'Athenée des Gaules pour faire entendre qu'elle a toujours été de même qu'Athenes le rendez-vous de toutes les perſonnes qui aſpirent à ſe perfectionner dans les Sciences. Cette brillante réputation attira autrefois chez elle les frères de l'Empereur Conſtantin pour y être inſtruits aux bonnes Lettres.

Les Romains, ſelon leur coutume, introduiſirent dans les Gaules l'uſage de leur langue avec leur domination, & il ſe forma bientôt du latin corrompu un langage qu'on appella long-temps Roman ou Romain & enſuite *Lingua Romana ruſtica.*

Cette langue changea de nom vers la fin du dixième ſiècle, & fut appellée Provençale. *En telle ſorte que pendant quelque temps Roman & Provençal ne diſoit que la même choſe. Cette langue devint célèbre par le grand nombre d'excellens Poëtes qu'elle produiſit, mais il ne faut pas croire que cette gloire appartienne*

en particulier aux peuples que nous appellons maintenant Provencaux, *elle leur eſt commune avec toutes les Provinces de deçà la Loire, car il eſt certain que ſous le nom de Provençaux étoient compris les peuples de Languedoc & de Gaſcogne, ce qui eſt ſi vrai, que Toulouſe a fourni dans ces temps-là quantité d'excellens Poëtes qui ont toujours été compris dans le nombre des Poëtes Provençaux.*

Caſeneuve entreprend enſuite de faire voir que la Poéſie rimée a pris naiſſance dans la Provence, c'eſt-à-dire, dans la Gaule Narbonoiſe, & que la gloire de cette invention appartient principalement aux Poëtes Toulouſains. Il cite pluſieurs Auteurs dont il rapporte les paſſages pour établir ſon ſentiment. Il y a cependant des preuves conſidérables que la Poéſie rimée eſt plus ancienne que cette corruption du Latin dont ſe forma la langue Provençale.

C'eſt à cette langue, par une nouvelle corruption, que doit ſa naiſſance la langue vulgaire de Toulouſe qu'on nomme la langue *Mondine*, que Godolin, notre célèbre Poëte a illuſtrée, & que M. Doujat, de l'Académie Françaiſe a honorée d'un Dictionnaire. On doit donc regarder comme certain que la principale gloire de la Langue & de la Poéſie Provençale appartient à la Ville de Toulouſe.

M. de Laloubere, dans ſon traité des Jeux Floraux, combat le ſentiment de Caſeneuve ſur l'origine de la rime, il rapporte une Lettre de M. d'Herbelot, dont le profond ſavoir eſt connu de tout le monde. Cette Lettre fait voir par des preuves qui paroiſſent convaincantes, que l'invention de la rime eſt beaucoup plus an-

cienne que la Langue Provençale, elle juſtifie que ce ſont les Hébreux & les Arabes qui en ont été les inventeurs. Mr. l'Abbé Maſſieu, de l'Académie Françaiſe, dans ſon Hiſtoire de la Poéſie, eſt du même ſentiment, & il en donne pluſieurs excellentes raiſons.

Caſeneuve finit ce premier Livre de ſon traité des Jeux Floraux par de curieuſes recherches ſur les anciennes Cours d'Amour qui commencerent à ſe tenir vers l'an 1000 chez les grands Seigneurs & Princes Provençaux. Ils convioient par des ſemonces pleines de courtoiſie ceux qui faiſoient profeſſion de Poéſie, de porter dans leurs Palais & dans leurs Châteaux des pièces de vers de leur compoſition pour être examinées, & il y a lieu de croire, dit Caſeneuve, ſans en fournir aucune preuve, qu'on donnoit des prix à celles qui étoient jugées les meilleures; ces Jugemens ſe rendoient par ceux à qui le privilège de leur qualité, ou le choix qu'on faiſoit d'eux avoit acquis le droit de prononcer ſur le mérite de ces ouvrages. On appelloit ces Exercices *Cours d'Amour*, & les Jugemens qu'on y rendoit *Arrêts d'Amour*. On débattoit dans ces Poéſies des queſtions galantes, mais on ne ſe permettoit jamais rien qui pût bleſſer les oreilles chaſtes. On y avoit d'autant plus d'attention, que les Dames étoient Juges dans pluſieurs de ces Cours, & que les Arrêts étoient ſouvent prononcés par leur bouche.

Les plus illuſtres & les plus vertueuſes tenoient ces Cours d'Amour, & pour être plus équitables dans leurs déciſions elles apprennoit avec ſoin l'art de la Poéſie.

Digitized by Google

Tous les grands en ce temps-là avoient bea

coup d'affection pour les vers, Philippe le Long Comte de Poitiers, qui fut Roi de France, aimoit si fort ces exercices, qu'afin de pouvoir tenir Cour d'Amour aussi souvent qu'il le souhaitoit, il ne recevoit point d'Officier dans sa maison qui ne fût Poëte, & qui n'eût fait connoître son talent pour les vers par quelque excellent ouvrage.

La Poésie Provençale étoit si estimée, & les bonnes pièces de vers d'un si grand prix, que quatre Officiers prisonniers de guerre du Comte de Champagne, ne purent être reçus à rançon que par des Poëmes à la louange de ce Comte, qui fussent dignes de l'approbation & de l'estime des connoisseurs.

Dans le premier Livre de ce Traité, Caseneuve s'est beaucoup étendu sur les Cours d'Amour, à cause que son dessein étoit de faire voir dans le second Livre que les Jeux Floraux tiroient de-là leur origine, & qu'il se proposoit d'établir qu'ils étoient une véritable Cour d'Amour. Nous verrons en examinant le second Livre si son opinion est bien fondée.

Digitized by Google

EXAMEN

DU SECOND LIVRE

DE L'ORIGINE DES JEUX FLORAUX

DE PIERRE CASENEUVE.

CASENEUVE commence ce second Livre de l'origine des Jeux Floraux, en assurant que tout ce qu'il a dit dans le premier Livre en faveur de la langue & de la Poésie Provençale appartient à la ville de Toulouse. On peut nommer, dit-il, la langue Provençale, langue Toulousaine, attendu que Toulouse est reconnue pour la Métropole de cette langue, qui avoit anciennement beaucoup plus de graces & de pureté dans la bouche de ses habitans, que dans celle de tous ceux des autres Provinces qu'on comprenoit sous le nom de Provençaux. Tous les anciens Auteurs témoignent que de tout temps l'exercice de la Poésie avoit fleuri à Toulouse, que cette Ville avoit toujours fait une estime particuliere de ceux qui en faisoient profession, & qu'elle a produit un grand nombre d'excellens Poëtes. Mais comme les meilleures choses sont condamnées à une fin inévitable, le nombre des Poëtes Provençaux se trouva fort diminué vers le commencement du quatorzième siècle, ce qui fut cause que la Poésie Provençale perdit beaucoup de son ancien éclat, & Tou-

louse se ressentit de ce refroidissement.

Caseneuve commence enfin à s'expliquer sur ce qu'il entend par l'origine des Jeux Floraux; il entre là-dessus dans un détail historique assez étendu, j'en vais donner le précis, je développerai ensuite les méprises & les erreurs dans lesquelles il est tombé.

Toulouse ne pouvant supporter le silence des Muses, sept de ses habitans personnages de beaucoup de mérite, concerterent ensemble de rallumer dans leur Ville & dans les Provinces voisines les feux de l'ancien enthousiasme *dont* les saillies avoient été admirées de toute l'Europe, & comme ils savoient que la langue & la Poésie Provençale s'étoient long-temps sounues par les honneurs & les récompenses qu'on décernoit aux Poëtes dans les Cours d'Amour, ils en établirent une dans leur Ville, & dans le sacré Consistoire où les Magistrats municipaux rendent encore aujourd'hui les oracles de la justice.

Il est écrit dans le plus ancien Regiſtre des Jeux Floraux que l'an de grace 1324, sept habitans de Toulouse personnages de grand mérite, dont les noms sont rapportés, résolurent de faire revivre dans leur Ville l'exercice de la Poésie par l'établissement d'une nouvelle Cour d'Amour, & dissiper par-là les vapeurs de la tristesse ennemie *de la gaye science*; c'est ainsi qu'ils appelloient l'art de faire des vers.

Cette belle résolution prise par ces sept personnages, ils s'assemblerent le Mardi après la Fête de la Toussaints 1324, dans un jardin du Fauxbourg des Augustines. Et ils délibérerent d'envoyer dans la Province de la langue d'Oc,

c'eſt-à-dire, Provençale, diverſes copies d'une lettre circulaire en vers, qu'ils adreſſeroient à tous ceux dans l'eſprit deſquels ils ſavoient qu'il reſtoit quelque Amour pour la Poéſie. Par cette lettre ſcelée de leurs ſceaux, ils les convioient de ſe rendre le premier jour du mois de Mai dans la ville de Toulouſe, pour y réciter leurs belles Poéſies, promettant à celui dont l'ouvrage ſeroit jugé le meilleur, une violette d'or pour prix de ſa victoire. Ce ne fut pas pourtant le mois de Mai ſuivant de l'an 1324, que le concours des Poëtes donna le commencement à la célébration de ces Jeux, mais bien le mois de Mai de l'an 1325, comme je l'ai vérifié, dit Caſeneuve, dans le vieux livre de l'Hôtel de Ville où les Capitouls ſont repréſentés avec leurs noms & leurs armes. Les Capitouls que le regiſtre des Jeux Floraux dit être de l'an 1324, ne furent élus que le Dimanche de la Fête de Touſſaints de la même année, de ſorte que ce ne fut que le premier jour de Mai de l'an 1325, que commença la célébration des Jeux Floraux, puiſque le regiſtre dit que les ſept perſonnages élus ſur le point de faire l'ouverture des Jeux s'aſſemblerent en préſence des Capitouls de l'année 1324.

Les Capitouls trouvant cet établiſſement utile & honorable à la Ville, délibérerent avec le conſeil & le conſentement d'un grand nombre d'honorables habitans, dont le regiſtre a nommé les principaux, que les fraix & la dépenſe néceſſaire à la célébration des Jeux Floraux, ſe payeroit du revenu des émolumens de la Ville.

Digitized by Google

Les ſept perſonnages qui depuis furent app

lés *mainteneurs de la gaye ſcience*, s'aſſemblerent le premier jour du mois de Mai pour ouir réciter les Poéſies que les meilleurs eſprits de la langue Provençale vinrent ſoumettre à leur jugement. Le lendemain après avoir oui la Meſſe, ils ſe raſſemblerent pour juger du mérite & de la valeur des vers, & le troiſième jour du mois qu'on chomme à l'honneur de l'Invention de la Sainte Croix, ils adjugerent publiquement la riche violette d'or, & le beau Titre de Docteur en gaye ſcience à M. Arnaud Vidal de Caſtelnaudary, qui dans une chanſon compoſée à l'honneur de la Vierge Mere de Dieu, avoit découvert les graces & les gentilleſſes d'un eſprit qui n'avoit rien de commun.

Ces Jeux Floraux furent quelque temps appellés *la fête de la violette*, parce que c'en étoit l'unique prix, mais après que la renommée eût répandu la nouvelle de cette inſtitution, l'abord & le concours des Poëtes devint ſi grand, qu'il ſembloit incivil pour ne pas dire injurieux, qu'un ſeul emportât le prix de la victoire, à laquelle tant d'honnêtes gens avoient prétendu, de ſorte qu'on fut d'avis pour ne pas rebuter les Poëtes d'accompagner la violette de deux fleurs d'argent, c'eſt à ſavoir de l'églantine & du ſouci.

Dans la lettre que les ſucceſſeurs des premiers mainteneurs envoyerent en divers lieux l'an 1356, pour publier les règles & les Statuts des Jeux, ils proteſtent que le ſouci & l'églantine ne ſe donnent que pour augmenter la joie & le plaiſir de la fête.

Outre ces trois prix on en donnoit quelque fois de moins conſidérables aux nouveaux Poëtes

Les Jeux Floraux étant de la sorte institués & ordonnés, les mainteneurs qui succéderent aux premiers instituteurs, & qui sont nommés dans le regiſtre, résolurent l'an 1355 de faire des Loix & des Ordonnances, qui rendiſſent à l'avenir uniforme la police & la coutume des Jeux, & ils donnerent à Guillaume Molinier grand Juriſconſulte & premier Chancelier des Jeux, la commiſſion de dreſſer ces Statuts & ces Loix, avec l'aide & le conſeil d'un autre Juriſconſulte de grande réputation nommé Barthelemi Marc, voulant que lorſqu'ils ne pourroient pas bien démêler quelque difficulté ils euſſent recours à quatre des Mainteneurs que le regiſtre nomme.

Il fut encore ordonné que ces beaux établiſſemens ſeroient publiés ſous le titre de Loix d'Amors. Pour la juſtification de tous ces faits, Caſeneuve rapporte pluſieurs extraits de l'ancien regiſtre.

Pour rendre l'origine des Jeux Floraux plus glorieuſe, je veux qu'on croie, dit Caſeneuve, qu'ils ſont comme un rejetton des anciennes Cours d'Amour. On ne ſauroit avec raiſon leur diſputer cet avantage, ni condamner la liberté que je prends de leur donner le nom de *Cour d'Amour*. Voici les raiſons ſur leſquelles Caſeneuve appuye un ſentiment qui lui eſt propre & particulier, & que perſonne n'a adopté après lui, il s'explique en ces termes.

Quiconque voudra rappeller ici le ſouvenir de ce que j'ai dit au premier Livre, touchant les Cours d'Amour que les Princes, les grands Seigneurs, & les plus illuſtres Dames tenoient dans leursmaiſons, n'aura plus ſujet de douter que les Jeux Floraux ne ſoient la même choſe, puiſqu'il

Google

ne s'y trouve que cette seule différence que les Cours d'Amour ne pouvoient subsister que durant la vie de ceux qui les maintenoient, & que nos Jeux étant l'institution d'une Ville entière, & l'ouvrage d'une Communauté policée ne se pouvoit moins promettre que la durée de plusieurs siècles, & certes si ce n'étoit pas une Cour, pourquoi y auroit-il un Tribunal & des Juges, & si ce n'étoit pas une Cour d'Amour, par quelle raison les anciens Mainteneurs des Jeux eussent-ils voulu qu'on eût appellé loix d'Amour les règles & les Statuts qu'ils firent dresser. Comme aussi pourquoi les Jeux Floraux dès leur commencement eussent-ils porté le nom de *Jeux d'Amour*, c'est-à-dire, Jeu d'Amour. Dans le formulaire des lettres de Bachelier en gaye science les Mainteneurs se qualifient eux-même Mainteneurs du Jeu d'Amour.

De plus, celui à qui par l'excellence de ses vers on donnoit la fleur principale, qui étoit la violette, acquéroient par un privilège particulier le titre *de fin aimant*, c'est-à-dire, *de fidelle amant* comme il se voit en plusieurs endroits du regiſtre des Jeux; le sceau même des Jeux Floraux étoit anciennement la figure d'une Dame appellée *Amors*, représentée débout avec une couronne sur la tête.

Pour plus grande preuve de cette vérité, il reste encore dans les Jeux Floraux une coutume de couvrir le parterre du grand Consistoire d'une jonchée de fleurs & d'herbes de bonne odeur; ce qui se pratiquoit anciennement dans les Cours d'Amour comme témoignent les vers de la Préface de l'ancien Livre intitulé *Arreſta Amorum*.

Caſeneuve tâche de prouver par des conjectures très-légeres, que dans les Cours d'Amour on donnoit des prix, & que ces prix étoient des fleurs naturelles ou de quelque riche matière; il conclut de-là qu'il eſt croyable que les Fondateurs des Jeux Floraux ſe ſont conformés à l'uſage des anciennes Cours d'Amour en diſtribuant des fleurs qui ont, dit-il, l'avantage d'avoir été en quelque façon ſanctifiées par la glorieuſe Mere de l'Auteur de la nature, puiſqu'on va les cueillir dans le parterre ſacré du ſanctuaire, c'eſt-à-dire, qu'on va les prendre ſur le Maître-Autel de Notre-Dame de la Daurade. C'eſt en ces termes que s'explique Caſeneuve en parlant de l'uſage de porter les fleurs à la Daurade ſur le Maître-Autel de la Vierge où on va les chercher le jour de la diſtribution des prix.

Tous les faits dont on vient de donner un précis très-exact, quoique fort abrégé, ſont avancés par Caſeneuve ſur la foi de l'ancien regiſtre du corps de ſept Poëtes; mais faute d'attention & d'exactitude, il eſt tombé dans un très-grand nombre de mépriſes; il a mis en avant pluſieurs choſes comme véritables qui ſont manifeſtement fauſſes. On a examiné dans la première partie de cette Hiſtoire toutes que l'ancien regiſtre contient d'hiſtorique; cet examen a été fait avec tant de ſoin qu'il faut de toute néceſſité que tout ce qui n'y ſera pas conforme ſoit faux ou altéré dans quelque Auteur qu'il ſe trouve. Il ſuffira de fixer ici en quoi conſiſtent les mépriſes & les erreurs de Caſeneuve; les perſonnes qui ſeront bien-aiſes de voir les preuves qui les détruiſent pourront ſe ſatisfaire

que Caſeneuve ait voulu donner à ces Magiſtrats quelque juriſdiction dans cette aſſemblée; cependant il eſt certain qu'ils n'y aſſiſterent qu'en qualité d'invités pour la rendre plus ſolemnelle, de même que les trois Chevaliers & les quatre anciens Capitouls dont les noms ſont rapportés, & les autres perſonnes de conſidération qui ne ſont pas nommées. Le mot *préſens* dont ſe ſert le regiſtre ne peut ſignifier qu'aſſiſtence & préſence, & il faut obſerver que ce mot ſe rapporte également aux perſonnes que le regiſtre nomme, à celles qu'il ne nomme pas & aux Capitouls; ce qui fait voir que ces Officiers n'avoient pas plus d'autorité dans cette aſſemblée que tous les autres invités.

Caſeneuve s'eſt également mépris, quand il a cru que les ſept Trobadors qui fonderent le prix de la violette en 1323, commencerent alors à former un Corps Académique; l'ancien regiſtre fournit des preuves ſans nombre que ce Corps avoit une origine beaucoup plus ancienne.

Il ſe trompe encore, quand il dit que Molinier étoit le premier Chancelier de cette compagnie Académique; le regiſtre ne dit pas un mot qui puiſſe engager à le croire, & il s'explique dans pluſieurs endroits en des termes qui font voir que cela eſt évidemment faux.

Il eſt également dans l'erreur, quand il dit que la lettre circulaire des ſept Poëtes étoit ſcellée de leurs ſceaux; voici en quels termes ils s'expliquent à la fin de cette lettre. *Nous à ces préſentes lettres avons fait mettre notre ſceau en témoignage de vérité*; ce qui veut dire le ſceau de la Compagnie, au lieu que ces ter-

mes *ſcellée de leurs ſceaux* ſignifient le ſceau particulier de chacun des ſept Poëtes. Ce fait eſt juſtifié en pluſieurs endroits de l'ancien regiſtre.

Caſeneuve aſſure que les Capitouls délibérerent dans un Conſeil de Ville que les fraix & la dépenſe néceſſaire à la célébration des Jeux Floraux, ſe payeroit du revenu & des émolumens de la Ville ; il ajoute que pour ne pas rebuter ceux qui auroient cru hazarder leur réputation en prétendant à une gloire qui ne pouvoit être acquiſe que par un ſeul, *on fut d'avis* d'accompagner la violette de deux autres fleurs, mais *ils ordonnerent*, dit-il, que ces deux fleurs qui étoient une églantine & un ſouci ſeroient d'argent, pour ne pas les rendre égales à la violette dont elles n'étoient qu'un acceſſoire. Ces mots *on fut d'avis*, & ces termes, *ils ordonnerent* ſans dire qui fut de cet avis, ni qui ordonna ne peuvent ſe rapporter qu'aux Capitouls, qui ſont les dernières perſonnes dont il a été parlé ; d'où il faudroit conclure que les Capitouls furent les fondateurs de ces deux nouveaux prix. Pour toute preuve de ces faits, Caſeneuve rapporte un extrait de l'ancien regiſtre, dont voici les termes, *& adoux li dit Senbor de Capitol hagut Coſſel am los dits Senbors & alcus autres. Ordonero que la dita joya daqui avan ſe pagues del emolumen de la villa de Tholoſa.* Ce qui veut dire que les Capitouls tinrent un Conſeil avec leſdits Seigneurs & quelques autres, dans lequel il fut ordonné que la joie de la violette ſe payeroit des émolumens de la ville de Toulouſe. On voit que cette Délibération parle uniquemen

du prix de la violette ; cependant sur la foi de ce passage, Caseneuve avance que les Capitouls faisoient les fraix de la célébration des Jeux Floraux, & la dépense des fleurs de l'églantine & du souci, ce qui est très-faux ; car il est certain que tous les fraix de la célébration de la fête de la violette, à l'exception seulement de la violette d'or, se faisoient pendant une partie du quatorzième siècle par certains Officiers honoraires qu'on nommoit *les francs & libéraux Seigneurs patrons de la fête* ; ces Officiers changeoient tous les ans, ils éliſoient leurs ſucceſſeurs & on publioit leur nomination le jour de la distribution du prix de la violette, cela fut ainsi pratiqué jusques vers la fin du quatorzième siècle.

Tous les faits compris dans cet article sont discutés à fonds dans le grand mémoire sur l'hiſtorique de l'ancien regiſtre ; on y fait voir que Caseneuve est manifeſtement dans l'erreur, quand il assure que la première distribution du prix de la violette ne fut pas faite le troisième Mai 1324, mais le troisième Mai 1325.

Caseneuve, comme plusieurs autres savans hiſtoriens est sujet à se méprendre faute d'examiner les choses de près. Il est certain que la première distribution de la violette d'or fut faite le troisième Mai de l'année 1324, les termes du regiſtre ne permettent pas d'en douter, & les titres des ouvrages couronnés en 1324 & en 1325, qu'on a rapportés à la page 32 de la première partie de cette hiſtoire, le démontrent avec la plus parfaite évidence.

Digitized by Google

Caseneuve parle de l'usage de porter les fleurs des prix à la Daurade, & la manière dont il

s'explique donne lieu de croire que cet uſage avoit été établi & obſervé depuis l'inſtitution des prix, c'eſt-à-dire, depuis 1324. Caſeneuve n'a rien dit de la compagnie des ſept Poëtes, que relativement au temps qui eſt compris dans le préliminaire hiſtorique de l'ancien regiſtre ; il ne devoit donc pas faire mention d'un uſage dont ce regiſtre ne dit pas un mot ; il ne pouvoit pas en parler, puiſqu'il finit en 1356, & qu'on n'a commencé de porter les fleurs à la Daurade que long-temps après.

Examinons maintenant ſi Caſeneuve a eu quelque fondement de rapporter aux Cours d'Amour l'origine des Jeux Floraux. En diſant *qu'ils ſont un rejeton des anciennes Cours d'Amour*, il croit rendre leur origine plus glorieuſe : on ne ſauroit, dit-il, *leur refuſer avec raiſon cet avantage, ni condamner la liberté qu'il prend de les nommer Cour d'Amour* : cette liberté eſt pourtant très-condamnable ; car il ne ſeroit ni glorieux ni avantageux aux Jeux Floraux de devoir leur origine aux Cours d'Amour, & il n'y a d'ailleurs aucune raiſon de le croire.

Le ſavant Caſeneuve a imité pluſieurs Hiſtoriens, qui s'imaginant illuſtrer les Royaumes & les Villes en leur donnant des origines fort anciennes ſe jettent ſouvent dans le fabuleux. Il a cru voir quelque reſſemblance entre les Jeux Floraux & les Cours d'Amour ; cette idée lui a plu, & pour la ſuivre il a tiré par les cheveux tout ce qui dans l'antique regiſtre lui a paru propre à la favoriſer.

Il avance d'abord pour appuyer ſon ſentiment, qu'il ne ſe trouve qu'une ſeule & unique différence entre les Jeux Floraux & les Cou

d'Amour ; elle consiste en ce que ces Cours ne pouvoient subsister que pendant la vie des Princes, des grands Seigneurs, & des Dames qui les tenoient dans leurs maisons, & que les Jeux Floraux étant l'ouvrage d'une Communauté, pouvoient se promettre la durée de plusieurs siècles ; il sera aisé de remarquer un grand nombre de différences beaucoup plus essentielles que celle-là ; la première qui se présente, c'est que les Jeux Floraux donnoient des prix aux Poëtes, & que les Cours d'Amour n'en donnoient pas : Caseneuve dit hardiment qu'il est croyable que les Fondateurs des Jeux Floraux en établissant ces prix se sont conformés en cela à l'usage des anciennes Cours d'Amour ; mais pour avancer un pareil fait, il falloit avoir préalablement justifié qu'on donnoit des prix dans les Cours d'Amour, cependant il n'en fournit aucune preuve, il dit même *qu'il ne veut pas l'assurer*, mais *qu'il ose se le persuader* : on voit par ces termes singuliers que Caseneuve ose un peu trop de donner ses imaginations pour des raisons ; il n'auroit pu rien dire de mieux pour la gloire du corps de sept Poëtes, que d'assurer comme cela est vrai, que cette Compagnie fonda des prix pour les Poëtes sans suivre aucun exemple, & qu'elle est la première en France, & même en Europe qui ait fait un pareil établissement. M. l'Abbé de Massieu de l'Académie Française, dit dans son excellente Histoire de la Poésie, que l'institution des Jeux Floraux de Toulouse contribua beaucoup à rétablir les Muses en France. Ce Savant Auteur parle beaucoup des Cours d'Amour, mais il s'est bien gardé de dire que les Jeux Floraux *en fussent un rejeton*.

ni qu'ils eussent aucun rapport ni ressemblance avec ces galantes Cours. L'idée qu'il en donne fait voir que les Jeux Floraux leur étoient entiérement opposés ; on ne s'occupoit dans les Cours d'Amour qu'à discuter des questions qui rouloient toujours sur des matières de galanterie ; un Poëte proposoit le doute, & l'autre donnoit la solution : on demandoit, par exemple, *s'il étoit plus triste de voir marier ou de voir mourir une personne que l'on aime? D'où vient qu'ordinairement les jeunes étourdis sont plus du goût des femmes que les hommes judicieux & discrets? S'il vaut mieux être aimé d'une personne très-belle & médiocrement sage, ou d'une personne très-sage & médiocrement belle? Si c'est un plaisir plus flatteur de se faire aimer d'une personne qui en aime un autre, ou d'une personne qui a toujours su résister au pouvoir de l'amour?* Ces demandes faisoient l'entretien de toutes les compagnies : chacun prenoit parti selon ses lumières, ou selon son goût. Mais parce que assez souvent on ne voyoit point de fin à ces disputes, des espèces de Cours Souveraines se formerent pour les juger en dernier ressort. Il y avoit de ces Tribunaux dans plusieurs Villes du Royaume ; on choisissoit les Juges parmi les Seigneurs & les Dames, que le commerce du grand monde & une longue expérience rendoient plus habiles dans ces matières. Mais ils ne prononçoient pas seulement sur ces questions délicates, ils connoissoient encore de toutes les querelles qui survenoient entre les Amans. Ils pesoient les fautes commises de part & d'autre, imposoient des peines proportionnées, & prescrivoient la forme des ruptures &

les articles des réconciliations. Il n'étoit pas permis de décliner leur Juriſdiction, ni d'appeller de leur Jugement qu'on nommoit *les Arrêts d'Amour*. Ces Arrêts furent en vogue par toute la France pendant le treizième & quatorzième ſiècle & même au-delà.

On a cru devoir rapporter une partie de ce qu'a dit M. l'Abbé Maſſieu ſur cette matière dans ſon Hiſtoire de la Poéſie Françaiſe, pour faire voir que les exercices des Cours d'Amour & des Jeux Floraux étoient non-ſeulement différens, mais même entiérement oppoſés : on ne s'occupoit dans ces Cours qu'à décider des queſtions galantes diſputées & débatues dans les pièces de Poéſie qu'on y portoit, au lieu que les vers galans étoient abſolument bannis du Collège de la gaie ſcience. On voit par-là qu'il y avoit entre ces galantes Cours, & les Jeux Floraux des différences plus eſſentielles que celles dont parle Caſeneuve, & que contre toute vérité il dit être la ſeule.

Ce ſavant Auteur, après avoir avancé fort imprudemment qu'on ne ſauroit condamner la liberté qu'il prend de nommer les Jeux Floraux *Cour d'Amour*, ſe donne une liberté bien plus grande & plus condamnable, quand il aſſure qu'il eſt écrit dans l'ancien regiſtre que les ſept perſonnages de mérite qui fonderent le prix de la violette d'or, réſolurent de faire revivre dans Toulouſe l'exercice de la Poéſie par l'établiſſement d'une nouvelle Cour d'Amour. Cela eſt très-faux, & n'eſt certainement écrit nulle part ans l'ancien regiſtre ; il n'y eſt parlé en aucune ſon des Cours d'Amour, ni de rien qui puiſſe avoir quelque rapport ; ces mots même *de*

Cours d'Amour ne s'y trouvent en aucun endroit, & cela ne seroit pas possible s'il étoit vrai comme Caseneuve le prétend, que la fête de la violette fût un rejeton des Cours d'Amour. Il est indubitable que si cette origine avoit quelque fondement, il en seroit fait mention dans l'ancien registre, & Caseneuve ne seroit pas le seul qui en auroit parlé ; ce fait est évidemment faux, le Corps des sept Poëtes n'a jamais porté le nom de Cour d'Amour. Jusqu'au commencement du quinzième siècle, ce Corps n'a porté d'autres noms que ceux ci. Les sept savans & ingénieux Seigneurs, la Compagnie des sept Trobadors ou Poëtes de Toulouse, le Collège de Réthorique ou de la gaie science : quelquefois il a pris le nom de gai Consistoire, & il se fixa enfin à celui des sept Savans & discrets Mainteneurs du gai savoir ou de la gaie science. Ils prirent le nom de Mainteneurs lorsqu'ils publierent leurs loix ou règles de la Poésie, pour faire entendre que c'étoit à eux qu'il appartenoit de les faire observer & de les maintenir. Pour ce qui est du nom de Jeux Floraux, il n'est en usage comme on l'a dit plusieurs fois, que depuis le commencement du quinzième siècle, & c'est la Dame Clémence d'Isaure qui l'introduisit lorsqu'elle fit sa fondation.

Caseneuve, pour justifier l'origine qu'il a imaginé de donner à la Compagnie qu'il appelle mal-à-propos les Jeux Floraux, a sur-tout prétendu tirer un grand avantage de ces mots, *Amors, leys d'Amors, fin aimant, & fis aimans* qui se trouvent répandus dans l'ancien registre ; il a regardé la conformité de ces expressions avec celle de Cour d'Amour comm

une preuve indubitable que le Collège de Réthorique étoit une véritable Cour d'Amour.

On va voir avec la dernière évidence que ces rapports de noms ne pouvoient lui être d'aucun secours, & que le mot *Amors*, étoit pris dans le Collège de Réthorique en un sens bien différent de sa signification ordinaire qui est celle qu'on lui donnoit dans les Cours d'Amour.

Le mot *Amors* est toujours employé dans l'ancien regiſtre pour celui de Poésie, quelques passages de ce regiſtre le justifieront évidemment ; voici comment il s'explique.

Li sept Senhor jutjavans ses ley & ses reglas que no havian, per so ordonero que hom fes certas reglas à lasquals hagueſſon recors & aviſamen en lor jutjamen, & comme zero Meſtre Guilhem Molinier Savi en Dreg, que el fes & compiles lasditas reglas, e cant lasditas reglas foron faytas en partida, lidit sept Senhor volgro que foſſan appeladas leys d'Amors.

Les sept Seigneurs jugeoient sans loix & sans règles, ils n'en avoient pas ; à cause de cela ils ordonnerent qu'on fît certaines règles auxquelles ils auroient recours & attention dans leurs jugemens, & ils commirent Maître Guillaume Molinier, Savant en Droit, pour faire & compiler ces règles, & quand elles furent en partie faites, lesdits Seigneurs voulurent qu'elles fussent appellées *Loix d'Amors*.

On voit évidemment par ce passage, que puisque les sept Seigneurs vouloient que les loix dont ils parlent fussent observées dans le jugement des ouvrages, ce qu'ils appelloient Loix d'Amors étoient les règles de la Poésie.

Caſeneuve pour favoriſer ſon ſentiment, s'eſt donné la liberté de s'expliquer en ces termes à la page 87.

Celui à qui par excellence de ſes vers on donnoit la fleur principale qui étoit la violette, acquéroit par un privilège particulier le titre de *fin aimant*, c'eſt-à-dire, *de fidelle amant*, comme il ſe voit en pluſieurs endroits du regiſtre des Jeux deſquels celui-ci ſuffira. Il que han gazanbada la joya principal coma la joya de la violetta laqual principal rèputan, ſon nommat fin ayman. Celui qui a gagné la joie principale comme la joie de la violette, laquelle nous regardons comme la principale eſt nommé *fin aimant*.

On voit, il eſt vrai, en pluſieurs endroits de l'ancien regiſtre les mots *de fin aimant*, pour dire *bon Poëte*, mais nulle part pour dire *fidelle amant*, ni rien d'approchant: cette explication eſt entiérement contraire au ſens que les ſept Seigneurs donnoient à ces mots; ils appelloient en général *fis aimans*, les bons Poëtes, & en particulier ils donnoient le titre de *fin aiman* à celui qui avoit obtenu une fois ou pluſieurs le prix de la violette; quelques paſſages de l'ancien regiſtre le juſtifieront avec la dernière évidence.

Les Lettres qu'on donnoit à celui qui étoit pourvu de l'Office de Bedeau du Collège de Réthorique commençoient en ces termes.

Als ſavis & bos Dictadors, fis aymans, ſubtils Trobadors, & à tots cels que receubran la preſens lettras o veyran nos ſept Mantenedors legal del joy d'Amors, &c.

Aux Savans & bons Poëtes fins aimans, ſub-

tils inventeurs, & à tous ceux qui recevront les présentes Lettres ou qui les verront ; nous sept Mainteneurs loyaux de la joie d'Amors, c'est-à-dire des règles de la Poésie, &c.

On voit que ces mots *de bos Dictadors, fis aymans, & subtils Trobadors* sont ici employés comme des expressions synonymes pour dire que ces Lettres sont adressées à tous les bons & excellens Poëtes. On appelloit alors une pièce de Poésie *un dictat*, & *Dictador* celui qui avoit fait un ouvrage en vers ; on va voir *qu'Aiman* veut dire Poëte, & que *Trobador* est celui qui a fait un Poëme nouveau ; voici les termes du registre.

Li que fan & s'entendo à far dictats, coma chansos, descors, sirventes e autres son nommat Trobadors que pren nom de Trobar que es far Noel dictat en Roman fin, be compassat.

Ceux qui font & s'entendent à faire quelque pièce de Poésie comme chanson, descors, sirventes, ou de quelque autre espèce sont nommés *Trobadors*, qui veut dire *inventeurs*, & prend son nom de *trouver*, qui signifie faire un ouvrage nouveau, fin & bien compassé. Quant à ces mots de *Mentenedors d'Amors*, les sept Seigneurs n'entendoient par-là que Mainteneurs de loix de la Poésie, parce que c'étoit à eux qu'il appartenoit d'en défendre & maintenir les règles dans les disputes.

Pour ce qui est de ces termes de *fin aimant*, on va voir que Caseneuve n'a pas pu être de bonne foi, quand il a dit que *fin aimant* vouloit dire *fidelle amant* ; il a vu dans l'ancien registre plusieurs preuves évidentes que ces mots signifioient *bon Poëte* ; on lit dans un endroit

Digitized by Google

fis aymans d'eu jurar en ſa creatio d'eſſer Bachcliers, que el toſtemps de ſa vida à ſon poder & à bono fe mantendra en ſos dictats & gardara las leys d'Amors.

Un fin aymant doit jurer lorſqu'il ſera créé Bachelier, que tout le temps de ſa vie il maintiendra & obſervera de tout ſon pouvoir & de bonne foi les loix d'Amors dans ſes ouvrages, ce qui ſignifie évidemment les loix de la Poéſie.

On trouvera dans un autre endroit du regiſtre page 70. *Cil que ham gazanhada una vets o motas la viuleta ſon nonmat fin ayman.* Celui qui a gagné une fois ou pluſieurs la violette eſt nommé fin aymant.

On voit clairement par ces deux paſſages que *fis aymans* vouloit dire bons Poëtes, & que Caſeneuve a eu grand tort d'avancer que ces mots ſignifioient *fidelle amant*; il a voulu tirer un grand avantage du rapport de ces termes *d'Amors*, & de *lays d'Amors* avec ceux de Cours d'Amour. Pour détruire de fond en comble tout ce qu'il a dit là-deſſus, il ſuffira de faire voir que par ce mot *Amors*, les ſept Trobadors entendoient *la Poéſie ou la Philoſophie*: cette expreſſion s'employoit indifféremment dans ces deux ſens, ſans doute à cauſe du rapport que ces deux ſciences ont entre elles, & que les Poëtes ont été les premiers Philoſophes.

On lit ces mots à la fin du feuillet 18 de l'ancien regiſtre. *Philoſophia eſt conoyshenſa de la cauſas, humanals & divinals anab eſtudi de he vivre, Philoſophia ſe deshen, es deriva daquéſta dictio greca Philos, que vol dir Amor & per ſo Amors pot eſſer dicha mayres de Phi-*

On lit à la page 20, & au milieu de la seconde colonne. *Cilh qui dayssa sentrametian foro dreyt e veray filto daquesta valorosa dona Philosophia perque foren appellat Philophe, e per so dits Izidoris que Philosophes en Grec vos dir amaire de savisa.* Cela signifie que la Philosophie est la connoissance des choses divines & humaines avec attention de bien vivre. Le mot Philosophe descend & dérive de cette diction Grecque *PHILOS*, qui veut dire Amour, & à cause de cela *Amour* peut être dite de la mère de la Philosophie.

Ceux qui de ceci se mêloient furent droits & vrais fils de cette valeureuse Dame Philosophie, c'est pourquoi ils furent appellés Philosophes, & à cause de cela Izidore dit que Philosophes en Grec veut dire, amateurs de sageſſe ou de sapience.

Ces deux passages de l'ancien registre font voir que les sept Seigneurs donnoient au mot *Amors*, un sens bien différent de sa signification ordinaire, & que ce sens n'a aucun rapport avec ces questions galantes & subtiles qu'on agitoit dans les Cours d'Amour, & sur lesquelles se rendoient ces Jugemens qu'on appelloit *Arresta Amorum.*

Le sceau même des Jeux, ajoute Caseneuve, *étoit la figure d'une Dame appellée Amors*; cela est très-vrai, mais ne peut être d'aucun secours pour favoriser l'idée des Cours d'Amour; voici les termes du registre.

En lo mieg es en figura
Dona de mot nobbla natura
Corona porta sus la testa
Et es *Amors* entitulada.

Google

Il y avoit au milieu du sceau la figure d'une Dame d'une très-noble stature, elle portoit une couronne sur la tête & on la nommoit *AMORS*.

Si Caseneuve avoit bien voulu faire attention que dans l'ancien registre ce mot *Amors* est employé pour celui de Poésie, il auroit compris que cette Dame qui étoit au milieu du sceau de l'ancien Corps des sept Trobadors étoit la Poésie personnifiée, suivant l'usage des Poëtes qui personnifient toutes choses; c'étoit un personnage allégorique qui représentoit la Poésie, & qui par conséquent ne pouvoit être d'aucun usage pour faire voir que le Corps de sept Poëtes ait jamais été une Cour d'Amour. Si c'étoit une Cour, c'étoit une Cour de Poésie, où l'on jugeoit des ouvrages en vers; mais dans lesquels on ne traitoit jamais des sujets pareils à ceux dont on s'occupoit dans les Cours d'Amour, qui étoient toujours des questions galantes entiérement bannies du Collège de Réthorique. M. de Laloubere a remarqué dans son Traité des Jeux Floraux qu'on appelloit la Poésie du nom d'Amour, même en Français.

Mais il faut observer que quand le mot *Amors* est employé pour celui de Poésie, il est écrit avec une S à la fin, & quand il est employé dans sa signification ordinaire, il est écrit sans S; dans ces phrases, par exemple, salut en Dieu & bon Amor, per Amor, favor, &c. l'Amor de Dieu & de sa Maire, le mot Amor est toujours écrit sans S.

Caseneuve cherchant toujours à favoriser son idée des Cours d'Amour, ajoute que pour plus grande preuve de cette vérité, il reste encore dans les Jeux Floraux une coutume de couvri

le parterre du grand Conſiſtoire d'une jonchée de fleurs & d'herbes de bonne odeur, ce qui ſe pratiquoit anciennement dans les Cours d'Amour, cela peut être & ne prouve rien ; car ces jonchées n'ont jamais été une choſe qui fût particulière aux Cours d'Amour ; elles ont toujours été en uſage dans toutes les cérémonies, même dans les Egliſes à la célébration des grandes fêtes. Tout ce que Caſeneuve dit à l'occaſion de cette jonchée, fait bien voir qu'il cherche à tirer parti de tout pour donner quelque fondement à ſon ſyſtême des Cours d'Amour, ce qui doit faire penſer qu'il faut être ſur ſes gardes contre un Auteur qui a embraſſé un ſentiment ſingulier, ſur-tout quand il eſt de ſon invention ; il ne néglige rien alors pour le faire valoir, & quand il a de l'eſprit & de la ſagacité il embarraſſe les Savans & jette des doutes ſur les vérités les plus conſtantes ; il eſt même à craindre dans ces occaſions délicates que la bonne foi ſoit expoſée à quelque danger. On ne ſauroit croire avec quelle ardeur les inventeurs des nouveaux ſyſtemes s'attachent à les ſoutenir & à les défendre, la vérité ſuccombe quelquefois ſous leurs efforts rédoublés, & devient la victime de leurs ſophiſmes ingénieux & rafinés.

Malgré toutes les recherches de Caſeneuve on peut certifier ſans crainte de ſe tromper que le Corps de ſept Poëtes ne fut jamais une Cour d'Amour ; il n'y a pas un mot dans l'ancien regiſtre qui puiſſe le faire penſer, & on y lit une infinité de choſes qui contrediſent tout ce que Caſeneuve a hazardé là-deſſus. Si les ſept Seigneurs euſſent prétendu inſtituer une Cour d'Amour, il en ſeroit fait quelque mention dans le

narré qui comprend trente-trois années, & qui finit en 1356; on peut même assurer que d'un grand nombre d'Auteurs qui ont parlé de cet ancien Corps Académique, Caseneuve ne seroit pas le seul qui leur auroit donné pour origine les Cours d'Amour si cette origine avoit quelque fondement.

M. de Laloubere bien loin d'adopter le sentiment de Caseneuve nous assure dans son Traité des Jeux Floraux, que ces Jeux Poëtiques étoient une École semblable à celle de l'Université même avant l'an 1323, & que cette École n'avoit aucune ressemblance aux Cours d'Amour.

Le Savant Caseneuve toujours occupé de faire honneur à la Poésie & aux Poëtes, raconte que parmi les chansons d'un ancien Poëte nommé François Castel rapportées par Fauchet, il y en a une qui porte le titre de couronnée, parce qu'elle avoit acquis une couronne à son Auteur dans quelque Cour d'Amour. Ces couronnes qui étoient de laurier ont fait mériter à Petrarque & à quelques autres Poëtes Italiens le titre de *Poeta Laureati*. Mais ce qui est bien plus glorieux pour la Poésie, les Poëtes n'ont pas seulement vu leurs têtes ombragées de branches de laurier; ils ont eu même la gloire de les voir ornées d'une véritable couronne, marque inséparable de la Royauté & du souverain pouvoir.

Deux Historiens de Dannemark, racontent qu'après la mort de Frothon Roi de ce grand Royaume, les Etats assemblés ne sachant sur quelle tête placer la couronne de leur Roi défunt, que ses grandes qualités rendoient digne de tous leurs regrets, la proposerent pour récompense à celui des Poëtes de la Cour, q

célébreroit plus dignement les vertus de ce grand Prince. En conséquence de cette Délibération un Poëte nommé Hiarni, dont le panégyrique avoit surpassé tous les autres en beauté fut couronné Roi de Dannemark. Véritablement cette voie de monter sur le Trône n'a pas eu plusieurs exemples : la Poésie a rarement été la route qui a conduit à la suprême puissance.

La découverte la plus curieuse & la plus honorable pour le Collège de la gaye science qu'ait fait Caseneuve, c'est sans doute ce qu'il rapporte de la célèbre Ambassade envoyée en 1388, à Charles sixième Roi de France, par Jean Roi d'Aragon.

Ce Roi grand amateur des Lettres envoya des Ambassadeurs extraordinaires en France pour obtenir la permission de faire venir à sa Cour des Poëtes du Collège de la *gaye science* de Toulouse, promettant de leur donner des prix & des récompenses dignes de leur mérite & de la magnificence Royale.

La mémoire de ce fait mémorable nous a été conservée par Zurita dans ses indices d'Aragon écrites en Latin, & dans ses Annales d'Aragon écrites en Espagnol. Caseneuve & M. de Laloubere ont rapporté en entier le passage de Zurita ; il me suffira d'observer que quoique Toulouse ne soit pas nommée dans Zurita, on ne peut entendre ce qu'il dit là-dessus d'aucune autre Ville de la Province que de Toulouse ; il seroit aisé d'en donner des preuves de plusieurs espèces ; mais il suffira de remarquer que le mot *d'École* se trouve dans ce passage, & qu'on y donne à la Poésie le nom de *gaye science* ; personne n'ignore que la Poésie n'a jamais

pellée gaye ſcience ailleurs que dans Toulouſe, & que le Collège de la gaye ſcience étoit une veritable École, puiſqu'on y faiſoit des Bacheliers & des Docteurs.

Caſeneuve ajoute à cette preuve que les regiſtres des Délibérations tenues par les Mainteneurs depuis l'an 1515 portoient ce titre.

Regiſtre des Delibérations faites au Collège intitulé de la ſcience de Rhétorique, autrement de la gaye ſcience.

Il a ſupprimé une partie de ce titre que Catel a rapporté tout entier & qui eſt conçu en ces termes.

Regiſtre des Délibérations faites au Collège intitulé de la ſcience de Réthorique, autrement de la gaye ſcience fondé en Toulouſe par Dame Clémence, lequel regiſtre commence en l'an 1513, & non en 1515.

Il paroît évident que Caſeneuve a ſupprimé la fin de ce titre à cauſe qu'il y eſt parlé de Dame Clémence. Il a compoſé ſon Traité de l'origine des Jeux Floraux, ſans dire un mot de cette illuſtre Dame, & il n'a pu en uſer ainſi que parce qu'il avoit pris une ferme réſolution de garder un profond ſilence ſur cet article.

Ce ſilence évidemment affecté nous découvre ſa penſée. Mais Caſeneuve devoit remarquer que le nom de Jeux Floraux n'eſt pas employé dans les deux paſſages de Zurita; on les a rapportés à la p. 17 de la ſeconde partie, avec divers éclairciſſemens utiles, on y renvoie le lecteur; je me contenterai de dire ici que Caſeneuve ne devoit pas traduire *Poetæ ex Narbonenſis Provinciæ Scholis*, des Poëtes des Jeux Floraux de Toulouſe. Pouvoit-il ignorer que le nom *de Jeux Floraux* éto

On ne peut se dispenser de regarder comme indubitable que Caseneuve avoit adopté le sentiment de Catel : de même que lui il étoit imbu de l'idée que Clémence Isaure n'avoit jamais existé, & en donnant aux Jeux Floraux une origine où cette Dame n'est pour rien, il a cru détruire tacitement son existence, il s'est persuadé que son silence seul suffisoit pour cela ; parce que notre ancien registre qui commence en 1323, & qui finit en 1356 ne fait aucune mention d'elle, il a cru être en droit de conclure de là quelle n'avoit jamais été au monde. Prévenu de cette fausse idée ; Caseneuve marchant sur les traces de Catel n'a jamais pensé que Clémence pouvoit être postérieure à ce temps-là ; il a compté pour rien toutes les pièces & toutes les autorités qui combattent son sentiment, sur cet unique fondement, qu'elles tendent à prouver un fait dont la fausseté en conséquence de sa supposition lui paroissoit avérée.

Il me paroit évident de même qu'à Catel & à Caseneuve, que si Clémence avoit fondé les prix que le Collège de Réthorique distribua dans le quatorzième siècle depuis 1324 il seroit fait mention d'elle dans l'ancien registre ; mais il est également évident que Clémence a institué les Jeux Floraux, & qu'elle a fondé dans le commencement du quinzième siècle les prix qu'on distribue depuis ce temps-là ; ces deux vérités ne se combattent pas, & rien n'empêche qu'elles ne puissent subsister ensemble. Dès qu'on a fait attention aux inconséquences & aux contradictions qui se trouvent dans le système de Catel adopté tacitement par Caseneuve, il n'est plus possible de le soutenir, les raisons

ceux qui ne les ont jamais examinées, ou qui n'étoient pas en état de les examiner.

On peut mettre au nombre de ces derniers le Tréſorier de la Ville, Fulcran - François Tornier, neveu & héritier de Caſeneuve & l'éditeur de ſon Traité des Jeux Floraux. En recueillant la ſucceſſion de ſon oncle, il n'a pas aſſurément recueilli ſon eſprit & ſon ſavoir; il l'a bien fait voir dans ſon Epître Dédicatoire adreſſée aux Capitouls de l'année 1659, & dans l'avis qu'il donne au Lecteur ſous le nom du Libraire.

L'examen qu'on a fait de ces deux pièces, juſtifie que Tornier a hazardé tout ce qu'il a dit contre l'exiſtence d'Iſaure, croyant par-là faire ſa Cour aux Capitouls, & ſans ſe mettre en peine ſi ce qu'il avançoit étoit faux ou véritable.

N'eſt-ce pas une abſurdité d'oſer dire que Caſeneuve détruit une impoſture, & qu'il fait triompher la vérité du menſonge, quoiqu'il n'ait pas dit un mot pour combattre le fait que Tornier qualifie d'impoſture & de menſonge, & qu'il n'ait pas même prononcé le nom de Clémence Iſaure? Son ſilence ſeul, ainſi qu'on l'a expliqué, peut faire croire qu'il avoit adopté tacitement le ſentiment de Catel, mais il ne s'explique pas là-deſſus, & il n'a fourni à ſon ignorant neveu aucune raiſon dont il pût faire uſage pour faire ſelon lui triompher la vérité du menſonge, c'eſt-à-dire, détruire toutes les preuves de l'exiſtence de Clémence & de ſa fondation des Jeux Floraux.

Si Tornier eût lu & entendu tout ce que ſon oncle a dit dans le Traité que j'examine, il n'auroit pas ſans doute rempli ſon Epître Dédicatoire & ſon avis au Lecteur de déclamations ridicules contre Iſaure & l'établiſſement de ſes

fournit aucunes armes pour combattre l'existence d'Isaure, & qu'on peut à peine le compter dans le nombre de ses adversaires. Son sentiment, qu'il fait entendre sans l'expliquer, se réduit à donner lieu de penser qu'il a cru comme Catel que Clémence Isaure n'avoit jamais *existé*, à cause uniquement qu'il n'est pas fait mention d'elle dans l'ancien registre. Cette raison qui a paru décisive à Catel & vraisemblablement à Caseneuve se réduit à rien dès qu'on fait voir, comme on l'a démontré plusieurs fois, qu'il n'a été question de Clémence Isaure que dans le commencement du quinzième siècle ; elle étoit née peu d'années auparavant, par conséquent on ne pouvoit pas parler d'elle dans le treizième & quatorzième siècle.

Caseneuve est inexcusable d'avoir donné le titre *d'origine des Jeux Floraux* à un Traité dans lequel il ne dit pas un mot de l'origine de ces Jeux ; il devoit savoir qu'on ne pouvoit pas parler des Jeux Floraux sans parler de la Dame Clémence d'Isaure leur institutrice ; que c'étoit deux choses si étroitement liées ensemble, qu'elles ne pouvoient pas être traitées séparément ; Caseneuve devoit aussi savoir qu'il n'étoit pas possible de donner un Traité de l'origine des Jeux Floraux, en exécutant la résolution très-mal-entendue qu'il avoit prise de ne dire pas un mot de la Dame Clémence d'Isaure. Caseneuve a cru apparemment comme Catel, que l'établissement de la violette d'or étoit l'institution des Jeux Floraux ; par-là ces deux Auteurs ont parlé de ces Jeux relativement à un temps qui précède de beaucoup leur existence.

Digitized by Google

Digitized by Google

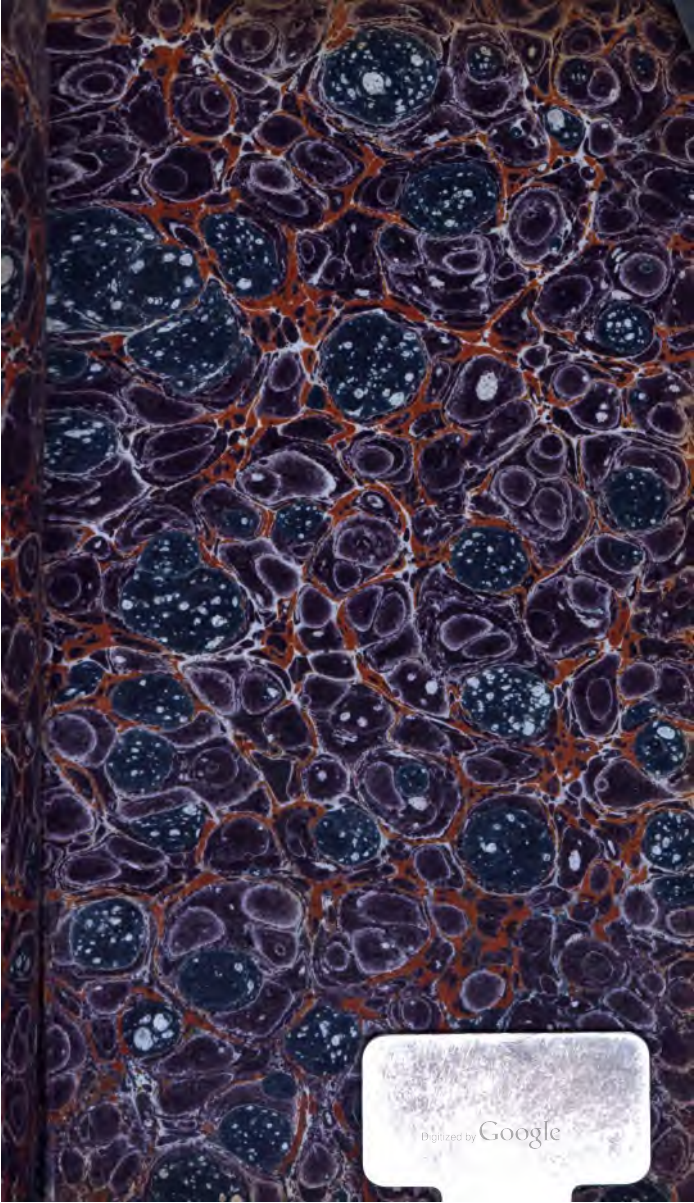
Digitized by Google

Digitized by Google